« Sans Visa » : les ombres d'Angkor


# Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14993 – 7 F – SAMEDI 10 AVRIL 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE


## Europe : une mystérieuse initiative

LE discours de politique générale devant l'Assemblée n'est sans doute pas le genre qui se prête le mieux à l'exposé d'une politique étrangère, surtout en période de cohabitation. Le passage que M. Balladur a consacré, jeudi, aux affaires internationales n'en tranche pas moins de façon frappante avec le reste de son intervention. Le « style Balladur », explicite, méthodique sur tous les autres sujets y compris les questions communautaires, soudain se brouille ; on entre dans une zone un peu floue, ponctuée par la répétition du terme d'« équilibre » dont on ne sait pas très bien ce qu'il désigne, et agrémentée d'une proposition apparemment ambitieuse – la réunion d'une « conférence internationale ayant pour objectif de stabiliser la situation en Europe et d'y instituer l'équilibre » – mais pour le moins mystérieuse.

Sur les affaires communautaires, le premier ministre est d'une clarté définitive, de nature à décourager tout combat d'arrière-garde anti-Maastricht : cette Europe des Douze, M. Balladur la nomme déjà « Union européenne », comme pour montrer que, dans son esprit, le traité est déjà en vigueur.

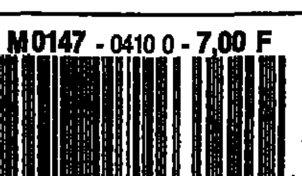
IL va même plus loin : « Le traité a été ratifié par dix de ses signataires, dont la France. Maintenant, il faut avancer. » Autrement dit, la Communauté ne doit pas se laisser paralyser plus longtemps par deux pays membres hésitants – le Danemark et la Grande-Bretagne.

On ne saurait mieux témoigner d'un engagement européen qui s'exprime par ailleurs non seulement par la réaffirmation des objectifs monétaires, mais aussi par le souhait de « revivifier les politiques communes » qui vaut reconnaissance du rôle de la Commission de Bruxelles. Même si tout cela est pondéré par quelques mises en garde contre les excès bureaucratiques de Bruxelles ou contre les « dérapages » du budget communautaire, c'est bien d'un appel à un nouvel élan qu'il s'agit.

LE message est moins bien déchiffrable lorsqu'on sort de l'Europe des Douze. L'intention vague d'aider les pays de l'Est « dans leur transition tellement difficile », ainsi que l'Afrique, s'articule à première vue assez mal avec les propos tenus la veille par M. Balladur (« la situation de la France ne permet pas beaucoup de largesses en dehors de nos frontières »). Surtout, la tragédie yougoslave n'est mentionnée qu'une fois en passant, sans l'ombre d'un commentaire qui aurait pu au moins faire état d'une sensibilité particulière à ce drame.

Elle se fond dans l'évocation abstraite des « déséquilibres » qui affectent le continent tout entier et auxquels, donc, une conférence internationale devrait chercher remède. Le premier ministre, sans s'expliquer sur l'apparente redondance, suggère que cette conférence soumette ses conclusions à la CSCE, qui, comme son nom l'indique (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), a la même mission. Enfin, après avoir indiqué qu'il lui paraissait sage de ne pas toucher aux frontières en Europe, il fait curieusement référence, à l'appui de sa proposition, à plusieurs grandes conférences internationales de l'Histoire où les grandes puissances décrétèrent certains partages en Europe dont les conséquences furent pourtant dramatiques. Une « initiative » sans doute un peu trop rapide de M. Balladur.

M 0147 - 0410 0 - 7,00 F

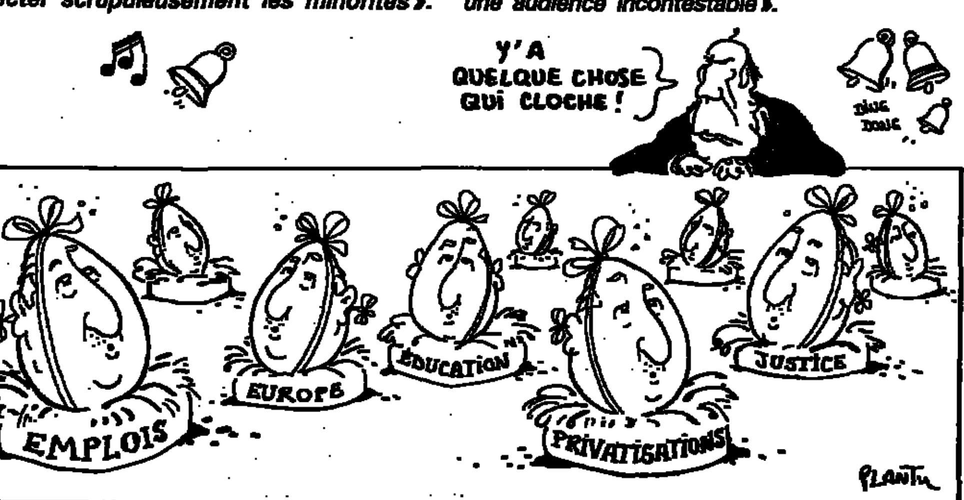


L'approbation du programme gouvernemental par l'Assemblée nationale

# Le premier ministre se donne cinq ans pour faire de la France « un exemple »

*Les députés ont approuvé, jeudi 8 avril, par 457 voix contre 81 et 2 abstentions, la déclaration de politique générale faite au nom du gouvernement par Edouard Balladur. Le RPR a précisé que son soutien serait assorti d'une « vigilance active et parfois même critique », tandis que l'UDF a invité le premier ministre à « respecter scrupuleusement les minorités ».*

*M. Balladur, qui a inscrit son action dans une durée de cinq ans pour « faire à nouveau de la France un exemple », a appelé les Français à « un grand effort de redressement, de rassemblement et de tolérance ». Il se propose de recevoir dans les prochains jours les dirigeants des forces politiques « ayant dans notre pays une audience incontestable ».*




- **Le texte intégral de la déclaration de politique générale du gouvernement**
- **Prendre son temps** par THIERRY BRÉHIER
- **Dans les couloirs de l'Assemblée** par FRÉDÉRIC BOBIN et GILLES PARIS
- **L'effort et la réforme** par MICHEL NOBLECOURT
- **Réformer la réforme du code de procédure pénale** par ANNE CHEMIN

*pages 3 à 9 et 28*

## Le modèle Balladur

par Jean-Marie Colombani

Le *« nouvel exemple français »*, qu'il s'agit de bâtir *« en rupture avec la gestion précédente »*, marquera-t-il autant que la « nouvelle société » ? Le modèle Balladur permettra-t-il au pays d'affronter les années 90 avec l'allant et l'élan que lui donna Jacques Chaban-Delmas pour surmonter les défis des années 70 ? Si telle était l'ambition du nouveau premier ministre, il n'est pas sûr qu'il se soit donné tous les moyens d'y parvenir.

Il est vrai que le discours sur la « nouvelle société » était adressé à une France en croissance forte, facteur qui porte généralement à l'optimisme. Edouard Balladur doit affronter aujourd'hui la récession et l'anxiété. Les règles du jeu mondiales, aussi bien Est-Ouest qu'internes au monde occidental, étaient sans doute injustes, mais stables (l'abandon des normes de change fixées à Bretton-Woods ne devait intervenir, à l'initiative de Richard Nixon, qu'en 1973), tandis qu'elles sont aujourd'hui potentiellement plus justes, mais indéterminées et déstabilisatrices.

Ces deux différences essentielles disent suffisamment que la tâche d'Edouard Balladur n'est pas comparable, par sa difficulté, à celle de Jacques Chaban-Delmas.

*Lire la suite page 9*

Un arrêt du Tribunal constitutionnel de Karlsruhe

# Des Allemands participeront au contrôle aérien en Bosnie

*Le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe a estimé, jeudi 8 avril, que les équipages allemands des appareils AWACS de l'OTAN pourront participer, à compter de lundi prochain, aux opérations de contrôle de l'interdiction de survol de la Bosnie-Herzégovine, comme le chancelier Kohl l'avait décidé, en dépit de l'opposition des libéraux et des sociaux-démocrates. A Sarajevo, les forces serbes ont découvert, lors d'un contrôle, des munitions dissimulées à bord d'un camion de l'ONU.*

## Une décision historique

BONN

*de notre correspondant*

Par cinq voix contre trois, les juges du tribunal constitutionnel de Karlsruhe ont donné aux hommes politiques de leur pays une leçon de pragmatisme. Sans rejeter la demande des plaignants, ils ont estimé qu'un retrait des équipages allemands tant que la situation constitutionnelle ne serait pas clarifiée aurait pour l'Allemagne plus d'inconvénients que d'avantages. Ils ont fait valoir qu'il aurait pour conséquence de gêner de manière notable les opérations de contrôle de l'espace aérien bosniaque par ses alliés de l'OTAN. Ce retrait constituerait donc une atteinte au prestige international de l'Allemagne, dont il leur a semblé difficile de prendre la responsabilité aujourd'hui dans la perspective d'un jugement positif sur le fond qui pourrait intervenir ultérieurement. Ils ont également estimé que les risques courus par les aviateurs allemands n'étaient pas tels qu'un jugement négatif ultérieur constitue pour eux un déni de justice.

Cette décision des juges suprêmes a évité au Parti libéral (FDP), qui avait porté plainte contre le gouvernement auquel il appartient, de se poser la question de son éventuel retrait de la coalition gouvernementale. Le mini-drame politique de cette semaine est donc enterré. Les libéraux, qui se déclaraient d'accord, sur le fond, avec une participation de l'Allemagne aux missions AWACS, estimaient cependant que cette participation ne pouvait pas avoir lieu sans accord du tribunal constitutionnel en raison du flou de la Loi fondamentale sur ce point.

HENRI DE BRESSON

*Lire la suite page 11*

### ESPACE EUROPÉEN

## L'aide aux pays de l'Est

- **« PHARE », le programme de soutien de la Communauté européenne aux réformes**
- **Les embûches de la réforme polonaise** par PHILIPPE LEMAITRE
- **Premiers pas vers l'adhésion** par JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE
- **Des besoins financiers croissants** par FRANÇOISE LAZARE

*pages 14 à 16*

# Au temps des « musiques dégénérées »

## *Le disque ranime des œuvres bannies par le III[e] Reich*

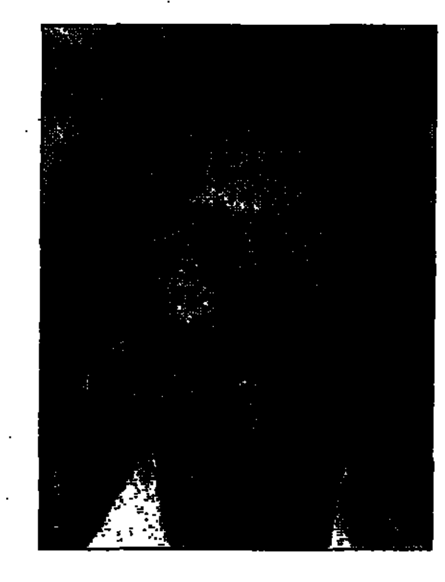
par Anne Rey

Quatorze lettres noires, en capitales, sur fond rouge vermillon : *ENTARTETE MUSIK* (« musique dégénérée »). Les disques Decca y sont allés fort en imprimant l'infamant bandeau sur la collection qu'ils ont décidé de consacrer aux exclus du III[e] Reich, à ces musiciens interdits parce que la propagande nazie les jugea trop modernistes, trop cosmopolites, coupables d'idées politiques avancées ou parce qu'ils étaient juifs. Dans les pays de langue germanique, cette nouvelle collection sur disques compacts a fait, comme à Paris, l'objet d'une opération de promotion sans précédent, avec projection aux journalistes d'un film composé de documents historiques et explications circonstanciées des musicologues qui ont pris part à l'opération.

Mais certains ont dû sursauter en voyant réapparaître en toutes lettres l'abominable terminologie qui, stigmatisant l'art, la littérature et la musique pour cause d'une prétendue *« déchéance »* d'ordre génétique, justifia après 1933 les autodafés de millions de livres et de partitions, força à l'exil des centaines et des centaines d'artistes et vida pour l'essentiel de leur force créatrice l'Allemagne et l'Autriche.

*Lire la suite page 19*







## « Bavures » : M. Pasqua choisit la fermeté

Le ministre de l'intérieur a choisi la fermeté après les « bavures » policières de Paris, Chambéry et Wattrelos. Affirmant que *« tout manquement grave sera sévèrement sanctionné »*, M. Pasqua a suspendu les policiers en cause ainsi que le commissaire responsable du commissariat parisien où a été tué un jeune Zaïrois.

page 17

## Sida : polémique sur l'AZT

Le ton monte entre les responsables de la firme pharmaceutique Wellcome, qui commercialise l'AZT, et les responsables français et britanniques de la recherche sur le sida. La polémique porte l'interprétation qu'il convient de donner aux résultats de l'essai Concorde sur l'efficacité de l'AZT lorsqu'il est administré précocément aux séropositifs.

page 18

## *L'avenir de Hongkong*

Un entretien avec le gouverneur britannique.

page 13

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 190 esc ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

# AU COURRIER DU Monde

## NOMINATIONS

### Aux abris, citoyens !

TEL ministre à la Cour des comptes, tel futur ancien député ou tel(le) protégé(e) du président au Conseil d'Etat, trois ou quatre membres de cabinets ministériels dans le corps préfectoral : les éminences de gauche se sont recasées ; l'opposition a crié au scandale... comme si c'était pour elle une découverte... Est-il choquant de remercier ainsi, tant qu'il en est temps, quelques fidèles compagnons, tout en permettant à la nation de profiter encore de leurs compétences ? Sans doute les quelque trois millions de chômeurs dépourvus, eux, de siège éjectable sont-ils mieux placés que les éminences de droite pour répondre à cette question.

Mais ces nominations pourraient éveiller d'autres questions dans l'esprit de nombreux fonctionnaires attachés à la vertu par la modestie de leur rang. Car, si elles ont lieu, c'est qu'elles sont rendues possibles par une certaine organisation de l'administration française en castes stratifiées, nids de privilèges tentateurs et d'archaïsmes consensuellement perpétués.

Est-il normal et juste qu'existent, pour les grands corps de l'Etat, des modes de recrutement exceptionnels, échappant aux containtes des concours ou de l'expérience idoine, mais étroitement liés à la faveur du prince ? Et ces voies d'accès parallèles ne sont-elles pas d'autant plus choquantes que les corps en question sont, notamment, chargés de juger les actes ou les comptes du prince et des sous-princes ? Mais trouverait-on autant d'amateurs de ces voies parallèles s'il ne s'agissait de voies royales bien plus que de voies de garage ?

Est-il normal et juste que les membres de ces corps, qu'ils y soient entrés par faveur à cinquante ans ou même par leur seul mérite à vingt-cinq, y jouissent jusqu'à la retraite non seulement de la sécurité de l'emploi propre à toute la fonction publique (particulièrement appréciable par les temps qui courent), mais encore d'avantages exorbitants du droit commun ? Au choix, et parfois ensemble : logements et voitures de fonction avec personnel assorti, échelonnement indiciaire et rémunérations accessoires particulièrement confortables, avancement automatique, quasi-monopole des détachements dans les plus hauts emplois de l'Etat ou des établissements publics avec retour assuré dans le cocon en cas de «pépin», liberté d'organiser son temps et même d'en consacrer le plus clair à autre chose que ce pourquoi on est payé, absence de sanction de l'incompétence... On oublie même de se demander si tous ces privilèges trouvent bien leur justification dans les prestations dont ils sont censés être la contrepartie.

Qui osera remettre en cause de si nobles institutions, si en douze années de gauche égalitaire nul n'y a songé ? La nuit du 4-Août serait-elle encore à faire ? Noble perspective pour la nouvelle ex-opposition...!

FLORENCE HUGODOT-ZELLER
*Saverne (Bas-Rhin)*

## FEMMES

### Dans chaque ministère

PLUS de secrétariat d'Etat aux droits des femmes. Après tout, une même personne peut-elle être chargée de remédier à toutes les inégalités qui existent encore, même lorsque les lois interdisent les discriminations envers les femmes ?

La solution ne serait-elle pas d'adjoindre à chaque ministre une personne – et pourquoi pas une femme – chargée de veiller à la juste application des lois, afin que les droits des femmes soient défendus dans tous les domaines ?

Ce serait peut-être ainsi une manière de compenser la proportion infime de femmes à l'Assemblée nationale et au gouvernement.

En fait, il ne s'agit pas uniquement de droits, mais d'entendre la voix des femmes, de connaître leur point de vue, ce qui leur permettrait de participer aux décisions prises au sein du gouvernement.

On pourrait concevoir également un poste permanent dans bon nombre de ministères où l'écologie serait pleinement prise en compte.

CATHERINE VALABRÈGUE
*écrivain*

## SOCIALISME

### De simples militants

QU'IL y ait dans un parti des hommes d'Etat et de gouvernement de talent, cela est heureux, car l'exercice du pouvoir est bien la finalité normale de la réflexion politique. Mais la vie du parti ne doit pas être aux mains et aux calculs tactiques de ceux qui ont l'ambition – légitime – du pouvoir : cela doit rester aux mains des militants.

En clair, le Parti socialiste devrait être conduit par des militants qui s'engageraient solennellement à ne briguer aucune fonction présidentielle, gouvernementale ou législative, pour une durée qu'il faudrait déterminer, mais qui devrait être assez longue. Il faut établir une incompatibilité totale entre les fonctions de responsable du parti et celles de gouvernant ou d'aspirant à une quelconque responsabilité dans l'Etat. Les candidats aux différentes élections seraient alors choisis parmi les militants. A la fin de leur mandat, ils redeviendraient de simples militants.

Jadis dévoués et enthousiastes militants-colleurs d'affiches d'un François Mitterrand qui nous laisse très perplexes, nous n'entendons pas n'être que les militants-soldats d'un éléphant-présidentiable. S'ils persévèrent dans la voie choisie, nos éléphants pourront bientôt réunir tous les militants du Parti socialiste dans la salle de la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, il y aura largement assez de chaises.

JEAN-LOUIS RAMANZIN
*Loulle (Jura).*

## SNCF

### Oui, les tarifs ont changé

DANS *le Monde* du 2 avril, M. Jacques Fournier, président de la SNCF, est pris en flagrant délit de désinformation quand il affirme qu'avec SOCRATE, nouveau système de réservation, *« les règles tarifaires n'ont pas changé »*. En effet, cette assertion n'est pas conforme avec ce que nous observons sur la ligne de la Côte bleue entre Miramas et Marseille.

Le billet de train Martigues-Marseille acheté au guichet à l'aide de SOCRATE est plus cher que le même billet acheté au distributeur ADDAMS (qui ne rend pas la monnaie) ou acquitté dans le train.

Exemple : Martigues-Marseille avec réduction «familles nombreuses» de 30 % coûte 26 francs à l'ADDAMS ou dans le train, mais 27 francs avec SOCRATE. Il y a eu une augmentation subreptice de 1 franc, soit 4 %.

De nombreuses critiques concernant SOCRATE sont vérifiées : règles tarifaires à géométrie variable dans le temps et dans l'espace, inconnues du public et des associations ; réservations obligatoires avec échange compliqué ; refus de vente et perte de temps (quatre à cinq minutes pour obtenir un billet simple). Tout cela ne représente aucun progrès pour l'usager, comparé aux anciens systèmes.

PIERRE QUILLET
*La Mède (Bouches-du-Rhône)*

## HEURE D'ÉTÉ

### Respectons la nature

IL y a peut-être des gens qui apprécient l'heure d'été, mais il faut savoir qu'il y en a des milliers qui la réprouvent et sont gênés par ce changement imposé par quelques-uns à beaucoup d'autres.

A l'usage, on s'aperçoit d'ailleurs qu'elle ne correspond pas au but recherché initialement. Les économies d'énergie sont presque nulles et ne justifient pas les nuisances entraînées. La pollution due aux heures de pointe est néfaste pour les végétaux ; la production laitière est diminuée, surtout chez les ovins (pour lesquels cela est quasi irréversible).

Les troubles chez les enfants sont largement observés par les enseignants et les parents. Et que dire de la difficulté à faire coucher les plus petits à une heure où le soleil est encore si haut dans le ciel ? Que dire aussi de la fatigue des adultes qui, «jouissant» tellement bien de ces fameuses veillées prolongées, perdent en fait une ou deux heures de repos par jour ? Et des agriculteurs qui se voient obligés de travailler en plein milieu du jour quand la chaleur est à son comble en été et ne voient plus la fin d'interminables journées de travail ?

Pense-t-on aux hôpitaux ou aux maisons de retraite où le repas du soir, servi déjà bien tôt, se retrouve à l'heure du thé, suivi d'une soirée qui n'en finit pas ?

Fait-on assez attention au fait que l'humain, comme tous les autres vivants (plantes ou animaux), a une horloge interne dépendante de la nature qui l'environne (même en ville), et que l'on ne dérègle pas impunément cette horloge ? Les voyages lointains, avec leurs décalages horaires importants, sont une énorme agression envers l'équilibre hormonal, qui demande de nombreuses semaines à se stabiliser. De plus, un décalage horaire sans déplacement dans l'espace est bien plus pénible à supporter.

Ne jouons pas trop au plus malin avec la nature. Il y a parfois des économies qui se transforment en dépenses sournoises, et la joie de vivre a pour condition première une bonne santé physique et mentale qui se trouve rarement dans la recherche du plaisir à tout prix.

Espérons que le législateur sera assez intelligent pour reconnaître que cette décision, prise il y a quelques années, n'a plus de raison d'être.

ANNIE et PIERRE MEUNIER
*Lyon*

## TRAIT LIBRE




*Srebrenica jumelée avec Guernica (The Independent, 8 avril).*

## CAMBODGE

### Des élections mal engagées

QUICONQUE ayant suivi de près les étapes de mise en œuvre de l'accord de Paris ne peut éviter de se poser des questions tant la démission de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge) est évidente face aux problèmes relevant deses responsabilités.

Un an après la prise de fonction effective de l'APRONUC, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales n'ont jamais été aussi menacées. Les frontières d'antan, reconnues par la communauté internationale, deviennent une véritable passoire. Plus de deux millions de colons vietnamiens ont franchi ces frontières et s'implantent au Cambodge en pays conquis sans que la moindre mesure soit prise pour contenir cette invasion. Le pays lui-même se transforme actuellement en un vaste centre de spéculations où opportunistes et trafiquants en tout genre exploitent ignoblement la misère des Cambodgiens, bafouant leurs us et coutumes.

L'environnement politique neutre, conditions *sine qua non* pour préparer des élections générales justes et équitables, prévues pour mai prochain, n'existe plus que dans le domaine des rêves de certains. Les mesures de pression, d'intimidation et de violences sont perpétrées en toute impunité. Les liquidations physiques deviennent une pratique courante pour faire taire à jamais les opposants politiques.

Les cas de violations des principes de droits de l'homme ne se comptent plus. L'APRONUC se contente tout simplement de dresser dans chaque cas des rapports circonstanciés, pour les classer... sans suite.

Dans un tel climat d'insécurité, elle persiste obstinément à préparer des élections. Les nombreuses mises en garde des dirigeants des partis politiques khmers sur le risque grave de désordres, d'instabilité et même de guerre, ne semblent guère attirer l'attention des responsables de l'APRONUC.

Devant cet état de fait, les Cambodgiens restent très sceptiques quant à la validité de ces élections. Peuvent-ils encore compter sur l'APRONUC pour créer cet environnement neutre à quelques semaines de la date fatidique ? Croient-ils sincèrement à son équité quand ils la voient gonfler le chiffre de la population du Cambodge à plus de 12 millions pour le rendre concordant au nombre des inscrits, nombre annoncé avec brio à plus de 4,7 millions ? Pensent-ils vraiment pouvoir voter en leur âme et conscience comme le préconise l'accord ? Rien n'est moins sûr, d'autant plus que les Khmers kroms et les Cambodgiens de la diaspora se trouvent d'ores et déjà en situation de contestataires potentiels puisque la loi électorale elle-même limite injustement leurs possibilités et les exclut par conséquent, du processus électoral.

RITHOURN OM
*secrétaire général du Comité cambodgien de vigilance (CCV), chargé de suivre l'application de l'accord de Paris sur le Cambodge.*

## ADOPTION

### Enfants polonais

LE 20 mars, votre journal a publié une lettre de Mme Anna Zimbris à propos de la demande de renseignements à notre consulat général de Pologne à Lyon pour connaître les conditions d'adoption d'un enfant polonais.

Conformément à la pratique, nous lui avons fait parvenir :

– les conditions d'adoption prévues par la loi polonaise ;

– la liste des documents à fournir ;

– les adresses des organismes habilités en Pologne à instruire la demande.

Pour cette consultation, Mme Zimbris a dû régler au préalable, selon l'article 51, p. 1, de la convention consulaire franco-polonaise du 20 février 1976, la somme de 120 francs.

Mme Zimbris a visiblement été déçue que notre législation donne priorité aux Polonais pour adopter l'enfant issu de leur propre pays, selon les prescriptions de la convention des droits de l'enfant de l'ONU. Elle n'a pas en revanche retenu que les étrangers peuvent également présenter les demandes – le consulat de Lyon a ainsi enregistré 191 dossiers dont la majorité ont déjà abouti.

Le terme employé de « racket » relève de l'outrage que même une émotion mal maîtrisée n'autorise guère.

SLAWOMIR CZARLEWSKI
*consul général de Pologne à Lyon*

## MAROC

### Prisonniers et victimes

L'ARTICLE de M. de Barrin consacré au Maroc dans *le Monde* du 28 mars insiste une fois de plus, et à juste titre, sur le caractère inacceptable des conditions faites aux détenus de Tazmamart ; mais votre collaborateur oublie de dire que les détenus de Tazmamart, eux, savaient pourquoi ils se trouvaient là ; en revanche, ce que personne ne rappelle c'est que les cent une personnes abattues sauvagement à Skhirat le 10 juillet 1971, les dizaines de cadets d'Ahermoumou tués dans les combats pour la reprise de la radio à Rabat le même jour, les dizaines de morts du 16 août 1972 mitraillés dans l'avion du roi et sur l'aérodrome de Rabat-Salé n'ont jamais su, eux, pourquoi ils avaient été massacrés. Ne pourrait-on pas, une fois n'est pas coutume, avoir une pensée pour les victimes et pas toujours et uniquement pour leurs bourreaux ? Moi, je n'oublie pas ceux qui sont morts pour rien et notamment Abderrahman Benabdenbi, directeur de l'Ecole marocaine d'administration, père de cinq enfants dont la dernière avait trois ans à l'époque, ni mon étudiant Ahmed Maazouzi, qui n'avait pas trente ans et dont l'avenir s'est arrêté ce jour-là.

MICHEL ROUSSET
*ancien professeur à la faculté de droit de Rabat, ancien directeur des études de l'Ecole marocaine d'administration*

## RÉSISTANCE

### Quelques vérités sur Trepper

GILLES PERRAULT s'épuise à défendre la mémoire posthume de Leopold Trepper, agent soviétique qui a œuvré, en France, de 1938 à 1942, comme il vient encore de le faire dans *le Monde* du 1er avril en mettant en cause mes trois années d'enquêtes sur le réseau Robinson, le plus vaste que la France ait jamais connu. Ce plaidoyer est à son honneur puisqu'il doit à Trepper sa notoriété d'écrivain, les souvenirs de celui-ci ayant fourni la matière première à son premier succès de librairie : *l'Orchestre rouge*. Seulement, et là réside l'embarras de M. Perrault, le vrai Leopold Trepper, qui fut menteur, tricheur et affabulateur, ne correspond pas à l'image qu'il a forgée.

Par un retour que l'Histoire affectionne (faillite totale et chute du communisme à l'Est), Gilles Perrault se trouve donc aujourd'hui confronté à des vérités désagréables sur son «héros», l'obligeant à soutenir à bout de bras cette statue de Commandeur qu'il a élevée sur la foi des seuls dires de Trepper, ce qui est pour le moins léger. L'ouverture de certaines archives, à l'Est comme à l'Ouest, plus quelques témoins qui acceptent enfin de parler, permet aujourd'hui d'y voir plus clair.

Leopold Trepper nous a été présenté comme le chef d'un vaste «orchestre rouge». C'est ridicule puisqu'une telle organisation n'a jamais existé (ce sont les Allemands qui ont inventé le nom). Trepper était le responsable d'un réseau d'espions soviétiques infiltrés en France avant guerre, comme il en a existé d'autres en Belgique, en Allemagne, en Suisse notamment. Ayant survécu à nombre de ses camarades, Trepper a même eu le culot de s'attribuer certains de leurs faits d'armes sachant qu'ils ne viendraient pas le démentir *post mortem*.

Leopold Trepper nous a ensuite été décrit comme un super-espion, à la fois grand cerveau et génial stratège. Quelle n'a pas été ma surprise de découvrir à Moscou les insuffisances du personnage ! Peu cultivé, ignorant les langues étrangères, il ne connaissait même pas le B.A.-BA de son métier (codage-décodage des messages, utilisation de la radio).

Venons-en à l'essentiel : l'attitude de Leopold Trepper avec la Gestapo après son arrestation en novembre 1942. la version de Gilles Perrault, et celle de l'intéressé dans ses Mémoires *(le Grand Jeu)*, a consisté à faire croire qu'il avait sauvé l'essentiel pour continuer le combat même prisonnier. Ce qui aurait donné le «grand jeu» : intoxication radio de Moscou sous le contrôle de la Gestapo, tout en ayant averti ses chefs. C'est le seul point vrai, qui permettra d'ailleurs à Trepper de garder la vie sauve après la guerre lorsqu'il devra rendre des comptes au KGB sur toutes ses trahisons. Car, pour sauver sa tête et, surtout, éviter la torture, Trepper s'est mis de suite au service des nazis, livrant l'essentiel de son réseau (ce qui coûtera la vie à certains de ses camarades). Sur ce point, les archives allemandes et soviétiques sont affligeantes.

La trahison de Trepper a valu à Henri Robinson, arrêté le 21 décembre 1942, d'être horriblement torturé avant d'être exécuté. D'après ce que l'on sait, il n'aurait, lui, jamais rien dit à ses bourreaux.

Il est pour le moins curieux que Gilles Perrault, qui se prétend toujours militant antifasciste, ait choisi comme figure de proue un homme qui fit preuve d'une telle duplicité avec les nazis.

THIERRY WOLTON
*journaliste, vient de publier «le Grand Recrutement» (Grasset)*

## UN LIVRE

### Un homme, une femme

**L'AMOUR DÉBOUSSOLÉ**
*de Hubert Aupetit et Catherine Topin*
*Edit. François Bourin*
*268 p., 129 F.*

C'EST l'histoire de deux chercheurs qui s'étaient donné un programme de travail très précis : *« Chercher où, dans quel lieu, l'amour se vivait encore, et se vivait bien. »* Deux chercheurs directement intéressés par le résultat de leurs travaux : *« Il nous fallait trouver des amants heureux, obtenir la recette de leur bonheur et nous l'appliquer. »*

Catherine Topin est ethnologue de formation. Hubert Aupetit est normalien, agrégé de mathémathiques. On les soupçonne de beaucoup ressembler aux deux narrateurs, la Renarde et Graindorge, adolescents en mai 68, entrés sur la scène amoureuse au moment où les mœurs se sont libérées, pour le meilleur et pour le pire : familles éclatées, couples à l'essai, reproduction médicalisée, sexualité assistée...

Cette éducation sentimentale d'un couple d'amants contemporains échappe à toutes les classifications : mi-enquête mi-pamphlet, mi-essai mi-roman, c'est un livre complexe, touffu, mais plein de sourires et parfois désopilant. Hubert Aupetit et Catherine Topin abordent tous les sujets – de la bioéthique à la psychanalyse, en passant par le néoféminisme, le sida et l'avortement, – en jouant sur plusieurs cordes. Ils affirment ne citer que des faits réels. Ils ont cependant choisi beaucoup de cas-limites, en forçant le trait, pour souligner les absurdités d'une société déboussolée qui prétend faire table rase de plusieurs millénaires de culture amoureuse.

Il n'est pas facile aujourd'hui de souhaiter un changement des comportements sexuels ou amoureux sans se faire aussitôt suspecter d'intégrisme. Mais ce couple est trop moderne, dans sa manière de penser, de s'exprimer et de se comporter, pour avoir le moindre complexe en la matière. Graindorge et la Renarde ironisent avec une totale liberté sur des thèses boiteuses qui conduisent à valoriser l'amour homosexuel ; sur *« l'engrenage contraceptif »* qui fait de l'enfant *« non plus le résultat hasardeux d'une conception mais d'une contre-contraception »* ; ou sur *« les amants devenus partenaires, comme dans les affaires »*, dont le premier souci semble être de *« se protéger de l'autre, de ses microbes, de ses gamètes »*...

Cette longue quête d'une morale amoureuse se termine finalement sur une vérité simple, vieille comme le monde : le seul secret d'un couple réussi, c'est... l'amour, la rencontre de l'autre, redécouvert chaque jour, dans un climat de confiance, et non la conjonction de deux égoïsmes. Cela peut paraître parfaitement banal, d'une totale platitude, mais pourquoi cela semble-t-il si difficile aujourd'hui ?

ROBERT SOLÉ

# LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

## Bleu horizon

**La déclaration de politique générale prononcée par M. Balladur devant les députés a été approuvée, jeudi 8 avril, par 457 voix contre 81 et 2 abstentions. La majorité requise était de 270. Dans son long discours – une heure et quarante-cinq minutes, – le premier ministre n'a cessé, sans crainte des allitérations, de scander des mots qu'il avait sans doute eu tout le loisir de repérer en travaillant, l'an dernier, à son *Dictionnaire de la réforme : « Rassemblement, redressement, rénover, reconstruire, redémarrage, raffermissement, retour à la confiance, reprendre la politique de participation, recréer un exemple français de société »*. Mais l'ancien ministre d'Etat du gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac a su aussi trouver le mot de *« tolérance »*, qu'à quatre reprises au moins il a employé. *« Renouveau, tolérance, rassemblement, tels sont les principes de l'action du gouvernement »*, a affirmé M. Balladur, dans ses tout premiers propos.**

D'un côté, un homme soudain devenu seul, du fait de ses nouvelles fonctions, un homme impeccable, cheveux lisses et costume bleu horizon – de la couleur de l'Assemblée, qui allait lui accorder largement sa confiance, – un homme qui, à la tribune, tient le plus souvent à deux mains les feuillets de son discours et auquel personne, sans doute, n'ira jamais demander la couleur de ses chaussettes. En face, la marée, au point qu'à l'occasion d'une suspension de séance le nouveau président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, recommandera à ses collègues de ne pas hésiter à chahuter la tradition et à entrer aussi par la porte de gauche, afin d'éviter les bousculades et de gagner un peu de temps. Quelque quatre cent quatre-vingts députés de la nouvelle majorité, qui, pour la première fois, marquent ostensiblement leur territoire dans l'hémicycle.

Toujours assez haut perché dans l'enceinte du Palais-Bourbon, Raymond Barre a été déporté de neuf rangs vers la gauche, et se retrouve parfaitement au centre. Assis juste derrière le banc des ministres, Valéry Giscard d'Estaing se retrouve au centre-gauche de l'hémicycle. Quant à l'ancien premier secrétaire du Parti socialiste, Laurent Fabius, il côtoie, sur le même banc, tout à fait à l'extrême gauche, les communistes Georges Hage et Maxime Gremetz. *« Quand ils se sont tous levés, je me suis dit : s'ils se mettent en marche, ils vont nous écraser »*, racontera plus tard le président du groupe socialiste, Martin Malvy.

La nouvelle majorité a du tonus, en effet. Elle n'a pas ménagé ses applaudissements, tout au long de l'après-midi, au chef du gouvernement. Les plus nourris ont accompagné l'annonce, par le premier ministre, de la suspension de *« toute suppression de services publics en zone rurale »*. Le *« problème majeur »* des banlieues a laissé, en revanche, l'Assemblée plus indifférente. On a aussi beaucoup applaudi sur les bancs de la droite le projet de reconnaître comme pupilles de la nation les enfants de magistrats, policiers, gendarmes et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire qui seraient tués dans l'accomplissement de leur devoir, ainsi que le renoncement aux nominations à caractère politique dans l'administration. A cet instant, le président de l'UDF, M. Giscard d'Estaing, sourit, en songeant peut-être que c'en est fini du cauchemar de naguère, celui de *« l'Etat-RPR »*. L'ancien président de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli, lui-même, est le premier à applaudir lorsque le premier ministre *« demande à tous les magistrats de se garder de s'immiscer dans les débats politiques »*.

Sans effet de style, sobrement mais non succinctement, Edouard Balladur a ainsi exposé un lourd programme d'action pour la législature à venir, quitte à inventer, pour la circonstance, cette curieuse notion juridique que serait la *« loi quinquennale »*. Mais peut-être n'était-ce là, chez cet homme aussi minutieux, qu'une façon, courtoise, de dire que le balancier est durablement revenu à droite. *« Ce sera difficile ? s'est finalement interrogé le premier ministre. A coup sûr. Périlleux ? Peut-être. Indispensable ? Evidemment. »* Sans jamais citer le nom de son prédécesseur, ni celui du président de la République, M. Balladur n'avait pris pour référence, tout au long de son discours, que le général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac, sans oublier cette autre figure de la Vᵉ République, André Malraux, qui proposait de *« donner à chacun les clés du trésor »*.

JEAN-LOUIS SAUX

# « C'est la volonté de créer un nouvel exemple français qui nous permettra de rénover notre société tout entière »

## affirme Édouard Balladur

**Voici le texte intégral de la déclaration de politique générale prononcée jeudi 8 avril par M. Balladur :**

Les Français l'ont décidé, voici que commence une nouvelle période de notre histoire. Inutile de rappeler les événements de ces dernières années. C'est justement parce qu'ils les avaient présents à l'esprit que les Français ont voulu changer de cap. Vous voilà donc, Mesdames et Messieurs, investis d'une très large confiance et d'un très large soutien populaire. Vous voilà en mesure de donner, en étroite association avec le gouvernement, un élan nouveau à notre nation, d'apporter à notre société les réformes qui lui assureront à la fois le progrès, l'équilibre et la justice.

Telle est la mission qui nous est impartie : orienter la France vers le renouveau. Mais ce n'est pas tout et notre conception de la République nous impose des devoirs : celui de pratiquer la tolérance et le respect d'autrui ; celui de rester ouverts aux autres, attentifs aux propositions, d'où qu'elles viennent ; celui en somme de rassembler tous les Français.

Renouveau, tolérance, rassemblement, tels sont les principes de l'action du gouvernement.

Votre force et votre unité, vous les avez déjà marquées en élisant le président de l'Assemblée nationale. C'est avec une très grande joie que je salue au nom du gouvernement l'élection de M. Philippe Séguin, dont je connais depuis longtemps les grandes qualités intellectuelles et morales et pour lequel j'éprouve estime et amitié.

Le gouvernement est placé face à une situation difficile... Ce n'est pas une raison pour se résigner mais, au contraire, pour agir plus vite et davantage : l'imagination, la volonté, la cohésion, sont indispensables au redressement du pays. Ce redressement est urgent, il ne peut attendre, comme ne peuvent plus attendre les Français, hélas de plus en plus nombreux à être frappés par le chômage et à avoir le sentiment que leur sécurité n'est plus suffisamment assurée. Notre nation s'interroge sur elle-même, les Français sont inquiets.

C'est au pays tout entier qu'il faut donner des raisons d'espérer, c'est pour l'ensemble des Français que nous entendons gouverner et assumer notre responsabilité. Pour cette raison, j'ai voulu constituer un gouvernement équilibré, un gouvernement restreint, un gouvernement rassemblé autour d'une même et unique volonté : celle de refaire de notre pays, comme cela fut le cas jadis, un exemple.

La France fut à plusieurs reprises dans son histoire un exemple pour le monde. Au temps de la chrétienté médiévale puis au temps de la monarchie administrative, puis lors de la Révolution, quand, la première, elle créa une société de liberté et fonda la République sur des principes toujours vivants. Plus près de nous, au vingtième siècle, elle a inventé un modèle de protection sociale et de justice, tout en devenant une nation forte, ambitieuse et prestigieuse, grâce au général de Gaulle, dont aujourd'hui tous les Français se reconnaissent les disciples.

En ce monde où tout change, alors que notre situation intérieure est elle-même incertaine, à notre tour aujourd'hui de faire à nouveau de la France un exemple. Il y faudra de nombreuses années. Nous entendons commencer sans tarder. D'autres ensuite prendront le relais.

### *La France doit s'adapter à un monde plus instable et donc plus dangereux*

Nous le savons tous, la France doit s'adapter à un monde nouveau, moins figé, plus libre pour chaque nation, mais aussi plus instable et donc plus dangereux.

En quelques années, nous avons vécu la fin d'un certain ordre mondial. L'effondrement du socialisme, l'échec du modèle soviétique nous ont tous réjouis. Nous y avons vu la victoire de nos idéaux et de la liberté, la promesse d'un avenir meilleur.

Pour autant, si l'ancien équilibre, malsain sans doute, parce que fondé sur la contrainte, a été détruit, aucun autre n'a été rétabli aujourd'hui. Les rivalités nationales, les risques de prolifération nucléaire, le crime organisé, les affrontements ethniques gagnent dans le monde. Ces bouleversements ont des conséquences graves sur l'ensemble de la vie internationale.




La guerre du Golfe et, aujourd'hui, la violence dans l'ancienne Yougoslavie l'ont montré. L'Europe de l'Ouest n'a pas su se mobiliser ni pour contribuer efficacement au développement de l'Europe de l'Est ni pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du continent. En contrepartie la puissance américaine, désormais solitaire, conduit parfois notre grand allié de deux siècles à des attitudes qui nous préoccupent, qu'il s'agisse du dossier agricole ou des négociations commerciales.

Une fois résorbées les conséquences des deux chocs pétroliers, les années 80 ont vu le développement de mécanismes financiers qui perturbent gravement le système monétaire international et les perspectives d'une croissance saine et durable. Le déficit budgétaire américain comme les modalités choisies pour financer la réunification de l'Allemagne troublent les marchés financiers et pèsent lourdement sur les taux d'intérêt.

Cette situation internationale est d'autant plus préoccupante que la France ne s'est pas organisée pour affronter ce monde nouveau et mieux y assurer sa position. Notre appareil militaire, sollicité par des missions multiples, a du mal à répondre à tout ce que l'on attend de lui. Il faut déterminer comment doit évoluer notre politique de défense, dans quelle réflexion politique et stratégique elle doit s'inscrire, quelle consistance précise il faut donner au concept d'union européenne sur le plan militaire.

Enfin, qui ne sait que l'équilibre et la solidité des pays africains en voie de développement, avec lesquels la France entretient une relation de coopération privilégiée, sont menacés ?

### *Une chance historique de réformer la société française a été manquée*

Sur le plan intérieur, la France doit faire face à une situation économique et sociale plus grave qu'aucune de celles qu'elle a connues depuis une quarantaine d'années, lorsqu'elle eut surmonté les conséquences de la guerre. C'est toute notre société qui s'interroge ou, trop souvent, doute : l'aggravation de l'insécurité, comme celle du chômage, jette le trouble dans l'esprit des Français et l'impuissance des gouvernements précédents pour limiter l'une et l'autre a accru leurs inquiétudes ; la crise des banlieues et des villes est sérieuse, les incertitudes des jeunes face à leur avenir sont profondes. Tout ceci conduit à une crise morale.

Aux erreurs graves du début des années 80, et dont nous supportons encore les conséquences, erreurs marquées par la volonté d'assurer le progrès social sans chercher à lui donner une base économique réelle, s'est ajoutée une autre erreur dans les années 1988-1990. Alors, une chance historique de réformer la société française dans une période de croissance a été manquée. En outre, notre pays connaît une crise de l'Etat. Celui-ci ne joue plus de façon satisfaisante son rôle de garant de l'ordre social et de la solidarité. Il a du mal à assumer ses responsabilités régaliennes essentielles dans les domaines de la justice et de la sécurité.

Voilà brièvement décrite la situation que le peuple français nous a demandé de redresser. Encore tout n'est-il pas connu. Pour agir, il nous faut en savoir plus, notamment sur l'ampleur réelle des déficits publics, sur la situation financière exacte des régimes sociaux, sur l'aptitude de notre système d'éducation à donner à notre jeunesse les clés de son avenir, sur les conditions permettant de garantir à notre agriculture sa plus juste place dans notre économie.

Aussi ai-je demandé à une commission composée de personnalités indépendantes, à laquelle je souhaite que les deux Assemblées veuillent bien prêter leur concours, d'établir un bilan de la situation de notre pays dans tous les domaines de la vie publique. Cette commission sera présidée par M. Jean Raynaud, procureur général près la Cour des comptes.

Qu'on ne s'y méprenne pas : il ne s'agit pas, comme d'autres l'ont fait en d'autres temps, de trouver dans ce bilan des arguments de polémique, mais d'asseoir sur ses constatations la nouvelle politique que le pays appelle de ses vœux.

Cette nouvelle politique, c'est en pleine crise économique et sociale que nous devrons la mener. Nous le savons, nous l'acceptons. Inspi-

*Lire la suite page 4*

## *Les principales propositions du premier ministre*

Voici les principales propositions annoncées par Edouard Balladur :

– **Justice.** – Réforme du Conseil supérieur de la magistrature dans sa composition, ses règles de fonctionnement et sa compétence ; obligation pour le parquet de n'appliquer que des instructions écrites de la chancellerie ; révision du code de procédure pénale.

– **Administration.** – Publication des avis motivés des responsables des corps pour les nominations au tour extérieur ; refus de toute nomination *« qui ne serait pas indispensable à l'intérêt du service »* dans les trois mois précédant des élections législatives ou présidentielle.

– **Sécurité.** – Attribution de la qualité de pupilles de la nation aux enfants des magistrats, policiers, gendarmes et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire tués dans l'accomplissement de leur devoir ; poursuite des infractions aujourd'hui non sanctionnées.

– **Immigration.** – Renforcement des contrôles aux frontières et sur le territoire national ; définition plus stricte des conditions d'entrée et de séjour des étrangers ; révision du code de la nationalité afin que ceux qui veulent être français en fassent expressément le choix.

– **Institutions.** – Réforme de la composition et du fonctionnement de la Haute Cour de justice ; réforme du statut de la magistrature ; élargissement du champ d'application et des modalités du référendum.

– **Economie.** – Autonomie de la Banque de France ; collectif budgétaire comportant des économies d'au moins 20 milliards de francs ; plan d'urgence pour permettre un redémarrage rapide du marché immobilier et de la construction ; allègement des charges qui pèsent sur l'emploi des personnes rémunérées au niveau du SMIC ou légèrement au-dessus ; prêts bonifiés aux PME et PMI ; allègement des droits de mutation sur les ventes d'entreprises individuelles ; loi d'orientation quinquennale en faveur de l'emploi ; loi quinquennale pour maîtriser les déficits publics ; privatisation d'entreprises du secteur concurrentiel ; réforme de la Caisse des dépôts et consignations.

– **Social.** – Conférence à l'hôtel Matignon avec les représentants des organisations syndicales et professionnelles pour dresser la liste des problèmes sociaux à résoudre ; mise à l'étude de la création d'un fonds destiné à rétablir l'équilibre des régimes sociaux et alimenté par une augmentation de la fiscalité indirecte ; loi quinquennale permettant de parvenir à un équilibre durable des régimes de maladie, de vieillesse et d'assurance-chômage ; augmentation du salaire direct grâce au transfert progressif de la charge des cotisations familiales des entreprises vers l'Etat ; loi-cadre garantissant le maintien des moyens de financement de la politique de la famille ; mesures en faveur des personnes âgées dépendantes, des handicapés, des sans-abri ; renforcement de la lutte contre le sida.

– **Education.** – Autonomie accrue des établissements ; maintien des attributions de l'Etat en matière de recrutement, de formation et de rémunération des enseignants ; doublement du nombre de jeunes en formation en entreprise ; développement des enseignements artistiques.

– **Culture.** – Meilleure répartition des activités culturelles sur tout le territoire de la France ; mesures demandées aux responsables des chaînes de radio et de télévision publiques afin que celles-ci remplissent complètement leur mission de service public.

– **Agriculture.** – Refus d'une application *« tatillonne et complexe »* de la politique agricole commune, réaffirmation de la préférence communautaire et demande de *« compensations légitimes et nécessaires »* pour nos agriculteurs ; mesures d'ordre fiscal, social et financier en faveur de l'agriculture ; réunion des représentants des organisations professionnelles à Matignon début mai ; possibilité d'une loi quinquennale sur l'avenir de l'agriculture et de l'espace rural.

– **Aménagement du territoire.** – Meilleur partage des ressources entre collectivités pauvres et collectivités riches ; suspension, jusqu'à nouvel ordre, de toute suppression de services publics en zone rurale ; priorité au développement économique et social des DOM-TOM ; modernisation de l'habitat et développement du logement social dans les banlieues grâce à l'affectation d'une partie des ressources de la privatisation.

– **Politique européenne.** – Mise en œuvre d'une politique européenne *« réaliste »* ; contrôle plus strict du Parlement français sur les textes communautaires ; modification éventuelle du mode de scrutin pour les élections européennes afin de rapprocher les citoyens des élus ; renforcement du système monétaire européen ; appel à une cohésion militaire et politique plus forte.

– **Défense.** – Etablissement d'un Livre blanc analysant la situation nouvelle et les moyens d'assurer l'indépendance de la France ; élaboration d'une loi de programmation militaire votée au printemps 1994 ; garantie de la pérennité de la capacité nucléaire de la France et de sa modernisation.

– **Diplomatie.** – Solidarité avec l'Afrique ; réunion d'une conférence internationale *« ayant pour objectif de stabiliser la situation de l'Europe et d'y instituer l'équilibre »*, préparée dans le cadre de l'Union européenne puis dans celui de la CSCE.

# LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

## Réformer la réforme du code de procédure pénale

En plaçant la justice en tête de sa déclaration de politique générale, Edouard Balladur souhaitait manifester son attachement à un secteur que bien des hommes politiques disent aujourd'hui *«sinistré»*. Soucieux d'apaiser les tensions apparues ces dernières années avec les affaires, le premier ministre a insisté sur la *«confiance»* qu'il accorde aux magistrats tout en leur demandant *«de se garder de s'immiscer dans les débats politiques»*. Outre l'engagement d'améliorer le statut matériel de la magistrature – les autres acteurs du monde judiciaire n'ont pas été mentionnés – le monde judiciaire retiendra d'abord un ton, la modération. M. Balladur, qui est resté aussi vague dans ses propos sur la sécurité qu'il s'est montré précis sur la justice, a tenu des propos plus mesurés et moins musclés que ne le laissaient présager certaines envolées électorales de ses amis politiques.

Le premier ministre a fait deux promesses : la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et celle du nouveau code de procédure pénale. Au regard de la Constitution de la Vᵉ République, l'indépendance de la magistrature est garantie par le chef de l'Etat, qui est *«assisté»* dans cette tâche par le CSM. Composé du président de la République, du garde des sceaux et de neuf membres nommés par le chef de l'Etat, le Conseil est à la fois l'organe disciplinaire des magistrats du siège et la clé de voûte de l'institution judiciaire. Les conseillers de la Cour de cassation et les premiers présidents des cours d'appel sont nommés sur sa proposition et le CSM donne son avis sur les nominations de tous les magistrats du siège de France.

### Une tâche «urgente»

La désignation, par le président de la République, des membres d'une institution chargée de garantir l'indépendance de la magistrature nourrit depuis des années une suspicion qui n'a cessé de se développer. Longtemps promise, jamais engagée, la réforme du Conseil est cependant difficile à mettre en œuvre puisque sa composition et ses pouvoirs sont inscrits dans la Constitution de 1958, ce qui oblige les gouvernements à avoir recours pour toute réforme d'ampleur au lourd arsenal de la révision constitutionnelle.

En 1981, la réforme du CSM figurait parmi les «cent dix propositions» du candidat Mitterrand mais le président de la République y avait renoncé en 1989 en invoquant les dangers du corporatisme. Sous la pression des affaires et de la révolte d'une partie de la magistrature, le chef de l'Etat avait toutefois fini par changer d'avis : en novembre 1992, il annonçait une réforme des institutions comprenant une extension des pouvoirs du CSM et l'introduction, au sein de cette institution, de magistrats élus par leurs pairs et de personnalités choisies par le chef de l'Etat et les présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat.

Dans sa déclaration de politique générale, Edouard Balladur, fidèle aux engagement de l'actuelle majorité, a confirmé que le gouvernement proposerait prochainement une réforme de *«la composition, des règles de fonctionnement, et de la compétence»* du CSM en ajoutant qu'il s'agissait là d'une tâche *«urgente»*. La chancellerie rédigera donc dans les mois qui viennent un texte dont le contenu n'est pas encore connu, mais qui reprendra peut-être en partie les propositions du chef de l'Etat. Il ne lui sera toutefois pas facile de le faire dans des délais très rapides puisque le ministère de la justice doit également rédiger un projet de réforme du nouveau code de procédure pénale et un texte modifiant l'actuel code de la nationalité.

Le code de procédure pénale est le second gros dossier qui attend le nouveau garde des sceaux, Pierre Méhaignerie. Critiqué par une grande partie de la magistrature, apprécié par la plupart des avocats, ce texte entré en vigueur le 1ᵉʳ mars ne peut être suspendu puisque l'ancien code a déjà été abrogé. Le gouvernement a donc décidé de remettre totalement l'ouvrage sur le métier. Là aussi, il lui faut agir vite afin de répondre à l'attente pressante de la magistrature. Un groupe d'experts réunissant des praticiens de «terrain» sera chargé dans les semaines qui viennent de dresser le bilan des nouvelles dispositions, et un projet de loi sera rédigé dans la mesure du possible dans un délai d'environ un mois.

Dans son discours, le premier ministre propose sans plus de précisions de distinguer les *«dispositions qui méritent d'être maintenues parce qu'elles correspondent à un progrès de notre droit»* de celles *«qui doivent être modifiées»*. Certains des nouveaux articles suscitent en effet peu de problèmes : c'est le cas de l'abolition des privilèges de juridiction ou de l'introduction des dispositions destinées à renforcer la présomption d'innocence. Plus conflictuel sera sans doute le débat sur la présence de l'avocat en garde à vue : lors des discussions au Parlement à l'automne, l'actuelle majorité n'y était guère favorable mais il paraît difficile de revenir aujourd'hui sur une disposition qui accroît incontestablement les droits de la défense. Les organisations d'avocats ont d'ailleurs prévenu qu'elles s'opposeraient vigoureusement à toute remise en cause sur ce point.

### La détention provisoire

Finalement, le débat se cristallisera sans doute sur le problème de la détention provisoire. Pour la première fois depuis le XIXᵉ siècle, le nouveau code de procédure pénale ôte en effet au juge d'instruction le pouvoir d'incarcérer, qui est confié depuis le 1ᵉʳ mars au président du tribunal ou à un juge délégué par lui. Le gouvernement a donc le choix entre trois solutions : maintenir le système actuel du juge «délégué», redonner la détention au juge d'instruction, ou adopter le système qui devait entrer en vigueur le 1ᵉʳ janvier 1994 – une détention confiée au président du tribunal assisté de deux assesseurs non-magistrats. La mise en examen qui a remplacé la défunte inculpation sera sans doute elle aussi revue, mais la chancellerie affirme attendre les conclusions du groupe d'experts pour trancher définitivement ces questions.

Au sujet du ministère public, M. Balladur s'est montré plus précis : à l'obligation d'écrire les instructions adressées aux parquets généraux par la chancellerie introduite dans le nouveau code de procédure pénale, le premier ministre souhaite ajouter l'obligation de verser ces instructions au dossier. La promesse mérite d'être soulignée : si elle est vraiment tenue, notamment dans les affaires «sensibles», si réellement le parquet n'est obligé à l'avenir d'appliquer *«que des instructions écrites versées au dossier»*, il s'agira d'un changement important des mœurs judiciaires.

ANNE CHEMIN

*Suite de la page 3*

rons-nous de la maxime de Marc-Aurèle : *«L'obstacle est matière à action.»*

C'est cela le choix du nouveau gouvernement et son appel à la nouvelle majorité : le choix du courage. C'est parce que la situation est grave que nous avons décidé, malgré les risques que cela peut comporter, d'assumer la charge du pouvoir. Mais c'est aussi parce que nous avons la conviction qu'autre chose est possible, qu'une autre politique existe, qui redonne aux Français confiance en eux-mêmes et en la France. C'est pour cela que je vous appelle à l'effort et à la cohésion.

### J'inviterai à me rencontrer toutes les forces politiques ayant une audience incontestable

Comment la France inquiète peut-elle devenir une France confiante et rassemblée dans l'effort ? Seule une politique de réforme le lui permettra. Seule cette politique fera à nouveau de notre pays un exemple : celui d'une France plus forte, et aussi plus juste, d'une France diverse, dans le respect des principes de la décentralisation, mais aussi plus dynamique et plus cohérente, d'une France moteur de la construction européenne, et aussi déterminée à rester elle-même, d'une France plus solidaire des autres nations du monde.

C'est la volonté de créer un nouvel exemple français qui nous permettra de rénover notre société tout entière, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la protection sociale, du statut des salariés, du dynamisme des entreprises, de la réaffirmation du rôle de l'Etat. Ces réformes, il faut les commencer sans tarder, notre pays, répétons-le, ne peut pas attendre. Nous ne résoudrons pas les problèmes de notre nation sans de profonds changements dans nos structures, dans nos habitudes, dans nos mentalités. Tous nos concitoyens en sont bien conscients, et, vous qui les représentez, vous le savez. Les Français y sont prêts.

Une politique de réforme à mener en deux années, avant une grande échéance nationale, sera d'autant plus difficile à mettre en œuvre, nul ne l'ignore et moi moins que tout autre. Mais il faut amorcer le mouvement dès maintenant, même si cinq années, au moins, sont nécessaires pour redresser notre pays ; c'est cinq années que vous avez devant vous pour vous y consacrer. Les mesures que nous vous proposerons devront s'inscrire dans une perspective quinquennale qui vous permettra de décider clairement où vous voulez aller et selon quelles étapes.

Il faut le faire en restant largement ouverts, à l'écoute de tous nos concitoyens quels qu'ils soient, à quelque organisation qu'ils appartiennent, dans un esprit de tolérance et de respect mutuel. Nul ne peut être assuré de posséder à jamais les meilleures solutions. *C'est pourquoi je me propose, dans les jours qui viennent, d'inviter à me rencontrer toutes les forces politiques ayant dans notre pays une audience incontestable, même quand elles ne sont pas représentées au Parlement.*

La mise en œuvre d'un ambitieux programme de réformes requiert l'efficacité et la cohésion des pouvoirs publics, efficacité et cohésion qui reposent sur un fonctionnement des institutions scrupuleusement conforme à leur lettre et à leur esprit. C'est dire que l'action du gouvernement, reposant sur votre confiance, doit pouvoir se développer normalement. Le gouvernement, aux termes de la Constitution, *«détermine et conduit la politique de la nation»*, et il le fait sous votre contrôle. La période difficile que nous traversons suppose que les efforts de tous soient tendus vers le même but. Nous avons besoin que notre pays vive dans le calme et le travail les mois qui viennent et que notre efficacité, la vôtre comme la nôtre, soit assurée. Pour ma part, je ne prendrai aucune initiative qui troublerait cette sérénité. La France traverse une crise économique, sociale, morale et nationale qui est grande, nul besoin d'y ajouter une crise politique. Tel est le sens de mes propos et de mes actes depuis huit jours. Mais pour autant j'entends exercer dans leur plénitude les attributions que me confère la *Constitution*.

Il n'est pas dans mes intentions de décrire devant vous dans le détail tous les aspects de cette politique nouvelle fondée sur la réforme et la construction d'un nouvel exemple français, mais d'en dessiner les traits essentiels. L'objectif, s'il est ambitieux, s'énonce clairement : affermir l'Etat républicain, assainir notre économie pour développer l'emploi, garantir les solidarités essentielles à notre société, mieux assurer la place de la France en Europe et dans le monde. Ces quatre principes guideront notre action.

### Je demande à tous les magistrats de se garder de s'immiscer dans les débats politiques

Première orientation : affermir l'Etat républicain et reconstruire une démocratie équilibrée où les règles de la morale et les principes de tolérance et d'impartialité soient mieux respectés. Trop souvent, les citoyens ont le sentiment que l'Etat est possédé et non pas servi par ceux qui gouvernent, qu'il n'est pas au service de tous.

En premier lieu, le travail parlementaire doit être facilité et les rapports du Parlement avec le gouvernement améliorés. Le gouvernement, soucieux d'exercer pleinement ses prérogatives constitutionnelles, veillera cependant au respect de l'initiative parlementaire. Il favorisera, chaque fois que cela sera possible dans le domaine concerné, l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi. Il sera également très attentif aux demandes d'inscription présentées par les présidents de groupe et de commission. Il conviendra qu'à cette fin le calendrier des travaux ménage le temps disponible à l'exercice d'un droit que les élus considèrent, à juste titre, comme fondamental.

L'amélioration du fonctionnement de la justice est, dans un régime républicain, un objectif prioritaire. Pour mieux assurer l'indépendance de la justice, une réforme du Conseil supérieur de la magistrature vous sera proposée. Sa composition, les règles de son fonctionnement, sa compétence seront modifiées afin de mettre la carrière des magistrats à l'abri des pressions politiques, d'où qu'elles viennent. C'est une tâche urgente. Par ailleurs, il sera demandé au parquet de ne plus appliquer, émanant de la chancellerie, que des instructions écrites versées au dossier. Il faut dissiper la lourde impression de malaise qui pèse sur notre vie publique.

La toute récente réforme de la *procédure pénale* doit être revue : si la loi était appliquée dans son intégralité, le fonctionnement de la justice risquerait d'être totalement bloqué. M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, proposera une adaptation de ce texte, en distinguant les dispositions qui méritent d'être maintenues, parce qu'elles correspondent à un progrès de notre droit, de celles qui doivent être modifiées.

*J'ai confiance dans notre magistrature*, dans sa conception du devoir, dans son sens de la responsabilité vis-à-vis de la nation. Je demande à tous les magistrats de se garder de s'immiscer dans les débats politiques et d'assurer, en toute circonstance, l'indépendance, la sérénité de la justice, ainsi que le respect des droits de la défense. J'ajoute que leur statut matériel fera l'objet des mesures indispensables afin de leur redonner dans la société la place éminente qui doit être la leur.

En troisième lieu, comment ignorer que l'administration française, si longtemps objet pour le reste du monde d'une admiration légitime, en raison de sa qualité et de son impartialité, traverse une crise ? Elle est méconnue, critiquée et gravement menacée par la politisation. Une telle situation est contraire à la tradition républicaine. *Cette tradition doit être retrouvée.* Il y va du respect de l'Etat et de l'adhésion des citoyens à la démocratie. Dépolitiser les nominations et les avancements

## Six partis invités à Matignon

*«Nul ne peut être assuré de posséder à jamais les meilleures solutions. C'est pourquoi je me propose, dans les jours qui viennent, d'inviter à me rencontrer toutes les forces politiques ayant dans notre pays une audience incontestable, même quand elles ne sont pas représentées au Parlement.»* C'est en ces termes que le premier ministre a annoncé, jeudi 8 avril à l'Assemblée nationale, qu'il allait inviter prochainement à l'hôtel Matignon les représentants des partis politiques qui ont obtenu un résultat significatif aux dernières élections. Ainsi Edouard Balladur souhaite-t-il recevoir successivement, dans l'ordre d'importance des effectifs à l'Assemblée, le RPR, l'UDF, le PS et le PC. Puis, par ordre alphabétique, l'Entente des écologistes et le Front national.

## Prendre son temps

par Thierry Bréhier

ROMPRE avec la période précédente est l'ambition clairement affichée d'Edouard Balladur. Dans les mots tout au moins, car, si seul l'avenir permettra de juger les actes, les propositions, elles, ne paraissent guère en rupture avec les dernières années de la gestion socialiste, si ce n'est, paradoxalement, en matière institutionnelle. Sur bien des sujets, au contraire, le nouveau premier ministre paraît même, et quoi qu'il en dise, partager l'analyse de son prédécesseur. Le plus surprenant, en effet, dans la déclaration de politique générale d'un homme qui se préparait depuis si longtemps à diriger un gouvernement d'alternance est le faible nombre de propositions concrètes et d'application immédiate qu'il a formulées. La plupart des dossiers chauds – *que ce soit le chômage, la crise* des banlieues ou l'adaptation des armées à la nouvelle situation mondiale – devront faire l'objet d'études avant toute décision.

Le tempérament d'Edouard Balladur ne risque pas de donner de lui l'image d'un homme pressé. Son discours à l'Assemblée nationale n'a fait que renforcer cette impression. Il a tenté de faire croire que l'obsession présidentielle n'était pas la sienne. En fait, il paraît surtout conscient que sur bien des sujets qui inquiètent le plus les électeurs – et qui ne sont pas pour rien dans l'échec des socialistes aux législatives – il ne pourra pas faire très vite beaucoup mieux que le gouvernement précédent. D'où sa préférence pour un simple – mais important, il est vrai – changement de climat, et pour l'indication, aussi précise que possible, de la nouvelle direction qui sera dorénavant suivie, en espérant que cela suffira à redonner confiance aux Français, et donc incitera les électeurs à confirmer, lors de la prochaine présidentielle, qu'ils préfèrent confier le pouvoir à la droite.

Cette stratégie explique l'invention de *«lois quinquennales»* qui seront une curiosité juridique dans le système institutionnel mis en place en 1958. M. Balladur en a déjà annoncé pour l'emploi, pour la réduction du déficit budgétaire, pour la sauvegarde des systèmes sociaux, pour la défense et peut-être pour l'agriculture. Aux yeux du premier ministre, elles auront valeur de programme, d'engagement, de garantie accordée à leurs bénéficiaires, alors qu'une loi – puisque lois elles seront – peut toujours être modifiée par le Parlement.

### Les leçons du passé

Etre l'héritier de Georges Pompidou ne conduit pas forcément à se comporter de la même façon que le fils spirituel de l'ancien président de la République. En 1986, *Jacques Chirac avait voulu faire vite*, et donc avait légiféré par ordonnance pour appliquer les points essentiels de son programme. En 1993, Edouard Balladur veut prendre son temps et ne fera traduire nombre de ses idées en formes législatives que par une série de lois-programmes* dont le vote interviendra tout au long de l'année à venir. Il y a sept ans, il fallait démontrer ce que la droite pouvait faire. Aujourd'hui, plus prudemment, *il s'agit de clarifier son programme* de changement pour le long terme. Les leçons du passé ont servi.

La seconde cohabitation sera donc bien différente de la première. Dans les rapports avec le chef de l'Etat aussi. La première législature de droite d'un septennat mitterrandien avait commencé par un échange entre le président de la République et le premier ministre – via un message au Parlement de l'un et le discours-programme de l'autre – définissant clairement les règles devant régir leurs rapports. Ni M. Mitterrand ni M. Balladur n'ont jugé utile d'en faire autant cette fois. La conduite de ce dernier depuis une semaine témoigne, il est vrai, du respect avec lequel il traitera la fonction présidentielle. Aussi son propos devant sa majorité paraissait-il plus dur que ses actes. Il a nettement souligné qu'il ne tenait son pouvoir que d'elle, et qu'il ne pouvait être contrôlé que par elle.

Plus curieusement il n'a cité le président de la République que pour dire qu'il lui demanderait de réunir le Parlement en session extraordinaire, y ajoutant juste une allusion lorsqu'il a dit que *«toutes les autorités de l'Etat»* seraient associées à la réflexion sur la politique de défense. C'est le moins que l'on pouvait attendre vis-à-vis de celui qui est, de par la Constitution, chef des armées. Mais rien n'est dit sur le rôle du président de la République en matière diplomatique. C'est insolite de la part d'un chef de gouvernement qui affirme vouloir respecter non seulement «la lettre» mais aussi *«l'esprit» de nos institutions*, car c'est peu conforme à la manière dont elles ont été constamment appliquées depuis plus de trente ans.

Des conflits pourraient donc survenir entre les deux têtes de l'exécutif, même si M. Balladur a fermement demandé à M. Mitterrand de ne pas se conduire en surveillant scrupuleux de l'action gouvernementale, comme il l'avait fait tout au long de la première cohabitation. *Le président de la République* ne pourra certes pas critiquer la volonté du chef du gouvernement de dépolitiser la haute fonction publique, il a trop lui-même contesté *«l'Etat RPR»* pour pouvoir défendre tous ses proches qu'il a placés aux postes-clefs.

### La réforme des institutions

En tout état de cause, la décision du premier ministre de rendre publics les avis du «corps» avant la nomination de personnalités au tour extérieur permettra de clarifier les choix.

Les rapports entre M. Mitterrand et M. Balladur pourraient être plus délicats sur la réforme des institutions. Même si le premier ministre ne s'avance qu'avec prudence sur ce chemin, il aura besoin, pour mener à bien les deux révisions constitutionnelles qu'il a souhaité voir voter rapidement (la Haute Cour de justice et le Conseil supérieur de la magistrature), de l'appui du président de la République, à qui la Constitution accorde en la matière un rôle déterminant. Le chef de l'Etat pourra alors faire valoir son regret que soit renvoyé à plus tard le *«rééquilibrage»* des institutions, qu'il a proposé et que le premier ministre juge tout autant souhaitable que non prioritaire.

Les parlementaires pourront, peut-être, aussi regretter que leurs droits ne soient pas accrus. Car, même si M. Balladur a eu des mots aimables pour eux, il leur a clairement indiqué qu'il comptait bien user de toutes les prérogatives que lui accorde la Constitution actuelle. Il pourrait y avoir d'autres points de friction. Si le premier ministre s'est montré fort européen, malgré les campagnes de MM. Séguin et Pasqua, mais comme le souhaitait Valéry Giscard d'Estaing, il a été beaucoup plus jacobin que décentralisateur, contrairement au programme de l'UDF (par exemple en matière éducative). La décentralisation ne sera que maintenue et non pas approfondie, alors même que l'ancien président de la République l'avait rangée parmi les deux priorités qu'il fixait au nouveau gouvernement, et dont il a déjà prévenu qu'il en serait en gardien sourcilleux. De même, alors que lui réclame une *«indépendance»* de la Banque de France, le premier ministre ne veut lui accorder qu'une *«autonomie»* ; la différence des mots peut recouvrir une divergence d'idées.

M. Balladur a certes proclamé son *«amitié»* avec Jacques Chirac mais son comportement et son discours sont plus pompidoliens que chiraquiens ; or être pompidolien, l'Histoire l'a montré, c'est être bien peu giscardien. La majorité parlementaire, elle, est à dominante chiraquo-giscardienne.

# GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

doit être une tâche prioritaire afin que l'Etat soit rendu aux citoyens. Première application de ce principe : les nominations au tour extérieur dans les différents corps de l'Etat seront précédées de la publication des avis motivés des responsables des corps concernés. En second lieu, pour éviter toute polémique et toute interprétation, bienveillante ou malveillante, je m'interdirai de procéder, dans les trois mois précédant une échéance nationale, législative ou présidentielle, à toute nomination qui ne serait pas indispensable à l'intérêt du service.

L'administration doit agir sous l'autorité du pouvoir politique, c'est la règle républicaine. Elle applique naturellement les décisions du gouvernement sur l'ensemble du territoire, ce qui marque l'unité de la République. Celle-ci n'est pas contradictoire avec le juste épanouissement de chacun, dans la métropole, qui comprend la Corse, et dans les départements et territoires d'outre-mer.

» Elle doit être en mesure d'assumer ses missions dans la clarté et la transparence. On a trop vu dans un certain nombre d'affaires – celle de la transfusion sanguine a été la plus dramatique – les interférences et les confusions qui rendaient peu lisible le sens de l'action et délicate la détermination des responsabilités.

J'ai demandé aux ministres d'observer des règles très strictes dans la composition de leurs cabinets, qui devront être réduits au minimum. Ils travailleront ainsi étroitement avec leurs administrations, ce qui implique que celles-ci accomplissent leur mission avec pour seul souci l'intérêt général.

### *Il faut mener une politique de l'immigration courageuse et respectueuse des droits de l'homme*

L'Etat républicain, c'est aussi une meilleure sécurité pour tous. L'augmentation de la délinquance et de la criminalité est une préoccupation grandissante de nos concitoyens. Il est vrai qu'elle frappe d'abord les plus vulnérables d'entre nous. Je suis déterminé à mettre tout en œuvre avec l'appui de M. le ministre d'Etat, ministre De l'intérieur et de l'aménagement du territoire, pour stopper et inverser cette dégradation, douloureuse pour ceux qui sont menacés, et qui, de surcroît, met en cause l'autorité de l'Etat.

Nul n'ignore combien la tâche des forces de l'ordre est difficile. Toutes les dispositions seront prises pour que leur travail au service de l'Etat de droit soit facilité, dans le respect de nos principes juridiques et des droits légitimes des citoyens. De ce point de vue, j'approuve pleinement M. le ministre d'Etat qui vient, à la suite de tragiques affaires, d'appeler les forces de l'ordre à faire preuve de discipline et de maîtrise de soi dans l'exercice de leur mission.

Les magistrats, policiers, gendarmes et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire exercent leur tâche, dans des conditions difficiles, parfois très difficiles, avec courage et dévouement. Il faut que la nation leur exprime sa reconnaissance. J'ai décidé que les enfants de ceux d'entre eux qui seraient tués dans l'accomplissement de leur devoir seraient désormais considérés comme pupilles de la nation. Les mesures législatives nécessaires vous seront proposées sans tarder.

Le dispositif juridique dans lequel s'inscrit leur action doit être amélioré pour lui donner une plus grande efficacité. Je pense notamment aux contrôles d'identité et à la lutte contre les bandes organisées. Il faudra mieux combattre la petite et la moyenne délinquance; grâce à une meilleure organisation de notre système judiciaire, les infractions aujourd'hui non sanctionnées devront être poursuivies – c'est au juge de proximité que je pense. Une réaffirmation de l'autorité de l'Etat devra s'étendre aussi aux quartiers sensibles où les lois de la République, comme l'esprit de solidarité, doivent prévaloir.

Il faudra enfin intensifier la lutte contre la toxicomanie, péril pour notre jeunesse, facteur de désagrégation sociale et de délinquance. Pour cela, au-delà du renforcement des structures d'accueil, qui permettent d'aider les toxicomanes à surmonter leur mal, il conviendra de renforcer l'action menée contre la criminalité organisée.

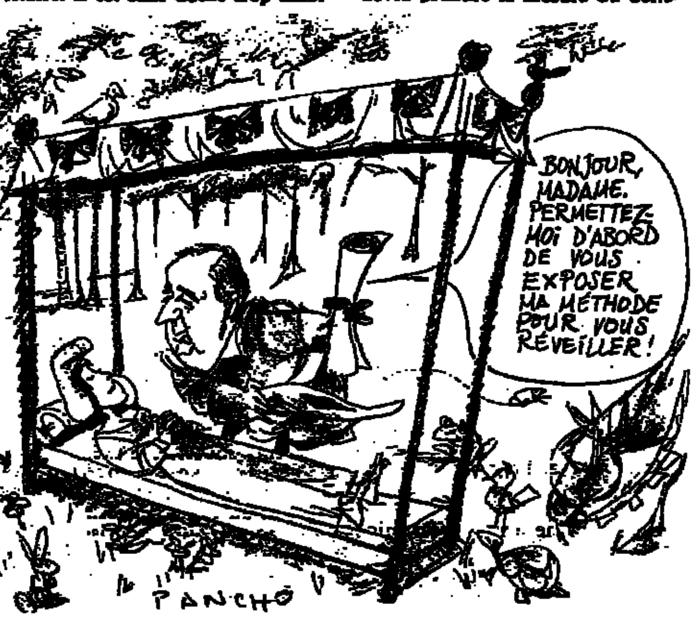
L'Etat républicain, c'est une nation assurée d'elle-même, de sa cohésion, de son identité, de son avenir. C'est une nation qui sait être accueillante, mais qui entend conserver son identité. C'est dire qu'il faut mener une politique de l'immigration claire, courageuse et, en même temps, respectueuse des droits de l'homme.

Une politique de l'immigration cohérente exige, tout d'abord, qu'il soit mis fin aux situations irrégulières; elle suppose aussi que les décisions d'expulsion et de reconduite à la frontière soient exécutées sans faiblesse. Les contrôles aux frontières et sur le territoire national seront renforcés, et le travail clandestin vigoureusement réprimé.

Mais appliquer la loi ne suffit pas; il faut la changer quand elle n'est pas adaptée aux besoins. Les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France doivent être définies de manière plus stricte. La France est une vieille nation qui entend rester elle-même. Elle doit aussi être respectueuse de ceux qui sont animés du désir sincère d'y séjourner paisiblement et régulièrement, dans le respect de nos lois et de nos principes.

Ceux qui veulent être français devront en faire expressément le choix. Aussi le code de la nationalité sera-t-il révisé comme le préconisait la commission présidée par M. Marceau Long en 1987 et dont les propositions ont déjà été adoptées par le Sénat.

Enfin, l'Etat républicain, ce sont des institutions adaptées à notre temps. Celles de la Vᵉ République sont bonnes dans leurs principes et leurs modalités essentielles. Il faut les préserver. Cependant, certains ajustements sont nécessaires, j'en suis moi-même conscient depuis plusieurs années. Aussi essentielle que soit la préoccupation d'un meilleur équilibre institutionnel, elle ne revêt pas, dans la période que nous vivons, un caractère prioritaire. Il est sans doute trop ambitieux de prétendre modifier notre Constitution sur des dizaines de points. En revanche, il me paraît évident que deux réformes doivent faire l'objet de nos réflexions immédiates : tout d'abord la composition et le fonctionnement de la Haute Cour, et, dans un deuxième temps, le statut de la magistrature. Il faudra également s'interroger sur l'élargissement du champ d'application et des modalités du référendum que, pour ma part, j'ai toujours trouvé souhaitable.




### *Nous serons obligés de demander à tous des sacrifices pour assurer le redressement*

Deuxième orientation : assainir notre économie, au service de l'emploi. Recréer un exemple français de société, cela implique que nous redressions l'économie de notre pays, durement atteinte par la crise et par les mauvais résultats sociaux, financiers et budgétaires de la gestion précédente.

Notre volonté est de dégager, sans tarder, des marges de manœuvre permettant une croissance économique plus forte et donc une amélioration de la situation de l'emploi. C'est pour nous une priorité absolue. Il faut impérativement sortir de la stagnation qui s'est installée dans notre économie et qui menace notre avenir.

Pour assainir notre économie, la première condition est bien naturellement la solidité et la stabilité de notre monnaie. Je tiens à réaffirmer mon attachement à l'actuelle parité entre le franc et le deutschmark. C'est le fondement du système monétaire européen; c'est la condition d'une baisse durable des taux d'intérêt déjà amorcée et qui contribuera à redonner dynamisme à l'investissement comme à la consommation. C'est à mes yeux un objectif national.

Je compte y parvenir en engageant, sans tarder, le dialogue avec l'ensemble de nos partenaires, et en premier lieu avec l'Allemagne, car c'est de la solidité du couple franco-allemand que dépend, au-delà de la situation monétaire et de la conjoncture économique, l'avenir de l'Europe. Chacun de nos deux pays doit apporter sa pierre à l'édifice, en menant une politique budgétaire, monétaire et fiscale qui évite des divergences dans l'évolution des économies et qui rende naturels, stables et durables les rapports entre les monnaies.

Ce retour à la confiance, garantie d'une baisse durable des taux d'intérêt, suppose que soit clairement affirmée et définie l'autonomie de la Banque de France. Une loi sera déposée dans les prochaines semaines pour mettre en œuvre cette réforme, qui permettra à notre institut d'émission d'entamer avec les autres banques centrales, et notamment la Bundesbank, un dialogue constructif fondé sur la coopération et la prise en compte réciproque des intérêts communs. Les grandes périodes de l'histoire de la France ont toujours été les périodes où sa monnaie était solide. La stabilité du franc, garantie par l'autonomie de l'institut d'émission, est un objectif en soi, un objectif national, rendu d'autant plus nécessaire par le flottement général des monnaies dans le monde.

La confiance rétablie dans notre monnaie, le redressement de notre économie nécessite de dégager immédiatement les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures prioritaires.

J'ai demandé à M. le ministre du budget de préparer une loi portant collectif budgétaire. Etabli sur la base de prévisions sincères, il devra prendre la mesure du déficit réel du budget de l'Etat, compte tenu des dépenses engagées et du niveau prévisible des recettes.

Il devra comporter des économies d'au moins 20 milliards de francs. D'ores et déjà, j'en préviens l'opinion publique, nous serons obligés de demander à tous des sacrifices pour assurer le redressement. Bien entendu, je ferai en sorte que les Français les plus démunis, ceux qui sont déjà dans le besoin, soient épargnés par cet indispensable effort.

Je rappelle que des économies ont été demandées sur le train de vie de l'Etat, et notamment les dépenses des cabinets ministériels, les frais de réception et les frais de déplacement. J'ai décidé une réduction de 30 % du nombre d'heures de vol du GLAM; les fonds spéciaux à la disposition du gouvernement seront diminués de 10 %.

Les 20 milliards de francs d'économies nous permettront de consacrer des moyens nouveaux à des objectifs prioritaires ou à des secteurs qui souffrent tout particulièrement de la crise.

Ils sont au nombre de trois : le logement, le bâtiment et les travaux publics; l'allégement des charges sociales; le soutien des petites et moyennes entreprises.

Le nombre de logements construits en 1992 est le plus bas constaté en France depuis 1954. Une telle situation n'est tolérable ni sur le plan économique ni sur le plan social et humain.

Il nous faut mettre en œuvre un plan d'urgence afin de permettre un redémarrage rapide du marché immobilier et de la construction. Des allégements fiscaux encourageront l'accession à la propriété, ainsi que la relance de l'investissement locatif. Des aides financières, notamment sous forme de prêts bonifiés, favoriseront le logement social. Bien des mesures ont déjà été étudiées, il appartiendra à M. le ministre du logement d'en faire la synthèse et de les proposer dans les prochains jours au gouvernement.

Pour les travaux publics, les programmes en cours font actuellement l'objet d'un recensement et leur exécution sera sensiblement accélérée.

Deuxième priorité : l'allégement des charges qui pèsent sur l'emploi. L'alourdissement régulier du coût du travail a été une cause essentielle du développement du chômage. Aussi ai-je demandé à Mᵐᵉ le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, et à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de formuler très rapidement des propositions sur ce point.

L'objectif est de réduire très sensiblement les charges pesant sur l'emploi des personnes rémunérées au niveau du SMIC ou légèrement au-dessus.

Il en résultera un allégement permanent du coût du travail.

Troisième priorité : les petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales et artisanales. Elles forment le tissu de notre vie économique et sont celles sur lesquelles on peut le plus compter pour créer des emplois. Elles bénéficieront comme toutes les entreprises de la baisse des taux d'intérêt et de la réduction des charges. De plus, j'ai demandé au ministre du budget d'étudier les conditions dans lesquelles une solution définitive pourra être apportée à la question du décalage d'un mois du paiement de la TVA. Cette mesure, que je compte inscrire dans le collectif, aura des effets heureux sur la trésorerie de toutes les entreprises.

Mais les petites et moyennes entreprises ont également besoin d'une aide spécifique substantielle et rapide. Elles pourront bénéficier, par des enveloppes de prêts CODEVI ou toute autre technique, de prêts bonifiés à des conditions particulières.

La transmission des entreprises ne doit plus être un risque pour leur survie. Des mesures fiscales seront prises pour alléger les droits de mutation sur les ventes d'entreprises individuelles et rendre plus facile leur transmission aux héritiers, à la condition qu'ils s'engagent à poursuivre l'activité et donc l'emploi.

Les petites et moyennes entreprises ne disposent pas comme les grandes des moyens qui leur permettent de supporter la multiplication des formalités et obligations administratives de quelque nature qu'elles soient. La lourdeur des procédures, le nombre et la complexité des déclarations que les chefs d'entreprise ont à remplir les transforment en auxiliaires de l'administration, alors que leur métier est de produire et de vendre.

J'ai décidé la création d'un ministère des entreprises et du développement économique chargé notamment des petites et moyennes entreprises. Il appartiendra notamment au ministre responsable, que je souhaite associer étroitement à mon action, de soumettre très rapidement des propositions de simplification de ces formalités.

### *A tous les chefs d'entreprise de participer à la lutte contre le chômage*

Au-delà de ces mesures immédiates, nous devons mener une action économique et sociale à moyen et long terme, qui forme le programme de la législature qui commence.

Trois principes devront la guider : la diminution du chômage, la maîtrise des finances publiques, la modernisation de nos structures économiques.

Priorité absolue, l'emploi. Certes, il n'est pas possible en la matière de s'assigner des objectifs chiffrés. Mais nous devons faire aussi bien, voire mieux, que nos principaux partenaires. Si aujourd'hui notre taux de chômage était au niveau de celui de la partie ouest de l'Allemagne, notre pays compterait un million de chômeurs de moins.

Une loi d'orientation quinquennale – j'y reviendrai, – loi élaborée en concertation avec les organisations syndicales, devra définir les principes de l'action à long terme en faveur de l'emploi.

Parallèlement, une commission composée de personnalités nationales et internationales sera constituée. Elle étudiera toutes les mesures permettant d'éliminer les obstacles structurels à la création d'emplois au sein de notre société. Ses conclusions vous seront présentées lors de la session de printemps de 1994 ; elles permettront non seulement de compléter, si besoin était, la loi quinquennale pour l'emploi qui vous sera, je l'espère, soumise à l'automne, mais également d'inspirer une réflexion plus générale sur l'organisation du travail dans la société française. Cette commission pourra utilement s'appuyer sur les études déjà réalisées par le commissariat général du Plan.

Mais, indépendamment de ces travaux, il incombe à tous les chefs d'entreprise de participer à la lutte nationale contre le chômage.

Une économie moderne et humaine doit se fixer comme

*Lire la suite page 6*

## Les pupilles de la nation

La loi instituant les pupilles et orphelins de la nation date du 27 juillet 1917. Elle organisait la prise en charge morale et financière des enfants d'hommes et de femmes tués ou handicapés pendant la guerre de 1914. Cette loi a été élargie, en octobre 1922, aux enfants des victimes de la guerre en général. L'article premier stipule que *« la France adopte les orphelins dont le père ou le soutien de famille a été tué à l'ennemi, ou dont le père, la mère, ou le soutien de famille est mort de blessures ou de maladies contractées ou aggravées du fait de la guerre ».* Sont également assimilés aux orphelins, les enfants dont le père, la mère ou le soutien de famille se trouvent, en raison des blessures reçues ou des maladies contractées ou aggravées par un fait de guerre, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de chef de famille, ainsi que ceux dont le père ou le soutien de famille *« ont disparu à l'ennemi, lorsque les circonstances de cette disparition et l'époque à laquelle elle remonte permettent de conclure que ce militaire est en réalité mort pour la France ».*

Ces pupilles sont placés sous la responsabilité d'un Office national qui gère, entre autres, les subventions de l'Etat ou le produit des fondations, dons ou legs qui lui sont faits.

Etre pupille de la nation ouvre droit à des aides financières (bourses spéciales d'études, prêts de première installation, d'installation professionnelle, secours d'urgence aux chômeurs en fin de droits, etc.) et à diverses facilités (maison de retraite, accueil dans les écoles de rééducation professionnelle, majoration – jusqu'à vingt et un ans – d'un dixième de point lors des concours pour des emplois dans les administrations et établissements publics).

En 1991, on recensait 343 pupilles de la nation âgés de moins de vingt et un ans : 317 orphelins, 15 enfants de pensionnés, 11 enfants de mutilés. La loi du 23 janvier 1990 (article 26) assimile les victimes d'actes de terrorisme à des victimes civiles de la guerre, ce qui a pour effet de permettre aux orphelins mineurs de bénéficier de la qualité de pupilles de la nation.

## Contrôler plus sévèrement les flux d'immigration

Contrôler plus sévèrement les flux d'immigration étrangère, modifier les règles d'acquisition de la nationalité française : les deux axes du projet de l'Union pour la France se retrouvent directement dans le programme de M. Balladur. Les modifications législatives annoncées par le premier ministre visent, d'une part, une probable abrogation de la loi Joxe de 1989 sur les reconduites à la frontière et les expulsions et, d'autre part, la réforme très annoncée d'une des dispositions du code de la nationalité jamais modifié depuis 1973.

Soucieux de définir *« de façon plus stricte »* les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, le gouvernement pourrait proposer un retour aux dispositions de la loi Pasqua de 1986. Celle-ci avait remis en cause les conditions de délivrance et de renouvellement de la carte de résident de dix ans, supprimé le contrôle des juges sur les reconduites à la frontière (en cas de séjour irrégulier) pour les soumettre aux seuls préfets et accru les catégories d'étrangers expulsables (en cas de menace à l'ordre public). Ainsi, la possibilité pour un étranger reconduit à la frontière d'exercer un recours suspensif pourrait-elle être supprimée.

Ce changement législatif pourrait être accompagné d'une restriction, par voie réglementaire ou législative, du droit au regroupement familial, qui exclurait alors les familles polygames et serait soumis à l'approbation des maires, au risque de bousculer les principes de la Convention européenne des droits de l'homme. L'exécution *« sans faiblesse »* des décisions d'éloignement du territoire promise par M. Balladur constitue le leitmotiv des discours gouvernementaux, de gauche comme de droite depuis quelques années. Le nombre de reconduites à la frontière exécutées (les plus fréquentes) est resté stable depuis la première cohabitation, seul le volume d'expulsions chutant après le retour de la gauche en 1988.

Quant à la réforme du code de la nationalité justifiée par M. Balladur par la nécessité de maintenir l'*« identité »* de la nation, elle supprimerait la possibilité pour les parents étrangers de souscrire une simple déclaration de nationalité française pour leurs enfants mineurs nés en France. Elle vise surtout à exiger une manifestation formelle de volonté de la part des 23 500 jeunes, enfants nés en France de parents étrangers, nés eux-mêmes à l'étranger, qui acquièrent aujourd'hui la nationalité française à dix-huit ans sans formalité. En revanche, n'est pas remise en question l'acquisition de la nationalité française à la naissance pour les enfants nés en France, dont l'un des parents étrangers est né en France.

## Education nationale : la décentralisation gommée

Au chapitre de l'éducation, le premier ministre a tourné deux pages : celle de la priorité budgétaire accordée depuis cinq ans à l'éducation nationale et celle d'une décentralisation renforcée.

En second lieu, nombreux étaient ceux, à droite, qui croyaient avoir trouvé, avec la décentralisation, la solution miracle aux problèmes dont souffre le système d'enseignement français. Il y a peu encore, le premier ministre semblait de ceux-là. Dans son *Dictionnaire de la réforme* (octobre 1992), il réaffirmait, certes, la compétence générale de l'Etat sur *« les enseignements, leur contenu, les examens, les diplômes, le statut des personnels enseignants, celui des établissements »*, mais il soutenait que, sous réserve du respect de ces principes généraux, *« les collectivités locales doivent être les gestionnaires de droit commun du service public de la formation ».*

Dans son discours à l'Assemblée nationale, M. Balladur n'a retenu que la première partie de la proposition, défendant avec vigueur les responsabilités de l'Etat républicain, et gommant complètement le rôle éventuel des collectivités locales, si ce n'est pour suggérer qu'elles soient mieux représentées dans les conseils d'établissement. Plutôt qu'une décentralisation plus vigoureuse, c'est désormais une autonomie plus grande des établissements eux-mêmes que préconise M. Balladur. C'est, également, la position ancienne de son ministre de l'éducation nationale.

Enfin, le premier ministre est d'une grande discrétion sur les dossiers plus précis, confirmant l'impression que l'éducation n'est pas au premier rang de ses priorités. S'il se prononce en faveur d'une *« évolution progressive »* et d'une *« grande action de modernisation »* de notre système d'enseignement, il n'entend pas *« tout bouleverser »* et se garde de se prononcer sur le sort à réserver aux réformes les plus marquantes de ces dernières années (réforme du lycée, des diplômes universitaires et de la formation des maîtres). Toutefois, malgré son exhortation à la *« tolérance »*, il aura sans doute quelque mal à résister aux appels pressants des milieux enseignants proches de la majorité pour remettre en cause ces réformes. Le congrès du SNALC (Syndicat national autonome des lycées et collèges) qui vient de se dérouler à Toulouse, tout comme la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, ont exprimé, à cet égard, de très nettes mises en garde.

GÉRARD COURTOIS

# LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

## Plaidoyer pour la stabilité des changes

Edouard Balladur a dû faire de la peine aux spéculateurs sur les marchés des changes, qui vivent des remous des monnaies. Non content de réaffirmer *«l'objectif national»* du maintien de l'actuelle parité franc-mark, il s'est prononcé pour l'élimination des turbulences monétaires en Europe et, si possible... dans le système monétaire international tout entier.

C'est là un thème cher au premier ministre qui, lorsqu'il était aux commandes de l'économie en 1986, plaidait devant ses collègues du groupe des sept principaux pays industriels en faveur d'une remise en ordre des marchés des changes. Depuis l'abandon du système de taux de changes fixes de Bretton-Woods – entre 1945 et 1971, un dollar valait une quantité fixe d'or – la plupart des pays, notamment les Etats-Unis, se satisfont d'une situation de fait qui permet aux devises de fluctuer librement. Or, selon M. Balladur, *«depuis vingt ans, la destruction du système monétaire international a perturbé les échanges, déclenché l'inflation, puis, aujourd'hui, une sorte de récession, creusé les déficits financiers, augmenté les taux d'intérêt, accru le chômage...»*. Le premier ministre promet donc de nouvelles propositions à ses partenaires. Ceux-ci s'étaient à l'époque montrés très peu réceptifs à ses idées.

Le système monétaire européen constitue, à l'échelle de la Communauté, la première tentative de remise en ordre des cours de changes. Déjà, au cours des années 80, M. Balladur s'était prononcé pour une accélération de l'union des monnaies européennes. Les turbulences de l'automne ont entamé la crédibilité du système, et le premier ministre s'est de nouveau prononcé jeudi en faveur de son renforcement. Car *«l'affaiblissement de ce système ouvrirait la voie au flottement généralisé des monnaies européennes et assombrirait toutes les perspectives de croissance et d'emploi»*.

F. L.

## Remboursement de TVA : la surprise

Si Edouard Balladur n'a pas été très loin dans le détail des mesures budgétaires et fiscales de la prochaine loi de finances rectificative, il a été précis sur le remboursement de TVA aux entreprises dont il semble avoir accepté le principe. Cette décision est une surprise de taille.

Le CNPF demande inlassablement depuis des mois au gouvernement de supprimer la règle dite du décalage d'un mois, qui veut que les entreprises – contrairement à ce qui se passe à l'étranger – ne puissent déduire la TVA payée sur leurs achats qu'avec un retard d'un mois. Ainsi, pour un produit acheté le 15 mai par un commerçant, la TVA ayant grevé ce produit ne sera déductible qu'au titre du mois de juin et portée sur la déclaration déposée en juillet. Ce décalage correspond à une créance d'une centaine de milliards de francs des entreprises sur le Trésor. Le ministère des finances a toujours été assez hostile à une mesure de remboursement qui avantagera surtout le commerce et la grande distribution, pour lesquels les achats représentent une part très importante du chiffre d'affaires. Or, bien plus que les grandes surfaces peu créatrices d'emplois, ce sont plutôt les PME que le gouvernement envisageait de favoriser fiscalement.

### Contre l'avis général

On peut donc imaginer – mais les dispositions ne sont pas arrêtées – que, dans leur déclaration du 20 juillet, les entreprises, au lieu de déduire la TVA du seul mois de mai (règle actuelle), pourront déduire la TVA des mois de mai et juin. S'il en était ainsi, le décalage serait complètement supprimé, ce qui coûterait beaucoup trop cher à l'Etat, incapable de financer aussi rapidement une telle mesure. Du total de TVA déductible pour les mois de mai et juin cumulés, les entreprises pourraient donc avoir à soustraire la valeur moyenne d'un mois de TVA calculé sur une année entière. Cela pour la partie déductible. Le solde restant dû par le Trésor pourrait prendre la forme de bons remboursables à échéance et portant un faible taux d'intérêt. Rien ne permet de dire que cette technique – proposée *grosso modo* par le CNPF – sera retenue par le ministère du budget. Si elle étale dans le temps le remboursement, elle n'en a pas moins comme résultat d'accroître immédiatement d'une centaine de milliards de francs le stock de la dette publique et donc de gonfler la charge annuelle des intérêts de quelques milliards supplémentaires.

L'acceptation par M. Balladur de la demande du CNPF a causé une réelle surprise, dans la mesure où le premier ministre est allé contre l'avis général. On peut penser que, le projet de l'UPF prévoyant expressément des aides aux entreprises et le CNPF revendiquant cette mesure, M. Balladur a choisi d'accorder ce qui était demandé plutôt que de prendre une mesure non réclamée. De fait, de nombreuses firmes ont actuellement des besoins pressants de trésorerie et la mesure qui a été annoncée allégera les problèmes de certaines. Il n'en reste pas moins que le gouvernement va dépenser un argent rare pour des résultats douteux. Un argent qui aurait pu être utilisé plus efficacement.

Al. V.

## Droits de mutation : réductions annoncées

Les droits de mutation à titre onéreux, qui sont généralement jugés très excessifs, sur les ventes de fonds de commerce seront réduits. Perçus pour l'essentiel par l'Etat mais bénéficiant aussi un peu aux collectivités locales, ils sont de 0 % jusqu'à 100 000 F, de 7 % entre 100 000 F et 500 000 F, de 14,20 % au-delà de 500 000 F. Les droits de succession à titre gratuit seront, quant à eux, modifiés pour faciliter les transmissions d'entreprises, sans qu'on sache si des abattements seront consentis sur l'assiette imposable, comme c'est le cas dans certains pays étrangers.

## Plafonner la publicité à France-Télévision ?

La déclaration du premier ministre selon laquelle il convient *«de veiller à ce que les chaînes de radio et de télévision publiques remplissent complètement leurs missions de service public»* renvoie notamment à ce qu'Edouard Balladur disait au mois de février, sur France-Inter, lorsqu'il affirmait que le service public devait, dans le domaine de l'audiovisuel, *«s'évader de la tyrannie de l'audience»* et *«du souci exclusif de la part de marché»*.

M. Balladur souhaitait alors que soit *«plafonné l'appel à la publicité, actuellement trop important sur les chaînes publiques»*, et il proposait d'envisager une compensation par *«des dotations financières de l'Etat ou une augmentation de la redevance»*. Par la même occasion, M. Balladur avait déclaré, à propos de la présidence commune de France-Télévision (France 2-France 3), que l'idée de *«coordonner»* le service public ne le «choquait» pas *«à condition que les faits répondent à l'intention»*. Il avait toutefois regretté ne pas *«apercevoir aujourd'hui très nettement en quoi France 2 est tellement plus service public que TF 1»*. Enfin, il avait estimé que, *«certains soirs, ARTE peut correspondre assez bien à ce qu'on peut souhaiter être une télévision de service public»*.

*Suite de la page 5*

objectif d'éviter la recherche systématique et en toute circonstance d'une productivité financière étroitement conçue. La plupart des chefs d'entreprise le savent déjà. Tous comprendront – et je suis sûr que mon appel sera entendu – que les réductions d'emplois ne sont que la dernière formule à laquelle ils ne doivent se résigner qu'après que toutes les autres voies ont été explorées. Il faut, au préalable, utiliser tous les moyens qu'offrent l'assouplissement des formes du travail et le développement du travail à temps partiel. Les entreprises doivent s'engager avec les salariés dans de nouvelles formes de contrat de progrès, qui leur permettent à la fois de retrouver des résultats suffisants pour financer leurs investissements et de garantir l'emploi au plus grand nombre.

Deuxième priorité : maîtriser les déficits publics. Le déficit budgétaire de l'Etat est passé de 93 milliards de francs en 1990 à 226 milliards de francs en 1992. Il dépassera 330 milliards de francs en 1993, soit plus de 4 % du produit intérieur brut. Cette dérive dangereuse doit être impérativement stoppée. D'ici à 1997, il devra revenir, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses, à un niveau inférieur à 2,5 % du PIB. Là encore, une loi quinquennale vous sera soumise. Elle prévoira des objectifs en matière de baisse des dépenses et des prélèvements, de déficit budgétaire et d'endettement. Il s'agit d'éviter à notre pays ce piège mortel de la dette dans lequel les économies de nombre de nos partenaires sont en train d'étouffer.

Le budget pour 1994 verra son contenu précisé aussitôt que sera publié, à la fin du mois de mai, le bilan que nous avons demandé à la commission présidée par le procureur général de la Cour des comptes. Il constituera une première étape dans ce retour à une meilleure discipline budgétaire. Tous les services votés de tous les ministères seront examinés afin que soient proscrits les doubles emplois, les dépenses inutiles et somptuaires, en privilégiant les dépenses qui ont pour objet de favoriser le développement de l'économie, de la solidarité sociale, de la sécurité et de la justice.

Troisième priorité : la modernisation de nos structures économiques, pour redonner à l'économie française sa vitalité. Moderniser, c'est amplifier l'effort de recherche. Il n'est pas dans mon propos de disserter sur les mérites respectifs de la recherche publique ou privée. La recherche publique doit être soutenue. La recherche privée doit être encouragée.

Enfin, un nouveau modèle de développement économique doit tenir compte, bien plus que par le passé, de la préoccupation de défense de l'environnement. Elle exprime un souci légitime, celui de ne pas voir l'homme détruire la nature et par là même menacer l'avenir.

Les efforts de tous ceux qui se préoccupent de la qualité de notre environnement doivent être coordonnés grâce à une large consultation des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation des entreprises, notamment des grands services publics et des associations.

La modernisation passe également par un grand programme de privatisations. Seules les entreprises du secteur concurrentiel seront concernées. Leur gestion sera ainsi plus souple et plus moderne. *L'épargne s'investira* dans les emplois les plus utiles. Les privatisations accompagneront également la nécessaire maîtrise des finances publiques. Le projet de loi s'inspirera des principes de celle de 1986, avec les adaptations nécessaires.

Les privatisations seront l'occasion de reprendre la politique de participation, d'intéressement et d'actionnariat populaire à laquelle, inspiré par le message du général de Gaulle et de Georges Pompidou, je suis, vous le savez, tout particulièrement attaché.

*La réforme de la Caisse des dépôts et consignations*, qui sera déposée avant la fin de la présente session, permettra de mieux distinguer les différentes fonctions de cet établissement et d'adapter sa gestion à leur diversité. Elle sera surtout l'occasion de réaffirmer sa mission de financer le logement social. J'ai demandé à M. le ministre de l'économie de préparer rapidement ces deux projets de loi, comme celui relatif à la Banque de France.

Il est également indispensable de prendre toutes les mesures permettant de développer l'épargne. Ne nous y trompons pas, si les taux d'intérêt sont trop élevés dans notre pays, ce n'est pas seulement en raison de la politique de nos partenaires, c'est aussi parce que l'Etat pèse trop sur les marchés financiers, en raison d'un endettement excessif, et parce qu'il opère des prélèvements trop lourds sur l'économie. C'est également parce que les Français n'investissent pas suffisamment leur épargne dans les secteurs productifs. Tout doit être mis en œuvre pour que l'épargne s'oriente vers les emplois les plus utiles.

### Garantir les solidarités essentielles à notre société

Après le raffermissement de l'Etat républicain, après l'assainissement de notre économie au service de l'emploi, la troisième grande orientation de notre action, mesdames et messieurs les députés, sera de garantir les solidarités essentielles à notre société.

Ces solidarités essentielles, il faut les entendre au sens large : elles doivent s'appliquer à la protection sociale, mais aussi au système éducatif et à la culture. Elles concernent également l'aménagement du territoire, le maintien de l'équilibre entre toutes les activités économiques, entre les régions, entre les villes et leurs banlieues.

Dans le domaine social aussi, nous voulons instaurer un nouvel exemple français. L'ancien fut longtemps remarquable par la continuité dans le progrès, par la solidarité assurée, par la promotion garantie à tous ; il est aujourd'hui menacé par trop d'injustice, d'inégalité, de précarité, de marginalité. Ces maux ébranlent la société française, en troublent l'équilibre, en compromettent l'avenir. Il nous faut, à la fois, préserver les solidarités essentielles et en inventer les formes nouvelles que la situation de l'emploi rend indispensables.

Il nous faut trouver les solutions aux maux qui menacent de déchirer le tissu social de la nation.

L'objectif ne peut être, pour un nouveau gouvernement, de définir *a priori* toutes les solutions permettant de surmonter toutes les difficultés. Là, comme ailleurs, il faut consulter, il faut discuter, il faut confronter les points de vue, il faut négocier.

A la fin du mois d'avril, les représentants des organisations syndicales et professionnelles seront invités à participer à une conférence que je tiendrai avec les ministres responsables à l'hôtel Matignon. Cette conférence aura pour objet de dresser la liste des problèmes sociaux que notre pays doit résoudre à court et à moyen terme, d'établir le calendrier des études permettant de dégager les choix et les solutions. Les résultats de ces études feront l'objet d'une nouvelle conférence à la fin de l'été.

La société française ne sera pas réformée pour préparer l'avenir sans l'adhésion, la consultation, la coopération de tous.

Quatre questions paraissent prioritaires.

La première, la plus importante, celle qui conditionne aussi bien le progrès de notre économie que la justice, c'est la lutte contre le chômage.

Notre objectif, je crois indispensable d'y revenir, est d'établir, en liaison avec les organisations syndicales et professionnelles et, il faut le souhaiter, avec leur accord, les bases d'une loi quinquennale de lutte pour l'emploi dont le but sera de rechercher tous les moyens de développer l'emploi, notamment en abaissant le coût du travail, en assouplissant les contraintes pesant sur l'emploi, en développant la formation et l'apprentissage des jeunes, qui constituent à mes yeux une impérieuse priorité. Cette réflexion doit aussi porter sur les moyens de rendre le traitement social du chômage plus efficace, afin que les chômeurs puissent être réinsérés plus rapidement dans la société active.

*On entend souvent affirmer que* tout aurait été dit sur ce sujet essentiel, le plus grave de ceux auxquels nous soyons confrontés ; que toutes les méthodes ont été analysées, tous les systèmes proposés ; que personne ne détient la vraie et la complète réponse. Il ne s'agit pas de trouver une solution définitive à un problème avec lequel nous devrons vivre sans doute de longues années encore. Il s'agit de faire en sorte que le chômage qui, ainsi que je l'ai déjà dit, progressera inéluctablement cette année, soit stabilisé à la fin de 1993 et qu'une décrue puisse être, ensuite, amorcée. Si nous y parvenions, ce serait déjà un résultat appréciable. Notre ambition est de rompre avec ce cycle infernal où le chômage entraîne l'alourdissement des charges destinées à en soulager les effets, et où cet alourdissement entraîne à son tour l'aggravation du chômage.

Le deuxième objectif est de sauver nos régimes sociaux de la crise financière dans laquelle ils s'enfoncent en raison de l'inaction des précédents gouvernements. M^me le ministre d'Etat procédera à une évaluation exacte de l'ampleur des déficits sociaux qui nous a été cachée, la commission des comptes de la Sécurité sociale n'ayant pas été réunie. Il faut en premier lieu

## L'effort et la réforme

par Michel Noblecourt

EN se référant à une maxime de Marc Aurèle – *«l'obstacle est matière à action»*, – Edouard Balladur a bien défini le cadre difficile dans lequel il va devoir conduire sa politique économique et sociale : une crise économique, sociale et morale sur laquelle il s'est longuement appesanti ; une cohabitation forcément délicate avec François Mitterrand ; une élection présidentielle déjà proche ; une majorité puissante mais qui risque de se montrer impatiente et qui recèle en son sein un nombre non négligeable d'adversaires de Maastricht. Malgré cet environnement à hauts risques, le premier ministre a affiché une détermination à *«bâtir le nouvel exemple français»* aussi calmement exposée que fermement orientée.

Distinguant l'action de redressement, jugée *«urgente»*, des changements à mettre en œuvre sur le moyen et le long terme, Edouard Balladur a souligné que d'ici à la fin 1994, au vu des premiers résultats, les Français devaient avoir le sentiment que l'économie se trouverait mieux orientée, la spirale du déclin enrayée. Mais c'est avant tout dans une perspective quinquennale qu'il a engagé sa politique, cinq années, *«au moins»*, étant nécessaires pour redresser le pays. Une politique économique et sociale qui peut se résumer par deux mots : effort et réforme.

Sur l'effort – un mot qui revient continuellement, – les Français sont prévenus : il faudra du temps, de la *patience, du travail et même des «sacrifices»*. Cette tonalité quasi churchillienne s'est appuyée sur une description très sombre de la situation économique – *«plus grave qu'aucune de celles que* [la France] *a connues depuis une quarantaine d'années»*, – sans la moindre allusion à la bonne tenue des «fondamentaux» (inflation, commerce extérieur ou... déficit public) si chers à Pierre Bérégovoy. L'état des lieux sera fait sans polémiques, mais les erreurs, l'impuissance, l'inaction ou les mauvais résultats de la *«gestion antérieure»* ont été sévèrement incriminés. La priorité absolue est donc bien de sortir de la *«stagnation»*, de rétablir la confiance et surtout de lutter contre le chômage. Là dessus, pas de chiffres, pas de solutions définitives mais un objectif aussi clair que difficile, avec la récession qui pointe, de stabiliser le chômage à la fin 1993 et d'amorcer ensuite une *«décrue»*.

L'effort, c'est aussi la confirmation d'un certain nombre de mesures déjà annoncées, avec un collectif budgétaire permettant d'économiser *«au moins 20 milliards»* pour les consacrer à des mesures prioritaires : un plan d'urgence pour faire redémarrer l'immobilier, un allégement des charges sur l'emploi des personnes rémunérées au SMIC, des aides aux petites et moyennes entreprises. Parallèlement, le maintien de la parité entre le franc et le Deutschemark et le renforcement du couple franco-allemand sont présentées comme les conditions d'une baisse durable des taux d'intérêt. La Banque de France va accéder à l'autonomie, et les privatisations – des seules entreprises du secteur concurrentiel – seront engagées.

Un appel à l'effort qui n'est dénué ni d'annonce de sacrifices pour tous – à l'exception peut-être des plus démunis – ni de mise en garde aux chefs d'entreprise. Une augmentation de la fiscalité indirecte (sans autre précision) alimentera un fonds pour rééquilibrer des régimes sociaux largement déficitaires. Et les patrons sont invités à ne plus céder à la recherche d'une *«productivité financière étroitement conçue»*, les réductions d'emplois devant être la dernière solution après que toutes les autres auront été explorées. Un peu comme l'avait fait Jacques Chirac, le patronat a été placé devant ses responsabilités sociales.

A travers ce discours, c'est la volonté de réforme de l'auteur du *Dictionnaire de la réforme* qui domine. Edouard Balladur a esquissé ainsi les traits d'un capitalisme tranquille et populaire, d'un libéralisme prudent et social, se fixant l'ambition de redresser l'économie pour donner un socle solide au progrès social, à l'inverse, selon lui, de ce qui a été fait en 1981. Le chef du gouvernement a ainsi une prédilection pour les lois quinquennales : sur les finances publiques pour réduire le déficit budgétaire à un niveau inférieur à 2,5 % du produit intérieur brut d'ici à 1997, sur la lutte contre le chômage ou encore sur l'équilibre des régimes sociaux. L'effort de réforme devra être mené sur la durée, ce qui promet déjà à l'hôte de Matignon, qui n'aura pas comme Michel Rocard trois ans de croissance sans élections, une route pleine d'obstacles.

Gaulliste et pompidolien, Edouard Balladur a surtout innové dans sa volonté de bâtir un nouveau modèle social. Il a ainsi trouvé des accents dignes de la *«nouvelle société»* de Jacques Chaban-Delmas en préconisant entre les entreprises et les salariés *«de nouvelles formes de contrat de progrès»*, qui, là aussi, restent à déterminer. Plus encore, dans le but d'améliorer le statut des salariés, il a relancé fortement la participation, pour accompagner les privatisations, en plaidant même pour une *«participation à la gestion des entreprises, à leur capital et à leurs profits»*. Une réforme qui risque d'être accueillie avec beaucoup de réserve, pour le moins, par le patronat.

### Pour un Grenelle à froid

Le capitalisme populaire d'Edouard Balladur apparaît ainsi plus affirmé que dans le projet de l'Union pour la France (UPF). L'essentiel de ses propos se retrouve dans cette plate-forme, si chère à Valéry Giscard d'Estaing, mais toute la plate-forme ne se retrouve pas dans son discours. On n'y trouve plus de trace, par exemple, du *«pacte pour l'emploi»* avec les entreprises et les régions, ou des *«nouvelles formes d'emplois à charges sociales et à contraintes allégées»*, très prisées par Alain Madelin. De même, Edouard Balladur a bien parlé d'une loi sur l'autonomie de la Banque de France et non sur son indépendance, formule pourtant utilisée dans le projet de l'UPF. Il s'est bien gardé aussi d'annoncer une profonde réforme de la fiscalité française, afin d'atténuer notamment la progressivité de l'impôt sur le revenu. Autant de sujets sur lesquels les débats risquent d'être animés au sein de la nouvelle majorité...

Edouard Balladur est ainsi apparu comme un premier ministre doublé d'un super-ministre de l'économie et des affaires sociales. Sur le redressement économique comme sur la réforme sociale, il entend bien tenir les rênes et aller à son rythme. La méthode choisie lui vaudra peut-être de rencontrer quelques obstacles au sein de sa majorité, mais elle devrait être bien reçue par les partenaires sociaux. Les syndicalistes ne peuvent que se réjouir, en attendant le passage à l'acte, d'entendre un chef de gouvernement souligner qu' *«il faut consulter, il faut discuter, il faut confronter les points de vue, il faut négocier»*. L'ancien participant des négociations de Grenelle de mai 1968 a ainsi convoqué, fin avril, une conférence à Matignon – un Grenelle à froid – pour dresser avec les syndicats et le patronat la liste des problèmes sociaux.

Cette réhabilitation de la concertation arrive d'autant mieux que nombre d'assurances sont données. La priorité est bel et bien à la lutte contre le chômage. Les acquis sociaux ne sont pas menacés dans leur ensemble, Edouard Balladur se montrant même désireux d'assurer une *«cohésion sociale»* si chère au président de la République. Enfin, et ce n'est pas une moindre innovation par rapport aux partisans de l'Etat minimum de la première cohabitation, l'Etat est reconnu dans son rôle de régulation sociale, *«garant de l'ordre social et de la solidarité»*. Déjà, au titre de ses missions, il affectera une partie du produit des privatisations – comme le souhaitaient Charles Pasqua et Philippe Séguin – à l'aménagement des banlieues et au développement du logement social. Reste à savoir comment il pourra exercer ce rôle dans une société souffrant de dislocation sociale et qui, à tout moment, si la crise et le chômage perdurent, peut être confrontée à une dangereuse explosion des corporatismes. Rudes obstacles en perspective.





# GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

rétablir l'équilibre. Pour cela, j'ai demandé que soit étudiée la création d'un fonds destiné à solder les comptes de la gestion précédente. Ce fonds serait alimenté par des recettes provenant d'une augmentation de la fiscalité indirecte.

La conférence à laquelle je me propose de convier les organisations syndicales aura pour objectif d'étudier toutes les mesures permettant de parvenir à un équilibre durable des régimes de maladie, de vieillesse, d'assurance-chômage. Là aussi, notre but est d'établir une loi quinquennale, en accord avec les partenaires sociaux. A mes yeux, les principes en sont clairs, mais il faut vérifier qu'ils peuvent recevoir une large approbation : séparation de la gestion de chaque risque, consolidation financière de chaque risque, grâce aux mesures qui viennent d'être évoquées, gestion de chaque risque par une plus grande participation des partenaires sociaux selon les principes du paritarisme vers lequel il faut tendre, la tutelle de l'Etat étant allégée.

Néanmoins, l'Etat doit conserver une responsabilité essentielle, veiller à ce que, par une politique de facilité, on ne s'engage dans un cycle de croissance continue des dépenses nécessitant une croissance continue des cotisations. Votre assemblée, lors de l'examen de la loi quinquennale, aura l'occasion de décider s'il y a lieu pour le Parlement de se prononcer à échéance régulière sur les conditions dans lesquelles cette nécessaire discipline est respectée.

Le troisième objectif de la réforme sociale, c'est l'amélioration du statut des salariés. Il s'agit de développer davantage la participation à la gestion des entreprises, à leur capital et à leurs profits ; il s'agit de supprimer les entraves au développement de l'intéressement instituées lors de la précédente législature ; il s'agit de tendre à l'augmentation du salaire direct grâce au transfert progressif de la charge des cotisations familiales des entreprises vers l'Etat, ce qui permettrait également de développer les retraites complémentaires.

Les familles, sur la solidité desquelles repose l'avenir de la nation, n'ont rien à redouter de la réforme du financement des cotisations familiales. Son objectif n'est nullement de fragiliser la politique familiale, mais au contraire de la conforter. Une loi-cadre garantira de façon incontestable le maintien des moyens de financement de la politique de la famille. Ceux-ci ne pourront pas lui être retirés, contrairement à ce qui s'est déjà produit dans le passé.

Le quatrième objet de la réforme sociale sera de résoudre les situations nouvelles de précarité et de dépendance que font apparaître l'évolution de la société et l'allongement de la durée de la vie. Je pense, notamment, aux personnes âgées dépendantes. Les moyens de leur assurer une vieillesse digne doivent être trouvés. Je pense aux handicapés. Je pense aux sans-abri. Je pense aussi aux victimes des grandes épidémies modernes, en tout premier lieu le sida, contre lequel il faut lutter par une politique de prévention menée sans relâche. Je compte demander à une personnalité scientifique de haut niveau de faire le point sur l'état de la recherche et les moyens de l'améliorer.

## Donner une vie nouvelle à notre système d'éducation

Créer un nouvel exemple français de société, c'est aussi donner une vie nouvelle à notre système d'éducation, à l'image de ce que fut l'œuvre de Jules Ferry il y a un siècle, et travailler à une démocratisation véritable de l'accès à la culture.

Le modèle français d'éducation fut un grand modèle. Il a bâti la France républicaine, fondée sur l'égalité, la gratuité des études, le mérite. Or l'évolution démographique, le perfectionnement des techniques, les excès de l'uniformité et de la centralisation, la crise économique, les difficultés de l'intégration l'ont mis à mal.

Je tiens à rendre hommage au corps enseignant, à son dévouement, à la façon dont il se consacre à la tâche éminente qui est la sienne. Il s'agit de l'associer à la grande action de modernisation qui est indispensable et qu'il appelle lui-même de ses vœux.

Cette action, quels en seraient les principes ? Il ne s'agit pas de tout bouleverser. Il s'agit de faire évoluer progressivement notre système d'enseignement pour le rendre plus juste, plus efficace, plus démocratique.

Les établissements pourraient être rendus plus autonomes et les pouvoirs dévolus à leurs conseils pour l'organisation des études pourraient être renforcés.

Ces conseils d'établissement devraient faire une place plus grande aux représentants des collectivités territoriales, des entreprises et des associations.

Soyons clairs. L'Etat doit conserver la responsabilité de l'enseignement, qui est l'une de ses missions essentielles. L'Etat doit coordonner notre système d'enseignement, en



fixer les principes, en définir les programmes, en vérifier les diplômes. Il doit surtout veiller à ce que la solidarité entre les collectivités empêche la naissance d'un enseignement à deux vitesses, l'un dans les régions les moins pourvues, l'autre dans les régions qui le sont le plus. Il doit également garder ses attributions en matière de recrutement, de formation et de rémunération des maîtres et des enseignants.

Quant au développement de la formation professionnelle, de la formation en alternance et de l'apprentissage, j'ai déjà indiqué que c'était l'un des moyens essentiels de lutter contre le chômage, notamment contre le chômage des jeunes. Notre objectif sera de doubler rapidement le nombre des jeunes en formation dans l'entreprise, grâce à un crédit d'impôt accordé aux entreprises beaucoup plus largement qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il faut appeler celles-ci à prendre davantage conscience que l'un de leurs devoirs essentiels, afin d'assurer le progrès et l'emploi, est de participer plus activement à la formation des jeunes, et en particulier de ceux qui ont quitté l'enseignement et sont sans emploi.

Dans le domaine de la culture, l'accès du plus grand nombre aux choses de l'esprit et à la connaissance doit être favorisé. La fréquentation des cinémas ainsi que le temps consacré à la lecture n'ont cessé de diminuer depuis une dizaine d'années. Il faut certes aider la création, mais il faut également que ceux auxquels elle est destinée y aient vraiment accès. Ce que nous voulons, pour reprendre une phrase d'André Malraux, c'est *« donner à chacun les clés du trésor... »* Je souhaite, en particulier, que les enseignements artistiques, promus par le gouvernement de M. Jacques Chirac et à la demande expresse de celui-ci, soient développés, que la promotion du livre soit assurée, que la politique de défense du patrimoine soit réaffirmée et que les activités culturelles soient mieux réparties sur tout le territoire de la France. C'est ainsi que pourra être soutenu de façon plus efficace le rayonnement culturel de notre pays à l'étranger.

## Nous ne saurions nous résigner à une agriculture française affaiblie

M. le ministre de la culture et de la francophonie s'y emploiera en liaison avec M. le ministre de la communication, auquel je demande de veiller à ce que les chaînes de radio et de télévision publiques remplissent complètement leurs missions de service public.

Les responsables des chaînes publiques seront invités à proposer des mesures à cet effet.

Créer un nouvel exemple français de société, c'est garantir un développement équilibré de toutes les activités économiques, en évitant de multiplier les exclusions. Cela veut dire garantir une place éminente à notre agriculture, comme à l'aménagement de l'espace dans notre pays. La France souffre des conditions dans lesquelles a été menée la négociation sur la réforme de la politique agricole commune. Elle redoute que ses dispositions ne soient encore aggravées par les discussions actuelles sur le GATT. Il me paraît essentiel d'assurer, dans des conditions équitables, solides, durables, l'avenir de l'agriculture française, pour des raisons qui sont à la fois morales, nationales, culturelles, économiques et politiques. Il n'y a pas tellement de domaines dans lesquels la France soit le deuxième exportateur du monde. Elle l'est dans le domaine agricole, elle doit le demeurer. Nous ne saurions nous résigner à une agriculture française affaiblie, chacun doit bien le comprendre. Nous ne saurions accepter l'inacceptable, et nous entendons pourvoir compter sur la solidarité de nos partenaires.

Pour ce qui est de la politique agricole commune, nous devrons absolument obtenir d'eux qu'elle ne fasse pas l'objet d'une application tatillonne et complexe. Nous devons faire en sorte que la préférence communautaire soit réaffirmée. Nous devons demander pour nos agriculteurs les compensations légitimes et nécessaires.

Soyons-en conscients, on ne peut cependant tout attendre de Bruxelles. Il est nécessaire que des mesures nationales soient prises pour que l'entreprise agricole dispose des moyens indispensables à assurer sa rentabilité. Il faudra en tirer les conséquences sur les plans fiscal, social et financier.

En ce qui concerne les négociations du GATT, je confirme que nous demandons une discussion non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur les autres dossiers non réglés. Nous n'acceptons pas un système de négociation étape après étape, qui conduit les pays européens à offrir un front dispersé et ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe dans le monde. Notre agriculture n'est pas seule en cause mais, de façon plus générale, c'est notre activité économique tout entière qui est concernée.

Nos entreprises industrielles et commerciales, comme nos partenaires, doivent en être conscientes. L'avenir de l'économie européenne, et donc de l'emploi, est en jeu. Les intérêts de tous sont liés, tous doivent définir et proposer au reste du monde des règles de concurrence internationale qui ne fassent pas la part trop belle aux pays les moins soucieux de justice sociale.

Pour assurer l'avenir de l'agriculture, l'ensemble des organisations professionnelles – je les ai déjà reçues avant hier – seront invitées à l'hôtel Matignon dès le début du mois de mai, afin de débattre des mesures à prendre et des positions à défendre. Nous verrons avec elles s'il y a lieu de préparer une loi quinquennale sur l'avenir de l'agriculture et de l'espace rural.

J'ai également reçu des représentants du monde de la pêche, dont nul n'ignore qu'il connaît de graves difficultés dues à l'appauvrissement des ressources naturelles, à la concurrence et à des engagements pris imprudemment dans le passé. M. le ministre de l'agriculture et de la pêche est chargé d'étudier toutes les mesures de nature à améliorer la situation de cette profession.

Une politique vigoureuse et volontaire d'aménagement du territoire est indispensable. C'est une préoccupation commune à M. le ministre d'État et à moi-même, c'est celle de tout le gouvernement. Elle est la garantie d'une plus grande justice. Elle est nécessaire à la solidarité nationale. Elle constitue une responsabilité éminente de l'Etat.

Nous devons parvenir à un meilleur partage des ressources entre collectivités pauvres et collectivités riches, grâce à l'affirmation du rôle de l'Etat comme organisateur de la solidarité nationale et répartiteur des moyens financiers, dans le respect des principes de la décentralisation, qu'il nous appartient de faire mieux vivre. Partout où c'est nécessaire, notre territoire devra être doté d'équipements et d'infrastructures indispensables, au profit de toutes les régions, celles-ci devant être plus étroitement associées à la préparation des décisions.

A cet effet, j'ai décidé, sur la proposition de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, que serait suspendue, jusqu'à nouvel ordre, toute suppression de services publics en zone rurale ; ceci concerne aussi bien les administrations de l'Etat que les entreprises publiques.

Le rôle de l'Etat dans le maintien de la cohésion de la nation tout entière a également d'autres aspects. Je veux évoquer ici la situation de nos départements et territoires d'outre-mer, qui tiennent une place particulière dans notre nation et qui lui donnent une dimension et un rayonnement mondial. Cet attachement renouvelé à la France d'outre-mer doit se manifester, dans le respect de l'ordre public et de l'État de droit, par la priorité donnée au développement économique et social.

Les problèmes de la ville et des banlieues constituent dans notre pays, comme dans toutes les nations qui connaissent une forte progression de leur urbanisation, un problème majeur. De brusques poussées de violence témoignent d'une crise aux causes multiples où tout se mêle et s'additionne de façon explosive : la surpopulation, un habitat inadapté et dégradé, la coexistence de communautés aux traditions différentes, l'échec scolaire, le chômage, l'insécurité. Certains quartiers en France sont devenus des zones de non-droit. Les problèmes étant aussi divers, les solutions ne peuvent être que multiples. Elles rendent indispensable une coordination interministérielle active. Il faut aménager des banlieues trop souvent inhumaines, en modernisant l'habitat et en développant le logement social, grâce notamment à l'affectation d'une partie des ressources de la privatisation. Il faut rétablir la sécurité. Il faut mener une politique généreuse et vigoureuse d'intégration. La société doit mieux accueillir une jeunesse en désarroi, en lui offrant un avenir par une formation adaptée. Il faut réintégrer les banlieues déshéritées dans la communauté nationale afin que chacun puisse donner un sens à sa vie et croire en l'avenir.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, en liaison avec tous les autres départements ministériels concernés, et notamment avec M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, prendra en charge ce dossier difficile. Ici comme ailleurs, il n'appartient ni à l'Etat seul, ni aux collectivités locales seules, ni à l'initiative privée seule, d'atteindre ces objectifs. Les efforts de tous doivent être concertés, sous l'égide de l'Etat.

*Lire la suite page 8*

## Plan d'urgence pour le bâtiment

Comme promis, le premier ministre a placé la relance du bâtiment en tête des priorités de son programme. Il a tracé les grandes lignes d'un *« plan d'urgence pour le redémarrage rapide du marché immobilier »*, faisant appel à trois leviers : *« Des allégements fiscaux pour l'accession à la propriété »*, *« une relance de l'investissement locatif »*, *« des prêts bonifiés pour le logement social »*.

*« Une partie »* des ressources des privatisations sera consacrée à cette relance, a encore précisé Edouard Balladur. Dernier point concernant le logement, notamment les HLM : la réforme promise de la Caisse des dépôts donnera *« l'occasion de réaffirmer sa mission de financer le logement social »*.

On retrouve donc bien les grandes lignes des pistes étudiées pour le bâtiment (*le Monde* du 9 avril), notamment un accroissement du nombre de prêts aidés à la propriété (dont le coût unitaire est de 50 000 francs et non 5 000 comme nous l'avons indiqué par erreur), ainsi qu'un coup de pouce fiscal pour les accédants et des mesures pour les bailleurs.

F. V.

## Cinq ans pour rétablir les finances publiques

Comme il l'avait fait en 1987 lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances, Edouard Balladur vient d'annoncer que le gouvernement présenterait prochainement un plan de rétablissement progressif des équilibres budgétaires et sociaux. Il prendra la forme d'un projet de loi d'orientation sur les finances publiques fixant les objectifs à atteindre sur cinq ans, en matière de dépenses, de prélèvements, de déficit budgétaire et d'endettement. Etalé sur cinq ans (au lieu de trois ans quand M. Balladur était rue de Rivoli), ce plan devra ramener d'ici à 1997 à moins de 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) le déficit de l'ensemble des administrations publiques.

Les annexes du traité de Maastricht prévoient que pour participer à l'UEM (Union économique et monétaire) en 1997, le déficit annuel des administrations publiques ne devra pas dépasser 3 %. En 1993, ce déficit risque d'atteindre 4,5 % ou 5 %.

Un calendrier de réduction des déficits budgétaires annuels sera probablement fixé, calendrier qui comportera également des chiffres de progression annuelle maximale de la dépense publique ainsi qu'un échéancier de réduction de la pression fiscale.

## Services publics : on ne ferme plus !

En décidant la suspension jusqu'à nouvel ordre de toute fermeture de services publics en zone rurale, le chef du gouvernement prend une mesure qui présente deux avantages immédiats : elle n'a quasiment aucun coût budgétaire et elle ravit les élus locaux, notamment les 32 000 maires de communes de moins de 2 000 habitants. Ce faisant, Edouard Balladur n'innove pas. Il chausse les bottes d'un autre premier ministre... Edith Cresson qui, le 28 novembre 1991, avait pris exactement les mêmes dispositions, valables sept mois, le temps pour les préfets de 25 départements (y compris ceux de Corse et d'outre-mer) considérés comme les plus « fragiles » d'élaborer avec les élus locaux des schémas départementaux d'organisation des services publics.

Le moratoire annoncé par M. Balladur concerne aussi bien les bureaux de poste, les écoles, les perceptions, que les agences de France Télécom ou les lignes SNCF. Depuis plusieurs années, les responsables de ces administrations ou organismes publics ont engagé une politique de restructuration, redéploiement ou regroupement, au nom de la modernité et d'une meilleure efficacité à moindre coût, qui se traduit en fait par des fermetures de bâtiments et guichets. On sait bien que la suppression d'une classe primaire, d'un centre des impôts ou d'une ligne d'autocar dans une petite ville provoque d'autres fermetures en chaîne et accélère la spirale de la désertification des campagnes.

Le programme lancé par Mme Cresson a connu des fortunes diverses, car, si certaines administrations ont joué le jeu, d'autres (l'éducation nationale) avaient demandé des dérogations. Mais dans la Haute-Loire, les Alpes-de-Haute-Provence ou la Haute-Saône notamment, les schémas départementaux ont donné des résultats appréciables. Parmi les exemples significatifs on citera aussi : l'action d'EDF-GDF dans le Cantal, le *« guichet unique social »* de Guillestre (Hautes-Alpes), la Poste au service des personnes âgées en Aveyron.

L'obsession de vouloir maintenir à tout prix dans tous les villages les mêmes services que dans des zones urbaines de forte densité est aussi absurde que les décisions technocratiques de regroupement ou de fusion des bureaux dès que le seuil démographique est franchi. Ce qui compte, à l'heure des déplacements automobiles plus faciles, c'est bien davantage la recherche de la qualité opérationnelle du réseau des services (publics ou privés) à la population, l'efficacité de l'organisation sur le terrain et la polyvalence des administrations.

Edouard Balladur a aussi placé, avec raison, l'aménagement du territoire sous le signe de la solidarité entre collectivités locales riches et régions pauvres. Mais, là encore, le gouvernement n'arrive pas en terrain vierge. Depuis deux ans, plusieurs lois ont été votées – malgré la réticence voire l'opposition de parlementaires des régions dites favorisées comme l'Ile-de-France..., fortement représentée dans l'équipe ministérielle actuelle – qui vont dans ce sens.

La loi du 13 mai 1991 permet de prélever sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à quatorze départements riches une enveloppe (280 millions) redistribuée à vingt-cinq départements pauvres. Ce même texte crée la dotation de solidarité urbaine (1 milliard) pour les villes de plus de 10 000 habitants aux prises avec des problèmes dans leurs banlieues. Un fonds de solidarité, au sein de la région parisienne, permet aussi des péréquations entre communes franciliennes (500 millions). Enfin, en vertu de la loi du 6 février 1992 sur l'organisation territoriale de la République, un fonds de correction des déséquilibres régionaux, alimenté par des contributions de trois régions riches (Ile-de-France, Rhône-Alpes et Alsace) bénéficie à une dizaine de régions défavorisées. Dernier dispositif de redistribution : la dotation départementale rurale, pour les petits chefs-lieux de canton et les groupements de communes, alimentée par le Fonds national de compensation de la taxe professionnelle.

L'Etat a versé, en 1992, 245,24 milliards de francs aux collectivités locales. Le gouvernement et le Parlement disposent d'une grande latitude pour modifier, s'ils le veulent, les critères et les modes de répartition de cette importante somme.

FRANÇOIS GROSRICHARD

# LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

## Prudence sur le chômage

En égrenant la liste de ses propositions pour lutter contre le chômage, Edouard Balladur a fait preuve de prudence. S'il est toujours question d'alléger les charges sociales pour diminuer le coût du travail, la mesure envisagée se limiterait à un abaissement *«permanent»* pour les salariés au niveau du SMIC, ou *«un peu dessus»*. Sans que le premier ministre ne l'ait dit formellement, il est possible que la disposition technique soit proche de ce que Bernard Brunhes préconisait dans son rapport pour la préparation du XIe Plan. A savoir, une franchise sur les premiers 1 000 F qui devrait favoriser l'embauche des moins qualifiés. Cette suggestion, déjà ancienne, avait fini par recueillir l'assentiment d'à peu près toutes les parties pendant la campagne électorale, les divergences portant seulement sur les modalités.

Tel qu'il a été annoncé, le projet paraît prendre ses distances avec la plate-forme de l'UPF qui laissait supposer un allègement de portée plus générale. Il s'éloigne en tout état de cause de l'idée, un moment caressée, y compris par des proches de M. Balladur, qui consistait en une exonération totale de charges pour tout nouveau recrutement, et ce, pendant trois ans. Critiquée par l'UDF notamment, et vigoureusement contestée, tant par Philippe Séguin que par Martine Aubry, tous deux anciens ministres du travail, cette formule présentait l'inconvénient d'être dispendieuse. Mécaniquement, elle amenait aussi à financer, sans discernement, les moindres mouvements de personnel au sein d'une entreprise.

Plus clairement encore, M. Balladur a tourné le dos à ces vieilles lunes que sont la remise en cause du SMIC, l'instauration d'un SMIC-jeunes et la baisse du coût du travail global, souvent revendiquées dans certains milieux politiques ou patronaux. En mettant l'accent sur le poids des charges sociales, et en dénonçant leur *«cycle infernal»*, il a choisi son camp. Pour autant, la tâche ne sera pas aisée et, le premier ministre l'a reconnu, les améliorations du marché de l'emploi ne peuvent pas donner lieu à un *«objectif chiffré»*. Compte tenu de la situation, promettre la stabilité du chômage pour la fin de l'année, puis la *«décrue»* pour 1994, relève déjà du pari audacieux. Même si la croissance, souhaitée et attendue, revient.

**ALAIN LEBAUBE**

## Apurement progressif des déficits sociaux

Compte tenu de leur ampleur, l'apurement des déficits sociaux (sécurité sociale et assurance-chômage) sera progressif et prendra appui sur la fiscalité indirecte plutôt que sur une hausse des cotisations ou de la contribution sociale généralisée (CSG). Pour bien marquer que la *«crise financière»* de l'UNEDIC et du régime général de la «Sécu» est la conséquence de *«l'inaction des précédents gouvernement»*, Edouard Balladur va constituer un *«fonds destiné à solder, pour partie au moins, les comptes»*. Fin 1992, le déficit cumulé de la Sécurité sociale atteignait 40 milliards de francs alors que celui de l'UNEDIC était estimé à 15 milliards. Or, depuis le début de l'année, la situation s'est encore dégradée et il faudra trouver rapidement des moyens conséquents permettant d'empêcher la cessation de paiement de l'assurance-chômage – en mai-juin si rien n'est fait – et soulager la trésorerie du régime général dont le découvert a, certains jours, plongé à 50 milliards en mars. Pour y parvenir, le premier ministre aura le choix entre un relèvement de la TVA (un point supplémentaire rapporterait 30 milliards de francs), une hausse de la taxe intérieure sur les prix pétroliers ou un relèvement des tarifs du tabac ou de l'alcool.

Cette première étape franchie, M. Balladur compte se pencher sur une réforme des régimes sociaux. Mais il s'avance très prudemment : les deux conférences prévues sur ce thème avec les partenaires sociaux (fin avril et à la fin de l'été) risquent d'aboutir à une réédition des *«états généraux»* de 1987. Enfin, le premier ministre a confirmé son intention de fiscaliser progressivement les prestations familiales, ce qui permettrait de développer des *«retraites complémentaires»*. Celles-ci devraient fonctionner sur le modèle des fonds de pension. Mais M. Balladur a soigneusement omis de prononcer le terme de *«capitalisation»*.

**JEAN-MICHEL NORMAND**

## Les essais nucléaires en question

Edouard Balladur n'a pas seulement promis de présenter au Parlement, l'année prochaine, une nouvelle programmation militaire qui sera explicitée, au besoin, par un Livre blanc sur la défense, dont le dernier en date remonte à plus de vingt ans. Le premier ministre a surtout évoqué, sans plus de détails, la volonté de son gouvernement de tout faire pour garantir la modernisation de la capacité nucléaire française.

Le propos est d'importance. Car, pour les militaires comme pour les techniciens de la dissuasion, il ne peut y avoir de modernisation sans reprise de ses essais nucléaires par la France et, surtout, sans expérimentation dans un premier temps – pour en évaluer et en valider le concept – de la tête qui doit équiper les futurs missiles M-45 destinés aux sous-marins stratégiques. Ce missile, qui sera armé de têtes nucléaires TN-75 plus légères, plus furtives, et capables d'une portée accrue par rapport aux têtes TN-71 actuelles, doit être prêt en 1995 et être embarqué sur les sous-marins du type le *Triomphant*.

Or, pour l'instant, la France, à l'instar des Etats-Unis et de la Russie, observe un moratoire de ses essais, décrété par François Mitterrand, chef des armées, jusqu'en juillet au moins. Au-delà, la situation internationale pourrait ne pas favoriser les ambitions de M. Balladur, mais aller plutôt dans le sens d'une limitation des expériences nucléaires dans le monde, voire leur interdiction totale après 1996. D'une part, des bruits persistants font état d'un accord de principe – et secret – sur cette perspective, entre Bill Clinton et Boris Eltsine, à Vancouver. D'autre part, on s'attend, lors de la renégociation, en 1995, du traité de non-prolifération qu'une large majorité des cent cinquante pays signataires réclament, en échange d'un engagement à renoncer aux armes nucléaires, un arrêt définitif de leurs essais par les grandes puissances.

**JACQUES ISNARD**

*Suite de la page 7*

J'en viens, mesdames et messieurs les Députés, à la quatrième orientation de notre action : mieux assurer la place de la France en Europe et dans le monde.

La France n'est pas seule, elle ne doit pas être seule. Elle n'y a ni vocation ni intérêt. Depuis un demi-siècle, elle s'est donné une mission : participer pleinement aux progrès de la construction européenne.

Tout l'équilibre du continent a été bouleversé par l'effondrement soviétique et l'unification de l'Allemagne. Le grand marché est entré en vigueur le 1er janvier 1993. Le traité de l'Union européenne a été ratifié par dix de ses signataires, dont la France. Maintenant, il faut avancer.

Par une singulière ironie de l'histoire, aussitôt les difficultés se sont abattues sur l'Europe. Sa cohésion semble menacée comme si les Douze, après s'être fixé à eux-mêmes une grande ambition, étaient repris par leurs vieilles habitudes de division et d'antagonisme.

Il appartient à la France de lutter contre cette évolution destructrice. C'est à elle de proclamer une volonté de coopération européenne efficace et active ; il faut à la fois maintenir la capacité d'action et la puissance de notre nation, et faire en sorte que l'Europe s'affirme face au monde afin qu'elle paraisse pour tous non pas un risque, mais un moyen supplémentaire de croissance et de force économique, une garantie supplémentaire d'influence et de solidité.

Cette politique européenne réaliste, inspirée de l'idée qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les intérêts de la nation et les intérêts d'une construction européenne respectueuse de la nation, sera mise en œuvre en liaison avec vous. Il sera donné vie aux dispositions qui ont été votées par le Parlement français au printemps de 1992 et qui prévoient que les textes émanant de la Communauté sont soumis à un contrôle plus strict du législateur français. Des propositions vous seront faites afin que les Assemblées soient en mesure d'assurer ce contrôle régulier et indispensable.

J'y veillerai personnellement. Vous tiendrez sans doute également à vous interroger sur le mode de scrutin pour l'élection au Parlement européen, afin de rapprocher davantage les citoyens des élus.

Les objectifs de la politique européenne sont clairs : approfondir le dialogue avec tous nos partenaires européens, au premier rang desquels l'Allemagne et la Grande-Bretagne ; revivifier les politiques communes actuellement en déshérence, notamment dans le domaine industriel ; limiter les dérapages budgétaires et soumettre l'activité trop bureaucratique de la Commission à un contrôle plus strict afin que la Communauté participe, elle aussi, au grand effort de restauration des équilibres financiers engagé par tous les pays européens. Un dernier objectif, mais non le moindre, est de renforcer le système monétaire européen, dû à l'initiative du président Giscard d'Estaing et qui est fondé sur l'idée que le développement harmonieux des échanges est lié à la stabilité monétaire.

L'affaiblissement de ce système ouvrirait la voie au flottement généralisé des monnaies européennes et assombrirait toutes les perspectives de croissance et d'emploi. On ne peut vouloir que se constitue un grand espace européen et ne pas prendre toutes les mesures nécessaires pour que les échanges n'y soient pas perturbés par des variations monétaires erratiques.

Dans le même temps, nous devons, sans relâche, appeler nos partenaires à une cohésion militaire et politique plus forte, qui permette à l'Europe d'exister face au reste du monde.

Nous devons rendre conscients tous nos partenaires européens de l'enjeu vital que constituent pour tous la stabilité politique et le progrès économique des pays d'Europe centrale et orientale, et tout spécialement de la Russie.

Il nous incombe de préparer l'accueil des pays d'Europe centrale et orientale au sein de la Communauté. Ils doivent, pour commencer, y être associés politiquement en attendant que leur réforme leur permette un jour d'y être associés économiquement.

De façon plus générale, nous ne pouvons pas nous accommoder égoïstement des déséquilibres qui existent dans de nombreuses régions éprouvées par des conflits ethniques, religieux ou nationaux, et qui remettent en cause des frontières politiques. Sur notre vieux continent, nous savons qu'une frontière n'est jamais totalement naturelle au sens des géographes. La sagesse élémentaire nous conseille de n'y point toucher.

Lorsque la stabilité de la moitié du continent est en cause, c'est également la nôtre qui est menacée.

Il nous faut étudier sans tarder les mesures propres à rétablir l'équilibre et à aider ces pays, dans leur transition tellement difficile vers la liberté économique et la démocratie politique.

Finalement, il s'agit pour l'Europe des Douze de se ressaisir, de donner moins de place aux divisions et aux désaccords, de prendre une conscience plus claire de ce qui nous rapproche et de nos intérêts communs.

L'ordre des décennies passées est mort, ne le regrettons pas. Mais le monde, pas plus que l'Europe, n'a encore trouvé un nouvel équilibre. Les déchirements de l'Europe centrale et orientale, notamment en Yougoslavie, en sont la cruelle manifestation.

Quelle meilleure justification trouver à une politique visant à renforcer la France, à la doter de moyens économiques plus grands et de moyens militaires mieux adaptés, à développer la coopération européenne?

L'affirmation de notre politique de défense reste donc primordiale. La volonté de la France doit se fonder sur l'analyse des nouvelles données de la situation. Quels sont les dangers auxquels nous devons faire face? Avec quels alliés et dans quelles circonstances? Au sein de quelles organisations, et avec quels moyens classiques ou nucléaires? Grâce à quelle coopération militaire, technique et industrielle avec nos partenaires?

Certes, nous voulons dans ce domaine que la France, avec un outil militaire rénové, soit la force vive d'une véritable entité européenne de défense, établie en liaison étroite avec nos amis et alliés américains. Mais à partir de là, il reste beaucoup de questions auxquelles il nous faut apporter des réponses! Ce sera la tâche de l'année qui vient.

### Réunir une conférence internationale pour stabiliser la situation de l'Europe

Afin d'y parvenir sera organisée, en liaison avec toutes les autorités de l'Etat, une réflexion sur ces questions dont les résultats vous seront soumis au printemps prochain. Notre objectif, à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, et à moi-même, est d'établir un Livre blanc analysant la situation nouvelle dans laquelle nous nous trouvons, les menaces potentielles et les moyens pour notre pays d'assurer son indépendance et sa survie en toute circonstance. Nous ne devons pas prendre le risque de nous trouver à l'avenir dans des situations où nos armées ne disposeraient pas de tous les moyens nécessaires pour assurer les missions que le pouvoir politique leur assigne partout où c'est utile dans le monde. C'est sur la base des conclusions de ce Livre blanc que M. le ministre d'Etat élaborera une loi de programmation militaire qui sera votée au printemps de 1994. J'indique d'ores et déjà, que quelles que soient les difficultés, nous ferons tout pour garantir la pérennité de notre capacité nucléaire et de sa modernisation. Notre statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies nous y aidera.

Mais la politique étrangère de la France ne se réduit ni à sa politique européenne ni à sa politique de défense. Elle doit avoir une autre ampleur, une vision mondiale. Nous devons réaffirmer nos responsabilités particulières vis-à-vis de l'Afrique, dans le domaine tant culturel qu'économique, au moment où ce continent traverse une crise très profonde et souffre de ces plaies terribles que sont les épidémies, les guerres et les famines. Notre solidarité doit y être sans faille, mais exigeante. Là comme ailleurs, nous appelons de tous nos vœux un développement au service de l'homme et de sa dignité.

Il n'y aura pas de paix assurée dans le monde aussi longtemps que les déséquilibres économiques, monétaires et financiers subsisteront. Ce sont eux qui empêchent toute cohérence dans le développement des nations les plus en avance. Ce sont eux qui menacent la stabilité et le progrès. Ce sont eux, surtout, qui appauvrissent toujours davantage les peuples pauvres.

La France doit, en la matière, s'assigner une mission : œuvrer pour développer un système mondial de commerce et d'échanges fondé sur l'égalité des responsabilités, l'égalité des droits, le respect de tous les intérêts légitimes.

Par ailleurs, qui ne voit, et je n'ai cessé de le répéter depuis des années, que depuis vingt ans la destruction du système monétaire international a perturbé les échanges, déclenché l'inflation, puis, aujourd'hui, une sorte de récession, creusé les déficits financiers, augmenté les taux d'intérêt et accru le chômage dans des proportions qui deviennent insupportables. Aucun développement ordonné du monde n'est possible sans une organisation monétaire stable et permettant la croissance. Afin d'y parvenir, le Gouvernement fera des propositions à nos partenaires. Mais il est bien évident que ces propositions seront d'autant plus crédibles que nous aurons su préalablement remettre de l'ordre dans le système monétaire européen.

Tout au cours de l'histoire qui a vu si fréquemment les peuples de l'Europe s'affronter les uns aux autres, de grandes conférences internationales ont eu pour objectif de ramener la paix, l'ordre et l'équilibre. Ce fut le cas en 1815, après les guerres napoléoniennes lors du Congrès de Vienne, en 1919-1920 après la première guerre mondiale par les traités de Versailles, de Trianon et de Sèvres, ce fut le cas en 1945 lors de la conférence de Yalta.

Il me semblerait souhaitable, comme l'idée en a été émise, que se réunisse une conférence internationale ayant pour objectif de stabiliser la situation de l'Europe et d'y instituer l'équilibre. Cette Conférence pourrait être préparée dans le cadre de l'union européenne, et ses conclusions ensuite soumises à la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. En Europe en effet, la paix et la prospérité doivent incomber en premier lieu à la Communauté; la France doit jouer un rôle essentiel dans la préparation de cet équilibre nouveau dont bénéficierait tout notre continent.

Celui-ci s'inscrit naturellement dans une société internationale où, conformément à nos vœux, le rôle des Nations unies s'est considérablement accru ces dernières années. Il revient à la France, qui n'a pas ménagé son soutien à l'ONU, de veiller scrupuleusement à préserver le crédit de cette organisation et son autorité, garants de son efficacité.

Ainsi s'ouvre pour la France une période nouvelle, de travail, d'effort, d'imagination et de volonté.

Le programme que je viens de vous décrire et dont je vous demande d'approuver les principes est suffisamment important pour que je sois très vraisemblablement amené à demander à Monsieur le Président de la République de faire en sorte que vous puissiez l'examiner à loisir.

Il marque une rupture avec la précédente gestion, et c'est bien la volonté du peuple français. Il a pour ambition de mieux préparer la France à son avenir.

Mesdames et messieurs les Députés, nous ne devons cultiver aucun pessimisme, aucun esprit de renoncement. Dans un grand nombre de domaines, les résultats de notre action peuvent apparaître rapidement, la sécurité être améliorée, l'apprentissage développé, la justice rendue plus indépendante, le chômage arrêté dans sa progression, la spirale de l'endettement et des déficits stoppée, la baisse des taux d'intérêt rendue effective, la confiance revenir. Ces résultats, notre pays les appréciera, je l'espère, d'ici un an.

Certaines mesures auront des effets plus progressifs, mais je suis sûr qu'ils commenceront à se faire sentir dès l'année prochaine.

Pour l'ensemble de ces réformes, nos concitoyens doivent avoir le sentiment que, même si tous les résultats ne sont pas encore obtenus d'ici à la fin de l'année 1994, notre pays est engagé sur la bonne voie, que le renouveau est en marche, que l'horizon s'éclaire. Les Français savent bien que tout n'est pas possible à la fois, que tout n'est pas possible tout de suite. Ils sont prêts à l'effort, au travail et à la patience, dès lors que le chemin est tracé clairement, dès lors qu'ils peuvent constater que notre pays progresse. Le moment venu, ils nous confirmeront leur confiance, j'en suis convaincu.

A ces nombreuses réformes, il faut associer toutes les femmes et tous les hommes, à quelque parti, à quelque tendance qu'ils appartiennent. Il ne s'agit pas de gouverner pour une catégorie sociale contre une autre, pour certaines régions contre d'autres, pour certains intérêts contre d'autres. Il s'agit de rassembler, c'est l'exemple et le message que nous a laissés le général de Gaulle, le plus grand nombre possible de Français au service de l'action de redressement, sans esprit partisan, avec tolérance et compréhension. Je demeurerai toujours ouvert à toutes les consultations indispensables. Le rassemblement de tous les Français est notre héritage commun, que nous ne devons ni déchirer ni menacer.

C'est à un grand effort de redressement, de rassemblement et de tolérance que le gouvernement vous convie. En application de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur la présente déclaration de politique générale, que je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver.

Vous me permettrez, mesdames et messieurs les Députés, de terminer par une note plus personnelle.

Durant la plus grande partie de ma vie, j'ai servi l'Etat, notamment aux côtés du président Georges Pompidou, ce grand Français dont je tiens à saluer la mémoire et dont je m'honore d'avoir été le collaborateur. Ce fut pour moi une période féconde et heureuse, à laquelle le destin assigna un terme trop brutal. Bien des années après j'entrai dans la vie publique, sous les auspices et à la demande de Jacques Chirac, auquel m'attachent depuis si longtemps les liens d'une indéfectible amitié ; grâce à sa compétence et à son courage, son gouvernement eut, entre 1986 et 1988, une action bénéfique pour la France ; grâca à son soutien constant, je pus moi-même m'acquitter de la mission qu'il m'avait confiée.

Me voici aujourd'hui devant vous, responsable cette fois du gouvernement, sollicitant votre confiance et votre appui pour une action de redressement et de réforme qui concerne la plupart des domaines de la vie nationale.

Mon engagement dans cette action est total. Seul son succès m'importe. Je m'y dévouerai exclusivement. Je sais que vous ne mesurerez pas votre soutien au gouvernement, qui a besoin de votre confiance pour accomplir sa lourde tâche.

Ce sera difficile ? A coup sûr. Périlleux ? Peut-être. Indispensable ? Evidemment.

Ayons conscience de notre responsabilité devant la France, devant les Français, tous les Français, quelles que soient leurs opinions. Convainquons-les que nous saurons comprendre leurs attentes, que nous voulons les rassembler dans le respect de leurs différentes convictions. C'est l'ensemble du peuple français que nous devons servir, dans sa diversité, mais dans son amour commun pour la patrie.

Mesdames, messieurs les Députés, une page de la longue histoire de notre pays est tournée. Une autre est ouverte ; elle est encore blanche, c'est à nous d'y écrire les premiers mots. N'ayons pas peur du risque. Ensemble, nous allons bâtir le nouvel exemple français.

## GATT : urgent d'attendre

La France n'entend pas se laisser imposer une politique du «saucissonnage» au sein du GATT. Pas question de négocier des accords séparés sur l'agriculture, les services... Car ce serait risquer de se voir imposer par les Américains autant de *défaites* successives. Telle était *grosso modo* la position du gouvernement de Pierre Bérégovoy. C'est également celle adoptée par Edouard Balladur. La France, a-t-il rappelé devant les députés, demande une discussion non seulement sur l'agriculture mais aussi sur les autres dossiers non réglés. *«Nous n'acceptons pas un système de négociations étape par étape qui conduit les pays européens à offrir un ordre dispersé et ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe dans le monde»*, a ajouté le premier ministre.

Continuité donc sur fond de bienveillance communautaire : au cours du conseil européen qui s'est tenu en début de semaine à Luxembourg, le gouvernement français a obtenu un délai pour *«remettre à plat»* le dossier du GATT. Du côté européen comme du côté américain, tout se passe en fait comme si la conclusion des négociations ne constituait plus la priorité des priorités. En dépit du contentieux, le commerce mondial continue d'ailleurs à se développer.



Les interventions des porte-parole des groupes

# Le RPR assortira son soutien d'« une vigilance active et parfois même critique »

Après la déclaration de M. Balladur, les présidents des quatre groupes de l'Assemblée nationale sont intervenus. Bernard Pons, au nom du RPR, a expliqué que son groupe accordait toute sa *« confiance »* au gouvernement. *« En huit jours*, a-t-il souligné, *vous avez donné à l'action gouvernementale l'impulsion que la France attendait et en huit jours les Français éprouvent déjà le sentiment que la France est enfin gouvernée. » « La France*, a ajouté M. Pons, *lassée des beaux discours, angoissée et impatiente, elle attend des résultats. La France du chômage, la France des exclus, la France qui souffre attend beaucoup de vous (...). Elle attend que vous preniez les décisions les plus difficiles et que vous engagiez les réformes nécessaires pour restaurer l'autorité de l'Etat, pour restaurer la neutralité de l'Etat, pour restaurer l'efficacité de l'Etat. »*

M. Pons a précisé que *« cette majorité impressionnante ne sera pas inerte »*, ajoutant : *« Notre soutien ne vous fera jamais défaut, mais il ne sera jamais aveugle (...) Souffrez donc que notre soutien loyal soit assorti d'une vigilance active et parfois même critique. (...) Si je m'emploie à définir ainsi les rapports du gouvernement et de sa majorité, c'est sans doute parce que nous nous trouvons dans une situation inédite. L'opposition existe et elle aura tout le loisir de s'exprimer. Mais la majorité, par son ampleur, devra aussi constituer en permanence une force de réflexion, une force de propositions, un relais d'opinion dont le gouvernement ne pourra que profiter. Vous n'aurez à redouter de notre part ni surenchère ni démagogie. Nous demandons que soit mis en œuvre le projet sur la base duquel nous avons été élus, et pour l'exécution de ce contrat nous voulons être un aiguillon. »*

● **Charles Millon (UDFC) : « soutien exigeant ».** – *« La période que nous vivons est cruciale. Rarement la situation de la France n'a été aussi favorable à un certain leadership de la France »*, a estimé Charles Millon, au nom de l'UDFC. Mais rarement aussi, a-t-il ajouté, *« la France a traversé une crise d'une telle ampleur »*. Le président du groupe UDFC n'en a pas moins jugé que *« la situation du gouvernement est exceptionnelle ». « Vous avez une légitimité démocratique incontestable, car vous avez une majorité introuvable au Sénat, dans les régions, les départements »*, a affirmé M. Millon.

Pour autant, *« une majorité introuvable crée des droits et des devoirs »*, notamment ceux de *« respecter scrupuleusement les minorités »* et de *« faire preuve de mesure et de tolérance »*. M. Millon a poursuivi : *« Notre soutien sera d'autant plus exigeant qu'il ne s'agit pas seulement de redressement économique et social du pays mais (...) de notre conception de la démocratie (...), de notre conception de l'Etat républicain (...), de notre conception de la nation une et indivisible (...), et de notre conception de l'Europe, une Europe communautaire, une Europe généreuse, ouverte au monde vers les pays de l'Est et l'Afrique, une Europe forte de nos valeurs et capable de les faire rayonner »*, a-t-il souligné.

*« Notre soutien sera d'autant plus exigeant*, a ajouté le député de l'Ain, *que, si nous échouons, ce sera la désespérance, la porte ouverte à toutes aventures, à tous les extrémismes ». « La jeunesse de la France a froid du chômage et des affaires*, a-t-il conclu, *elle attend de vous, de nous, des raisons d'espérer. Vous pouvez les lui offrir. »*

● **Martin Malvy (PS) : « une opposition responsable ».** – Troisième orateur inscrit, Martin Malvy, président du groupe socialiste, a affirmé : *« Notre représentation dans cette Assemblée et votre majorité écrasante ne reflètent pas exactement la réalité politique du pays. Il vous faudra en tenir compte. Vous disposez d'une liberté qu'aucun gouvernement ni aucune majorité n'a eue depuis des décennies (...). Mais si certains cherchaient à utiliser ce déséquilibre au sein de la représentation nationale pour tenir un monologue dominateur, pour nier les vertus du débat et de la transparence, pour chercher à étouffer notre voix, ce débat s'effacerait et pourrait ressurgir ailleurs, dans l'affrontement désastreux des intérêt catégoriels. »*

*« De notre côté, nous serons une opposition responsable. Nous nous opposerons aux projets qui nous paraîtront néfastes pour le pays. Nous ne pratiquerons pas l'obstruction systématique, les attaques personnelles qui ont tant abîmé l'image du Parlement »*, a-t-il poursuivi. Parmi les priorités sur lesquelles les socialistes exerceront leur *« vigilance »*, M. Malvy a cité *« l'œuvre accomplie en faveur d'un Etat moderne et déconcentré »* et remplissant *« son rôle d'impulsion industrielle dans des domaines stratégiques »*, la *« cohésion du territoire national et les solidarités entre les territoires »*, la *« réconciliation entre police et société »* sachant se mettre à l'abri d'*« un mauvais penchant sécuritaire »*, la maîtrise de *« l'immigration irrégulière pour favoriser l'intégration de nos hôtes en situatation régulière »*, dans le *« strict respect des droits de l'homme »*, une Europe qui serait un *« espace de coopération »* et non *« une zone supplémentaire de libre-échange »*.

Evoquant enfin la future politique économique et sociale du gouvernement, M. Malvy a précisé que les socialistes *« s'opposeront »* à toutes les mesures qui *« iront à l'encontre de la cohésion sociale. »*

● **Alain Bocquet (PC) : les « volontés du CNPF ».** – Dernier orateur inscrit, le nouveau président du groupe communiste, Alain Bocquet (Nord), est vivement applaudi par les députés de la droite lorsqu'il affirme, à l'adresse du premier ministre : *« Si votre majorité détient une représentation hégémonique, elle le doit moins à un soutien des électeurs à votre projet politique qu'à un rejet de la politique du gouvernement précédent. » « Ce n'est pas une politique de gauche que les Français ont rejetée, l'échec vient au contraire de lui avoir tourné le dos »*, précise M. Bocquet. L'existence d'un groupe communiste empêche le nouveau gouvernement de croire que tout lui est permis, explique encore le député du Nord. Toutefois, celui-ci se dit *« inquiet »*, car le programme de l'UPF *« répond aux volontés du CNPF et de la haute finance* [et] *s'inscrit pleinement dans l'objectif d'intégration européenne définie par le traité de Maastricht »*.

Comme gage de bonne volonté, Alain Bocquet rappelle cependant que *« quand la droite était au pouvoir, elle avait fait deux bonnes lois, celle de 1970 contre le racisme, celle de 1973 sur la nationalité »*, et que *« les communistes les avaient votées »*. Mais devant la perspective d'une réforme du code de la nationalité, qui ne pourrait qu' *« aiguiser »* la division, le député communiste lance cet appel solennel au premier ministre : *« Ne donnez pas de gages aux marchands de haine. »*

Dans une brève réponse aux différents intervenants, M. Balladur a notamment indiqué à l'attention des deux présidents des groupes UDFC et RPR : *« Je n'ai jamais demandé l'inconditionnalité à qui que ce soit. Je souhaite donc que vous n'hésitiez pas à le dire si certaines choses ne vous satisfont pas ». « Aujourd'hui commence une période de travail intense*, a conclu le premier ministre après avoir pris connaissance des résultats du scrutin. *Nous allons nous mettre au travail et il y en a beaucoup. »*

# Le modèle Balladur

*Suite de la première page*

S'y ajoute le fait que, dans les domaines qu'il a définis comme relevant d'une action immédiate, susceptible de porter ses fruits *« d'ici un an »*, le premier ministre s'est contenté d'*« assurer »*, comme on dit en langage sportif, avec des mesures prévues. On pouvait penser en effet qu'en attendant des jours meilleurs, et pour accréditer l'idée, sinon d'une *« rupture »*, du moins d'un changement, Edouard Balladur engagerait sans tarder la réforme du code de la nationalité, promettrait de rendre la justice plus *« indépendante »*, s'attaquerait aux déficits publics et au niveau trop élevé des taux d'intérêt. Tout comme étaient tenus pour acquis la relance du secteur du bâtiment et celle des aides aux PME, le nouveau statut de la Banque de France et le coup de pouce à l'apprentissage.

Toutes ces données, comme ces annonces inévitables, expliquent sans doute que la démarche d'Edouard Balladur paraisse à ce stade moins mobilisatrice que ne le fut, en son temps, celle de Jacques Chaban-Delmas. D'autant que le premier ministre a choisi de procéder par petites touches, là où l'on espérait un coup de fouet général. Fortement contraint, il est vrai, par l'ampleur du déficit budgétaire dont il hérite, il a manifestement préféré faciliter certaines évolutions, « créer les conditions de», plutôt que de chercher à imposer et à avancer sabre au clair.

### *L'objectif présidentiel de Jacques Chirac*

Edouard Balladur pâtit également d'une contradiction dans laquelle il s'est lui-même placé : en continuant d'affirmer que la situation du pays n'a jamais été aussi grave, que la France doit faire un effort comparable à celui qui fut le sien à la Libération, non seulement il laisse dubitatif, car son propos paraît quelque peu exagéré, mais surtout il crée une attente : celle d'un bouleversement qu'il ne peut ni ne veut satisfaire. Il décrète ainsi l'urgence et – hormis quelques mesures immédiates – rien ne paraît urgent. L'essentiel est au contraire renvoyé à plus tard, à une multitude de lois quinquennales qu'il s'agira de préparer.

Car dans ce discours par ailleurs clair, complet et solide, les déclarations d'intention et les procédures ont nettement pris le pas sur les décisions. Exemple : les régimes sociaux. Edouard Balladur décrit leur situation, cette fois sans exagération : elle est grave. Mais qu'annonce-t-il? Principalement une méthode, la concertation. Face aux deux thèses en présence – d'une part ceux qui pensent que l'état de grâce dont bénéficie le gouvernement permet des mesures brutales de redressement, que tout le monde comprendra, et, d'autre part, ceux pour qui il faut éviter de brusquer l'opinion et de freiner la relance économique par un surcroît de prélèvements – tout se passe comme si le premier ministre s'abstenait de choisir; tout se passe comme si la concertation annoncée tous azimuts était là pour combler l'absence de décisions, pour permettre plus simplement au gouvernement d'attendre, fort de pétitions de principe consensuelles, la campagne et l'échéance présidentielles en même temps qu'une reprise économique dont on sait qu'elle dépend de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Il ne s'agit pas de prétendre que le premier ministre répugne à décider. Mais sa mission est essentiellement politique : il lui faut mettre le facteur temps au service de l'objectif présidentiel de Jacques Chirac, dans une conjoncture qui rend la combinaison de l'un et de l'autre difficile. D'où l'idée qu'il vaut mieux, dans certains grands domaines (l'emploi, la grave question de la productivité et de la place du travail dans la société, la réflexion sur l'ensemble du système de protection sociale, le devenir des villes), donner l'impression que l'on agit, engager de vastes consultations, mais sans perturber le corps social, donc en renvoyant à plus tard les décisions et les efforts.

Les grands choix ne sont donc pas encore clairement définis. Des *« sacrifices »* sont annoncés, mais il faudra attendre pour savoir lesquels, et surtout sur qui ils pèseront. Pourtant, les orientations exposées permettent déjà de tracer les contours, sinon d'un nouvel «exemple français», du moins d'un modèle balladurien de société qui ne manque pas d'attrait.

Au premier rang de celui-ci prend place une déontologie de l'Etat qu'il est urgent, en effet, de restaurer. La constante référence à l'Etat républicain et à ses exigences, la dénonciation des effets déplorables de la politisation de la haute fonction publique, l'affirmation que l'on doit tendre vers «l'Etat impartial» (expression forgée par Raymond Barre), bref la restauration d'une idéologie du service public ne peuvent que susciter l'adhésion. Mais aussi la méfiance, car Edouard Balladur appartient à une famille politique qui sera certainement tentée de recoloniser un Etat dont elle a tant déploré qu'il lui ait échappé.

### *Une continuité française*

De même, Edouard Balladur devra-t-il déployer toute son habileté – dont on a vu qu'il n'était pas dépourvu – pour préserver une vision de la société qui n'est pas, comme il a cru devoir le dire, en *« rupture »* avec celle de ses prédécesseurs, mais qui se situe au contraire, sinon dans une exemplarité, du moins dans une continuité française, forgée en effet à la Libération, relancée par de Gaulle, préservée et à certains égards modernisée par la droite giscardienne comme par la gauche et que le terme d'économie sociale de marché recouvre finalement assez bien. Ayant mesuré la réalité des menaces qui pèsent en France sur le lien social, il entend manifestement consacrer, avec Simone Veil, l'essentiel de son effort à tenter de le renouer. En cela, sa démarche mérite d'être accompagnée.

Il est désormais convenu de situer Edouard Balladur dans le droit-fil de son père politique, Georges Pompidou. Mais le modèle Balladur n'est pas la restauration du pompidolisme; pour une simple raison : Georges Pompidou assumait le conservatisme. Celui des siens comme celui de la société elle-même, au point d'ailleurs de briser l'expérience de la «nouvelle société». Edouard Balladur esquive, contourne le conservatisme foncier de sa famille politique.

Celui-ci trouve certes sa part dans le durcissement annoncé des conditions d'accès à la nationalité française, dans l'accent mis sur la sécurité, comme dans le fait que l'intégration ne soit abordée qu'à travers ses difficultés, et non présentée comme un objectif national. Mais, à la tête d'un gouvernement qui met en avant ceux qui auraient dû être au premier rang de l'« ouverture » ratée du printemps 1988, et qui affiche ses priorités sociales, dans un contexte où la gauche est impuissante parce que défaillante, Edouard Balladur a toute chance d'être, s'il se garde de ses amis, l'homme capable de perpétuer en France la démarche d'un progrès raisonnable.

**JEAN-MARIE COLOMBANI**

## L'analyse du scrutin

L'Assemblée a adopté par 457 voix contre 81 et 2 abstentions la déclaration de politique générale du premier ministre Edouard Balladur. La majorité requise était de 270 voix.

**Ont voté pour :**

– 244 RPR sur 258.

– 200 UDF sur 215.

– 13 non-inscrits sur 24 : Thérèse Aillaud (Bouches-du-Rhône), Jean-Louis Borloo (Nord), Alain Ferry (Bas-Rhin), Pierre Gascher (Sarthe), Jacques Le Nay (Morbihan), Jean-Claude Lenoir (Orne), Alain Madalle (Aude), Philippe Martin (Marne), Michel Noir (Rhône), Jean Royer (Indre-et-Loire), Frantz Taittinger (Hauts-de-Seine), Christiane Taubira-Delannon (Guyane), André Thien Ah Koon (Réunion).

**Ont voté contre :**

– 54 PS sur 57.

– 23 PC sur 23.

– 4 non-inscrits sur 24 : Gilbert Baumet (Gard), Bernard Charles (Lot), Gérard Saumade (Hérault) et Emile Zuccarelli (Haute-Corse).

**Se sont abstenus :**

– 2 non-inscrits sur 24 : Alfred Muller (Bas-Rhin) et Aloyse Warhouver (Moselle).

**N'ont pas participé au scrutin :**

– 14 RPR sur 244 : les 12 ministres non encore remplacés (Edouard Balladur, Michèle Alliot-Marie, Michel Barnier, Alain Carignon, François Fillon, Michel Giraud, Alain Juppé, Lucette Michaux-Chevry, Dominique Perben, Michel Roussin, Nicolas Sarkozy, Jacques Toubon), Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, et Jean Juventin (Polynésie française).

– 15 UDF sur 215 : 13 ministres non encore remplacés (Edmond Alphandéry, François Bayrou, Bernard Bosson, Hervé de Charette, Pascal Clément, Philippe Douste-Blazy, Alain Lamassoure, François Léotard, Gérard Longuet, Alain Madelin, Pierre Méhaignerie, Philippe Mestre, André Rossinot), Jean-Pierre Pierre-Bloch (Paris) et Ladislas Poniatowski (Eure).

– 5 non-inscrits sur 24 : Régis Fauchoit (Nord), Jean-Pierre Soisson (Yonne), Bernard Tapie (Bouches-du-Rhône), Jean Urbaniak (Pas-de-Calais) et Paul Vergès (Réunion).

– 3 PS sur 54 : Gilbert Annette (Réunion), Michel Berson (Essonne), Didier Mathus (Saône-et-Loire).

Dans les couloirs de l'Assemblée

# « Il fédère vraiment toute la majorité »

La houle a soulevé les corps, englouti les travées et balayé les ultimes réticences. L'espace d'un vivat, on a cru que l'hémicycle tout entier vacillait d'ivresse, mais l'onde s'est brisée tout au fond, à l'extrême gauche, sur un roc de rescapés ombrageux. Ces laissés-pour-compte de l'euphorie majoritaire sont restés rivés à leurs bancs, raidis dans leur quant-à-soi. Edouard Balladur venait de rassembler les feuillets de ses notes et de quitter la tribune.

Cette rentrée parlementaire, c'est d'abord un effet de masse, un choc physique devant les rangs compacts de l'armada majoritaire. *« Je me suis senti petit garçon en culottes courtes devant les rouleaux de Lacanau-Plage »*, confesse le socialiste Jean-Pierre Chevènement (PS, Territoire-de-Belfort). *« Quand ils se sont levés, j'ai vraiment eu l'impression d'une déferlante »*, renchérit son camarade de courant Georges Sarre (PS, Paris) malgré *« l'entraînement »* minoritaire des séances du Conseil de Paris.

A droite, seuls les grands anciens, ceux qui connurent la grande marée de juin 1968, ont gardé souvenance de telles Chambres introuvables. Les plus jeunes, eux, se sont plutôt aguerris dans une culture d'opposition. *« A mes débuts, au conseil municipal de Marseille, nous étions six élus RPR et UDF sur quatre-vingts*, assure Jean-François Mattéi (UDFC, Bouches-du-Rhône). *Aujourd'hui, la vision de ce dernier carré socialiste à l'Assemblée est vraiment impressionnante. »* Le spectacle de Laurent Fabius (PS, Seine-Maritime) et Henri Emmanuelli (PS, Landes), chassés de leur capiton préféré par l'UDF et condamnés à se tasser aux confins de l'enclave communiste, tels de mauvais élèves envoyés au piquet, laisse en effet pantois. Certains députés de la majorité s'en réjouissent bruyamment, tel Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne), qui ne voit là que *« la volonté extraordinaire de changement imposée par le peuple français »*. D'autres sont plus enclins à la compassion. *« Quand on les voit confinés dans leur coin*, concède Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), *on se dit qu'il faut veiller à ce qu'ils aient la possibilité de s'exprimer. C'est un devoir. »* Charitables intentions...

### *« La loi d'airain de la gestion »*

Ce tour du propriétaire a donc permis à la majorité de sentir, toucher, humer avec gourmandise sa toute fraîche fortune électorale, mais pourquoi nier que le tout nouveau locataire de l'hôtel Matignon a ajouté à son bonheur? Les clauses du contrat, qu'il a égrenées, l'ont ravie. Avec son mélange d'assurance professorale et de courtoisie bourgeoise, Edouard Balladur a su en dire assez, mais pas trop, afin de contenter les durs sans inquiéter les modérés. *« Jusqu'à présent, les discours de politique générale relevaient plutôt du catalogue gêné, mais, avec Balladur, on a eu un discours magistral »*, estime Xavier Deniau (RPR, Loiret), qui regrette, toutefois, que le premier ministre *n'ait* pas évoqué... le salaire maternel. Ceux qui s'étaient agacés de la tonalité centro-européenne du gouvernement y trouvent même leur compte. *« Balladur a touché toutes les sensibilités de la majorité »*, se félicite Alain Griotteray (UDFC, Val-de-Marne).

Les centristes ne sont pas moins sensibles à cet œcuménisme. *« Il fédère vraiment toute la majorité*, se réjouit Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. *On pouvait penser qu'avec les frustrations causées par la distribution des postes, certains seraient tentés de jouer à la marge et que le vote de confiance ne serait pas aussi large. ». « Rien ne m'a choqué*, renchérit Jean-Jacques Hyest (UDFC, Seine-et-Marne), *même sur les sujets où je crains toujours qu'il y ait une dérive à droite. »*

Pierre Gascher, député non inscrit, qui s'était mis en congé du RPR en 1985 parce qu'il désapprouvait les déclarations va-t-en guerre de l'état-major chiraquien sur le dossier calédonien, ne cache pas sa satisfaction : *« C'est un discours de rassemblement, dans la droite ligne du gaullisme tel que je l'aime. »* Patrick Devedjian se frotte, lui aussi, les mains. *« C'est un discours de centre droit, plus modéré que ne l'est l'Assemblée »*, estime-t-il. Pour un peu, quelques électrons libres de la Chambre succomberaient au charme balladurien. Ainsi Patrick Devedjian rapporte-t-il avec délectation les évolutions de Jean-Pierre Soisson (non inscrit, Yonne). *« En commission des finances, il a siégé avec la droite et il a voté ostensiblement pour Jacques Barrot*, affirme-t-il. *Les socialistes en étaient outrés. »*

### *Des « éléments de continuité »*

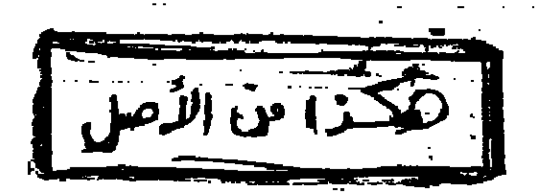
L'ancien ministre de Pierre Bérégovoy se défend de jouer les transfuges. *« J'appartiens à l'opposition ! »* clame-t-il, mais il ajoute, aussitôt, que dans le discours d'Edouard Balladur, *« les élements de continuité sont plus nombreux que les éléments de rupture »*. Il en tire la conclusion que *« la garde descendante ne doit pas gêner la garde montante »*. Sans aller, évidemment, jusqu'à une telle indulgence, les socialistes ne trouvent pas, dans le long discours du premier ministre, de quoi s'offusquer et prendre l'opinion à témoin.

Bien sûr, Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres) juge cette intervention *« sans joie et sans espérance »*. Bien sûr, Jean-Pierre Chevènement, éternelle Cassandre, souligne que le gouvernement est *« prisonnier de la logique de Maastricht »*. Renvoyant dos à dos Edouard Balladur et Pierre Bérégovoy, il assure finement qu' *« un ton convenu succède à un ton conforme, et une politique libérale-sociale succède à une politique sociale-libérale »*.

Laurent Fabius, lui, est plus prudent. S'arrachant un instant aux querelles socialistes, il préfère constater *« la facture très classique »* du propos d'Edouard Balladur, auquel il ne peut reprocher que des *« insuffisances »* et des *« ambiguïtés ». « On ne* [lui] *fera pas un procès d'intention, on jugera aux actes »*, note-t-il sobrement. *« S'ils réussissent là où on a échoué, on le reconnaîtra volontiers »*, admet, beau joueur, son ami Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis). Il prendrait presque un air paternel en voyant s'installer ces novices à l'allure empressée, le cœur encore gonflé des résolutions de campagne. *« J'ai envie de leur dire : étudiez bien l'histoire, il y a toujours un décalage entre l'euphorie des premiers jours et l'instant où l'on commence à sentir la loi d'airain de la gestion »*, énonce-t-il. La roue tourne : voilà les socialistes, hommes d'expérience, prêts à dispenser à l'opposition des leçons de sagesse. Ce qui ne les empêche nullement, bien sûr, de laisser la déraison miner leurs rangs.

**FRÉDÉRIC BOBIN et GILLES PARIS**

□ **Le Sénat votera le 15 avril.** – Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et ancien président du groupe RPR du Sénat, a lu, jeudi 8 avril au palais du Luxembourg, la déclaration de politique générale d'Edouard Balladur, qui n'a pas été suivie d'un vote. Le premier ministre présentera, jeudi 15 avril devant le Sénat, une autre déclaration de politique générale, sur laquelle il sollicitera un vote de confiance.


هكذا من الأصل

La guerre en Bosnie-Herzégovine

# Une semaine sera nécessaire pour déployer le dispositif d'exclusion aérienne

**L'OTAN a décidé, jeudi 8 avril à Bruxelles, de commencer lundi 12 avril, à 12 heures GMT, l'opération visant à faire respecter une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Une semaine sera nécessaire pour déployer le dispositif.**

Soixante-dix avions sont attendus pour mener à bien la mission qui consiste principalement à interdire le ciel bosniaque aux avions et aux hélicoptères serbes à l'exception des vols que les Nations unies classeront à l'avance comme humanitaires. On recense quelque 500 intrusions illégales depuis octobre 1992, date de la première résolution du Conseil de sécurité, qui a instauré cette interdiction.

Des avions américains, néerlandais et français ont été requis (*le Monde* du 8 avril). Certains sont déjà à pied d'œuvre sur leurs bases d'accueil en Italie, voire à bord des porte-avions qui croisent depuis plusieurs jours en Adriatique, comme le *Theodore-Roosevelt* américain et le *Clemenceau* français. Mais, à l'exception de ses avions radars AWACS-Sentry, qui scrutent le ciel, de ses appareils de transport C-130 Hercules, qui acheminent la logistique, et des Harrier embarqués sur son porte-avions *Ark-Royal*, la Grande-Bretagne s'est contentée à ce jour de mettre ses avions Tornado F-3 à la disposition de l'OTAN sans, pour autant, participer au déploiement initial.

En effet, le général américain John Shalikashvili, qui est le « patron » militaire de l'Alliance atlantique, semble avoir, pour le moment, écarté de son dispositif les six Tornado, en provenance de Leeming (Yorkshire), que le Royaume-Uni a prévu de fournir. *« Cette décision n'est pas une surprise »*, écrit le quotidien *The Independent* du jeudi 8 avril, en expliquant que le Tornado F-3 n'est pas spécialement adapté à cette mission.

### *Sous contrôle américain*

A l'origine, le Tornado est un chasseur-bombardier de pénétration à basse altitude, à partir duquel les Britanniques ont développé une version, dite F-3, pour la défense aérienne et pour l'exportation (notamment en Arabie saoudite et au Koweït). Mais il s'agit d'un avion lourd pour l'interception aérienne et le combat aérien tournoyant, qui seront les cas de figure les plus fréquents au-dessus de la Bosnie. Le radar du Tornado n'est pas jugé performant, comme en témoignent les exercices auxquels, traditionnellement, les Britanniques sont associés avec les Français en mer du Nord par exemple. Ne disposant pas d'avion agile ou manœuvrier, la Royal Air Force compte sur l'EFA (European Fighter Aircraft), concurrent du Rafale français, dont l'avenir paraît compromis – avant la fin de ce siècle – en raison des tergiversations allemandes.

Cette absence provisoire des avions britanniques n'est pas le seul point en discussion à l'OTAN. Il en existe encore d'autres à résoudre avant le 12 avril. Ainsi, sont en cours de de définition, dans le détail, les procédures tactiques de vol – à respecter entre alliés – et les règles d'engagement du feu – à appliquer par les équipages – contre les aéronefs serbes contrevenants (avions et hélicoptères) ou contre des batteries antiaériennes qui, depuis le sol, les prendraient pour cibles ou les menaceraient en « pointant » leur radar. En particulier, il convient de déterminer comment les appareils – engagés sous couvert d'une résolution internationale – doivent lancer leurs premiers avertissements censés décourager les intrusions, puis comment ils escorteront et sanctionneront, par des sommations, voire par des tirs au but, les vols déclarés illicites.

C'est la première fois depuis sa création, en 1949, que l'OTAN doit élaborer de tels plans au profit de l'ONU et, jusqu'à présent, chaque pays concerné a ses propres pratiques nationales. Il s'agit aujourd'hui de les harmoniser ou de les coordonner. Comme ce fut le cas, précedemment, dans la guerre du Golfe, les aviateurs français, qui ont mobilisé dix Mirage 2000, quatre Mirage F1 CR, des avions radars AWACS (basés à Avord, dans le Cher) et des ravitailleurs en vol, se font à la perspective de devoir travailler, si besoin était, sous le contrôle opérationnel d'un commandement américain de l'OTAN.

En la circonstance, les ordres d'opérations pourraient émaner, au sol, de la base de Vicence, située dans le nord-est de l'Italie, ou des avions radars de l'OTAN, qui sont de vrais PC volants chargés de guider les interceptions, en liaison avec l'état-major des forces aériennes alliées du Sud-Europe.

JACQUES ISNARD

# Allemagne : une décision historique

*Suite de la première page*

Ils avaient voté, vendredi 2 avril, contre le chancelier Kohl et les ministres chrétiens-démocrates au cours de la réunion de cabinet consacrée à ce dossier et à cette décision.

La Constitution allemande prévoit à la fois que la Bundeswehr ne peut être utilisée que pour des tâches de stricte défense, mais que l'Etat peut cependant s'intégrer à un système de sécurité collectif pour le maintien de la paix. Tant qu'il s'agissait d'assumer sa place dans le dispositif défensif de l'Alliance atlantique face à l'URSS sur le continent européen, cette ambiguïté ne posait pas problème. Le changement de situation stratégique après la chute des régimes communistes a, en revanche, obligé tout le monde à revoir ses priorités en matière de sécurité. Depuis la guerre du Golfe, l'Allemagne a bien été contrainte, elle-même, à se poser la question, d'autant plus qu'avec l'unification la RFA avait été rétablie dans une souveraineté pleine et entière.

### *Le doigt dans l'engrenage militaire*

Deux conceptions s'opposent dans le pays sur cette question. Le Parti social-démocrate (SPD) doit compter avec un vieux courant pacifiste qui refuse, au nom du passé militariste allemand, de voir l'Allemagne remettre le doigt dans un engrenage militaire. Il envisage tout au plus une participation à des missions de maintien de la paix sous l'égide des Nations unies. Les chrétiens-démocrates estiment, en revanche, que l'Allemagne ne peut se permettre un nouvel isolationisme et doit assumer ses responsabilités, aux côtés de ses alliés, dans le cadre des organisations internationales auxquelles elle appartient (Nations unies, Alliance atlantique, Communauté européenne, Union de l'Europe occidentale). Le ministre de la défense, Volker Rühe, a estimé que cette décision historique de Karlsruhe avait une signification importante pour la politique étrangère allemande.

Il faudra bien cependant songer à amender à l'avenir le texte de la Constitution pour éviter des débats sans fin. Mais ce jugement va néanmoins dans le sens du gouvernement et du Parti démocrate-chrétien (CDU) en ce sens qu'il reconnaît que l'Allemagne ne peut s'isoler de ses alliés sans subir un préjudice. Il devrait permettre à la coalition du chancelier Kohl de continuer à avancer pas à pas, pour forcer les sociaux-démocrates à sortir de leurs retranchements. Une majorité des deux tiers au Parlement est en effet nécessaire pour toute modification de la Constitution.

La participation des équipages allemands aux missions de l'OTAN en Bosnie, si symbolique qu'elle soit, n'en est pas moins une étape significative. C'est la première fois depuis la guerre que l'Allemagne prend part à une opération militaire en dehors de la zone défensive de l'Alliance.

Jusqu'à présent, la République fédérale n'avait fait que participer à des opérations de déminage ou de surveillance maritime dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Elle a également envoyé une antenne médicale dans le dispositif des « casques bleus » au Cambodge.

HENRI DE BRESSON

# Les Serbes multiplient les obstacles à l'action de l'ONU

**Alors que les Serbes de Bosnie s'emploient par tous les moyens à faire échouer les opérations lancées par les Nations unies pour sauver l'enclave musulmane de Srebrenica assiégée depuis un an et sur le point de tomber, le commandant en chef des forces de l'ONU (FORPRONU) dans l'ex-Yougoslavie, le général suédois Lars-Eric Walhgren, s'est rendu, jeudi 8 avril, à Belgrade pour demander au président de la Serbie d'amener ses alliés de Bosnie à la table des négociations.**

BELGRADE

*de notre correspondante*

Une réunion entre les commandants de la FORPRONU et les dirigeants militaires serbes de Bosnie devait être organisée, vendredi 9 avril à Belgrade, sous les auspices de Slobodan Milosevic. *« Notre mission est d'assister les opérations humanitaires en Bosnie-Herzégovine. Nous y parviendrons à force de négociations et en utilisant tous les moyens politiques et diplomatiques car il n'est pas question de mener des actions à la John Wayne. »* Le général Walhgren, qui réaffirmait ainsi qu'il ne ferait pas usage de la force pour imposer aux Serbes bosniaques le déploiement de « casques bleus » dans la poche musulmane de Srebrenica, devra renégocier un accord qui avait été conclu il y a quinze jours.

Lors d'une rencontre, le 26 mars à Belgrade, avec le général Walhgren et le commandant de la FORPRONU pour la Bosnie, le général Philippe Morillon, le chef des forces serbes de Bosnie, le général Ratko Mladic, avait accepté une trêve en Bosnie (entrée en vigueur le 28 mars pour être ensuite violée à plusieurs reprises), le déploiement de « casques bleus » dans la poche de Srebrenica, l'ouverture d'un corridor aérien et terrestre pour l'acheminement de l'aide humanitaire et l'évacuation des civils de l'enclave assiégée et la liberté de mouvement pour la FORPRONU en zone sous contrôle serbe.

Depuis, les Serbes s'opposent à l'envoi de « casques bleus » à Srebrenica et resserrent l'étau sur la ville. Manifestement décidés à réduire cette enclave, ils s'efforcent de rendre vains tous les efforts déployés par le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) et la FORPRONU pour sauver quelque soixante mille personnes prises au piège. Sans lésiner sur les moyens, ils semblent y être parvenus ; car, depuis mercredi soir, c'est une véritable course d'obstacles que la FORPRONU a dû entreprendre.

Pour saluer la décision du général Morillon de se porter au secours de Srebrenica, où la situation s'était dégradée après la reprise de l'offensive serbe en début de semaine (*le Monde* du 8 avril), les forces serbes bosniaques ont bombardé la ville, atteignant l'hôpital, la poste, où sont installés des observateurs militaires de l'ONU, et le système d'alimentation en eau de la ville.

### *Le général Morillon renonce*

L'artillerie serbe n'a pas non plus épargné la région de Tuzla, une ville sous contrôle musulman, où devaient en principe se regrouper les « casques bleus » canadiens censés être déployés ces jours-ci à Srebrenica par le général Philippe Morillon, lequel dans la nuit de mercredi à jeudi, avait dû négocier son passage pendant sept heures à un point de contrôle serbe au nord de Sarajevo, avant de pouvoir poursuivre sa route, et a été contraint jeudi d'annuler son voyage à Srebrenica. Le général Morillon et son escorte ont notamment été pris à partie par quelque trois cents Serbes, des femmes pour la plupart.

*« Morillon-Hitler »*, ont-ils lancé en reprochant à l'officier français d'avoir manqué à ses engagements concernant l'évacuation des Serbes de Tuzla. Les manifestants exigeaient, en effet, que les Serbes de Tuzla soient évacués dans une proportion équivalente au nombre de Musulmans évacués de Srebrenica. Les responsables de la FORPRONU avaient toutefois indiqué que, parmi les dix-huit mille Serbes de Tuzla, seule une minorité était candidate au départ. Après s'être réfugiés dans leurs véhicules blindés assiégés par une foule en colère, le général Morillon et les dix hommes qui l'accompagnaient ont été priés par un général serbe de rebrousser chemin vers Tuzla.

La journée de jeudi aura toutefois permis au HCR de reprendre l'évacuation de civils de Srebrenica qui butait sur l'exigence des responsables musulmans locaux de voir se déployer les « casques bleus » dans l'enclave. Après avoir été bloqué pendant une heure dans une localité sous contrôle serbe par un millier de manifestants, le convoi de quatorze camions du HCR a pu rallier la ville assiégée et décharger ses cinquante-sept tonnes de vivres et de médicaments. Dans l'après-midi, le convoi évacuait sur Tuzla quelque quinze cents réfugiés de Srebrenica, essentiellement des femmes, des enfants et des vieillards.

Cependant, les « casques bleus » canadiens qui devaient être déployés à Srebrenica pour dissuader les forces serbes de lancer l'offensive finale, n'ont pu remplir leur mission ; ils ont été refoulés à un barrage serbe et contraints de rejoindre leur point de départ.

FLORENCE HARTMANN

# La Cour de La Haye ne reconnaît pas le « droit à la légitime défense » de Sarajevo

**Répondant à la demande bosniaque de mesures protectrices d'urgence, la Cour internationale de justice a rendu, jeudi 8 avril, un arrêt paradoxal : les juges ont admis que la Bosnie-Herzégovine était en position d'agressée et qu'elle courait *« un risque grave de génocide »*, mais ils n'ont pas reconnu son *« droit à la légitime défense »*.**

LA HAYE

*de notre correspondant*

La Bosnie-Herzégovine a obtenu devant l'organe judiciaire des Nations unies une victoire essentiellement morale. L'arrêt de la Cour est en effet explicitement dirigé contre la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Alors que Belgrade avait nié devant eux toute participation à la guerre *« civile »* en Bosnie, les juges ont souligné à l'unanimité son implication en lui ordonnant *« de prendre toutes les mesures en son pouvoir afin de prévenir le crime de génocide »*. S'adressant directement au *« gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie »*, la Cour a précisé qu'il devait *« en particulier veiller »* à ce qu'aucune unité militaire ou paramilitaire, organisation ou personne *« sous son pouvoir, autorité ou influence »* ne commette un tel crime.

Cette victoire morale reste cependant en deçà des espérances de la Bosnie-Herzégovine, qui a essuyé devant la Cour un échec juridique : celle-ci n'a accordé aucune des mesures concrètes qu'elle demandait. Les juges n'ont ni dénoncé ni ordonné la cessation du *« génocide »* invoqué par Sarajevo : n'ayant pas le pouvoir, à ce stade de la procédure, de tirer des conclusions, ils ont simplement considéré qu'il existait *« un risque grave que des actes de génocide soient commis »*. Et, prudemment, ils ont demandé à la Yougoslavie comme à la Bosnie de ne rien faire qui puisse aggraver ce risque.

Sarajevo n'a pas obtenu non plus la reconnaissance explicite de son *« droit à la légitime défense »*. La Cour n'a pas examiné directement ce point, constatant qu'il n'entrait pas dans le champ d'application de la Convention sur le génocide, sur laquelle la Bosnie-Herzégovine avait basé sa demande. Or c'est pour contourner la résolution de l'ONU imposant un embargo militaire aux anciennes Républiques yougoslaves que Sarajevo avait saisi la Cour de La Haye.

Son avocat a admis l'échec de la démarche en déclarant que la parole *« est maintenant au Conseil de sécurité »*, et en disant compter sur l'aspect moral de l'arrêt de la Cour pour mobiliser l'opinion publique internationale. Le chef de la délégation yougoslave a tout aussi sobrement commenté la décision des juges, estimant *« n'avoir aucune raison d'y voir une défaite »*.

CHRISTIAN CHARTIER

# Radovan Karadzic prêt à reprendre les négociations sur le plan Vance-Owen

Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, s'est déclaré *« optimiste »* quant à la poursuite des négociations sur la Bosnie, à l'issue d'un entretien avec l'émissaire spécial du président russe Boris Eltsine, Vitali Tchourkine, a annoncé, jeudi 8 avril, l'agence *Tanjug*. M. Karadzic a estimé que des chances de voir *« le processus de négociation prendre la bonne direction »* existaient et qu'il s'estimait *« plus optimiste aujourd'hui qu'hier »*. Il a, dans le même temps, assuré que les Serbes bosniaques étaient prêts à reprendre les pourparlers.

Après son séjour à Belgrade, M. Tchourkine, qui a également rencontré le président de la Serbie, Slobodan Milosevic, devait gagner New-York pour s'y entretenir avec les coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, lord Owen et Cyrus Vance. – *(AFP, Reuter.)*

Le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

# Annoncé par Moscou, l'accord de cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh paraît très aléatoire

L'agence de presse russe *Itar-Tass* a annoncé, jeudi 8 avril à Moscou, qu'un cessez-le-feu avait été négocié à Sotchi entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan par le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, cessez-le-feu censé entrer en vigueur vendredi.

Ni Bakou ni Erevan n'ont cependant confirmé cette information, dont les termes paraissaient extrêmement flous. De passage à Paris, le ministre arménien des affaires étrangères, Vagan Papazian, a même démenti qu'un cessez-le-feu ait été signé. Il n'a pas exclu que des contacts aient pu avoir lieu à Sotchi, sur la mer Noire, entre les représentants des deux pays sur les engagements militaires qui se sont produits dans la zone frontalière. Mais la position officielle arménienne est que ce sont les forces du Haut-Karabakh (enclave majoritairement peuplée d'Arméniens en Azerbaïdjan) et non les forces régulières de la République d'Arménie qui ont mené la dernière offensive de Kelbadjar.

Selon les Russes, les premiers ministres arménien et azerbaïdjanais devraient se rencontrer, mardi, à Moscou. – *(UPI, AFP.)*

# Admission officielle de la Macédoine aux Nations unies

L'« ex-République yougoslave de Macédoine » a été officiellement admise, jeudi 8 avril, aux Nations unies par l'Assemblée générale de l'ONU. Dans une résolution adoptée par acclamation, l'Assemblée générale a décidé l'admission de cet Etat *« provisoirement dénommé à toutes fins à l'ONU »* sous cette appellation, *« en attendant que soit réglée la divergence qui a surgi au sujet du nom de cet Etat »* (*le Monde* du 9 avril).

Après neuf mois de blocage dû à un conflit entre Skopje et Athènes sur la dénomination de la Macédoine – la Grèce estimant que ce nom appartient exclusivement au patrimoine hellène, – un compromis a permis cette admission, qui doit être suivie de négociations sur le nom définitif de cet ex-République yougoslave, son drapeau et les *« mesures de confiance »* réclamées par Athènes.

Bien que le président Kiro Gligorov ait estimé qu'il s'agissait d'un *« jour historique »* pour son pays, l'événement a été accueilli à Skopje avec pessimisme et amertume. Si le premier ministre Branko Crvenkovski a pu déclarer que l'admission, sous cette forme, de son Etat à l'ONU représentait *« un premier pas vers la reconnaissance et l'affirmation de la Macédoine à l'étranger »*, le principal parti de l'opposition parlementaire, le VMRO-DPMNE, a reproché au gouvernement sa *« capitulation »* devant les exigences grecques et a déposé une motion de censure à l'Assemblée. – *(AFP, Reuter.)*

Lors d'un contrôle par les forces serbes

# Des munitions ont été découvertes dans un convoi du HCR

Des munitions ont été découvertes, jeudi 8 avril, à bord d'un camion de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) lors d'un contrôle mené par les forces serbes, ainsi que dans deux conteneurs à l'aéroport de Sarajevo, a annoncé la FORPRONU. Un porte-parole de la Force, Barry Frewer, a indiqué que les Serbes avaient trouvé 3 840 munitions de 12,7 mm pour mitrailleuses ainsi que 18 720 cartouches de 7,9 mm à bord d'un camion qui avait été chargé à l'aéroport et faisait partie d'un convoi du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à destination de Butmir, un faubourg de la capitale sous contrôle musulman.

A l'aéroport, la FORPRONU a ensuite découvert, dans deux conteneurs, 7 500 cartouches de 12,7 mm, 750 de 7,9 mm, 500 de 7,62 mm, utilisées pour les fusils d'assaut Kalachnikov et 24 sacs de poudre, a précisé le porte-parole. La FORPRONU a ouvert une enquête. La télévision de Belgrade a, pour sa part, affirmé, citant des sources militaires serbes bosniaques, que le convoi à bord duquel les munitions avaient été découvertes était escorté par des soldats de la Légion étrangère. – *(AFP.)*

# PROCHE-ORIENT

ISRAËL : dix jours sans attentat

## Le gouvernement se félicite de l'isolement des territoires occupés

**Le bouclage des territoires occupés a porté ses fruits : depuis cette décision, aucun attentat mortel n'y a été commis, pas davantage que sur le territoire de l'Etat hébreu. C'est en tout cas l'opinion des dirigeants à Jérusalem, qui soulignent que *« la séparation »* entre les citoyens d'Israël et les Palestiniens, décidée, le 30 mars, après une vague de violences sans précédent, a, jusqu'à maintenant, atteint son principal objectif. Le premier ministre, Itzhak Rabin, s'est félicité, jeudi 8 avril, de voir ses compatriotes *« commencer à retrouver un certain sentiment de sécurité »*.**

JÉRUSALEM

*de notre correspondant*

Fort de son relatif succès, lequel aurait *« surpris »* jusqu'à ses conseillers militaires, M. Rabin a annoncé que l'interdiction faite aux deux millions de Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza de se rendre sur *« le territoire souverain d'Israël »*, sera prorogée, *sine die*, au-delà du 13 avril. Cette date qui correspond à la fin des célébrations de la Pâque juive et donc au retour de dizaines de milliers de touristes dans leurs pays respectifs, était avancée pour la levée du bouclage des territoires.

La prolongation du bouclage – qui sera entérinée au conseil des ministres de dimanche – présente, aux yeux du gouvernement, beaucoup d'avantages à court terme. L'isolement des territoires, quadrillés par les puissants renforts qui y ont été dépêchés, permet un ratissage systématique des camps de réfugiés et des agglomérations palestiniennes les plus «chaudes». Quartier par quartier, maison par maison, l'armée resserre son étau sur les activistes. Les soldats perquisitionnent, questionnent, interpellent.

### Chantiers en panne

Près de deux cent vingt personnes, dont un tiers à Gaza, ont été arrêtées au cours de cette seule semaine. Parmi ces nouveaux détenus, qui s'ajoutent aux quelque douze mille Palestiniens déjà sous les verrous, figureraient une bonne douzaine d'activistes, parfois suspectés d'avoir participé à des attentats meurtriers. Comme disait le général Ehud Barak, chef d'état-major des armées, *« nous n'avons pas trouvé la solution miracle au terrorisme »*, mais la technique en cours *« aboutit à de bons résultats »*.

Economiquement parlant, la *mise à pied collective des cent et* quelque mille Palestiniens qui occupaient des emplois en Israël, offre, selon M. Rabin, *« une occasion unique de commencer à régler les problèmes sociaux et économiques »* de l'Etat juif. En clair, les presque deux cent mille chômeurs israéliens qui pointent aux ASSEDIC locales sont invités à saisir l'occasion pour occuper les places vacantes. *« C'est tout de même incroyable*, s'est exclamé M. Rabin, *que sur 113 000 ouvriers du bâtiment en Israël, près de 70 000 viennent des territoires ! »* De fait, plus de la moitié des chantiers de construction en cours sur le territoire de l'Etat juif sont arrêtés depuis huit jours.

Les patrons concernés grognent, lancent des appels au secours, multiplient les offres d'emplois. Pas de réponse ou presque. Fini le temps des pionniers et des kibboutzim. La société israélienne s'est embourgeoisée. Rares sont ceux qui acceptent de travailler de leurs mains aux conditions faites aux ouvriers Palestiniens. *« Les patrons israéliens se sont habitués à une main-d'œuvre bon marché*, estime Ora Namir. *Ils n'ont qu'à offrir des salaires et des horaires décents, ils trouveront des ouvriers juifs. »* Et le ministre du travail de dénoncer cette pratique largement répandue qui consiste à embaucher au noir des journaliers palestiniens (au moins trente-cinq mille) et de les payer bien au dessous du salaire minimum légal, à savoir 1 350 shekels, soit 2 800 francs par mois.

### Problèmes de circulation

Il n'est pas question, en tout cas, de faire venir des Thaïlandais que de nombreux chefs d'entreprise, notamment agricoles réclament à cor et cri. Pour aider les agriculteurs les plus menacés par le tarissement de la main-d'œuvre palestinienne, des centaines de jeunes soldates ont été envoyées aux champs et dans les serres pour la cueillette des fleurs et des tomates. Des organisations juives américaines et européennes commencent à envoyer dans les colonies des territoires, dans les moshavim (coopératives agricoles) et dans les kibboutzim, des charters entiers de jeunes juifs, pour prêter main forte, le temps d'une saison ou d'un congé. Il est même question de libérer, avant terme, plusieurs milliers de détenus israéliens de droit commun pour donner un *coup de main sur les chantiers*.

Israël tente désespérément de mobiliser ses citoyens. *« Il est temps que nous redevenions les bâtisseurs et les fermiers que nous fûmes. Nous n'allons quand même pas laisser la construction de nos maisons et l'entretien de nos champs à des étrangers »*, s'est exclamé M. Rabin, plus nostalgique que jamais des temps héroïques. Voire. A la suite des pressions des chefs d'entreprise, près de trois *mille autorisations temporaires* de travail ont déjà été concédées à des Palestiniens dûment recommandés par leurs employeurs. Personne ne doute que leur nombre va continuer d'augmenter, lentement peut-être, mais sûrement. Le premier ministre a admis que la fermeture des territoires *« provoque plus de souffrances chez les Palestiniens »* que chez les Israéliens. Sur deux millions de personnes qui résident dans les territoires occupés (Jérusalem-Est comprise), on estime à six cent mille ceux qui ont un emploi en Israël. Sans parler de tous ceux, notamment dans l'industrie textile, qui travaillent chez eux, pour le compte de firmes israéliennes.

D'ici à une ou deux semaines, ces «privilégiés» vont commencer à manquer d'argent. D'autant que le bouclage a littéralement divisé les territoires en quatre ghettos isolés les uns des autres.

La topographie est telle qu'il est impossible d'aller de Djénine à Hébron, ou de Naplouse à Gaza sans passer par Jérusalem. Or le transit par la *Capitale éternelle* d'Israël depuis l'annexion de ses quartiers arabes en 1967 est interdit à tous les résidents des territoires, sauf permis spécial. Le charpentier de Ramallah qui va chercher son bois à Hebron, ou le commerçant de Jéricho qui vend ses produits à Bethléem ne peut plus travailler. *« Pour l'instant,* a dit M. Rabin, *nous nous occupons de nos problèmes. Pour les leurs, on verra plus tard. »* Et d'ajouter : *« Plus la séparation entre Palestiniens et Israéliens sera profonde, plus la sécurité de ces derniers sera forte. »*

Ainsi, le premier ministre prépare-t-il, en quelque sorte, les israéliens à s'habituer à vivre sans les Palestiniens. Au-delà des énormes difficultés que connaissent les populations arabes, cette tactique n'est pas forcément de mauvaise augure pour leur rêve d'indépendance. En outre, cette politique désamorce les critiques de la droite et de l'extrême droite qui sont prises à contre-pied. Réclamer en même temps plus de sécurité et l'annexion de territoires où vivent deux millions de Palestiniens qui sont tous, à les en croire, des terroristes potentiels, manque de sérieux. L'opinion, dans sa majorité, semble s'en rendre compte.

En asphyxiant l'économie de subsistance des territoires, le bouclage accroît, enfin, la pression sur les négociateurs palestiniens pour qu'ils retournent, le 20 avril, à la table des négociations de paix, dressée à Washington. M. Rabin laisse habilement supposer que la levée partielle du bouclage pourrait être échangée contre la reprise des discussions. Depuis l'expulsion au sud du Liban de plus de quatre cents activistes réputés islamistes, au mois de décembre dernier, les organisations palestiniennes semblent vouloir refuser ce marchandage bien que, sur ce sujet, des voix discordantes se fassent entendre dans les territoires.

PATRICE CLAUDE

En visite à Paris

## Le président Moubarak multiplie ses efforts pour la reprise des négociations de paix

Les négociations de paix israélo-arabes reprendront-elles au jour dit, soit le mardi 20 avril, à Washington ? Les Etats-Unis s'emploient activement à lever les obstacles qui se dressent sur le chemin du dialogue avec l'aide du président égyptien qui, de retour de la capitale américaine, a fait escale à Paris où il a notamment rencontré, jeudi 8 avril, le temps d'un petit déjeuner, Edouard Balladur, et celui d'un déjeuner, François Mitterrand.

*« Je souhaite que ces négociations reprennent le 20 avril*, a déclaré Hosni Moubarak. *Elles ne peuvent être retardées. Ce serait très grave. Je crois que nous avons une occasion en or, peut-être la dernière, de parvenir à la paix »*. Le chef de l'Etat égyptien s'apprête donc à rencontrer, dans les jours qui viennent, non seulement Yasser Arafat, le chef de l'OLP, mais encore son homologue syrien, Hafez-al-Assad, et le premier ministre israélien, Itzhak Rabin.

Les Etats-Unis viennent d'agiter la carotte au nez de l'OLP et de faire ainsi savoir, par la voix d'Edward Djerejian, secrétaire d'Etat adjoint, *« qu'une série très significative de déclarations, gestes et actions, ont été mises au point qui interviendront dès que les Palestiniens auront décidé de venir à la session du 20 avril »*. Au nombre de ces concessions israéliennes pourrait figurer la proposition américaine d'inclure, dans la délégation palestinienne – voir même à sa tête – Fayçal Husseini, le chef de file des Palestiniens «de l'intérieur», qui avait été reçu, le 26 mars dernier, par le secrétaire d'Etat, Warren Christopher. Les Palestiniens et les pays arabes engagés dans le processus de paix ne fixeront leur position qu'à l'issue d'une réunion, à la mi-avril, à Damas. Pour l'heure, l'OLP laisse entendre qu'elle refusera de reprendre le chemin de Washington aussi longtemps que n'aura pas été définitivement réglé le sort des quelque 400 Palestiniens, expulsés, de la bande de Gaza, le 17 décembre dernier, vers le sud du Liban. *« Il est clair qu'aucun changement n'est intervenu dans les positions américaine et israélienne »*, a affirmé, jeudi, Saëb Erakat, chef-adjoint de la délégation palestinienne aux négociations de paix. A son avis, *« le 20 avril sera une journée ordinaire car les discussions ne démarreront pas à cette date »*.

# AMÉRIQUES

ETATS-UNIS : un an après les émeutes

## La peur s'installe à Los Angeles à l'approche du verdict du second procès Rodney King

LOS ANGELES

*correspondance*

La crainte, et même la peur, se sont installées dans certains quartiers de Los Angeles à l'approche du verdict du second procès Rodney King. Les douze jurés pourraient commencer leurs délibérations dès la matinée du samedi 10 avril et rendre leur verdict dimanche ou lundi. *« La ville retient son souffle »*, affirmait l'un des grands quotidiens de la ville. Les chaînes de télévision entretiennent la crainte que les émeutes qui avaient suivi le premier verdict, le 29 avril 1992, ne se répètent comme si, dans l'histoire, les mêmes causes étaient suivies des mêmes effets. Chaque jour, les chaînes locales et nationales montrent la préparation des six mille cinq cents policiers qui «inonderont» les rues pendant le week-end. Ils seront soutenus par les shérifs (la police du comté) dont le chef, Sherman Block, a déclaré qu'il existait *« un très, très grand risque de trouble, si la peur s'emparait des commerçants armés »*. La garde nationale sera elle aussi prête à intervenir.

Depuis plusieurs semaines, les marchands d'armes ont vu leurs ventes croître et atteindre le même niveau qu'au lendemain des émeutes du printemps dernier. *« Nous n'allons pas laisser détruire nos commerces comme la dernière fois »*, explique un commerçant coréen qui vient se réapprovisionner en munitions. Des rumeurs circulent : cette fois-ci, les émeutes s'étendraient aux quartiers blancs. Des cibles auraient été désignées dans les quartiers riches comme Beverly Hills. En avril-mai 1992, les incendies et les pillages avaient surtout touché les quartiers pauvres peuplés par les Noirs et les Latinos. En totalité, les émeutes avaient fait 53 morts, 2 000 blessés et près d'1 milliard de dollars (5,5 milliards de francs) de dégâts.

Les émeutes avaient commencé à l'annonce d'un verdict qui avait acquitté quatre policiers blancs qui, lors d'une arrestation pour délit de fuite, avaient battu un Noir, Rodney King, à coups de matraques métalliques. Ce verdict tombait après une série de décisions de justice perçues comme autant d'agressions par la communauté noire. Aujourd'hui les tensions restent vives. Mais nul ne peut prédire, d'une part, si le verdict du second procès acquittera les policiers, d'autre part, si un acquittement provoquera la même colère qu'en 1992. Les quatre policiers sont cette fois-ci jugés pour violation des droits civiques de M. King. Ils risquent dix ans de prison et 250 000 dollars d'amende.

REGIS NAVARRE

## Première visite de M. Clinton au Pentagone

Le président Bill Clinton, qui entretient des relations difficiles avec l'armée, a visité, jeudi 8 avril, le Pentagone, pour la première fois depuis qu'il a accédé à la présidence, le 20 janvier. Les militaires reprochent surtout à M. Clinton son attitude hostile à la guerre du Vietnam, et son intention de mettre un terme à l'interdiction des homosexuels dans les forces armées.

Au cours de la visite, qui a duré deux heures au lieu d'une, M. Clinton a rencontré la hiérarchie militaire, notamment pour un briefing par le chef d'état-major interarmes Colin Powell, et les responsables des trois armes ainsi que du corps des marines. Les discussions ont porté sur la fin de la guerre froide, la zone d'interdiction aérienne au-dessus de la la Bosnie, le parachutage de vivres pour les populations bosniaques, l'Irak, la Corée du Nord, la Somalie, l'intervention humanitaire après les ouragans qui ont frappé le sud des Etats-Unis, ou encore la lutte contre la drogue en Amérique latine. – *(AFP.)*

## EN BREF

□ **ALGÉRIE : 1 100 personnes recherchées pour activités subversives.** – 1 100 personnes, impliquées dans des activités liées au *« terrorisme et à la subversion »*, sont recherchées à travers le territoire, a indiqué, jeudi 8 avril, la gendarmerie nationale, qui précise que, sur ce total, 175 forment le «noyau dur» des groupes armés islamistes, les 925 autres appartenant à des réseaux de soutien. Quelque 3 800 personnes, impliquées dans les mêmes activités, ont été arrêtées et sont appelées à comparaître devant des cours spéciales. D'autre part, un imam a été assassiné, dans la nuit de dimanche à lundi, à Haouche Benouari, à 70 kilomètres à l'est d'Alger. – *(AFP.)*

□ **CHYPRE : un soldat chypriote grec tué.** – Un soldat chypriote-grec a été tué par balle, jeudi soir 8 avril à Nicosie, sur la «ligne verte» séparant les deux zones de *l'île, divisée depuis 1974. Selon le* ministre chypriote de la défense, le militaire a été *« assassiné de sang-froid par les troupes turques »*. Aucun commentaire sur cet incident n'a pu être obtenu auprès de la force de l'ONU (UNFICYP), dont les effectifs contrôlent la ligne «Attila» séparant les zones grecque et turque. – *(AFP.)*

□ **CORÉE DU NORD : Kim Jong-il nommé à la tête de la Commission de la défense nationale.** – *Le* Parlement nord-coréen a nommé, vendredi 9 avril, Kim Jong-il, héritier du maréchal Kim Il-sung, à la tête de la Commission de la défense nationale, présidée jusqu'à *présent par son père. Le « cher dirigeant »* contrôle désormais tout l'appareil militaire nord-coréen. Cette nomination intervient alors que le Conseil de sécurité des Nations unies a rendu publique jeudi une déclaration exprimant sa *« préoccupation »* devant la décision de Pyongyang de se retirer du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Cette déclaration, sans valeur formelle, est la seule réaction du Conseil, paralysé par le refus de la Chine d'autoriser des sanctions contre la Corée du Nord. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : trois membres du GRAPO tués dans un attentat.** – Trois des quatre personnes tuées, mercredi soir 7 avril à Saragosse, dans l'attaque d'un fourgon blindé (*le Monde* du 8 avril) étaient des membres des GRAPO (Groupe de résistance antifasciste du 1[er] octobre), a indiqué, jeudi après-midi, la préfecture de Saragosse. Selon des témoins, deux ou trois individus portant des cagoules s'étaient approchés du fourgon blindé de la société Prosegur et avaient fixé deux bombes adhésives sur le châssis. Deux violentes explosions s'étaient immédiatement produites, tuant sur le coup le chauffeur du véhicule, qui transportait la recette d'un grand magasin, et trois activistes du GRAPO. – *(AFP.)*

□ **GAMBIE : abolition de la peine capitale.** – Le Parlement gambien s'est prononcé, mercredi 7 avril, pour l'abolition de la peine de mort, y compris pour meurtre et trahison. Sur les quatre-vingt-sept personnes condamnées à la peine capitale, depuis l'indépendance du pays en 1965, une seule avait été exécutée, un policier impliqué dans une tentative de coup d'Etat en 1981. – *(Reuter.)*

□ **HAÏTI : un journaliste contraint de se cacher.** – L'Institut international de la presse, dont le siège est à Londres, s'inquiète du sort de Johnson Legrand, un journaliste de la station de radio privée Tropic FM, qui a été contraint de se cacher depuis que des soldats ont fouillé à plusieurs reprises sa maison, le 26 mars dernier.

□ **ITALIE : un ambassadeur arrêté pour corruption.** – L'ambassadeur d'Italie à Buenos-Aires, Claudio Moreno, a été arrêté jeudi 8 avril, à Rome, dans le cadre de l'enquête sur les affaires de corruption dans l'aide italienne aux pays en développement. L'ambassadeur était revenu à Rome, mercredi soir, et avait reçu le lendemain une information judiciaire lui annonçant l'ouverture d'une enquête sur son compte. L'enquête sur les pots-de-vin et la corruption pour l'adjudication à des entreprises italiennes de travaux décidés dans le cadre de la coopération au développement a déjà abouti, le 24 mars dernier, à l'arrestation du directeur général du département de la coopération au ministère des affaires étrangères, Giuseppe Santoro. – *(AFP.)*

□ **NIGER : Mahamane Ousmane officiellement proclamé président.** – Mahamane Ousmane a été officiellement proclamé président de la République, jeudi 8 avril, par la Cour suprême de Niamey. Il prêtera serment le 16 avril. Les résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 27 mars donnent à M. Ousmane 54,42 % des suffrages contre 45,57 % à Mamadou Tanja, chef de l'ex-parti unique. Premier président démocratiquement élu de l'histoire du pays, M. Ousmane succède à Diori Hamani (1960-74) et aux généraux Seyni Kountché (1974-87) et Ali Saibou (1987-93). – *(AFP, Reuter.)*

□ **POLOGNE : démission du ministre de l'agriculture.** – Le ministre polonais de l'agriculture, Gabriel Janowski, a démissionné jeudi 8 avril pour protester contre la politique du gouvernement sur les prix agricoles. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RUSSIE : envoi d'un émissaire en Mordovie.** – Le président Boris Eltsine a dépêché, jeudi 8 avril, son conseiller juridique, Sergueï Chakhraï, en Mordovie, pour tenter de trouver une issue au conflit né de la décision du Parlement de cette petite République autonome de supprimer la fonction présidentielle. Le président mordove avait été élu au suffrage universel il y a quinze mois. – *(AFP.)*

□ **SOUDAN : accord sur des négociations avec les rebelles du Sud.** – Le gouvernement soudanais entamera des négociations de paix avec les rebelles du Sud à Abuja (Nigéria) le 26 avril, a annoncé, jeudi 8 avril, le ministre soudanais de l'économie et du plan, Ali al-Haj Mohamed, lors d'une conférence de presse dans la capitale nigériane. Les rebelles, dirigés par John Garang, luttent depuis 1983 contre la domination des musulmans sur *les populations chrétiennes ou animistes du Sud.* L'accord porte notamment sur le maintien d'un cessez-le-feu et le libre acheminement de l'aide humanitaire aux populations en difficulté. – *(Reuter.)*

□ **TADJIKISTAN : libération des gardes-frontières russes enlevés.** – Les dix gardes-frontières russes enlevés, lundi 5 avril, à la frontière tadjiko-afghane ont été libérés, jeudi, à la suite de *« mesures »* prises par leurs supérieurs, a annoncé l'agence *Itar-Tass*. Le ministre russe des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev, se trouvait, jeudi, à Douchanbé pour des entretiens avec les autorités tadjikes. – *(Reuter.)*

□ **TOGO : l'opposition refuse les *« fausses élections »*.** – Le Collectif de l'opposition démocratique togolaise (COD-2) a rejeté, jeudi 8 avril, le calendrier électoral rendu public la veille au soir par le gouvernement togolais, qualifiant les scrutins proposés de *« fausses élections »*. Le conseil des ministres présidé par le chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadéma, avait arrêté la date du 6 juin (et du 20 juin en cas de second tour) pour l'élection présidentielle et celles des 11 et 25 juillet pour les législatives (*le Monde* du 9 avril). Le COD-2, dont les principaux responsables sont en exil, a souligné que des consultations électorales ne pourraient être envisagées et programmées qu'après le rétablissement de la *« paix civile dans le pays »*. – *(AFP.)*

# AMÉRIQUES

## BRÉSIL : le référendum constitutionnel du 21 avril

# Des prétendants au trône font campagne pour le rétablissement de la monarchie

**Lors du référendum du 21 avril prochain, les électeurs brésiliens seront appelés à choisir leur futur régime politique, qui entrera en vigueur en 1995. Monarchie ou République, système parlementaire ou présidentiel, telles sont les options qui sont proposées à l'occasion de cette consultation.**

RIO-DE-JANEIRO

*de notre correspondant*

*«Je préférerais faire mon travail et rester à la maison, mais je suis comme un soldat dans cette affaire, et l'on m'envoie au front où l'on veut.»* Agé de quarante-deux ans, le prince Dom Manuel de Orleans y Bragança n'est pas vraiment un simple soldat. Homme d'affaires vivant en Espagne, à Séville, où il fut dernièrement commissaire adjoint pour le Brésil de l'Exposition universelle, il est revenu dans son pays faire campagne pour la restauration de la monarchie, et aider la famille impériale brésilienne, dont il est l'un des descendants.

Le prince Dom Alberto, son cousin, fait lui aussi campagne, sa journée d'avocat d'affaire terminée. Un soir de mars, assis à la table de la salle à manger d'un appartement cossu du bord de mer à Rio-de-Janeiro, devant une assemblée d'une cinquantaine de personnes, il détaille *«les garanties qu'offre un roi modérateur dans un pays où la République a connu d'aussi nombreuses crises»*. Il flanche tout de même un peu lorsqu'un chauffeur de taxi lui demande s'il *«pourra rectifier les défauts de ma boîte automatique de changement de vitesse, dont personne ne veut assurer la garantie»*.

Après la chute de l'empire en 1889, trente-deux années d'exil en France de la famille impériale, et l'interdiction – «dite loi de pierre» – de toute campagne monarchique jusqu'à la Constitution de 1988, les Orleans y Bragança sont unanimes sur un point : la nécessité de la restauration. Tous ses membres multiplient les conférences, les déplacements dans le pays, et bénéficient de vingt minutes de campagne télévisée quotidienne.

*«Votez pour le roi !»*, tel est le simple thème choisi par leurs partisans, qui se gardent bien d'indiquer le nom du futur monarque. Ou plutôt en indiquent plusieurs. Car la rivalité entre les deux familles prétendantes, celle de Petropolis (Etat de Rio-de-Janeiro) et celle de Vassouras (Etat de Sao-Paulo), est leur principale pomme de discorde. La lettre de renonciation de l'héritier de Petropolis, écrite au début du siècle avant un mariage non princier sous l'injonction de sa mère Dona Isabelle, a-t-elle ou non une quelconque valeur? C'est toute la question.

### Royales injures

La branche de Petropolis, représentée par Dom Pedro Gastao, assure que ce simple manuscrit ne vaut rien, et l'héritier de Vassouras, Dom Luis, affirme être le seul véritable chef de la maison impériale, suivi par son frère, Dom Bertrand. La querelle est alimentée par quelques royales injures : Dom Pedro Gastao qualifie de *«fous»* ses deux cousins, et assure *«ils peuvent aboyer tant qu'ils veulent, cela n'a pas d'importance»*. Ces derniers, en termes à peine voilés, qualifient Dom Pedro Gastao d'usurpateur sans foi ni loi.

La querelle dynastique déborde aussi vers la politique. La branche de Petropolis défend une royauté à la mode espagnole *«libérale, modératrice, et dont la désignation du souverain reviendra au Congrès»*, dit Dom Pedro Gastao. La campagne de leur Mouvement parlementariste monarchique condamne une République *«qui a connu, en un peu plus d'un siècle, sept Constitutions différentes et dix-neuf rébellions militaires»* et vante les mérites du *«quatrième pouvoir arbitre, d'un roi qui ne pense pas à la prochaine élection, mais à la prochaine génération»*. *«Un roi en costume cravate, qui partira le week-end à bicyclette faire des pique-niques»*, précise son neveu Dom Joao Henrique. Et ils accusent leurs deux cousins d'être des *«extrémistes liés à l'organisation Tradition, famille patrie (TFP), un groupuscule fascisant»*.

Les héritiers de Vassouras ne renient pas leur engagement. Dans son bureau de Sao-Paulo, Dom Luis en fait même la justification de son choix de vie, le célibat, et de sa chasteté, *«conforme à la morale catholique immuable»*. Il regrette aussi *«l'immoralité des plages, reconnue par la doctrine de l'Eglise, au moment où le topless succède au bikini»*, et déplore d'être obligé *«de choisir des endroits isolés pour apprécier les bains de mer»*. Il justifie totalement son combat, *«en première ligne aux côté du TFP, contre la guerre subversive des communistes qui recherchaient une cubanisation du Brésil»*.

Son frère Dom Bertrand insiste lui aussi sur *«les dangers du communisme et du nazisme, qui ne sont que les deux revers d'une même médaille»* et prône *«la nécessité d'un Etat le plus léger possible et d'un plan de privatisation radical»*. Les deux héritiers «légitimes», réunis dans le Conseil pro-Brésil monarchique, justifient le nécessaire engagement d'un souverain *«qui ne peut-être un simple d'esprit sans idées sur le monde»*, et soulignent que le futur régime *«ne pourra pas être autre chose qu'un empire, vu la taille continentale de notre pays»*.

### Une idée qui fait son chemin

Parmi les choix de régime politique proposés par le référendum du 21 avril prochain, la monarchie apparaissait il y a peu de temps encore comme un simple anachronisme introduit par un député royaliste, Antonio Henrique Cunha Bueno, ou tout au plus comme la réparation d'une vieille injustice : la République, lors de son instauration, n'avait-elle pas aussitôt promis de procéder à une consultation populaire jamais réalisée? *«L'idée pouvait au début paraître folle ou, au minimum, curieuse*, convient le prince Joao Henrique, *mais ce n'est plus vrai.»*

Les sondages montrent qu'à trois semaines du scrutin, l'idée fait son chemin. Près de 20 % des électeurs se déclarent partisans d'une telle option et d'importantes personnalités brésiliennes, comme l'ancien ministre de la justice, Celio Borja, ou l'économiste réputé Mario Henrique Simonsen, ont fait part de leur soutien à la restauration. *«Je suis en effet convaincu de l'échec complet du présidentialisme au Brésil*, confiait M. Simonsen à l'hebdomadaire *Véja*, *et je ne vois pas le système parlementaire fonctionner correctement dans notre pays avec un président élu. Les sources de conflits seraient dans cette dernière hypothèse permanentes. Il ne reste que le roi.»*

Si les partisans d'une République présidentielle, largement en tête dans les sondages, dédaignent eux le mouvement monarchique, les tenants du système parlementaire sont moins catégoriques et pourraient procéder à un «vote utile» en faveur d'une royauté parlementaire, d'autant qu'ils sont au coude à coude dans les intentions de vote. *«Même si les partisans de la restauration ne gagnent pas*, assure le politologue Amory de Souza, *il persistera de toute manière un fort courant monarchiste.»*

Beaucoup d'observateurs s'interrogent tout de même sur l'opportunité d'une telle consultation : *«Cette révision constitutionnelle est loin de constituer une urgence. Nous sommes un malade qui se préoccupe plus de la forme de son lit et de la couleur de la robe de son infirmière, que de se soigner à l'aide d'antibiotiques»*, écrivait ainsi dans le quotidien *Globo* l'économiste et ancien secrétaire d'Etat Roberto Campos.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

□ **Multiplication d'attaques racistes des skinheads.** – Un adolescent noir de quinze ans a été frappé jusqu'à ce que mort s'ensuive par une trentaine de skinheads à la sortie d'un bal, dans la banlieue de Sao-Paulo, a indiqué, mercredi 7 avril, la police locale, selon laquelle les attaques racistes de ce gang se multiplient dans la région depuis un an. Lundi à l'aube, un autre adolescent, membre d'un groupe de punks rival du gang des skinheads, a été frappé et blessé à coups de couteau par cinq d'entre eux, a ajouté la police. Plusieurs organisations humanitaires ont dénoncé la recrudescence des actes de violence des skinheads, dont les victimes sont des Noirs, des juifs, des Nordestins (habitants du Nordeste pauvre du Brésil) ou des homosexuels. – *(AFP, UPI)*

□ **Arrestation à Rio d'un ancien avocat de Pablo Escobar.** – Frank Lino Diaz, un ancien avocat du trafiquant de drogue colombien Pablo Escobar, a été arrêté à Rio-de-Janeiro, a annoncé jeudi 8 avril la police fédérale brésilienne. Diaz, qui avait travaillé comme avocat du chef du cartel de Medellin de 1982 à 1985 à Miami (Etats-Unis), avait été arrêté et incarcéré une première fois au Brésil en 1987 avant de s'évader en décembre de la même année. Américain d'origine cubaine, Diaz est considéré par les services américains de lutte contre le trafic de drogue (DEA, Drug Enforcement Administration) comme l'un des principaux responsables du blanchiment d'argent provenant du trafic, selon la presse brésilienne. – *(AFP.)*

# ASIE

## HONGKONG : un entretien avec le gouverneur britannique

# «Nous sommes la puissance souveraine jusqu'en 1997 et cela ne va pas changer»

## *nous déclare Chris Patten*



Engagé dans une guerre des mots avec la Chine, Chris Patten n'est pas un gouverneur de Hongkong comme les autres : il n'est ni fonctionnaire ni diplomate, il ne fait pas partie de ces sinologues du Foreign Office, il rechigne à s'engoncer dans l'uniforme emplumé, symbole de sa fonction. Ancien président du Parti conservateur battu aux législatives d'avril 1992, cet homme politique a plus l'habitude de donner des ordres que d'en recevoir. Et, face au dragon impérial crachant ses flammes verbales, il réagit à la fois avec ce flegme que partagent nombre de Britanniques et d'Orientaux, et une franchise à laquelle les caciques de Pékin ne sont guère habitués.

De passage en Europe pendant les vacances parlementaires de Pâques au cours desquelles le LEGCO (Conseil législatif, en partie élu, en partie nommé) fait relâche, ce petit homme au visage rond couronné de cheveux clairs a répondu aux questions du *Monde* d'une voix calme, avec une fermeté non dépourvue de diplomatie et d'invitations à une reprise des négociations. Il a tout d'abord rappelé à ceux qui, à Pékin, se refusent à dialoguer avec lui, qu'il n'est pas un bureaucrate subalterne.

*«On me traite de créature du mal (...) Mais n'importe qui ayant la moindre connaissance de la politique britannique sait que je suis un collègue et ami très proche du premier ministre, John Major, du chef du Foreign Office et de la plupart des ministres, et que l'on ne s'y prendrait pas autrement si on voulait renforcer le soutien politique dont je bénéficie»*.

Car, non seulement les conservateurs l'appuient, *«mais le Labour et les libéraux aussi. Pékin se berce d'illusions en croyant pouvoir jouer l'un contre l'autre»*. Ce soutien, M. Patten l'a obtenu pour un projet de démocratisation qui n'est pas sorti de son bonnet mais *«résulte de discussions avec les responsables de Hongkong dans le mois qui a suivi mon arrivée»*, en juillet dernier. *«Pour les démocrates, ce n'était qu'un second choix, mais je pense qu'il représente une proposition médiane. Après, je suis allé à Londres, où j'ai obtenu l'aval du gouvernement»*. Un projet prudent puisque, dit-il, citant la formule du ministre australien des affaires étrangères, Gareth Evans, *«il ne représente que deux septièmes de trois huitièmes»* d'une réforme.

Il ne paraît pas lui être venu à l'esprit, à l'origine, que de si modestes ambitions auraient pu susciter un tel ouragan de protestations de la part de la Chine. D'une Chine qui ne semblait pas avoir compris que la visite ratée de M. Major à Pékin, en septembre 1991, avait sonné le glas de ces *«sinologues du Foreign Office»*, adeptes de l'apaisement à tout prix sur Hongkong, et favorisé le retour des tories à leur méfiance naturelle à l'égard du communisme. *«Mon principal objectif est l'application pleine et entière de la déclaration conjointe»* sur la restitution de Hongkong à la Chine le 30 juin 1997.

### «Pas une feuille de vigne»

Chris Patten ajoute : *«Tout ce que je peux faire, c'est élaborer des plans pour l'application de la déclaration conjointe. Les officiels chinois répètent que Hongkong doit être gérée par ses habitants. Si c'est ainsi, pourquoi ne pas commencer avant 1997? Les textes prévoyaient un développement graduel de la démocratie pour parvenir, en 1995, à un LEGCO élu en totalité. Ce problème, nous ne l'avons pas inventé. il n'avait pas encore été résolu. Il fallait trouver le moyen d'organiser des élections propres, et non truquées»*. *«La déclaration conjointe est un document historique. (...) Ce n'est pas une feuille de vigne dont se parerait la Grande-Bretagne pour se retirer dans l'honneur. C'est la garantie du mode de vie, de la prospérité et de la stabilité de Hongkong.»*

Pourquoi alors ce rejet brutal? Comment s'est-il manifesté? *«Les accusations chinoises ne sont pas précises. Cela me rappelle l'histoire d'un ami arrêté à bord de sa voiture sur la route. Le policier à qui il demandait ce qu'on lui reprochait lui répondit : «Vous devez le savoir puisque je vous ai arrêté». Les Chinois répètent constamment que je n'ai pas respecté la déclaration conjointe et la Loi fondamentale* (1).



*mais ils n'en fournissent jamais la preuve. On évolue dans une discussion à la Kafka.*

*» Ils nous accusent d'avoir violé la Loi fondamentale. Je leur réponds : voici les textes, montrez-moi les articles que j'ai enfreints. Ils répliquent qu'ils savent que je l'ai violée puisqu'elle a été rédigée par eux. Je leur dis : indiquez-moi ce que je n'aurais pas du faire. Mais, ripostent-ils, ne comprenez-vous pas que vous en avez violé l'esprit? Quel est cet esprit? L'esprit, c'est que c'est nous qui l'avons écrite. Et ça tourne en rond. Le barreau de Hongkong vient de publier une étude prouvant qu'en réalité les violations de ces textes ont été le fait de la Chine.»*

Il est vrai que les Chinois ont été désarçonnés par la personalité de M. Patten, soutenu fermement par Londres. Ils ont d'abord refusé de discuter avec le gouverneur ou avec son administration, exigeant qu'ils ne fassent plus partie de la délégation britannique aux pourparlers bilatéraux, réclamé que d'éventuelles conversations soient non seulement secrètes, mais que leur existence même reste confidentielle.

Enfin, début mars, ils ont rompu les ponts, à un moment où, selon des médias de Hongkong, Deng Xiaoping en personne aurait donné des instructions de fermeté, n'écartant pas une récupération du territoire avant la date fixée. Ensuite, dans un florilège d'insultes inédit depuis la révolution culturelle, M. Patten s'est vu successivement traiter de *«danseur de tango»*, de *«traître»* et de *«prostituée»*. *«Je me trouve en bonne compagnie*, réplique-t-il en riant. *La plupart des dirigeants chinois actuels ont été traités bien plus mal par l'agence Chine nouvelle»*, l'organe de presse officiel et représentant officieux de Pékin à Hongkong. *«A quoi cela peut bien servir de raser des forêts entières pour imprimer des injures contre moi?»*

Ce qui n'empêche pas M. Patten de tendre en permanence un rameau d'olivier, de demander une reprise du dialogue, sans préconditions de part et d'autre, car *«les préconditions sont chinoises»*. *«Il ne s'agit pas, de notre part, d'une politique du fait accompli, mais de propositions»*. *«Je souhaite que la Chine puisse sortir du trou qu'elle a elle-même creusé. Mais, s'il n'y a pas de négociations, nous n'aurons pas d'autre choix que de promulguer la législation que nous avons publiée. Car, si nous ne voulons pas aller plus loin que ne le souhaite la population de Hongkong, nous ne voulons pas non plus rester en deçà»*. De toute manière, *«la Grande-Bretagne est la puissance souveraine à Hongkong jusqu'en 1997, et cela ne va pas changer»*.

### «L'honneur, c'est ce qui compte»

Mais, rassure-t-il, il n'est aucunement question de remettre en cause l'accord signé, ni la restitution promise : *«Les Chinois nous accusent de vouloir internationaliser la question de Hongkong. Ce n'est pas vrai. Les autres pays reconnaissent que l'application de la déclaration conjointe ne concerne que la Grande-Bretagne et la Chine. Mais ils s'intéressent quand même à ce qui se passe à Hongkong, importante communauté économique au croisement de l'Asie et du reste du monde. A cause de cela, beaucoup de gens considèrent le traitement de Hongkong par la Chine comme une des preuves de sa volonté d'entrer dans la communauté des nations responsables.*

*» Par exemple, nous soutenons à fond la candidature de Pékin au GATT. Quand on en est membre, on ne peut plus proférer des menaces contre le commerce des autres. La Chine a un excédent commercial avec la Grande-Bretagne de 500 millions de livres; à quoi cela peut bien lui servir de nous menacer?»* D'autant que l'économie de Hongkong, selon M. Patten, représente à elle seule 19 % du PNB chinois et, si on y ajoute la province voisine de Canton, 29 %.

Prêt pour le meilleur comme pour le pire, le gouverneur de Hongkong a la peau dure, et il se dit persuadé de rester en place jusqu'en 1997. Pour lui, les considérations de face, si importantes en Asie, ne concernent guère les hommes politiques occidentaux : *«Surtout si on a pris part à des élections, ce qui n'est pas le cas des dirigeants chinois. Quelle valeur voulez-vous que cette question de face ait pour un politicien français qui vient de perdre son siège, comme M. Rocard, ou britannique comme moi? La face, c'est ce que les autres pensent de vous. L'honneur, c'est différent : c'est la manière dont on se comporte envers les autres, et c'est cela qui compte»*.

Honneur contre face. Pot de terre contre pot de fer. M. Patten réussira-t-il à résister au rouleau compresseur chinois, prêt à tout pour s'assurer le soutien des élites locales, auxquelles Pékin promet des affaires en or si l'ordre impérial règne, et menace, en cas d'insoumission, de ruine financière, voire personnelle, après 1997, en affirmant que toute décision prise sans son aval sera considérée comme nulle et non avenue. Alors que la conjoncture reste relativement florissante en Extrême-Orient, l'attrait du dollar facile est grand pour ceux qui savent que, si un jour cela va mal, ils auront toujours les moyens de se payer un billet d'avion pour l'Amérique. Dans ces circonstances, même si la majorité des habitants de Hongkong apprécie les efforts de Chris Patten pour leur assurer des garanties minimales, ils sont de moins en moins nombreux à parier sur son succès. Il demeure risqué de se heurter au dragon chinois!

PATRICE DE BEER

(1) Mini-Constitution de Hongkong promulgée par Pékin.

## CAMBODGE

# La France condamne «le lâche assassinat» d'un volontaire japonais de l'ONU

Le Quai d'Orsay a, jeudi 8 avril, *«condamné avec la plus grande vigueur le lâche assassinat d'un responsable japonais de la composante électorale de l'APRONUC* (Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge). *Ce crime commis de sang froid contre un civil désarmé chargé de la préparation des élections au moment même de la visite du secrétaire général* (de l'ONU) *appelle une réaction très ferme de la communauté internationale toute entière. Face à la menace terroriste, tous les pays engagés dans le processus de paix doivent marquer leur détermination commune à mener jusqu'à leur terme leur mission au Cambodge»*.

La mort du volontaire japonais tué, ainsi que son interprète khmer, a suscité une vive émotion dans l'archipel, nous indique notre correspondant à Tokyo, Philippe Pons (*le Monde* du 9 avril). Le porte-parole du gouvernement a annoncé que cet assassinat ne remettait pas en cause la participation des troupes nippones (600 hommes) aux opérations de paix au Cambodge et qu'il poursuivait les préparations pour l'envoi de cinquante civils supplémentaires chargés d'y surveiller les élections. Cette mort a cependant relancé le débat sur la participation japonaise à ces opérations de paix, qui est loin de faire l'unanimité dans une opinion qui ne fait guère de distinction entre un volontaire civil et un soldat.

Le Monde

# ESPACE EUROPEEN

## L'aide aux pays de l'Est

**BRUXELLES**
**(Communautés européennes)**

*de notre correspondant*

**Le rapprochement des PECO et de la Communauté est de plus en plus dans l'air du temps. La nouvelle majorité, en France, a souvent fait savoir qu'elle y était favorable. Sans attendre le conseil européen de juin, la réunion que les Danois organisent au niveau ministériel les 13 et 14 avril à Copenhague sera l'occasion de faire le point sur l'évolution en cours. Elle rassemblera les douze de la CEE, les sept de l'AELE, les onze PECO, la Commission européenne, la BEI et la BERD. La France y sera représenté par Alain Lamassoure, ministre des affaires européennes, déjà spécialiste du dossier lorsqu'il siégeait au Parlement européen, et la Commission par Sir Leon Brittan.**

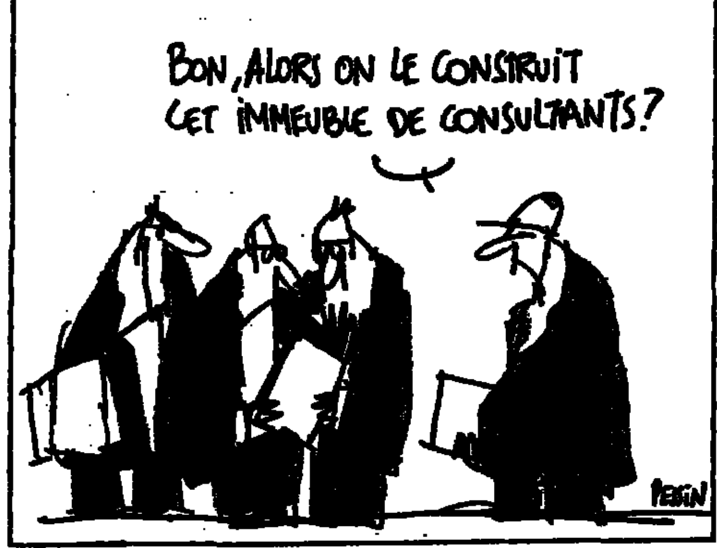
**Les pays de l'Est européen associés à la Communauté attendent beaucoup du conseil européen qui se tiendra en juin à Copenhague. Leur principal objectif politique est d'adhérer à la Communauté. Ils entendent que les Douze indiquent, sans ambiguïté, qu'ils partagent cet objectif, quitte à rester vague quant au calendrier et aux modalités de ce nouvel élargissement.**

**Il est vraisemblable que les Douze répondront à cette attente. Une telle extension de la Communauté – on compte actuellement onze PECO (pays d'Europe centrale et orientale), qui peuvent devenir onze candidats – ne condamnera-t-elle pas l'Union européenne à la dilution et à l'impuissance? N'aura-t-elle pas pour sanction l'enterrement définitif des ambitions du traité de Maastricht?**

**Le risque est réel, mais les candidats d'Europe de l'Est peuvent faire valoir que le problème se pose déjà avec l'élargissement en cours à quatre pays de l'Association européenne de libre échange (AELE), à savoir l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suisse. Les pays fidèles au modèle proposé par Maastricht, au premier rang desquels la France et l'Allemagne, sont conscients qu'il leur faut engager sans tarder une réflexion politique sur l'organisation de l'Union européenne, le partage des pouvoirs, le degré d'intégration souhaitable, la réforme des institutions. Pour Paris comme pour Bonn, ce serait là une priorité.**

**Les partenaires de l'Est apprécient l'aide, notamment financière, qui leur est consentie par la CEE et qui dépasse très largement ce que font les autres pays industrialisés. Mais ils réclament avec beaucoup d'insistance un meilleur accès aux marchés de la CEE : constatant que les exportations des Douze vers leurs marchés progressent plus vite que l'inverse, autrement dit que la réorientation radicale de leurs échanges profite surtout à la riche Communauté, ils s'insurgent lorsque celle-ci cherche à nouveau à se protéger, comme c'est le cas actuellement pour l'acier.**

**PHILIPPE LEMAITRE**




# PHARE, le programme de soutien aux réformes

*Une stratégie trop centrée sur l'assistance technique.*
*La tendance est de privilégier désormais l'aide à l'investissement*

**BRUXELLES**
**(Communautés européennes)**

*de notre correspondant*

L'APPARENCE est séduisante. Depuis 1990, la Communauté, au titre du programme PHARE, a mobilisé sur son budget 2,5 milliards d'écus pour soutenir le processus de réformes économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Ce qui représente environ les trois quarts de l'effort consenti par les nations industrialisées sous forme de subventions pour y favoriser le passage à l'économie de marché.

Pourtant les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances nourries lorsque le sommet des sept principaux pays industrialisés, en juillet 1989 à Paris, chargea la Commission européenne de coordonner l'aide occidentale à la Pologne et à la Hongrie. Ce témoignage de confiance marqua le début d'une entreprise où elle s'est enlisée. En dépit des moyens financiers toujours importants (plus de 1 milliard d'écus en 1993), PHARE est contesté tant par les bénéficiaires que par les états membres de la CEE, dont certains, au premier rang desquels la France, commencent à s'agiter pour tenter de «*décommunautariser*» – au moins partiellement – l'opération. La Cour des comptes européenne leur a fourni des arguments en publiant sur la gestion de Phare, en décembre 1992, un rapport où elle dénonce gaspillage, inefficacité et, même, à propos de Tempus, un programme centré sur la coopération entre universités, «*magouilles*».

La Commission est consciente qu'il lui faut réagir pour corriger des insuffisances patentes. Ses critiques lui reprochent de ne pas avoir pris à temps la mesure des difficultés d'une mission nouvelle et considérable à laquelle elle n'était pas préparée. Mais aussi, ce qui est plus grave, un manque de vision sur l'action à entreprendre. Une défaillance dont on devine que l'énergique Leon Brittan, le vice-président chargé depuis l'installation de la nouvelle Commission le 1er janvier des relations économiques extérieures, aura à cœur de remédier.

### Un champ d'application élargi

Sur le papier, Phare s'est développé comme un exercice bien réglé. Son champ d'application géographique s'est élargi au fur et à mesure que les pays de l'Est européen s'engageaient dans la voie de la démocratie et de l'économie de marché : après la Pologne et la Hongrie, la Tchécoslovaqie, la Bulgarie, la Roumanie, puis l'Albanie, les trois Républiques baltes et la Slovénie, soit onze pays en tenant compte de la division survenue de la Tchécoslovaquie. Les Républiques de l'ex-Yougoslavie auront vocation à rejoindre le club lorsque la situation sera apaisée. Un seul accroc, au reste bref : l'aide à la Roumanie a été suspendue pour quelques mois, fin 1990, afin de sanctionner l'expédition musclée, orchestrée par le régime, des mineurs à Bucarest.

Lorsque la Communauté commence à intervenir, en 1990, l'économie est en friche et elle pourvoit donc aux premiers besoins. La composante «fournitures matérielles» est alors importante; d'autres projets visent à retaper les infrastructures les plus mal en point. Au cours de la phase suivante, les experts de Phare mettent l'accent sur la formation de l'administration, des collectivités locales, des entreprises, des établissements financiers. Il s'agit de définir un cadre juridique adapté à l'économie de marché ainsi que les réformes qu'on veut entreprendre, dans des domaines aussi variés que l'agriculture, la sûreté nucléaire, l'environnemment. Vient ensuite le temps où ils abordent les problèmes industriels, la restructuration des entreprises, la privatisation, le soutien aux PME, la prospection pour attirer l'investissement.

Le mode d'intervention repose pour l'essentiel sur l'assistance technique, c'est-à-dire le transfert de savoir- faire, l'apprentisssage de l'économie de marché. Et c'est là où le bât blesse : les pays bénéficiaires en ont par-dessus la tête de cette noria d'experts, plus ou moins qualifiés, qui produisent de beaux rapports destinés à finir sur une étagère et qui débouchent rarement sur des réalisations concrètes. «*La seule limite aux voyages d'experts bruxellois à Varsovie, c'est la capacité des lignes aériennes polonaises*», grince Saryusz Wolski, secrétaire d'Etat aux affaires européennes.

### Des procédures lourdes et des délais considérables

Transparence oblige (chaque État-membre jalouse les contrats consentis au voisin), les procédures sont lourdes et les délais considérables entre l'adoption d'un projet et son exécution. «*En fait il y a trop d'argent et la Commission a de la peine à le dépenser, elle n'a pas les moyens humains de gérer les programmes*», s'exclame de manière moins paradoxale qu'il pourrait paraître à première vue Laurent Vachey, chargé de mission à la Mission pour la coopération en Europe centrale et orientale (MICECO, rattachée à Matignon), dont les crédits sont chichement comptés, et qui aimerait bien récupérer une partie du budget de PHARE.

«*Il y a une part beaucoup trop considérable des moyens disponibles qui sert à payer des consultants*», renchérit Bernhardt Friedmann, membre allemand de la Cour des comptes européenne. Le mot est lâché : les consultants sont partout, ils sont chers et ils ne sont pas toujours à leur place. L'omniprésence des bureaux de conseil constitue une des critiques majeures adressées au dispositif.

«*La Commission n'a pas été capable de redéployer son personnel. Elle n'a personne sur le terrain : quatre personnes à la délégation de Varsovie pour gérer 200 millions d'écus par an, alors qu'ils sont soixante-dix à l'ambassade de France pour prendre en charge les pauvres 100 millions de francs de la MICECO. Il y a très peu de fonctionnaires communautaires dans les unités de gestion des programmes, lesquelles, dans les ministères concernés, supervisent la mise en œuvre des projets. Même pour cette fonction, elle est obligée de recruter des gens à l'extérieur qui, pour l'attribution de contrats, risquent de se trouver juge et partie. C'est parfaitement malsain*», raconte Laurent Vachey.

Plusieurs Etats membres, dont la France, insistent sur la nécessité de faire davantage appel à l'expérience des administrations nationales, des organisations professionnelles ou des entreprises, pour appliquer des programmes fondés sur le transfert du savoir-faire. «*Il y a actuellement en Hongrie, en cours de démarrage, un projet visant à mettre en place une administration territoriale. Il est ridicule que cela soit géré par un cabinet privé. Du coup nous avons entrepris un recensement de fonctionnaires volontaires pour de telles missions à l'Est et nous en avons parlé aux Allemands et aux Anglais*», note Laurent Vachey.

Jean-Louis Cadieux, directeur général adjoint de la Commission chargé des relations avec l'Est, admet que ses services ne coopèrent pas assez avec les administrations nationales. «*J'aimerais bien mobiliser celles-ci davantage, mais leur disponibilité n'est pas toujours évidente et on se heurte à des problèmes linguistiques. Il est vrai aussi que les consultants savent bien présenter leurs dossiers. C'est pareil avec les entreprises, elles n'ont pas toujours dix cadres de qualité à détacher pour aller travailler avec nous à l'Est*», fait-il valoir. Cependant, des expériences, plutôt concluantes, ont été tentées par Bruxelles pour créer, à partir des administrations nationales, des équipes capables d'exécuter des programmes de formation ayant trait à la législation douanière ou fiscale.

### Des consultants boulimiques

L'aspect rapprochement des législations et mise en place de l'appareil administratif nécessaire au fonctionnement d'une économie de marché est certainement indispensable mais pas suffisant. Les PECO reprochent à la Communauté de ne pas faire ce dont ils ont besoin. En résumé, ils réclament moins d'assistance technique et davantage de soutien à l'investissement. Un rééquilibrage dont apparemment personne ne conteste le bien-fondé. «*Lorsque 80 % des moyens disponibles servent à financer des rapports de consultants, on n'a pas résolu le problème. On ne peut se limiter à définir les mécanismes de privatisation et à procéder à l'audit des entreprises à privatiser*», souligne Claude Villain, délégué général de la MICECO.

Des propos qui trouvent un écho favorable auprès des groupes industriels et financiers, qui ne seraient évidemment pas mécontents que les pouvoirs publics, nationaux ou communautaires, les aident à s'implanter sur place. Nul doute que les pays de l'Est deviennent plus attrayants alors que la perspective d'une adhésion, même lointaine, à la Communauté semble se préciser. «*Il y a là un nouveau marché, c'est trop souvent oublié*», note Bernhardt Friedmann. La Cour des comptes insiste dans ses rapports sur la priorité à donner à la mise en place d'un réseau bancaire opérationnel, passage obligé pour développer une politique active en faveur de l'investissement.

D'autres font valoir que cet accent qu'il faudrait désormais mettre sur l'investissement est d'autant plus nécessaire que les PECO ne se sont pas encore vraiment attaqués à la restructuration de leurs mastotondes industriels : une opération qui aggravera le chômage et rend donc particulièrement urgent la création de nouveaux emplois. Les idées ne font pas défaut : ainsi, au sein du Parlement européen (très concerné par le développement des relations avec l'Est), Gérard Fuchs, vice-président de la commission économique et monétaire, demande qu'on s'inspire de cette ONG qui, avec de petits moyens, en envoyant une équipe d'ingénieurs (dont certains préretraités) et en fournissant les pièces de rechange qui manquaient, est parvenue à réhabiliter une sucrerie en Roumanie en augmentant sa rentabilité de 40 %.

La Commission pousse à la roue et donne en exemple de sa détermination son programme Studer d'aides à la création de PME dans les provinces polonaises qui connaissent un retard de développement. Mais elle ne convainc encore qu'à moitié. «*La Commission n'a pas une vision claire de ce qui pourrait être fait en dehors de l'assistance technique. Elle n'a jamais présenté un schéma expliquant comment s'orienter vers des actions plus concrètes et indiquant quel type d'instrument financier on va utiliser. Il n'y a aucune conception d'ensemble ni, par exemple, de propositions sur ce que pourrait être la répartition des rôles entre les vrais investisseurs que sont la BERD et la BEI et ce qui pourrait être accompli en amont par la Communauté*», regrette Claude Villain.

La critique est sévère et, alors que la Communauté semble vouloir se remobiliser pour accélérer le redressement économique de ses voisins orientaux, elle pourrait trouver bientôt des prolongements politiques au niveau des Douze. Autrement dit, la recherche d'un nouveau partage des missions mais aussi des moyens. Mais, en dépit des reproches qu'ils adressent eux-mêmes à la gestion bruxelloise, il n'est pas du tout certain que les pays bénéficiaires verraient d'un bon œil une mise à l'écart, même partielle, de la Commission. «*Ils préfèrent collaborer avec elle, qu'ils connaissent bien; les États-membres, ils le savent, ont trop tendance à se montrer directifs*», admet Bernhardt Friedmann.

**Ph. L.**

# Premiers pas vers l'adhésion

**BRUXELLES**
**(Communautés européennes)**

*de notre correspondant*

Un des grands moments de l'émancipation des anciens pays de derrière le rideau de fer fut la signature, le 16 décembre 1991 à Bruxelles, des accords d'association liant la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie à la Communauté européenne, il fallait voir l'enthousiasme des ministres venus de l'Est et des journalistes qui les accompagnaient au Charlemagne, l'immeuble du conseil. Il était encore plus grand que leur excitation et leur curiosité pour leurs premiers pas au siège de l'OTAN, un autre lieu dont l'ouverture à leurs délégations symbolisait la fin d'un monde. Pour bien les distinguer des simples accords antérieurs de commerce et de coopération, signés à la fin des années 80, ces textes furent appelés «accords européens». Outre les avantages réciproques en matière commerciale, ils fournissaient un cadre institutionnel pour un dialogue politique, marquant nettement un saut qualitatif dans les relations entre les parties.

La négociation avait été menée rondement, malgré le caractère ardu de certaines clauses. En décembre 1989, le conseil européen de Strasbourg avait décidé que la Communauté devait «*poursuivre son examen des formes appropriées d'association avec les pays qui sont sur la voie de la réforme économique et politique*». De son côté, dans une communication au conseil, en février 1990, la Commission avait préconisé «*un cadre de relations qui refléteraient la proximité géographique, le partage des valeurs politiques, économiques et culturelles et l'interdépendance croissante*». De fait, les accords signés sont globaux, avec des volets politique, culturel, commercial, financier et économique.

Toutefois, la mise en œuvre des accords est plus longue qu'on ne l'avait pensé à l'origine. Obligatoirement consulté pour ce type d'engagements, le Parlement européen a donné son «avis conforme» pour la Pologne et la Hongrie, en décembre 1992. On espère à la Commission que les Parlements nationaux ratifieront d'ici à juillet, mais ce n'est pas encore fait. Heureusement, des accords intérimaires sont entrés en vigueur dès mars 1992 pour la partie commerciale.

La partition de la Tchécoslovaquie a compliqué les choses. Le Parlement européen n'avait pas donné son «avis conforme» dès lors qu'il devenait évident que l'unité du pays signataire allait disparaître. Il faut renégocier l'accord avec les Tchèques et les Slovaques, sur des bases un peu nouvelles, analogues à celles qui ont été retenues pour les autres «accords européens» paraphés avec la Roumanie et la Bulgarie en novembre et décembre 1992. Il est convenu que la République tchèque et la Slovaquie se partageront les concessions commerciales consenties par la Communauté à l'ex-Tchécoslovaquie. Mais la Commission veut introduire des clauses précises sur la protection des droits de l'homme, ce qui ne figurait pas dans les premiers accords.

En contrepartie des exigences de nature politique, la Commission voudrait que les Douze soient plus généreux dans les clauses commerciales, et elle le dira au prochain conseil européen. «*Au conseil* (des ministres), *il y a toujours un problème pour améliorer l'accès des produits*, constate-t-on à la Commission. *L'Allemagne est devenue aussi vigilante que la France en matière agricole.*»

### Le casse-tête de l'immigration

Contrairement à une idée répandue, et malgré des mesures de sauvegarde, la libéralisation des échanges avec les partenaires ou futurs partenaires des «accords européens» s'est traduite par un solde commercial net en faveur de la Communauté, notamment parce que les exportations textiles communautaires se sont développées plus vite que prévu. Mais il y a des disparités entre les Douze. Au-delà des déclarations de principe, ceux-ci se battent en fonction de leurs propres intérêts, ce qui rend, *par exemple, très difficile* un accord de pêche avec la Pologne.

Un point litigieux concerne l'immigration. Les «accords européens» ne parlent que de la «*circulation des travailleurs*», et non de celle des personnes, ce qui, en principe, limite les risques d'afflux massif. Certains pays de l'Est auraient voulu étendre à la Communauté le système des contrats de travail temporaires avec contingents fixés à l'avance tel qu'il était pratiqué par l'Allemagne. Cela a été refusé. «*Même la Commission n'insiste pas sur ce sujet délicat*», dit-on à Bruxelles, où les commissaires européens sont généralement considérés comme des «activistes» en matière d'«accords européens».

Pour le moment, malgré les demandes du Danemark, il n'est pas question de négocier des «accords européens» avec les pays baltes, trop récemment libérés du carcan soviétique et pas assez préparés à un libre-échange déjà contraignant pour les premiers signataires. Un minimum de bases économiques est d'autant plus nécessaire que l'association est perçue comme un premier pas vers l'adhésion. Régulièrement, la Commission publie des «eurobaromètres», c'est-à-dire des sondages, sur les sentiments des populations des Douze et des autres pays à l'égard de la Communauté. Celui de février fait apparaître que quatre habitants d'Europe centrale et orientale sur cinq sont en faveur d'un statut de membre à part entière à plus ou moins longue échéance. Dans le préambule des «accords européens», la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie étaient présentées comme ayant «*vocation*» à l'adhésion. La Commission voudrait que les Douze souscrivent plus explicitement à cet objectif sous forme d'une déclaration en bonne et due forme.

**JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE**

هكذا من الأصل

# Les embûches de la réforme polonaise

*L'aide de la CEE est parfois critiquée, mais les vraies difficultés viennent de l'absence de cadre juridique et de l'impréparation des entrepreneurs*

VARSOVIE

*de notre envoyé spécial*

C'EST une région pour romans de Marguerite Yourcenar, aux confins nord-est du pays, qui, avant la guerre, appartenait à la Prusse orientale. La Fondation pour les lacs de Mazurie a son siège dans une baraque d'un centre sportif installé, comme il se doit, au bord d'un plan d'eau.

Rassemblant les efforts de deux voïvodies (préfectures) et dix-sept municipalités, avec l'appui du ministère à Varsovie ainsi que de la CEE, la Fondation a pour objet de défendre l'environnement d'une des provinces les plus propices au tourisme de la Pologne. Dans cette zone de lacs et de rivières, sa tâche première est la protection du milieu aquatique. Il faut moderniser et multiplier les stations d'épuration, faire la chasse à l'épendage anarchique d'engrais ou de lisier.

L'ingénieur Roman Stanczyk, qui préside la Fondation, est un homme de terrain, modeste, à l'évidence peu enclin à la critique systématique. Et pourtant il est sévère. L'aide accordée par PHARE atteint 1,8 million d'écus, dont 450 000 ont été affectés à l'élaboration d'un plan d'aménagement de la zone et 700 000 à l'achat d'équipements pour les stations d'épurations.

### Trois régions rurales

*« Le plan d'aménagement, ce n'était pas notre idée; la décision a été prise par les gens de la Communauté et du ministère à Varsovie. Il a été rédigé par un bureau en conseil danois, qui ignore tout de nos conditions de travail, de la faiblesse de nos moyens et qui utilise un language compliqué, peu adapté à nos mentalités. Ce plan n'est pas réaliste, il ne nous sera pas utile, sauf peut-être pour impressionner les banques... »*, constate Roman Stanczyk.

*« L'argent de la Communauté n'est pas facile à gagner »*, poursuit-il, en évoquant les procédures que doivent suivre les entreprises polonaises pour être choisies comme fournisseurs. *« Les documents sont difficiles à comprendre. Nous venons de lancer un appel d'offre selon les spécifications de la CEE. Les entreprises polonaises intéressées ne s'en sont pas sorties et nous allons devoir l'annuler, c'est trois mois de perdus. »*

Entre les lacs de Mazurie et Varsovie, le chef-lieu de Sokolow-Podlaski. C'est une des trois régions rurales choisies pour installer à titre expérimental, avec le concours de la Communauté, un réseau de téléphone digital moderne et, en même temps, remplacer les PTT polonais par des compagnies privées, supposées plus opérationnelles. Une réforme à la fois technologique et juridique.

PHARE finance donc la Fondation pour le téléphone qui doit créer des compagnies locales. Celle de Sokolow-Podlaski, dirigée par Maciej Waz, réunit dans son conseil d'administration, outre la Fondation, des entreprises locales mais aussi la TPSA (les PTT polonais); lorsque ses équipements seront en place, les quelque 6 000 abonnés de la TPSA y seront connectés.

Choisie après appel d'offre, la filiale espagnole d'Ericson, qui fournira les nouvelles installations. Le contrat a été signé par les représentants de la Commission européenne au nom du gouvernement polonais. L'aide de la CEE se situe autour de 2,13 millions d'écus : elle a financé l'étude de faisabilité et pris en charge partiellement l'achat d'équipements. Pour Maciej Waz, la principale difficulté tient beaucoup moins à la lourdeur des procédures de PHARE qu'à la *« mauvaise volonté »* de certains fonctionnaires de la TPSA.

*« Nous sommes des pionniers, il n'y a aucun modèle pour notre action, nous devons créer l'environnement légal. Bien plus qu'à des problèmes techniques, nous nous heurtons à notre ignorance de l'économie de marché. Notre rentabilité dépendra beaucoup des compensations que nous devrons payer à la TPSA. Nous aurons besoin de l'arbitrage du ministre... »*, dit-il, apparemment confiant.

Cette nécessité de surmonter l'ignorance, les pesanteurs du passé, de se familiariser avec des méthodes nouvelles, n'est assurément pas remise en cause au Fonds de coopération, une organisation publique qui, sous la houlette de Hubert Szlaszewski, gère une dizaine de programmes, la plupart financés par PHARE. Hubert Szlaszewski, jeune et brillant cadre supérieur d'une banque au Luxembourg, avec les avantages de la fonction, est revenu dès 1989 pour se consacrer au développement de son pays.

### Un secteur bancaire défaillant

Il ne cache pas que les résultats affichés par certains programmes ne sont guère satisfaisants. Ainsi les paiements opérés au titre de l'aide aux PME ou bien du soutien à l'agriculture (agroline) ne représentent qu'une partie très faible des sommes mobilisées par PHARE, soit 25 millions d'écus pour le premier programme et 30 millions pour le second. Dans les deux cas, les raisons, à quelques variantes près, sont les mêmes. D'une part le secteur bancaire s'est révélé défaillant – c'est là un des principaux goulets d'étranglement freinant les efforts de réforme; d'autre part, les bénéficiaires potentiels ne possédaient souvent pas la préparation suffisante pour s'insérer dans le processus.

Deux handicaps qu'il a fallu surmonter. En renforçant le partenaire bancaire (à la campagne, le Fonds a choisi de s'appuyer sur le réseau de banques coopératives), mais aussi en sélectionnant dans chacune des provinces une organisation locale (chambre de commerce, agence régionale de développement, ONG, université...) que le Fonds charge d'apporter assistance aux chefs d'entreprise perdus dans le maquis administratif. L'idée est d'aider financièrement une quinzaine de centres de soutien aux affaires ainsi que de centres de formation, en donnant la priorité à l'est du pays moins favorisé par l'aide occidentale. De tels centres sont déja opérationnels en Basse-Silésie et dans la région de Gdansk.

### Un travail de longue haleine

Les crédits aux entreprises peuvent donc commencer à être accordés et, ce stade étant atteint, la crainte de Hubert Szlaszewski et de son équipe, est assurément de voir le gouvernement se mettre d'accord avec Bruxelles pour renoncer à ces programmes. *« Ce serait une erreur, lourde d'effets pervers, de se concentrer sur la rapidité des décaissements. La transition vers l'économie de marché est une œuvre de longue haleine. La plupart de nos projets impliquent de la part des acteurs un changement de comportement qui prend du temps »*, insiste le directeur du Fonds de coopération, qui n'hésite pas à marquer quelque distance par rapport à son patron, Jacek Saryusz-Wolski, sous-secrétaire d'État pour l'intégration européenne et l'aide extérieure. Celui-ci, préoccupé d'accélérer l'investissement, ferait volontiers le ménage en annulant des programmes à la rentabilité estimée trop lointaine.

Marek Krawczyk et Boguslaw Heba, respectivement directeur de l'Agence pour le développement industriel et de la Fondation pour la privatisation, bénéficiant l'une et l'autre du concours de PHARE, ne sont pas tendres, eux non plus, pour le système bancaire du pays, jugé trop timide lorsqu'il faut investir. Il est difficile, expliquent-ils, de lancer sur le marché une entreprise, même restructurée, avec un capital de départ quasi insignifiant. Ils suggèrent donc la création d'un fonds d'investissement, mais aussi l'adoption d'une loi pour pousser les banques à investir.

L'agence a prêté son concours à 400 opérations de restructuration, dont une centaine sont actuellement en cours. Le scénario est immuable : il faut stabiliser la situation financière, vérifier la capacité technologique, commerciale, professionnelle, procéder à une réduction de l'emploi. Souvent intervient un partenaire étranger. Sont-ils mal accueillis? On cite le cas de la centrale thermique de Cracovie, où Solidarité a bloqué l'achat de l'entreprise par les Américains. Mais, en sens inverse, le même syndicat a appuyé (il est vrai qu'il n'y avait guère de choix) la prise de contrôle de Huta Warszawa par le sidérurgiste italien, Lucchini, la plus importante opération de privatisation accomplie en Pologne après le rachat par Fiat de FSM, principal constructeur automobile du pays. Le problème des limites à imposer au capital étranger se trouve au centre du débat difficile, en cours au Parlement, sur le projet de loi de «privatisation de masse».

Trois experts détachés par la CEE siègent à l'unité de gestion de l'agence qui, par ailleurs, pour ses multiples audits, fait appel à un nombre toujours plus élevé de consultants.

L'appréciation est également positive à la Fondation pour le développement du secteur financier, active dans quatre secteurs : la banque, l'assurance, la comptabilité, la réforme fiscale. Le directeur, Waldemar Maj, se plaint de l'insuffisance des crédits qui lui sont alloués par PHARE (16 millions d'écus sur trois ans) mais ne pense pas avoir à sa disposition trop d'experts venus de Bruxelles ou de consultants pour exécuter les rapports d'évaluation, les audits financiers, les conseils en tout genre qu'exigent, avant de s'engager dans des réformes, la restructuration des banques ou des assurances.

*« C'est vrai que nous avons parfois sous-estimé les difficultés. Mais de grâce, ne tirez pas sur le pianiste, nous savons bien que quelques programmes devront être révisés et n'oubliez pas que* PHARE *représente, et de loin, l'aide extérieure la plus importante »*, conclut Alexander Dijckmeester, chef de la délégation de la Commission en Pologne. Oubliant un instant ses critiques et son ironie corrosive, Jacek Saryusz-Wolski confirme : PHARE *est le meilleur programme d'assistance extérieure. Il constitue pour nous un instrument d'intégration progressive à la Communauté. Il faut certes l'aménager, rendre son maniement plus souple, mais ce serait une catastrophe de le diviser, de restituer aux États membres de la CEE la gestion d'une partie des crédits disponibles. »*.

Ph. L.

# Au secours de l'air hongrois

BUDAPEST

*de notre correspondant*

A partir de la fin mai, cinq camionnettes aux couleurs de la CEE vont sillonner les routes hongroises. Leur mission : détecter les niveaux de pollution. Ces véhicules spécialement aménagés, appelés « stations mobiles », ainsi que quatorze autres stations fixes réparties dans huit départements, font partie de l'un des plus importants projets européens de fourniture, clés en main, d'un réseau national de surveillance de la pollution de l'air. Financé par le programme PHARE (3,5 millions d'écus), l'appel d'offres pour ce réseau a été remporté par la Société française d'ingénierie (SFI), en collaboration avec la société environnement SA, l'un des premiers constructeurs d'équipements d'analyse de la qualité de l'air.

La mise en place du matériel est en cours et répond à une demande des autorités magyares qui ont engagé, il y a cinq ans, une étude sur la modernisation et l'extension des maigres installations existantes. Pour la Hongrie, il s'agit presque d'une opération de salubrité publique vu l'ampleur de la pollution atmosphérique.

### Les voitures voilà l'ennemi !

L'Organisation mondiale de la santé notait récemment que ce pays figurait parmi les cinq pays occidentaux où la morbidité était la plus élevée pour les maladies respiratoires, telles le cancer du poumon, les bronchites chroniques et l'asthme; même si ces maladies ne sont pas directement provoquées par la pollution, celle-ci aggrave considérablement leur développement.

L'ennemi principal, ce sont les voitures. Non seulement la plupart sont vétustes (moyenne d'âge : dix ans), mais les Trabant et les Wartburg, équipées de moteurs à deux temps particulièrement polluants, représentent 20 % du parc. Responsables en grande partie des émissions de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures, elles asphyxient littéralement les villes comme Budapest ou Guyör, située, à la sortie du tronçon d'autoroute qui relie la capitale à Vienne. Autre priorité : le bassin industriel du nord-est, gravement affecté par les dioxydes de soufre et les poussières en suspension qui charrient des particules de métaux toxiques.

Le programme PHARE ne va pas endiguer ces fléaux, mais permettra de mieux les cerner. Les quatorze stations fixes reliées à un centre régional par liaisons radio transmettront toutes les demi-heures des données sur la pollution de l'air. *« C'est un progrès énorme, car, jusqu'à présent, nous devions attendre presque un mois avant de recueillir les informations »*, se félicite le docteur Ildiko Szentgyörgyi, une des responsables du projet.

Une pollution supérieure aux normes une fois détectée, une action de prévention peut être déclenchée en coordination avec la municipalité concernée. Exemple : limiter ou dévier la circulation. *« Cela sera sûrement plus difficile quand il faudra s'attaquer aux industries »*, reconnaît le docteur Szentgyörgyi. Même avec la meilleure surveillance technique, l'application des plans Smog va sûrement donner lieu à des conflits entre les lobbies industriels, écologiques et sanitaires. Le plan Smog de Budapest n'a jamais été mis en œuvre depuis son adoption il y a... dix ans. Et ce n'est pas parce que l'air est pur.

YVES-MICHEL RIOLS

# Des logements pour l'Albanie

BRUXELLES
(Communautés européennes)

*de notre correspondant*

Bien que ce ne soit pas l'objet principal de sa mission, la cellule du programme PHARE consacre environ un dixième de ses moyens à l'aide humanitaire. Elle est intervenue pour secourir les orphelins roumains. Elle est active en Macédoine. Mais, actuellement, c'est l'Albanie qui l'occupe le plus.

L'ancienne dictature communiste la plus caricaturale d'Europe a reçu 55 millions d'écus en 1990, 1991 et 1992. Avec sa population attachante et pleine de bonne volonté, ses immenses détresses humaines et aussi ses potentialités, son paysage agricole comme figé depuis le début du siècle, l'Albanie laisse un souvenir ému aux fonctionnaires de Bruxelles en charge des pays de l'Est. *«Nous sommes comme des explorateurs, des missionnaires, en pleine Europe»*, dit l'un d'eux, retour de Tirana.

PHARE a mis en place un fonds d'urgence destiné à financer les projets d'intervention des ONG sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de fournir des vêtements et de la nourriture à des villages isolés et de remédier à la grande misère des dispensaires locaux. Le secteur hospitalier est totalement sinistré et la pénurie de médicaments est dramatique, malgré la jeunesse de la population (moyenne d'âge vingt-sept ans).

*« Le matériel médical ? Dépassé et inutilisable,* explique un cadre de PHARE. *Les infrastructures ? Plus d'éclairage, lits rouillés, plus de vitres aux fenêtres et plus de chauffage. Impossible de stocker les médicaments. Les chambres froides ne fonctionnent plus.»* PHARE a dû fournir non seulement des médicaments et du matériel médical d'urgence mais aussi des camions neufs, les autorités ne disposant que de deux véhicules vétustes pour l'ensemble du pays.

Un autre aspect étonnant du programme d'aide humanitaire est le sauvetage des anciens détenus politiques. Jusqu'en 1990, la répression a touché à des degrés divers un tiers de la population. Lorsqu'un mauvais esprit était incarcéré, toute sa famille était reléguée dans des camps de travail. Il y a deux ans, les nouvelles autorités ont remis en liberté quelque 20 000 détenus politiques. *«Leur réintégration dans la société s'annonce particulièrement difficile »*, estime-t-on à la cellule PHARE. Dans l'immédiat, PHARE s'emploie à leur faire construire deux cent cinquante logements.

J. de la G.

# L'aide aux droits de l'homme

STRASBOURG

*de notre correspondant*

On en parle beaucoup et les organisations internationales en font grand cas depuis quelques années. Le respect des droits de l'homme est devenu le passage obligé dans les relations entre les pays de l'Europe occidentale et les Etats de l'est du Vieux Continent. La difficulté de la tâche, la multiplicité des situations, créent des doubles emplois inévitables. Aussi n'est-il pas aisé de s'y retrouver dans les compétences et les interventions des différents protagonistes.

Depuis 1948, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a pour rôle d'alerter la communauté internationale sur les violations flagrantes. Le Parlement européen se montre attentif à cet aspect des relations de la CEE avec les pays tiers. L'Assemblée communautaire tente de donner un contenu au protocole sur le respect des droits de l'homme intégré à la convention liant les Douze à leurs associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Strasbourg produit régulièrement des rapports dénonçant les atteintes à la dignité humaine. Pour bien montrer la priorité qu'ils accordent à cette tâche, les parlementaires ont créé, en 1988, le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit. Il a été sucessivement attribué à Nelson Mandela et Anatoli Marchenko, Alexandre Dubcek, Aung San Quu Kyi, Adem Demaci et aux mères argentines de la place de Mai.

## Le rôle du Conseil de l'Europe

La CSCE, qui a achevé son travail sur la fixation des normes, s'efforce d'avoir une action préventive. Elle a pris des mesures pour observer, établir les faits et faire des recommandations lorsqu'il y a une situation de crise potentielle ou quand une question reste en suspens (pays baltes). Elle exerce des missions de bons offices, notamment dans l'ex-Yougoslavie. Depuis le début de l'année, elle dispose d'un haut commissariat qui peut agir de sa propre initiative après consultation de la présidence de la CSCE. C'est ainsi que des dossiers ont déjà été ouverts sur plusieurs minorités : Kurdes en Turquie, Russes dans les pays baltes, Hongrois en Slovaquie.

Indéniablement, c'est le Conseil de l'Europe qui a à sa disposition les instruments les plus forts pour garantir au mieux les droits de l'homme. Tout Etat candidat à l'adhésion à l'organisation de Strasbourg doit non seulement signer la Convention européenne mais accepter le recours individuel auprès de la Cour des droits de l'homme et se soumettre aux arrêts rendus.

Les trois pays de l'Est – Hongrie, Pologne, Bulgarie – qui sont membres de l'institution ont accepté sans aucune difficulté cette lecture récente du traité de Londres.

La République tchèque et la Slovaquie, qui refont acte de candidature après la partition, se sont déclarées d'ores et déjà formellement liées par les dispositions européennes. Les autres – Estonie, Lituanie, Lettonie, Roumanie, Slovénie, Croatie, Albanie – ont marqué leur volonté d'accepter ces contraintes à l'issue des négociations d'adhésion. L'entrée de la Lettonie risque toutefois d'être retardée en raison des problèmes liés aux droits civiques des minorités (notamment russes), alors que les deux autres pays baltes devraient rejoindre le club de Strasbourg avant l'été.

Les responsables européens cherchent des formules transitoires afin que les pays qui ne sont pas encore membres tiennent compte de la Convention des droits de l'homme et acceptent *« un certain contrôle »* par les instances strasbourgeoises. Ce menu à la carte, prévu pour répondre à des situations différentes, propose à ce stade deux options : la première concerne la Bosnie-Herzégovine ; Le comité des ministres des « Vingt-six » vient de décider qu'il contribuera à la création d'une cour des droits de l'homme dans ce pays. Elle sera composée de cinq juges désignés par le Conseil de l'Europe et de quatre magistrats nommés par les autorités bosniaques.

La seconde formule porte sur la constitution d'un comité intérimaire composé de membres de la Cour européenne et fonctionnant comme un organe de surveillance du respect des droits de l'homme dans les pays qui seraient prêts à s'y soumettre. A l'évidence, les autorités européennes pensent à des pays qui ne sont pas candidats, comme les Républiques de l'ex-URSS (Ukraine, Biélorussie, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan), mais qui pourraient l'être plus tard.

Toutes les initiatives du Conseil de l'Europe tendent vers un même objectif : créer les conditions pour un respect quotidien et « naturel » des droits de l'homme. Banaliser ce réflexe démocratique ne peut se faire qu'en progressant par touches successives, qu'en tenant compte de besoins différents correspondant à des situations particulières. *« Aujourd'hui,* affirme Hans-Peter Furrer, directeur des affaires politiques de l'organisation européenne, *il n'est pas possible d'appliquer la même médecine dans tous les cas de figure. »*

MARCEL SCOTTO

# Des besoins financiers croissants

*En attendant les investissements privés, les pays d'Europe centrale sont tributaires des crédits publics*

Il y a trois manières d'aider l'Europe de l'Est : apporter de l'assistance technique pour accélérer la modernisation ; ouvrir les marchés de l'Ouest pour augmenter les exportations ; prêter des fonds pour assainir les comptes. Ce troisième objectif, qui peut paraître secondaire au regard de l'ampleur des transformations en cours, est en fait primordial. Car seule une position financière externe stable est susceptible d'encourager les investissements étrangers et d'ouvrir l'accès aux marchés internationaux des capitaux. En clair, d'augmenter les ressources des Etats. Derrière l'appellation globale d'« aide macroéconomique », on trouve principalement les prêts des gouvernements étrangers, les financements multilatéraux et les remises de dette.

Immédiatement après la chute des régimes communistes, les comptes extérieurs des anciens pays socialistes se sont nettement détériorés. Leur commerce avec les partenaires du COMECON s'était effondré, les obligeant à acheter aux prix mondiaux, alors que les échanges commerciaux avec l'Ouest n'avaient pas encore décollé. Certains Etats, dont la Hongrie, la Bulgarie et surtout la Pologne, héritaient de dettes extérieures considérables. Tous avaient par ailleurs besoin de créer de véritables monnaies (convertibles en devises occidentales) et de renforcer leurs réserves de change. Dès la mi-1989, un groupe d'aide se mit en place, regroupant les principaux pays industriels, sous le nom de G-24.




## Une générosité en baisse

De l'avis de tous les spécialistes, la coordination et la comptabilisation de ces crédits reste – en dépit des nombreuses conférences internationales – presque impossible à réaliser. Malgré tout, les flux financiers apportés à l'Europe de l'Est depuis trois ans ont été importants. Selon les estimations de la commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU), entre 1990 et 1992, les pays d'Europe centrale et orientale (1) ont reçu 6,5 milliards de dollars de la part de la Banque mondiale, 5,6 milliards du FMI, tandis que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a apporté 1,5 milliard, la Banque européenne d'investissement 1 milliard, et le G-24 3,2 milliards. Il convient d'ajouter à ces sommes 25 milliards de dollars environ de crédits bilatéraux.

Reste à savoir si ces flux se poursuivront ces prochaines années. Déjà, la générosité a faibli en 1992 : l'Europe centrale et orientale a reçu 10 milliards de dollars de crédits multilatéraux en 1991 (sans compter les « crédits spéciaux »), mais seulement 5 milliards l'an dernier. L'aide macroéconomique apportée à l'Europe de l'Est ces dernières années a d'autre part été largement composée de « financements spéciaux », c'est-à-dire principalement de réaménagements de dette.

Ainsi, la Pologne a bénéficié en 1991 d'un accord de réduction de sa dette officielle (33 milliards de dollars) très avantageux, tandis que la Bulgarie et l'Albanie ont des relations très mouvementées avec leurs créanciers. Le non-remboursement des dettes apporte souvent un ballon d'oxygène, comme c'est le cas à l'heure actuelle en Russie. De plus, la Pologne avait constitué, grâce aux apports des pays occidentaux, un fond de 1 milliard de dollars pour la constitution d'un fond de stabilisation du zloty, aujourd'hui largement reconverti en crédits pour la restructuration du système bancaire.

## Programmes pluriannuels

Ces crédits, ces remises de dette, ont permis à tous les gouvernements de l'Est de boucler tant bien que mal leurs balances des paiements. Cependant, seules la Hongrie et la Tchécoslovaquie inspiraient suffisamment confiance pour être à même d'emprunter sur les marchés des capitaux internationaux (auprès des banques internationales ou des grands investisseurs) ; elles attirent la quasi-totalité des investissements privés à l'Est. Cette année, il est vrai, le changement du climat en Pologne permet d'espérer un redémarrage des flux privés.

Tant que l'investissement privé n'aura pas pris davantage d'ampleur, les pays d'Europe centrale et orientale resteront largement dépendants de l'aide officielle et multilatérale. La CEE a engagé des programmes pluriannuels. Mais les sommes en jeu sont faibles, surtout comparées à la cinquantaine de milliards de dollars transférés chaque année par l'Etat allemand à l'ex-RDA. De plus, le soutien du FMI reste lié au respect de critères macroéconomiques stricts, ce qui explique en partie les versements plus faibles en 1992 qu'en 1991 (1,1 milliard de dollars contre 3,7 milliards).

Enfin, plusieurs pays d'Europe centrale entrent dans une nouvelle phase de leur transformation : après les dures années de stabilisation monétaire, d'ajustement des prix et de chute de la production, les taux de chômage augmentent rapidement. Le nombre de sans-emploi pourrait atteindre 16 % de la population active polonaise cette année.

Cette évolution, qui s'ajoute à la chute de la demande à l'Ouest, pour cause de marasme économique, fera naître sans aucun doute de nouveaux besoins financiers. Préoccupés avant tout par la Russie, les pays européens et les autres créanciers pourraient bien se montrer moins réceptifs aux requêtes de l'Europe centrale et orientale.

FRANÇOISE LAZARE

(1) Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, ex-Tchécoslovaquie, ex-Yougoslavie, ainsi que les trois pays baltes.

## Accompagner la transition

Conçue en 1990, inaugurée en 1991, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) est pleinement opérationnelle depuis 1992. Pour mettre en œuvre sa mission – financer les infrastructures publiques en Europe centrale et orientale, et encourager le développement du secteur privé, – elle dispose d'un capital de 10 milliards d'écus (68 milliards de francs) et emprunte sur les marchés internationaux des capitaux.

Son fonctionnement ressemble donc fort à celui d'autres organismes régionaux de développement, comme la Banque asiatique, ou la Banque interaméricaine de développement. Principale innovation : ses statuts définissent clairement son rôle d'assistance à la transition vers l'économie de marché.

La BERD, dont l'existence même a été critiquée, notamment par les Etats-Unis, est encore un pourvoyeur de capitaux relativement modeste en comparaison des autres principales institutions multilatérales. Au cours de son exercice comptable clos au 31 décembre, elle a engagé 1,2 milliard d'écus (9,8 milliards de francs) sur 55 projets, la majorité sous forme de prêts, et 10 % environ sous forme de prise de participation dans le capital d'entreprises. Conformément à sa vocation, la banque, dont le siège est à Londres, a servi de « catalysateur » à des fonds d'origine diverse (les associant aux projets), et levé au total 7 milliards d'écus, contre 1,5 milliard seulement l'année précédente.

La BERD a réalisé une grande partie de ses opérations dans le secteur des télécommunications, consentant par exemple deux prêts importants à la Roumanie et à la Pologne pour la modernisation de leurs réseaux. Par ailleurs, l'organisme dirigé par l'ancien conseiller spécial du président de la République française, Jacques Attali, dispose d'une équipe d'économistes et de techniciens. Dans certains pays, notamment dans l'ex-URSS, la BERD effectue surtout des missions de conseil.

F. L.

# L'impératif de la sécurité

*Rassurer les anciens membres du pacte de Varsovie sans isoler la Russie*

LORSQU'IL orsqu'il est question de leur sécurité, c'est vers l'OTAN, non vers l'Europe communautaire, que se tournent les pays de l'Est. Dès le démantèlement du pacte de Varsovie, les pays d'Europe centrale se sont sentis en situation d'insécurité et ont frappé à la porte de la seule organisation en mesure de les protéger face à un voisin russe qui restait une grande puissance militaire : l'alliance atlantique.

La Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie de l'époque, ont assez rapidement compris qu'il n'était question pour les Occidentaux de leur offrir ni une intégration dans l'alliance, ni une garantie collective, ce qui revenait au même. Elargir l'alliance jusqu'aux frontières de l'URSS, ou de la Russie, c'était, aux yeux des Occidentaux, isoler trop dangereusement Moscou.

Ecartant toute garantie formelle de sécurité aux Etats d'Europe centrale et aux pays baltes, l'OTAN a choisi la voie de la coopération avec tous les anciens membres du pacte de Varsovie, y compris les Républiques de la CEI.

Le Conseil de coopération de l'Atlantique nord (COCONA) a été créé fin 1991. Il institutionnalise le dialogue entre l'OTAN et les anciens membres du pacte de Varsovie, sous forme de réunions régulières entre ministres de la défense et ministres des affaires étrangères et entre responsables militaires.

Dans l'effort qu'ils font pour adapter l'alliance atlantique à la nouvelle donne de l'après-guerre froide, les Etats-Unis ont essayé d'aller plus loin en décembre 1992, en proposant une coopération entre l'OTAN et les pays de l'Est pour des opérations de maintien de la paix. Le principe en a été acquis, en dépit de l'éternelle querelle interne de l'alliance atlantique – en l'occurrence l'opposition de la France à ce que les instances militaires de l'organisation (auxquelles elle ne participe pas) soient le maître d'œuvre de telles opérations.

L'exemple de l'ex-Yougoslavie permet en toute hypothèse de douter de l'ardeur des Occidentaux (Européens comme Américains) à aller éteindre les feux qu'allume dans tout l'est du continent le réveil des nationalismes. Ni à ce type d'insécurité ni à celui qu'engendre le voisinage d'une Russie instable et militairement puissante n'a été pour l'instant apportée une réponse vraiment crédible.

C. T.

**Le Monde**

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.



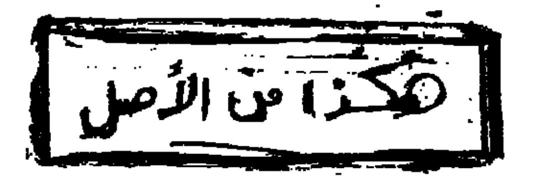
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33





# SOCIÉTÉ

Les « bavures » policières de Paris, Chambéry et Wattrelos

## Le ministre de l'intérieur affirme que « tout manquement grave sera sanctionné »

**Après la succession de « bavures » policières, le ministre de l'intérieur Charles Pasqua a opté pour la fermeté. Quatre fonctionnaires de police ont été suspendus, jeudi 8 avril, *« sans préjuger d'autres sanctions qui pourraient être prises si des responsabilités nouvelles venaient à apparaître, à quelque niveau que ce soit »*.**

**Il s'agit du policier, dont l'identité n'a pas été précisée, auteur du coup de feu qui a tué, le 4 avril, à Chambéry (Savoie), un ouvrier, âgé de dix-huit ans, lors de son interpellation ; de l'inspecteur Pascal Compain, auteur du coup de feu qui a tué, le 6 avril, un Zaïrois, âgé de dix-sept ans, durant sa garde à vue dans un commissariat parisien ; du gardien Frédéric Fournier, auteur du coup de feu qui a grièvement blessé, le 7 avril, un jeune lycéen à Wattrelos (Nord) ; et, enfin, du commissaire principal José Ruiz, responsable du commissariat des Grandes Carrières, à Paris, où était affecté l'inspecteur Compain.**

***« Tout en mesurant la difficulté de la mission de la police et les risques encourus par ses personnels qui ont souvent payé de leur vie leur engagement total au service de la sécurité des personnes et des biens »*, M. Pasqua a tenu à rappeler *« de la manière la plus ferme, qu'ils seront certes soutenus, mais qu'il leur appartient de faire preuve de maîtrise dans l'exécution de leurs missions »*. *« Leur action*, a-t-il ajouté, *doit nécessairement s'inscrire dans le respect du droit et des libertés fondamentales, et tout manquement grave sera sanctionné »*.**

**La justice a mis en examen les policiers impliqués à Chambéry et Wattrelos, tandis que l'inspecteur Compain était écroué pour homicide volontaire, chef d'accusation rarement retenu dans ce genre d'affaire. Le jeune Zaïrois était *« retenu arbitrairement »* depuis plusieurs heures dans le commissariat parisien où il a été tué, l'inspecteur ayant ignoré l'instruction de levée de garde à vue qui lui avait été notifiée par le parquet des mineurs de Paris.**

**De nouveaux incidents ont opposé, jeudi soir, des manifestants et les forces de l'ordre dans le dix-huitième arrondissement de Paris. Après avoir été reçu au ministère de l'intérieur, le père du jeune Zaïrois a lancé *« un appel au calme »* en compagnie du président de SOS-Racisme, Fodé Sylla.**

**Enfin, une nouvelle polémique a surgi à la suite du décès, mercredi 7 avril, dans le commissariat d'Arcachon (Gironde) d'un jeune, victime d'un éclatement de la rate et ayant un poumon perforé, sans que l'on sache encore s'il s'agit d'une nouvelle « bavure » ou d'un décès consécutif à une rixe antérieure à son interpellation.**

## *Une « monstruosité déontologique »*

*« Une bavure chimiquement pure »*, commente un haut responsable de la police. *« Une monstruosité déontologique »*, ajoute un magistrat. Les douze heures séparant l'arrestation du jeune Makome M'Bowole et sa mort resteront dans les annales policières. Avant que l'inspecteur Pascal Compain tire une balle dans la tête de ce jeune Zaïrois de dix-sept ans, il y eut une sidérante série d'erreurs et de libertés prises avec la légalité. Une demi-journée qui vaut aujourd'hui à l'inspecteur d'être écroué après avoir été mis en examen pour « homicide volontaire » – un chef de poursuites très rarement utilisé dans un dossier impliquant un policier.

L'enchaînement fatal commence à 4 h 30 du matin, mardi 6 avril. Les trois suspects interpellés par une patrouille de police ont du mal à s'échapper, les bras encombrés par une cargaison de cartouches de cigarettes vraisemblablement dérobées. Ces petits voleurs ne sont certainement pas des enfants de chœur : leur butin s'élèverait à environ 20 000 francs. Makome ainsi qu'un autre mineur et un majeur de dix-huit ans sont conduits au commissariat des Grandes Carrières. Deux heures plus tard, ils sont placés en garde à vue. Le parquet de Paris en est immédiatement avisé.

A partir de cette heure – 6 h 30, – c'est le même officier de police judiciaire, l'inspecteur Compain, qui s'occupe de Makome. Dans un premier temps, il transmet régulièrement au parquet des mineurs les informations recueillies pendant l'audition. Si bien que la progression de l'enquête conduit le substitut de permanence à ordonner, en fin de matinée, autour de midi, la levée de la garde à vue. L'inspecteur Compain reçoit personnellement l'instruction du parquet, enregistrée, noir sur blanc, sur la procédure rédigée au commissariat, de remettre en liberté ce jeune mineur. Mais le policier n'en tiendra pas compte, agissant dès lors de son propre chef, sans jamais aviser le parquet que l'ordre de levée de garde à vue n'a pas été exécuté.

Si les instructions du parquet avaient été suivies, Makome aurait été remis à la disposition de sa famille peu après 12 heures. Comme le second mineur, que ses parents sont venus chercher au commissariat. Mais ceux de Makome n'ont pu être joints : ils n'ont pas le téléphone et, selon leur avocat, M[e] Francis Terquem, aucun gardien de la paix n'est venu les prévenir à domicile de la situation de leur fils. La famille n'apprendra la vérité que bien plus tard, lorsque des policiers l'informeront du décès de Makome. Le parquet de Paris découvrira à peu près au même moment que l'adolescent, qu'il croyait remis en liberté, venait d'être tué.

### *Le geste d'apaisement de Charles Pasqua*

Entre-temps, Makome est d'abord enfermé dans une cellule. Deux heures d'affilée, le temps pour l'inspecteur Compain d'aller déjeuner. Pourquoi ce maintien aux Grandes Carrières ? Le policier assure aujourd'hui qu'il aurait reçu des déclarations « spontanées » du majeur arrêté avec Makome mettant en cause ce dernier. Mais M[e] Terquem s'étonne de ne pas trouver trace de l'audition concernée dans le dossier qu'il a consulté après la mise en examen du policier.

Quand l'interrogatoire reprend, Makome est plus agressif et plus provocateur que dans la matinée, selon les témoignages de collègues de l'inspecteur. Au point que les éclats de voix sont perceptibles dans le reste du commissariat. Et que le « patron » des Grandes Carrières, le commissaire José Ruiz, vient passer un moment dans le bureau, dix minutes environ avant le drame. Les aveux de l'inspecteur et l'enquête de l'IGS ont éclairé la suite : Makome a menacé le policier de le *« retrouver à la sortie »*, l'inspecteur a sorti son revolver du tiroir de son bureau pour, dit-il, lui *« faire peur »*. Une balle a atteint l'adolescent en pleine tête, alors que le canon du revolver était appuyé contre la face de Makome, *« à bout touchant »*.

Jeudi 8 avril, la famille du jeune homme, le président de SOS-Racisme, Fodé Sylla, et M[e] Terquem ont été reçus place Beauvau par un conseiller du ministre de l'intérieur. Le père de Makome, un Zaïrois sous le coup d'une « invitation à quitter le territoire » français depuis décembre 1992, a néanmoins reçu l'assurance qu'il pourrait revenir dans l'Hexagone après avoir enterré son fils au Zaïre. Un geste d'apaisement, accompagné de sanctions sévères pour les policiers, grandement apprécié par M[e] Terquem qui, récemment passé du PS à Génération Ecologie, assure qu'il n'a guère de précédent.

ERICH INCIYAN

## Les policiers invités à faire preuve de « maîtrise » et de « professionnalisme »

*Le ministère de l'intérieur vient* d'inviter fermement tous les échelons hiérarchiques de la police nationale à rappeler à leurs troupes les règles élémentaires de professionnalisme. A cette fin, le directeur général de la police nationale, Bernard Grasset, a adressé un télégramme aux préfets, tandis que le chef du service central de la police urbaine, Michel Tanière, s'adressait par la même voie à l'ensemble de ses directions régionales.

*« La sécurité des personnes et des biens*, écrit M. Grasset, *est une priorité qui implique un engagement total de la police nationale et une grande détermination de la part de ses personnels. Face à cette exigence, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire m'a demandé de transmettre aux policiers la confiance du gouvernement. Ils savent pouvoir compter sur mon soutien. Toutefois, tout en mesurant la difficulté de leur mission et les risques qu'ils encourent, il vous appartient de leur rappeler qu'ils doivent faire preuve de maîtrise et de professionnalisme dans l'exercice de leurs tâches. Leur action doit toujours s'inscrire dans le respect du droit et des libertés fondamentales. Si l'on peut comprendre les erreurs et les maladresses, il ne saurait être question de tolérer les fautes caractérisées et les manquements aux règles essentielles qui régissent l'action de la police. L'estime et le respect de la population pour la police en dépendent aussi, et les policiers doivent le savoir, comme ils doivent savoir qu'ils seront soutenus dans leurs actions difficiles et souvent dangereuses qui concourent à la sécurité des biens et des personnes. »*

De son côté, M. Tanière a adressé un télégramme aux responsables des polices urbaines ayant pour objet les *« mesures de sécurité lors des interventions »* ainsi que *« l'usage et la manipulation des armes »*. *« De récents incidents*, écrit M. Tanière, *ont mis en évidence l'inobservation des règles élémentaires de sécurité en matière d'utilisation des armes lors des interventions. Ces règles, de même que les conditions de la légitime défense, doivent être de stricte application.*

*En conséquence, vous veillerez à ce qu'elles soient à nouveau et dès à présent rappelées à l'ensemble des fonctionnaires. Par ailleurs, il conviendra également de prendre toutes les dispositions pour qu'une sensibilisation particulière des personnels dans ce domaine soit assurée dans le cadre de la formation continue et de l'entraînement au tir et aux techniques d'intervention que chacun d'entre eux doit suivre impérativement. »* En conclusion, M. Tanière demande à ses subordonnés de lui *« rendre compte sans délai de tous manquements ou difficultés »*.

# ÉDUCATION

Soumis à des pressions contradictoires

## François Bayrou se donne trois semaines pour décider du sort de la réforme des lycées

**En remettant en question l'application de la rénovation des classes de première à la rentrée 1993, le ministre de l'éducation nationale n'a pas choisi la voie de la facilité.**

A quelques jours seulement du long tunnel des vacances de printemps, moins de trois mois avant la fin de l'année scolaire, peut-on, une fois de plus, remettre sur le métier une réforme des lycées laborieusement élaborée au cours des deux dernières années ? Après quelques jours de réflexion et plusieurs entretiens informels avec des membres de la communauté scientifique, notamment l'académicienne Jacqueline de Romilly et le Prix Nobel Pierre-Gilles de Gennes, et après avoir réuni les recteurs des vingt-huit académies, mercredi 7 avril, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, semble prêt à prendre le risque.

Dans un communiqué, il a en effet annoncé, mercredi 7 avril, la mise en place d'une *« commission d'évaluation de la rénovation des lycées »*. Cette commission, dont la composition sera rendue publique le lundi 11 avril, devra rendre ses conclusions dans un délai de quinze jours afin que le ministre puisse arrêter ses décisions avant la fin du mois d'avril (*le Monde* du 9 avril).

Le temps presse, et François Bayrou est bien conscient que s'il veut imprimer sa marque sur ce dossier sensible, il doit agir vite. La nouvelle équipe du ministère évoque le flou de la réforme engagée par MM. Jospin et Lang : flou sur les modalités et les coûts de la rénovation *« qui ne sont pas pleinement maîtrisés »*, mais aussi flou sur les programmes qui ne sont pas définitivement arrêtés – ce qui est effectivement le cas en histoire-géographie, lettres et philosophie et pour certaines options.

Dernier argument et non des moindres : *« Un véritable effondrement culturel »* est à craindre et la réforme pourrait réduire *« sensiblement »* le nombre des élèves apprenant les langues anciennes et des effectifs dans les séries scientifiques. Bref, même si la nouvelle équipe paraît reprendre à son compte l'esprit général des textes – *« rééquilibrage entre les différentes séries du bac »* et *« parcours plus diversifiés »*, – elle pourrait aussi céder aux injonctions de ceux qui, depuis deux ans, pilonnent consciencieusement la réforme. Or ces deux attitudes semblent difficilement conciliables.

### *Discorde sur les options*

La réforme, qui doit entrer en vigueur à la rentrée 1993 pour les classes de première et à la rentrée 1994 pour les classes terminales, propose de substituer aux quelque vingt-huit filières actuelles, sept grandes voies de formation (trois pour l'enseignement général et quatre pour l'enseignement technologique). Chacune comprendrait des enseignements obligatoires représentant vingt-cinq à vingt-six heures de cours. S'y ajouteraient, au choix des élèves, des options facultatives dont une seule pourrait être choisie dans le bloc des matières dominantes. Autre innovation : parmi ces dernières, chaque discipline pèserait d'un poids égal au baccalauréat. Ainsi, dans la voie scientifique, désormais unique, le poids des mathématiques serait minoré au profit, notamment, de la biologie. C'est notamment sur ce point que se sont concentrées les critiques les plus vives. En affichant l'ambition de proposer des voies de formation *« d'égale valeur et d'égale dignité »*, cette nouvelle architecture fait effectivement disparaître la voie royale actuelle de la première S et de la terminale C (mathématiques), celle des bons élèves.

Autre pomme de discorde : les options. Afin de réduire la charge horaire des lycéens, Lionel Jospin avait proposé qu'ils se limitent à une seule option. Mais sous la pression conjuguée des spécialistes de langues anciennes et de mathématiques, M. Lang avait dû en rabattre. Il avait élargi le choix à deux, *« voire à trois options »*. Les recteurs ne cachent pas que les moyens qu'ils ont d'ores et déjà mis à la disposition des établissements en vue de la rentrée 1993 ont été calculés sur la base de deux options en moyenne. *« Mais les pointages que nous avons effectués à partir des vœux d'orientation des élèves montrent qu'ils choisissent moins de deux options en moyenne »*, souligne un recteur avant de conclure : *« Ça passe. De justesse dans certaines académies, mais ça passe. »*

### *Ni moratoire ni statu quo*

Dans un bel ensemble, les recteurs l'ont d'ailleurs expliqué au ministre le 7 avril : sur un plan technique, la réforme est trop engagée pour que l'on puisse faire machine arrière. Les moyens dégagés permettent globalement de faire face aux besoins. Enfin, sur le terrain, les grands principes de la réforme commencent à être compris et acceptés. Le Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN), qui regroupe près des trois quarts des chefs d'établissement, ne dit pas autre chose. Le SNES, syndicat majoritaire chez les enseignants des lycées, à l'occasion de son congrès de Bourg-en-Bresse, a vivement réagi au communiqué du ministère : *« Ni moratoire ni statu quo. »*

Les enseignants, sur le terrain, se montrent également plutôt favorables (64 %) à la rénovation pédagogique des lycées, comme le montre un sondage (non publié), réalisé par l'institut CSA pour le ministère en mars. Une majorité (59 %) estime qu'il est bon de resserrer le nombre des filières, et ils sont 93 % à juger positive l'idée des modules de soutien. Néanmoins, ils sont beaucoup plus réservés sur les effets de la réforme : un tiers d'entre eux seulement estiment, en effet, qu'elle permettra d'éviter *« la sélection par certaines filières »*.

Dans les lycées, le désarroi est bien réel depuis le communiqué du ministère. *« Je réunis tous les parents de seconde le 9 avril pour leur expliquer les nouveaux textes*, dit un proviseur de l'académie d'Orléans-Tours. *Qu'est-ce que je vais leur dire ? »* Un autre, du Val-d'Oise, renchérit : *« On ne sait pas quel rôle joueront les options, notamment l'option de maths, pour l'accès aux classes préparatoires. »* En brouillant les cartes, la réforme engagée par la gauche pose effectivement un problème : faut-il ou non reconstituer une voie naturelle vers les prépas qui passerait, forcément, par les mathématiques ?

Une supplique, enfin, est adressée au ministre : ne touchez pas aux modules ! En seconde, cette année, élèves et enseignants ont plébiscité cette innovation qui permet de travailler en groupes restreints. Or ce sont justement ces modules qui coûtent très cher en postes et qui poseront de redoutables problèmes de locaux quand ils seront étendus à toutes les classes des lycées.

CHRISTINE GARIN

## De violents incidents ont eu lieu à Paris et à Tourcoing

De nouveaux incidents ont éclaté, dans la soirée du jeudi 8 avril, aux abords de la mairie du 18[e] arrondissement de Paris, deux jours après la mort du jeune Zaïrois tué par un inspecteur de police du quartier. Comme la veille (*le Monde* du 9 avril), environ deux cents jeunes gens ont affronté les CRS et les gardes mobiles qui avaient pris position dans le secteur de la place Jules-Joffrin. Selon la préfecture de police, treize policiers ont été légèrement blessés, trente véhicules ont été endommagés et une quarantaine de vitrines ont été brisées dans le quartier. Les policiers ont dû tirer des grenades lacrymogènes et charger à plusieurs reprises pour disperser les assaillants. Une trentaine de personnes ont été interpellées.

Les premières échauffourées ont éclaté vers 18 heures, lorsque des policiers en civil ont procédé à plusieurs interpellations devant la mairie, où cent à deux cents personnes manifestaient depuis la fin de matinée. Par la suite, alors que de nombreux jeunes gens convergeaient vers la mairie pour lancer des pavés et des bouteilles en direction des CRS et des gendarmes mobiles, les accrochages se sont faits de plus en plus violents. Le calme est revenu vers 22 heures après que des adolescents eurent promis de *« revenir samedi avec la banlieue »*.

### *Remise en liberté du policier de Wattrelos*

A Tourcoing (Nord), notre correspondant Jean-René Lore nous signale que deux policiers municipaux ont été roués de coups par des amis du jeune Rachid, gravement blessé à la tête, mercredi matin, par un policier à Wattrelos (*le Monde* du 9 avril). Huit voitures ont été brûlées et des vitrines brisées. Les incidents ont commencé à la suite d'une rumeur – infondée – annonçant la mort du jeune Rachid. Une compagnie de CRS a été dépêchée sur place pour tenter d'empêcher les jeunes de poursuivre leurs exactions.

L'enquête sur le drame de Wattrelos a abouti à la mise en examen de l'auteur du coup de feu, le sous-brigadier Frédéric Fournier, pour *« violence avec arme ayant entraîné une infirmité permanente »*. Les témoignages ont permis d'établir que le jeune Rachid était allongé à terre lorsque le sous-brigadier, qui était accroupi, un genou sur le dos du jeune homme, a fait feu. *« Le coup est parti accidentellement »*, a affirmé le policier. *« Il avait menacé Rachid »*, témoignent les jeunes.

Il est établi qu'au moment des faits, le sous-brigadier était sous l'emprise de l'alcool. Le parquet et le juge d'instruction ont demandé sa mise en détention provisoire *« pour la nécessité de l'enquête et compte tenu de troubles à l'ordre public »*. Mais le juge délégué n'a pas suivi cette requête et a décidé la remise en liberté sous contrôle judiciaire du sous-brigadier. Au CHR de Lille, le jeune Rachid demeure dans un état critique. Il a le bras gauche paralysé, semble-t-il, de façon définitive.

## FAITS DIVERS

□ **Quatre morts dans la collision d'un train avec un minibus près d'Aix-en-Provence.** – Un minibus de la municipalité d'Aix-en-Provence, qui revenait d'une journée de classe verte en Camargue, jeudi 8 avril, avec vingt-trois enfants de CM2, s'est retrouvé bloqué sur un passage à niveau de la nationale 7 à la Calade (Bouches-du-Rhône). Un train express régional, venant de Marseille, n'a pu éviter le minibus, qu'il a traîné sur une centaine de mètres. Le chauffeur du véhicule et trois enfants ont été tués. Six autres élèves, sérieusement blessés, ont été hospitalisés. Les élèves indemnes avaient eu le temps d'évacuer le car avec leur accompagnatrice.

JUSTICE

L'enquête sur l'assassinat du porte-parole du Recours-France

# Le meurtrier présumé de Jacques Roseau est revenu sur ses aveux

**Gérald Huntz, qui avait avoué avoir tiré sur Jacques Roseau le 5 mars à Montpellier, s'est rétracté en partie le jeudi 8 avril. Il reconnaît avoir appartenu au groupe qui a organisé l'exécution mais nie désormais avoir eu l'arme en main au moment du meurtre. Il a été placé en détention à la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault), ainsi que Jean Claude Lozano et Marcel Navarro, également mis en examen dans le cadre de cette affaire.**

MONTPELLIER

*de notre correspondant*

Depuis la mise en application du nouveau code de procédure pénale, la personne « mise en examen » doit d'abord être présentée au juge d'instruction chargé du dossier, mais c'est à un juge délégué que revient la décision de la mise en détention, à l'issue d'un débat contradictoire entre le procureur de la République et le défenseur de l'intéressé. Cette procédure, appliquée rapidement après une interpellation, avait ici été différée de vingt-quatre heures. Elle a donc eu lieu jeudi 8 avril, en fin d'après-midi, au palais de justice de Montpellier.

Devant le juge Régis Verhaeghe, Gérald Huntz est alors revenu partiellement sur ses aveux, expliquant qu'il avait « craqué » sous l'effet de la fatigue dans la nuit de mardi à mercredi dernier. S'il ne nie pas avoir préparé l'assassinat et y avoir participé avec Jean-Claude Lozano et Maurice Navarro, il affirme, lui qui, invalide à 80 %, a beaucoup de problèmes de motricité, ne pas être celui qui tenait l'arme et a appuyé sur la détente. *« Que celui qui l'a fait prenne ses responsabilités »*, a-t-il dit.

Pour la première fois, les trois hommes se sont mutuellement accusés. Leur arrestation n'est donc pas, *a priori*, remise en question, car tous maintiennent leur participation au meurtre. Mais la question qui se pose est de savoir lequel a tiré.

### *Changement de stratégie*

Pendant toute la journée de jeudi, des plongeurs de la gendarmerie d'Agde ont cherché l'arme du crime dans un canal de l'Hérault dont les enquêteurs ont tu le nom et le lieu pour ne pas être gênés. Marcel Navarro aurait, en effet, reconnu que l'arme lui appartenait. Il s'agirait d'un vieux Colt 45 qu'il avait ramené d'Algérie. Les balles de 11,43 saisies lors des perquisitions ont été trouvées à son domicile, à Bessan. Il faudra attendre les nouvelles conclusions du laboratoire d'expertise de Marseille pour savoir si elles font partie du même lot que celles utilisées le 5 mars.

Le revirement de Gérald Huntz semble, en fait, correspondre à un changement de stratégie de sa part. Il refuse désormais de porter seul un « chapeau » apparemment trop grand pour lui et ne veut pas apparaître comme le sacrifié de cette affaire. Sa famille, après avoir pris contact avec lui, ne souhaite plus que René Blanchot, par ailleurs avocat de l'USDIFRA, prenne sa défense, ce qu'il avait annoncé dès que l'on apprenait la prochaine mise en examen des trois hommes mercredi après-midi. Mᵉ Blanchot déclarait, dans la foulée, qu'il s'agissait selon lui d'*« un acte isolé »*, ajoutant : *« Ils disent qu'ils étaient tous les trois, qu'ils sont venus jouer aux boules, garer leur voiture normalement, à pied comme d'habitude. Ils se sont promenés un peu partout et ont été vus par tout le monde. Cela démontre l'absence de préparation et de préméditation. Lorsqu'il s'est agi d'aller voir Roseau pour l'interpeller parce qu'ils étaient en colère contre lui, contre sa stratégie, sa façon de défendre les rapatriés, alors la moutarde leur a monté au nez et puis ça a dégénéré. Ça ressemble plus à un accident qu'à une exécution. »*

La famille de Gérald Huntz craint donc que la présence à ses côtés d'un proche d'Eugène Ibagnes, le président de l'USDIFRA, puisse être un frein à la recherche d'éventuelles autres responsabilités au sein de la mouvance de l'association. Si son souhait se concrétise – mais seul Gérald Huntz peut y consentir – un nouvel avocat, extérieur à l'USDIFRA et, sans doute, domicilié à Montpellier, serait amené à prendre le dossier en main. Et Gérald Huntz pourrait peut-être alors en dire plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

JACQUES MONIN

# Le président de l'USDIFRA ne se reconnaît « aucune responsabilité morale dans ce qui est arrivé »

NICE

*de notre correspondant régional*

Quand il a appris *« la nouvelle »*, mercredi 7 avril dans la matinée, à la sortie de sa garde à vue dans les locaux de la police de Toulon, M. Ibagnes a été *« surpris »*. *« Mais*, ajoute-t-il – et ce sera son antienne tout au long de l'entretien, – *il faut voir comment des hommes en arrivent à devenir des criminels. »*

*« La plupart du temps*, raconte Eugène Ibagnes, *les gens qui arrivent chez nous ont eu, auparavant, des problèmes. Huntz est un ancien de la police en Algérie. Il a servi dans l'armée, puis il a monté une petite affaire de transports qui a périclité à cause de la crise du pétrole. Il a été mis en liquidation de biens. A ce moment, dans les années 80, il s'est adressé au Recours, à Montpellier, qui n'a rien fait pour le tirer des griffes du syndic. Le matériel de son entreprise a été saisi et vendu. Un jour, il a entendu parler d'un mouvement de rapatriés, l'USDIFRA, qui s'occupait de ces cas-là. Il est venu nous voir. Sa villa, aussi, devait être vendue. On lui a fait obtenir les mêmes droits que l'ensemble des rapatriés, alors qu'il y avait forclusion. Les poursuites ont été suspendues et il est venu travailler avec nous.*

*» Lozano, lui, est rentré dernièrement du Venezuela. Après avoir séjourné dans la banlieue parisienne, il a rejoint ses enfants qui sont installés du côté de Perpignan. Je l'ai vu, la première fois, l'été dernier, au cours d'une réunion du Conseil national supérieur des rapatriés (CNSR) à La Roquebrussane* [commune varoise proche de Tourves]. *Il a voulu servir, avec nous, la communauté et, en quelques mois, il a fait un travail extraordinaire. »*

Leur passage à l'acte ? *« Un coup de folie ! »*, dit M. Ibagnès qui ne croit pas à la préméditation : *« Quelquefois*, suggère-t-il, *les choses ne tournent plus rond, ça fait « tilt » et puis ils règlent des comptes. Cela peut arriver à n'importe qui. Et peut-être que cela arrivera encore... Ils ont pu en parler entre eux. Ils se connaissaient depuis longtemps car ils étaient tous les deux* [Huntz et Lozano] *originaires de la région de Mostaganem. »*

### *« Je ne fais pas de coup dans le dos »*

Les prises de position de Jacques Roseau n'étant pas récentes, quel a été le facteur déclenchant ? *« C'est un ensemble de choses. Beaucoup de rapatriés, en particulier, ont été très choqués qu'il serre la main à l'ancien chef du FLN, Yacef Saadi* (1). *C'est comme si Mitterrand avait donné l'accolade à Barbie. Il y a eu, également, cet alignement du Recours sur le RPR. Nous, c'est clair et net, on a deux ennemis en France : le communisme et le gaullisme. Eh bien, eux, ils sont allés jusqu'à la dernière extrémité. Dans nos réunions* [du CNSR], *des quantités de gens disaient des choses très dures sur Roseau. J'avais averti Forzy* [le président du Recours]. *Je lui ai dit : Il y a trop de monde qui veulent lui mettre des balles dans la tête. »* Ces menaces, précisément, n'ont-elles pas été proférées par Eugène Ibagnes, lui-même ? *« Un hebdomadaire parisien* [l'Express] *a osé l'écrire. C'est totalement faux. »*

La question d'un commanditaire de l'assassinat de Jacques Roseau ne peut, cependant, être éludée. M. Ibagnes ne fait-il pas, lui-même, l'objet de soupçons voilés ? Comme ces immigrés de l'Ancien Régime qui n'avaient *« rien appris, ni rien oublié »*, ne fait-il pas partie de ces nostalgiques de l'Algérie française qui n'ont jamais admis l'indépendance de l'Algérie ? Entre 1973 et 1976, n'a-t-il pas travaillé avec Mouloud Kaouane, le responsable des Soldats de l'opposition algérienne (SOA), dont le principal objectif était de préparer le retour des rapatriés en Algérie ? *« Oui, on pense que j'aurais pu donner des instructions. On dit que je suis très dur et qu'en parlant je peux entraîner des gens à faire des impairs. Mais on s'exprime comme cela dans toutes les associations de rapatriés. J'ai été, c'est vrai, un sympathisant des SOA et un membre actif de l'OAS. Entre Aïn Témouchent et Mostaganem, où j'exploitais un domaine qui me venait de mon grand-père, nous n'étions qu'une poignée d'Européens. J'ai été condamné à mort, plusieurs fois, par le FLN. J'ai eu des amis égorgés, tués. Mais, moi, je suis un homme libre. Quand j'ai quelque chose à dire ou à faire, c'est au grand jour. Quand il le faut, je prends mes responsabilités, le fusil à la main, devant tout le monde. On dit, aussi, que notre association est proche du FN. C'est de la foutaise. J'ai reçu, bien sûr, Le Pen et ses partisans, à deux ou trois reprises sur ma propriété, où je me suis reconverti dans la restauration pour les groupes. Ce sont des clients comme les autres et je ne vais pas refuser leur argent. J'ai aussi reçu des gens du RPR. Suis-je, pour autant, RPR ? L'USDIFRA n'est pas une association d'extrême droite. Elle est apolitique et, d'ailleurs, dès que l'un de nos dirigeants s'affiche dans un parti, il est exclu. La seule chose que je puisse dire au sujet de Le Pen, c'est qu'il a raison sur le problème de l'immigration. Un point, c'est tout. J'ai mon franc-parler. J'ai une voix qui porte, des colères. Mais, après, je ne fais pas de coup dans le dos. Je ne peux pas contrôler les pensées et les actes de chacun des nos adhérents. C'est pourquoi, je ne me sens aucune responsabilité morale dans ce qui est arrivé. »*

Dernière question : le mouvement des rapatriés n'est-il pas mort avec Jacques Roseau ? La tragique disparition de celui-ci n'a-t-elle pas eu pour effet, à la fois de décapiter le Recours et de discréditer l'USDIFRA à travers l'acte présumé de trois de ses partisans ? *« Les rapatriés*, répond Eugène Ibagnes, *ne connaissent pas vraiment l'USDIFRA. Ils connaissent Ibagnes, le gars qui défend leur cause le fusil à la main. Même si je disparais, quelqu'un reprendra le flambeau après moi pour faire l'unité de notre communauté et exiger la justice. »*

GUY PORTE

(1) Cet épisode, qui serait survenu lors de l'émission qui a suivi la projection de la série *les Années algériennes*, sur France 2, est controversé.

□ **Elisabeth Cons-Boutboul renvoyée devant la cour d'assises.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a renvoyé, jeudi 8 avril, Elisabeth Cons-Boutboul devant la cour d'assises de Paris. Mère de la femme jockey Darie Boutboul, Mᵐᵉ Cons-Boutboul, soixante-huit ans, avait été inculpée, le 9 octobre 1989, de complicité dans l'assassinat de son gendre, l'avocat Jacques Perrot, trente-neuf ans, tué le 27 décembre 1985 à son domicile parisien. Le 4 mars dernier, la chambre d'accusation avait ordonné un supplément d'information. Cette procédure visait à verser au dossier de l'assassinat les pièces relatives à une seconde affaire : le meurtre de l'homme de main Bruno Dassac en 1988 au Havre. Mᵉ Bernard Prévost, défenseur de Mᵐᵉ Cons-Boutboul, a aussitôt dénoncé l'instruction *« inéquitable »* qui a abouti au renvoi de sa cliente devant la cour d'assises. Il a annoncé sa décision de se pourvoir en cassation.

Un arrêt du Conseil d'Etat sur l'aléa thérapeutique

# Un hôpital condamné pour responsabilité sans faute

**Le Conseil d'Etat a rendu, vendredi 9 avril, un arrêt condamnant l'Assistance publique de Marseille à verser à la victime d'un acte médical, réalisé en l'absence de toute faute, une indemnité de 1 500 000 F, augmentée des intérêts depuis le 1ᵉʳ octobre 1982. Cette décision ouvre la voie à la reconnaissance de l'indemnisation du risque médical sans faute (aléa thérapeutique), domaine qui n'est encore régi par aucun texte législatif.**

En 1974, M. Bianchi, âgé de trente-huit ans, souffre de différents malaises, attribués à des chutes brutales de sa tension. Le 18 septembre 1978, il présente un nouvel épisode de chute tensionnelle plus grave, au cours duquel de nouveaux symptômes cliniques laissent apparaître une paralysie faciale droite. On décide alors de l'hospitaliser dans le service neurologique de l'hôpital de la Timone, au sein du CHU de Marseille.

Différents examens (fond d'œil, électro-encéphalogramme, scannographie) n'ayant rien révélé d'anormal, on décide de pousser un peu plus loin les investigations diagnostiques en pratiquant une artériographie (radiographie du système vasculaire grâce à l'injection d'un produit radioopaque dans la circulation sanguine) des artères vertébrales. Malheureusement, à la suite de cet examen, M. Bianchi présente une tétraplégie (paralysie des quatre membres). Son incapacité est actuellement quasi totale, son état s'étant compliqué d'une atrophie musculaire grave, imposant l'aide constante d'une tierce personne.

M. Bianchi s'était, dans un premier temps, adressé au tribunal administratif de Marseille pour obtenir réparation de son préjudice. Dans un jugement du 8 novembre 1984, cette juridiction rejetait sa requête, estimant notamment, en se fondant sur la jurisprudence, qu'il n'y avait pas eu de faute médicale. Une nouvelle expertise était ordonnée le 23 septembre 1988. Elle devait confirmer l'absence de faute médicale et conclure que l'explication la plus vraisemblable était celle d'une occlusion secondaire à l'artériographie dont le siège se trouvait au niveau de l'artère vasculaire de la moelle cervicale. L'origine de cette occlusion est à rechercher dans un phénomène d'embolisation, et ses conséquences correspondent au type de lésion dont M. Bianchi reste atteint.

### *Les bases d'une nouvelle jurisprudence*

M. Bianchi, dont il est établi qu'il ne souffrait ni d'une sclérose en plaques ni d'une affection dégénérative avant son examen, est donc *« aujourd'hui malade des conséquences d'un acte médical non fautif »*, a précisé M. Dael, commissaire du gouvernement, lors de la séance du 2 avril dernier du Conseil d'Etat. Celui-ci a rappelé que les accidents consécutifs aux artériographies étaient exceptionnels et que celui de M. Bianchi était *« hors de proportion »* avec l'état qui avait justifié un tel examen à visée diagnostique. Le Conseil d'Etat, suivant en cela les conclusions du commissaire du gouvernement, estime à 1 500 000 F le préjudice subi, une indemnité à laquelle il faudra ajouter les intérêts au taux légal à compter du 1ᵉʳ octobre 1982. M. Bianchi réclamait 6 250 000 F.

Si l'on excepte un arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon en date du 21 décembre 1990 (1), le concept de responsabilité sans faute n'était jusqu'à présent pas acquis. A ce titre, l'arrêt du Conseil d'Etat fournit les bases d'une nouvelle jurisprudence permettant aux victimes d'être indemnisées de manière substantielle en dehors de toute faute médicale. En dépit des nombreuses propositions de loi rédigées ces dix dernières années, le Parlement n'a pas eu encore à se prononcer.

JEAN-YVES NAU

(1) L'arrêt du 21 décembre 1990 de la cour administrative d'appel de Lyon (*le Monde* du 24 décembre 1990) avait admis la responsabilité pour risque en cas de complications exceptionnelles et anormalement graves, consécutives à des thérapeutiques nouvelles non entièrement maîtrisées, et dont l'emploi ne s'imposait pas pour des raisons vitales.

MÉDECINE

Après la publication des résultats de l'essai Concorde sur l'efficacité de l'AZT chez les séropositifs

# Le directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida répond à la firme Wellcome

**La publication des résultats préliminaires de l'essai franco-britannique Concorde tendant à montrer que l'AZT n'aurait pas d'effets bénéfiques lorsqu'il est administré aux personnes séropositives asymptomatiques (*le Monde* du 3 avril) a suscité de nombreuses réactions. La firme pharmaceutique britannique Wellcome, qui commercialise l'AZT, conteste ces résultats et entend demander aux autorités sanitaires européennes d'autoriser la prescription de l'AZT aux personnes séropositives asymptomatiques. Dans une déclaration au Monde, le professeur Jean – Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS), répond à Wellcome et revient sur les enseignements qu'il convient de tirer de l'essai Concorde.**

La fuite en avant. Plutôt que de s'interroger avec lucidité sur les résultats de l'essai Concorde, les responsables de la firme pharmaceutique britannique Wellcome ont préféré, à coup d'arguments médicaux et scientifiques parfois douteux, remettre en cause leur caractère significatif. Au cours d'une conférence de presse, à Londres mercredi 7 avril, ils ont expliqué que cinq études différentes, réalisées sur un total de 3 002 patients, avaient démontré un effet positif de l'administration précoce d'AZT. Ces études, ont-ils ajouté, indiquent que la fréquence des décès est deux fois plus élevée chez les patients mis sous placebo. Dans ces conditions, la firme britannique affirme qu'elle a l'intention de maintenir ses demandes d'autorisation de l'AZT dans les pays européens pour les patients infectés par le VIH, mais ne présentant aucun symptôme (1).

Ces déclarations des dirigeants de la firme Wellcome, s'ajoutant à celles de médecins dont le professeur Willy Rozenbaum, ont contraint le professeur Jean-Paul Lévy, directeur de l'ANRS et, à ce titre, l'un des responsables de l'essai Concorde, à sortir de sa réserve. *« Je voudrais une nouvelle fois indiquer*, dit-il au *Monde*, *que les résultats de l'essai Concorde ne signifient en aucun cas que l'AZT n'est pas utile chez les malades atteints de sida. Pas plus qu'ils n'obligent, en quoi que ce soit, d'interdire l'emploi précoce de l'AZT en monochimiothérapie. Je le répète : c'est à chaque médecin qu'il appartient, au cas par cas, de prescrire tel ou tel traitement à ses patients. »*

*» Cela dit*, ajoute le professeur Lévy, *les résultats de l'essai Concorde nous apprennent qu'il serait infondé de préconiser une attitude de prescription systématique de l'AZT chez les personnes asymptomatiques ne présentant pas de signe d'évolutivité de la maladie et ayant un chiffre de lymphocytes CD4 encore bien conservé. »*

### *« Des critères d'évaluation rigoureux »*

Dans ces conditions, pourquoi l'essai Concorde a-t-il abouti à des résultats différents de ceux des différents essais menés aux Etats-Unis ? *« Les autres essais étaient menés pendant, au maximum, un an et, pour la plupart, ne prenaient pas en compte le nombre de personnes décédées sous traitement ou sous placebo*, explique le professeur Lévy. *Je voudrais dire ici combien il est scientifiquement infondé de cumuler, comme le fait Wellcome, l'ensemble des patients ayant participé aux essais avec l'AZT. Je ne pense pas qu'il y ait contradiction entre Concorde et les autres essais. Simplement, nous disposons d'un recul de trois ans. L'analyse des résultats complets de Concorde permettra sans doute de retrouver le bénéfice transitoire mis en évidence dans les essais américains. Je le répète : aucun essai réalisé jusqu'à présent n'a la puissance statistique de Concorde. Aucun ne peut se prévaloir d'une importance comparable. »*

D'autres critiques, formulées tant à l'adresse des responsables de Concorde que des médias, font état de l'impréparation psychologique dans laquelle se trouvaient les personnes infectées par le VIH au moment où ont été publiées ces données. Ainsi l'association AIDES (2) estime-t-elle que *« la violence de l'annonce des résultats de l'essai Concorde a généré la confusion »*. AIDES regrette, en particulier, que *« les conséquences, graves, d'une telle annonce pour les personnes touchées par le VIH n'aient pas été prises en compte »*.

*« La situation est à la fois paradoxale et déraisonnable*, répond le professeur Lévy. *Nous sommes soumis à une très forte pression nous incitant à rendre publics immédiatement les résultats, fussent-ils incomplets, des différents essais. Je me demande s'il ne faudrait pas mettre fin à ces pratiques et ne faire état que des études ayant de véritables conséquences thérapeutiques, basées sur des données scientifiquement et médicalement avérées. »* En d'autres termes, affirme le professeur Lévy, *« je plaide pour un retour rapide à la rationalité. Plus de dix ans après le début de l'épidémie, il est urgent d'en revenir à des critères d'évaluation rigoureux.*

*» Cela dit, je voudrais dire combien j'ai regretté les prises de position* a priori *de certains médecins à propos des résultats de Concorde. Que Wellcome veuille en nier la signification ne peut être que profondément choquant. Mais au moins voit-on là où sont les motivations. En revanche, je ne comprends pas ce qui peut pousser certains médecins à adopter une attitude similaire.*

*» A l'inverse*, poursuit le professeur Lévy, *je voudrais dire combien me paraît positive l'attitude d'associations comme Act Up ou AIDES. Paradoxalement, on en arrive même à constater de leur part une attitude plus rationnelle que celle de bien des médecins. Ces associations font un vrai travail et sont devenues pour nous des interlocuteurs essentiels. »*

Cette mise au point aura le mérite de rappeler à quel point il serait dangereux de se bercer d'illusions. S'agissant du médicament de référence du traitement du sida, il est essentiel de disposer d'une évaluation médicale d'autant plus rigoureuse que les évaluations d'efficacité des autres médicaments anti-sida ne sont faites que par comparaison avec l'AZT.

FRANCK NOUCHI

(1) Les indications de l'AZT sont actuellement les suivantes : manifestations de l'infection par le VIH aux stades avancés de la maladie tels que sida ou ARC ; manifestations précoces de l'infection par le VIH lorsque le taux de lymphocytes CD4 est inférieur à 500 par $mm^3$ ; patients asymptomatiques dont les marqueurs de l'évolutivité de la maladie sont en progression, en particulier lorsque les lymphocytes CD4 sont, lors de mesures répétées, inférieurs à 200 par $mm^3$ ou lorsqu'ils sont compris entre 500 et 200 par $mm^3$ et en diminution rapide.

(2) AIDES, 247, rue de Belleville, 75019 Paris (tél : 44-52-00-00).

# La cantatrice Marian Anderson est morte

## *La « voix du siècle » et des Noirs américains*

**La contralto américaine Marian Anderson est morte le 8 avril, à Portland dans l'Etat de l'Oregon (Etats-Unis). Elle était âgée de quatre-vingt-onze ans.**

Comme Kathleen Ferrier, Kirsten Flagstadt, Maria Callas, Victoria de Los Angeles ou Christa Ludwig, Marian Anderson était de ces rares chanteuses qui, par la grâce de leur seul timbre de voix, avait la capacité de bouleverser le public. Son chant était la simplicité même, tout le contraire de celui d'une Schwarzkopf par exemple. Nulle sophistication, nul artifice dans ses interprétations, mais une ligne plastique parfaite et une humanité qui, d'une certaine façon, n'est pas sans évoquer la religiosité du chant de Mahalia Jackson. C'est que Marian Anderson chantait aussi les *spirituals* avec une authenticité que seule la soprano Leontyne Price, Noire américaine, elle aussi, sut retrouver après guerre. Ses interprétations de la *Rhapsodie pour contralto, chœur d'hommes et orchestre*, de Brahms, ou des *Kindertotenlieder*, de Mahler, appartiennent à la grande histoire de la musique occidentale.

Née à Philadelphie, le 17 février 1902, dans une famille très pauvre, Marian Anderson commence par donner des concerts pour subvenir à ses besoins, après la mort de son père. Comme les plus grands chanteurs, elle avait une voix naturelle qu'il ne lui fut guère nécessaire d'éduquer. Mais à dix-neuf ans, elle devient tout de même l'élève, à New-York, d'Agnès Reifsneider, de Giuseppe Boghetti et de Frank La Farge, qui lui apprennent la discipline et le style classique. A la fin de ses études, elle remporte le premier prix d'un concours de chant organisé par le Philharmonique de New-York.

Ses premiers concerts américains datent de 1925, mais c'est à Londres, en 1928, à Berlin et à Paris, peu après, qu'elle remporte ses premiers triomphes. Le pianiste Arthur Rubinstein la découvre en Scandinavie, au début des années 30, et n'a de cesse de lui trouver un imprésario. C'est à cette époque qu'elle enregistre à Londres puis à Paris, pour Pathé Marconi, ses premières faces de 78 tours. Grâce à Rubinstein, elle entre dans le plus grand bureau de concerts américain, où Sol Hurock, qui était l'imprésario du pianiste polonais, s'occupa personnellement de sa carrière. Le monde entier fut bientôt aux pieds de cette cantatrice dont la voix de contralto à l'ampleur exceptionnelle, au timbre profond, velouté, était mis au service d'une expression musicale bouleversante par sa simplicité même.

Mais Marian Anderson était noire, et les grandes scènes lyriques des Etats-Unis lui restaient interdites. Sa vie s'est confondue avec l'histoire de l'émancipation des Noirs américains pour laquelle elle milita toute son existence. Un épisode de sa carrière bouleversa l'Amérique et fit la une des grands journaux. Invitée à donner un récital, au Constitution Hall de Whashington, elle fut interdite d'estrade par une escouade des «Filles de la Révolution», association féminine particulièrement conservatrice. Le scandale fut si retentissant que grâce à l'appui d'Eleanor, la femme du président Roosevelt, elle donna, quelques semaines plus tard, un concert en plein air devant 75 000 personnes réunies devant le mémorial Lincoln. Marian Anderson dut cependant attendre le 7 janvier 1955 pour faire ses débuts sur la scène du Metropolitan, dans le rôle d'Ulrica, la sorcière du *Bal masqué* de Verdi. A la vérité, Marian Anderson ne devait guère brûler les planches des grands théâtres lyriques : elle était aussi sublimement belle qu'elle était gauche en scène. Son domaine d'élection, où elle devait éclipser presque toutes ses consœurs, fut le récital.

Bien qu'elle ait reçu, en 1991, un Grammy Award pour l'ensemble de ses enregistrements, ses éditeurs se préoccupent fort peu de rééditer ses disques. Aucun n'est aujourd'hui couramment disponible en France (1). Le projet de consacrer un film à sa vie a été évoqué, il y a quelques mois, aux Etats-Unis. Le plus grand problème à sa réalisation sera de trouver une chanteuse qui soit seulement capable d'évoquer l'art d'une interprète dont Arturo Toscanini devait dire : *«Marian Anderson? Mais c'est la voix du siècle!»*

**ALAIN LOMPECH**

(1) Il est malgré tout possible de trouver un disque importé des Etats-Unis sur lequel a été repiquée l'interprétation, par Maria Anderson, des Kindertotenlieder, de Mahler, enregistrée sous la direction de Jascha Horenstein : un coffret de 2 CD Music and Arts CD 235. Distribué par Média 7.

# Au temps des « musiques dégénérées »

*Suite de la première page*

Le propos de la firme britannique est, sans ambiguïté, de redonner vie à beaucoup d'opéras, et à quelques symphonies restées pour la plupart au rebut pendant plus de cinquante ans. Pourtant, signe des temps, le terme *«musique dégénérée»* se voit ici utilisé sans honte comme argument de vente. On est soulagé que les managers londoniens aient résisté à la tentation de tamponner leurs coffrets d'une croix gammée, pour plus d'efficacité commerciale.

*«Qu'on ne vienne pas me parler de la liberté de l'art»*, déclarait Hitler aux environs de 1937. Et le Führer s'étonnait sincèrement que les artistes avancés de son temps peignissent *«des champs en bleu, le ciel en vert et les nuages en jaune soufre»*. De deux choses l'une, en concluait-il : soit ce sont des aveugles congénitaux – et il faut les enfermer; ou ce sont des fumistes – et l'on doit les mettre en prison.

Goebbels s'était employé en personne à organiser le quadrillage administratif capable de mettre en application ce qu'on appelait à l'époque *«les principes du Führer»*. Des listes d'artistes avaient été établies (selon le principe adopté à la même époque par Staline avec les Unions des écrivains, plasticiens, musiciens...). Tout créateur non répertorié sur ce catalogue se trouvait privé de travail du jour au lendemain – les commandes émanant forcément du pouvoir dictatorial.

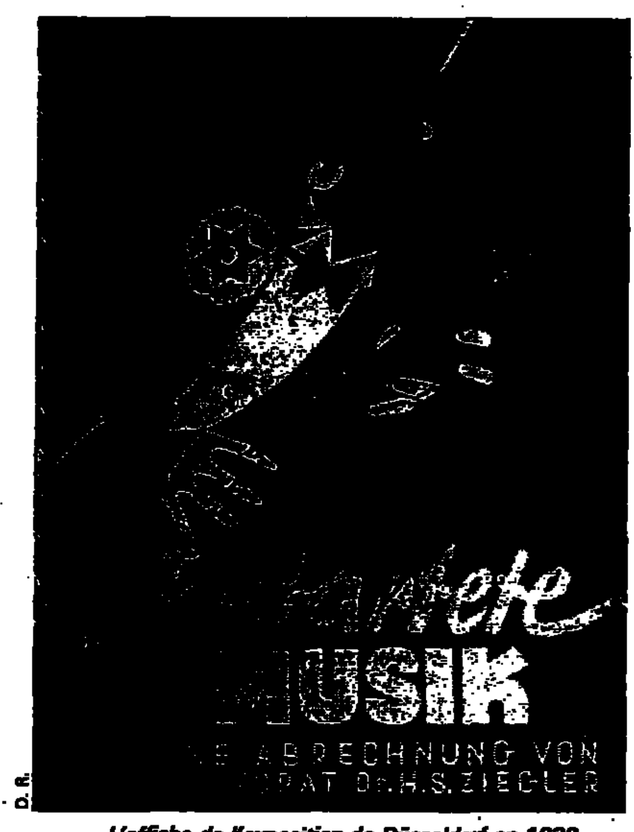
De plus, chaque compositeur était doté par les autorités politiques d'une note de bonne conduite qui prenait en compte aussi bien ses options esthétiques que son comportement quotidien. Les musiques «de divertissement» étaient classées dans des dossiers marqués de la lettre E. Les œuvres «sérieuses» se retrouvaient dans la catégorie U. Certaines aberrations n'avaient pas manqué de se glisser dans cette classification. Ainsi l'opéra *Mahagonny*, de Kurt Weill était-il classé E, tandis que *l'Opéra de quat'sous*, du même, se retrouvait rangé en U. Quant à Richard Strauss, avec un chiffre d'affaires supérieur à celui de tous ses collègues compositeurs, il se trouvait relégué à la 37e position dans la catégorie des musiques légères!

### *«Le sang et le sol»*

C'est au printemps 1933 qu'intervinrent les premières mises à pied, les premières condamnations. Licencié le 1er mars du poste qu'il occupait depuis 1926 à l'Académie des arts de Berlin, Schoenberg émigre en mai à Paris. C'est l'année où les chefs d'orchestre Bruno Walter, Otto Klemperer et Hermann Scherchen, le pianiste Rudolf Serkin, la famille Busch quittent aussi l'Allemagne. Le compositeur Franz Schrecker ne survit pas à sa mise à l'index et meurt en décembre.

Quels étaient les compositeurs dont les nazis étaient fiers? Carl Orff, l'auteur des *Carmina Burana*. Et Richard Strauss, qui fut directeur de la musique du Reich entre 1933 et 1935 avant de comprendre dans quel guêpier il s'était fourré et de démissionner (il ne fut pas réellement impliqué dans le processus de dénazification après la guerre).

Richard Strauss, un bourgeois bon teint, avait gardé quelque chose de provincial dans son comportement et se défendait bien haut de composer de la musique expérimentale : tout cela lui valut l'indulgence des nazis, qui ne haïssaient rien plus que la mentalité progressiste des grandes villes et ce qu'on appelait, dans ces années, *l'Asphalt Musik* – ils lui opposaient le *Blut and Boden*, «le sang et le sol» des vieilles traditions campagnardes. Ainsi les amis d'Hitler avaient-ils pardonné à Strauss ses audaces de jeunesse : *Salomé*, par exemple, avec sa danse des sept voiles.




*L'affiche de l'exposition de Düsseldorf en 1938*

Hitler n'allait au contraire jamais pardonner à Hindemith d'avoir montré une femme nue dans son opéra de jeunesse *le Lever du jour*. Et malgré la protection de Wilhelm Furtwangler (chef d'orchestre à l'Opéra d'Etat de Berlin, dont l'intendant, Heinz Tietjen, était lui-même le protégé de Goering), Hindemith, qui n'était pas juif, dut à son tour émigrer en Suisse, en 1938. Alexandre Zemlinsky, George Szell, Ernst Krenek, Hanns Eisler et tant d'autres allaient suivre son exemple.

Les historiens de la musique retiennent, de ce côté de l'Europe, les noms des musiciens allemands ou autrichiens qui n'ont pas quitté le Reich, pour sa plus grande gloire internationale : Herbert von Karajan, Karl Böhm, Klemens Krauss, Eugen Jochum, Wilhelm Kempff, Walter Gieseking, Elisabeth Schwarzkopf. Mais on ne dira jamais assez que l'exil massif de leurs collègues prit un caractère apocalyptique.

Une étude intitulée *les Compositeurs berlinois en exil*, réalisée en 1987 à l'occasion de l'anniversaire de la capitale prussienne, ne dénombre pas moins de... 159 compositeurs célèbres partis de la seule ville de Berlin pour la France, la Suisse ou la Palestine entre 1933 et 1937. Cela en dit long sur la vitalité artistique de la grande cité aux temps bénis de la République de Weimar. Cela permet d'expliquer que l'Allemagne dut attendre l'entrée en activité d'un Stockhausen ou d'un Henze dans les années 50 pour recommencer à figurer sans culpabilité dans le concert musical européen.

Le couronnement de la propagande au service des «principes du Führer» fut, en 1937, l'exposition à Munich des «Arts dégénérés», suivie l'année suivante, à Düsseldorf, de son homologue pour la musique. L'une et l'autre manifestation furent reconstituées en 1987 et 1988. On sait donc désormais que ces fameux peintres *«dégénérés»* s'appelaient Kandinsky, Nolde, Otto Dix, Kirchner, soit quelques-uns des noms qui ont immortalisé l'époque. Ils étaient exposés en guise de repoussoir en marge de la Grande Exposition de l'art allemand organisée simultanément.

Les toiles étaient entassées dans les arrière-salles, assorties de commentaires narquois ou grossiers. Là encore, la bureaucratie galopante du Parti avait sévi : les peintres *«dégénérés»* étaient répartis en neuf groupes et classés, de mal en pis, en représentants du *«style barbare»*, en propagandistes des *«immondices juives»* pour terminer par ceux qui représentaient *«le dernier degré de la dégénérescence»* (constructivistes et artistes abstraits).

A l'exposition des «Musiques dégénérées» étaient présentées l'année suivante des partitions, des programmes de spectacles, des affiches, des déclarations de la plupart des bannis que nous énumérions plus haut, qu'ils aient été proscrits pour leur appartenance ethnique, pour leurs positions esthétiques, idéologiques, qu'ils se soient conduits, comme Karl Amadeus Hartmann, en *«émigrants de l'intérieur»* – cet aryen refusa de composer durant toute la période nazie – ou, qu'il aient choisi, quoique non juifs, d'émigrer par solidarité et de consacrer leur exil à l'accueil d'artistes juifs en difficulté.

### *«Virtuosité stérile et de pacotille»*

Les textes? Qu'on nous permette d'en citer deux, qui illustrent mieux que tout autre le climat de l'époque. Le premier est de Karl Böhm, chef straussien au talent indéniable, dont on continue à pleurer la disparition dans des coulisses du Festival de Salzbourg, et qui écrivait en 1936 sous le titre *La crise de la musique est éliminée* : *«La réorganisation et le rassemblement rigoureux de tous les niveaux et catégories sous-professionnelles réalisées par Hitler se sont révélés extrêmement salutaires pour l'ascension culturelle de l'Allemagne* [Böhm fait évidemment allusion au système tâtillon de classement et de notations auquel étaient astreints les musiciens et leur musique.] *On est en droit d'affirmer en toute tranquillité que la crise traversée par la création musicale et l'art en général est conjurée par la prudente sollicitude et la profonde compréhension du Führer en matière artistique.»*

Pire, peut-être, car se donnant les gants de la discrimination qualitative, cette lettre ouverte de Wilhelm Furtwangler à Goebbels : *«Si le combat contre la juiverie brise principalement des artistes sans racines et destructeurs, qui cherchent à impressionner par une virtuosité stérile et de pacotille, c'est justice. Le combat contre eux et l'esprit qu'ils représentent – et cet esprit a aussi des dévots allemands – ne saurait être mené assez vigoureusement. Mais lorsque ces attaques sont dirigées contre d'authentiques artistes, là n'est pas l'intérêt de notre vie culturelle. Les artistes véritables sont rares, et aucun pays n'est en mesure de renoncer à leurs services, sans grand dommage pour la culture.»* Prendre explicitement, à cette époque, la défense d'Otto Klemperer et de Bruno Walter constituait certes un acte héroïque. Mais, au regard des documents historiques, l'indulgence à l'égard de l'homme Furtwangler (ne parlons pas de l'artiste) est en train de faiblir. *«Il était tout simplement trop mou pour émigrer»*, nous a déclaré l'historien Hans Mayer, dont nous publions d'autre part l'entretien.

L'affiche qu'avait placardée sur les murs de Düsseldorf les organisateurs de l'exposition «La musique dégénérée» montrait un saxophoniste noir au jabot orné d'une étoile – non pas jaune, mais noire, pour mieux s'assortir au costume.

Cette image faisait allusion à l'opéra d'Ernst Krenek, *Jonny spielt auf* («Jonnhy entre dans la danse»), dont la création à Berlin, en 1927, avait reçu un immense succès et qui n'avait pas connu moins de soixante-dix représentations sur toutes les scènes lyriques du pays entre 1927 et 1930. *Jonny Spielt auf* est l'une des premières parutions de la collection Decca (1).

### *Les grandes orgues*

Krenek n'était pas juif. Mais son opéra, sur un sujet de cinéma (les amours d'un compositeur romantique et d'une star du bel canto, contrariées par la malhonnêteté d'un jazzman américain) avait constitué le symbole du moderniste en marche dans les années folles en Allemagne : accessoires sortis de la vie quotidienne (téléphone, train, auto), mélange de lieder à l'ancienne, de musiques de variétés, de jazz; autonomie de la fosse par rapport aux parties chantées; ruptures de genre brutales, simultanéité des scènes; modulations heurtées. La «mélodie infinie» wagnérienne se trouvait battue en brèche. Surtout, l'irruption d'un héros à la peau noire, séducteur de petites femmes blanches, dans une comédie bourgeoise très chic, dut faire sursauter les théoriciens de l'épuration raciale. Dégénéré!

A l'opposé absolu par le sujet et le style, *le Miracle d'Héliane* d'Erich Wolfgang Korngold, sur le livret d'un expressionniste mystique d'origine roumaine (Hans Kaltneker), est une resucée, quasiment *«gore»*, et quelque peu déjantée, de *la Femme sans ombre* de Richard Strauss. Les grandes orgues du lyrisme wagnérien, les doublures instrumentales, les entrecroisements de timbres qui ne changent rien au sentiment tonal, toute la richesse, la rouerie de l'arsenal musical du Strauss assagi de cette époque se retrouvent dans ce *«mystère oriental»*, inchantable, et qu'a chanté pourtant, sans faiblir, une distribution formidable pour la collection «Entartete Musik» de Decca. Korngold était juif. Il était protégé par son père Julius, le Philippe Sollers de la critique musicale à l'époque. Il émigra aux Etats-Unis et devint le musicien le plus prolixe des studios d'Hollywood.

Ces grandes premières discographiques seront suivies par d'autres, dédiées à Berthold Goldschmidt, Franz Schreker, Eisler, Hindemith... Au fait, à quoi se sont employés ces musiciens pour ceux qui trouvèrent asile aux Amériques? Aux spectacles de Broadway, aux musiques de film. Il eût été impensable que tous fussent des génies.

**A. R.**

(1) Jonny spielt auf est donné en version de concert, dans le cadre du cycle «Années 20» de la Radio, par l'Orchestre national de France et une distribution internationale sous la direction de Jeffrey Tate, lundi 24 mai, au Grand Auditorium de Radio-France, 20 h 30. Tél. : 42-30-15-16. De 50 à 190F.

► **Korngold : Das Wunder der Heliane, un coffret de 3 CD Decca 436 636-2. Krenek : Jonny spielt auf, un coffret de 2 CD Decca 436 631-2.**

# Un entretien avec l'historien Hans Mayer

## *«L'Allemagne n'a jamais cru à sa culture»*

**BONN**

*de notre envoyée spéciale*

Né en 1907 dans une famille juive allemande, Hans Mayer ajoute à son savoir historique, sa science de philosophe, de critique littéraire, d'essayiste politique. En 1933, il doit s'exiler puis se voit, en 1938, déchu de la nationalité allemande. Il se réfugie en France, puis en Suisse, pour finalement enseigner de nombreuses années aux Etats-Unis et revenir après la guerre en ex-République démocratique allemande, où il assure des fonctions de sociologue et d'historien de littérature. Après la destruction du mur de Berlin, Hans Mayer publie une étude intitulée *la Tour de Babel*, où il conteste, un peu avant les autres, la conception idyllique d'une grande Allemagne réunifiée démocratique. Traducteur, et excellent connaisseur de l'existentialisme français, du romantisme allemand, du Siècle des Lumières, cet intellectuel polyglotte fait partie du comité international de la Fondation parisienne ORCOFI et oriente à ce titre un mécénat centré sur l'opéra contemporain. Hans Mayer a reçu mardi 6 avril, à l'ambassade de France à Bonn, les insignes d'officier des Arts et Lettres. C'est là que nous l'avons rencontré.

***«Comment interpréter la notion d' «art dégénéré»?***

– C'est une terminologie du racisme antisémite et xénophobe réactivée par Hitler, mais dont les racines se trouvent en Autriche-Hongrie, au milieu du dix-neuvième siècle. L'Empire austro-hongrois était alors composé de nationalités antagonistes, Italiens du Nord, Slaves, etc. Le cinéma nous a montré Sissi et l'empereur François-Joseph reçus à Venise dans la plus grande froideur populaire. Dans ce pays qui était en train de se dénouer, où les Hongrois menaçaient de se séparer des Autrichiens, dans ce pays en quête de restauration, la minorité juive jouait un grand rôle. A l'opposé des acquis de la Révolution française de 1789, Metternich s'était opposé à ce que s'y installent des usines et des industries. Mais le capital juif poussait au capitalisme. Il y avait cinq frères Rothschild. Les branches française (le Rothschild de *la Comédie humaine*, de Balzac), anglaise, napolitaine, allemande (celle de Francfort, dont on connaît la descendance bancaire) allaient rencontrer le succès matériel et social. La seule branche morte était le Rothschild de Vienne.

» Vienne était une capitale. Mais tout autour régnait une ambiance rustique, presque paysanne. Dans cette Haute-Autriche, en particulier, où allait naître Hitler, on considérait toutes les conséquences du capitalisme comme une décadence : la dégénérescence d'une prétendue race pure, attachée à un mode de vie proche de la nature. Avec les idées de sécularisation, de nouvelles religions, la peinture expressionniste, la musique moderne allaient être rangées sans autre forme de procès dans la catégorie des arts *«dégénérés»*.

» L'idée de la décadence antinature appartient en fait au patrimoine des idéologues allemands anti-français. Même Thomas Mann l'a défendue en 1918 dans un ouvrage qu'il allait ensuite beaucoup regretter, *Considérations d'un homme étranger à la politique*. Il s'y opposait violemment à son frère Heinrich, francophile. Il soutenait que les Allemands possèdent la culture, tandis que les autres ne possèdent que la civilisation. Que l'Allemagne est la patrie des poètes, non des intellectuels. Que les penseurs allemands ont accès à l'âme, tandis que les autres se limitent à l'esprit. *«Nous avons la nuit, tandis que les autres n'ont accès qu'à la lumière.»* C'est la condamnation, éminemment réactionnaire, de l'utopie, des Lumières.

***– Comment concevoir qu'un pays ait pu accepter de se laisser vider, comme l'Allemagne du IIIe Reich, de sa sève artistique et intellectuelle?***

– Les Allemands existent, je n'en disconviens pas. Mais l'Allemagne, en tant que nation, n'a peut-être été qu'un trompe-l'œil, une entité incorporée dans une multitude de duchés. Interrogez les Allemands sur leur origine. Ils disent qu'ils sont Rhénans, Saxons, Souabes, Badois, Bavarois. Et ils ajoutent : *«Je suis allemand, évidemment.»*

» On le sait mieux, maintenant qu'une prétendue réunification n'a pas guéri la blessure et qu'on sait bien qu'elle sera suivie d'une nouvelle dissolution. Les Allemands n'ont jamais eu le moindre sentiment d'unité culturelle. Ils n'ont jamais cultivé leur langue pour sa beauté – au mieux, les intellectuels parlent aujourd'hui comme des présentateurs de télévision. Des orateurs, une rhétorique comme au temps de Bossuet, de La Fontaine : inconcevable sur cette terre! Alors, quand Hitler a forcé à l'exil une majorité d'artistes et d'intellectuels *«dégénérés»*, personne ne s'en est soucié, même si une telle déperdition d'intelligence et de talents ne s'était encore jamais produite, de mémoire d'homme. Personne n'a même songé que cela pouvait représenter une perte : les exilés étaient des traîtres, on les rattraperait et on les mettrait dans des camps. En fait, l'Allemand moyen a souscrit des deux mains. S'il est bien une bêtise qui ait été écrite sur ce pays, c'est par Mme de Staël. Elle a prétendu que l'Allemagne était la patrie *«des penseurs et des poètes»*. Elle ne savait pas de quoi elle parlait.

***– Pour tous ces créateurs, l'exil a-t-il été un refuge ou une coupure irrémédiable?***

– Deux fois, l'Allemagne a perdu la guerre. Deux fois, les Allemands n'avaient pas compris que la guerre avait été perdue. Après 1933, j'ai connu l'exil. Ma famille a été chassée, exterminée. Je suis revenu en 1945. J'ai alors cru, et des centaines de milliers d'Allemands avec moi, qu'on avait enfin compris. On n'avait rien compris. On ne sait toujours pas ce qui s'est passé entre 1933 et 1947. Les vieux ne veulent pas le dire. Les jeunes n'ont donc rien appris.

» Prenez le cas de Marcel Pravi, le dramaturge de l'Opéra d'Etat de Vienne. Il est juif, il a connu l'exil, il a célébré la semaine dernière, avec beaucoup d'autres, le 85e anniversaire de feu Herbert von Karajan. Karajan était un grand chef – peut-être pas un musicien éminent. Mais Karajan fut aussi un nazi infâme. Pravi a dit : *«Passons l'éponge.»* L'éponge est pleine de sang.»

*Propos recueillis par*
**ANNE REY**

# CULTURE

THÉATRE

## Les comédies de la violence

*Des femmes auteurs au XVIIe Festival des nouvelles œuvres dramatiques américaines*

LOUISVILLE (Kentucky)

*de notre envoyé spécial*

Financé par la Fondation Humana (créée par une entreprise d'assurance-santé et de gestion d'hôpitaux), le XVII• Festival des nouvelles œuvres dramatiques américaines vient de fermer ses portes à Louisville, Kentucky, après six semaines de représentations publiques. Cependant, l'Actors Theatre, dirigé par Jon Jory, a présenté en un week-end marathon – destiné principalement aux producteurs, aux directeurs et aux journalistes – les cinq pièces «longue durée» et les cinq en un acte qui constituaient le programme.

La plupart étaient écrites par des femmes; nombre d'entre elles traitaient de violences : viol, enfance molestée, vie conjugale ponctuée d'abus... Le meurtre récent d'un médecin par des protestataires anti-avortement donne une actualité à *Keely et Du*, de Jane Martin (un pseudonyme). Les deux personnages du titre sont une jeune fille enceinte à la suite d'un viol et l'infirmière qui la surveille, totalement opposée à l'avortement, et qui se revèle peu à peu chaleureuse, sympathique. Évitant le manichéisme inhérent à ce type d'intrigue, Jane Martin sait comprendre les deux positions inconciliables. Chacune des deux femmes finit par respecter, sinon admirer, la détermination de l'autre à aller jusqu'au bout de ses convictions. Une pièce faite pour deux actrices de très haute volée.

Outre les œuvres à thèse, la violence à l'égard des femmes a été également abordée par la fantasmagorie (un homme enfermé au purgatoire est contraint d'écouter l'enregistrement des dix mille mensonges de sa vie), le drame (un père accusé d'avoir abusé de sa fille) ou la comédie : *le Garage de Stanton*, de Joan Ackermann. Un ton proche de *Steel Magnolias* (la pièce), mais le Robert Altman de *Mariage* ou de *Jimmy Dean* tirerait un féroce parti des allées et venues de bourgeoises en panne et autres mécaniciens ineptes dans cet *«atelier de réparation des cœurs brisés»*.

*«Les pièces ouvertement politiques ont toujours constitué une tendance mineure dans le théâtre américain*, dit Jon Jory. *Pour toutes sortes de raisons culturelles. Mais la préoccupation socio-politique filtre sous d'autres formes – et curieusement, cette année, plus encore qu'à l'accoutumée, par le biais de la comédie.»* Si une comédie amère et burlesque sur les rêves perdus – *Watermelon Rinds*, de Regina Taylor – se situe, dit le *New York Times*, *«dans la lignée d'un Langston Hughes ou d'une Lorraine Hansberry»*, *le Journal de Jeannine*, pièce en un acte du même auteur, est une œuvre encore inaboutie – comme la plupart de celles présentées à Louisville – mais follement ambitieuse, montée par une chanteuse de jazz, Novella Nelson.

### Sartre et Beauvoir

L'inspiration est beaucoup venue de France : le collage furieusement chorégraphié par Brian Jucha, *Vertus capitales*, juxtapose Jeanne d'Arc, le procès et l'exécution de Louis XVI, les *Deux amours* de Joséphine Baker, le meurtre récent d'une gamine dans l'Indiana, les conversations intimes du prince Charles et celles de la princesse Diana... *«Aujourd'hui*, commente Jory, *les jeunes auteurs se détachent du réalisme et du naturalisme; en revanche, le public exige encore du narratif solide. La tension entre les deux est intéressante.»*

De facture nettement plus traditionnelle, *Shooting Simone*, de Lynne Kaufman, taillée à la mesure d'un public américain, est, pour un Français, un bien étrange objet. Au centre, le couple Jean-Paul Sartre/Simone de Beauvoir, d'abord saisi encore jeune, troublé par l'arrivée d'Olga, la nièce de Simone. Quelques décennies plus tard (deuxième acte), ces grandes figures désormais établies acceptent de se faire interviewer par une journaliste américaine qui ne peut se résoudre à avoir une vraie liaison avec son caméraman.

*«Même si leurs noms sont connus, personne ne sait vraiment qui sont Sartre et Beauvoir*, dit Lynne Kaufman. *Je devais donc établir d'entrée que cela se passe à Paris, que ce sont des écrivains et des intellectuels, et me concentrer sur cette liaison qui a duré près d'un demi-siècle. C'était le couple glamour, les Bogart-Bacall de l'intelligentsia. Avec aussi cette question qui a toujours troublé les mouvements féministes : comment conserver son individualité tout en faisant partie d'un «nous»? Je me suis documentée : c'est à la suite de l'affaire Olga que Sartre écrit* Huis clos *et Simone de Beauvoir* le Deuxième Sexe. *Le reste relève de la fiction.»*

Lynne Kaufman avait dix-neuf ans lorsqu'elle découvrit *le Deuxième Sexe* – *«ce qui a changé ma vie»* – et dit avoir écrit sa pièce suite à la réaction violente des mouvements féministes américains lorsque parut, il y a près de trois ans, une biographie de Simone de Beauvoir, *«qui osait en révéler les faiblesses»*. *«Elles se sont senties trahies : elles avaient basé leurs vies sur elle, n'avaient pas eu d'enfants parce qu'elle a écrit dans* le Deuxième Sexe *qu'on ne pouvait être femme indépendante et mère. Les Américains voient tout en noir et blanc. Le «mensonge qui dit la vérité» est pour eux une notion trop radicale.»*

HENRI BÉHAR

## *Tango toujours*

Au parc de la Villette, le 13 juillet, il y aura un grand bal, avec des orchestres «typiques» : rumba et tango. Pour s'y préparer, Nathalie Clouet et les Improvisateurs proposent des cours de tango argentin, du 14 avril au 12 juillet, pour les débutants comme pour les danseurs plus expérimentés.

Les dimanches, de 17 heures à 20 heures, chacun pourra s'exercer dans des bals ouverts à tous. Entre le tango et Paris, existe *«un lien vigoureux et sacré dans la sentimentalité d'une musique citadine»*, écrit Jorge Lavelli, directeur du Théâtre de la Colline, né à Buenos-Aires. Une vieille histoire d'amour, confirmée par le succès de *Mortadela*, le spectacle d'Alfredo Arias au Théâtre Montparnasse.

Mais l'amour n'est pas une affaire rentable, et les Trottoirs de Buenos Aires, rue des Lombards se trouvent dans une situation difficile. Les Trottoirs, *«ce lieu symbolique des passerelles d'amour qui relient les deux villes, cette petite passerelle-là, faite de rêves obliques, trésor caché des poètes de la rue, ne doit pas disparaître»*, écrit encore Jorge Lavelli.

C. G.

▶ Renseignements, tél. : 40-03-75-55.

▶ Les Trottoirs de Buenos-Aires, 37, rue des Lombards, 75001 Paris, tél. : 40-26-28-58.

ARTS

## Associations libres

*Pascal Pinaud, ou quelques façons de faire des tableaux sans en avoir l'air*

**PASCAL PINAUD**
*à la galerie Nathalie Obadia*

Tous les moyens sont bons pour renouveler la peinture, y compris les plus incongrus : tel semble être l'axiome favori de Pascal Pinaud, vingt-neuf ans, niçois, issu de la Villa Arson. Pour sa première exposition personnelle, il démontre son goût pour les matériaux imprévus et les techniques rares. Ses œuvres sont tantôt des marqueteries de contreplaqué et de latté, tantôt de laques sur aluminium, tantôt de vernis et d'adhésifs sur bois. Les motifs ne sont pas moins disparates, de l'abstraction géométrique la plus rigide à l'image – stéréotype social contemporain – de la jeune femme énergique assise devant son ordinateur, une main sur le clavier, l'autres sur la «souris». Faisant de l'éclectisme une règle, Pinaud alterne allègrement les citations, balance entre Pollock et Barré, jette un œil du côté de Ryman et se hasarde à la lisière des territoires fleuris de Dufy.

Cette hétérogénéité, qui ne saurait surprendre de la part d'un artiste à ses débuts, ne suffirait pas à distinguer Pinaud de nombre de ses contemporains s'il n'imposait, à travers elle, d'autres qualités, la légèreté, l'élégance, le juste calcul des compositions et des effets. Ainsi de ses pièces en lamelles de bois collées, où le pastiche de l'abstraction, lieu commun depuis une décennie, se métamorphose en tout autre chose, une manière de rajeunir le géométrisme en jouant assez subtilement des différences de texture, de couleur, de fibre et de grain du bois. Ainsi encore de sa scène de bureau, où l'œil ne voit d'abord qu'un monochrome brun sombre et luisant de la plus désastreuse banalité avant de repérer les lignes noires du dessin et l'image qu'elles délimitent.

Les œuvres en couleur relèvent de la même stratégie, celle de la parodie qui finit en invention. La mode de la monochromie, l'action painting, le matissisme et le minimalisme sont «retraités», si l'on ose dire, et cette opération donne naissance à des associations fort heureuses, particulièrement celles où des globules verts, rouges ou dorés dansent sur une toile à peindre simplement vernie. Il y a de l'habileté, de l'élégance et jusqu'à de la grâce dans ces expérimentations. Elles donnent grande envie d'observer avec attention l'évolution prochaine de leur auteur.

PHILIPPE DAGEN

▶ Galerie Nathalie Obadia, 8, rue de Normandie, 75003 Paris; tél. : 42-74-67-68. Jusqu'au 24 avril.

VENTES

Au «Journal officiel»

## Simplification du tarif des commissaires-priseurs

Les acheteurs qui, dans les salles des ventes, ne savaient jamais exactement combien ils allaient payer l'objet qu'ils venaient d'acheter, tant la tarification des frais était compliquée, vont être comblés. En effet, un décret paru le 26 mars 1993 au *Journal officiel*, simplifie le calcul du coût réel de leurs achats. Auparavant, un droit d'enregistrement de 2 % était perçu sur le prix d'adjudication de chaque lot, auquel venait s'ajouter la rémunération du commissairepriseur, s'élevant autour de 9 % – le tarif était dégressif en fonction du prix d'adjudication. A ce dernier pourcentage s'appliquait enfin, une TVA unique de 18,6 %. *«Sachant qu'un commissaire-priseur adjuge parfois un lot à la minute, il était difficile dans le même temps, d'évaluer avec précision la somme totale à débourser»*, indique Yannick Guilloux, président de la Chambre nationale des commissaires-priseurs.

Aujourd'hui, le tarif des honoraires du commissaire-priseur, toujours fixé à 9 % du prix adjugé, est désormais fixe, et non plus dégressif. Selon la nature du lot, une TVA de 5,5 % (livres, tableaux anciens ou modernes, œuvres d'art originales, les pièces d'ébénisterie de plus de cent ans d'âge, etc.) ou de 18,6 % (orfèvrerie, objets d'art, bijoux, céramiques, etc.) s'applique ensuite sur ces émoluments. Le droit d'enregistrement disparaît. Si bien que *«l'acheteur qui entre maintenant dans une salle des ventes n'aura plus qu'à ajouter 10 % au montant de l'adjudication, pour connaître – à 0,5 % près – le coût total du lot convoité»*, constate Yannick Guilloux.

Pour le vendeur, en revanche, il n'y a pas de changement. Les frais occasionnés par la vente (catalogue, expert, transport, etc.) font l'objet d'un accord pris dès la réquisition de la vente, entre le vendeur et le commissaire-priseur. Du produit de l'adjudication lui seront retirés 7 %, correspondant à la rémunération du commissaire-priseur, auxquels s'applique une TVA de 5,5 % ou 18,6 %, toujours selon la nature du lot.

En quoi ces nouveaux tarifs seront-ils attrayants par rapport à ceux pratiqués sur les autres grandes places du marché de l'art? *«A Londres*, répond Yannick Guilloux, *ces frais ont été portés, le 1er janvier 1993, à 15 % : Paris est donc devenu une place très attractive.»*

CHRISTIAN SIMENC

□ **Rectificatif.** – L'auteur du parc de La Villette, l'architecte Bernard Tschumi, né à Lausanne et présenté dans notre article «Paris capital vert» («le Monde Arts et Spectacles» du 1er avril) comme citoyen suisse, est de nationalité française.

WEEK-END D'UN CHINEUR

## *Vaisselle ancienne : privilège peu coûteux*

Les ventes classiques pullulent chaque semaine dans toutes nos provinces, et leur grand charme est de proposer à peu près tout ce qui garnit un confortable foyer. Toujours bien représentée, la vaisselle ancienne est un secteur où d'excellents achats sont à la portée de tous, y compris des moins fortunés. Faïence ou porcelaine, un siècle et demi de productions abondantes laisse aujourd'hui un vaste champ d'investigation, tant pour la variété que pour les prix.

Plusieurs commissaires-priseurs dispersent ce week-end des lots de vaisselle dans leurs ventes d'ameublement. En dessous de 500 francs, on trouvera notamment des services à café fin dix-neuvième ou début de siècle : huit tasses et soucoupes en faïence de Quimper (estimation 200 francs) à Clamecy, un service de vingt pièces en limoges à filet doré (500 francs) à Nogent-le-Rotrou. Parmi les belles pièces, un service en porcelaine de Paris d'époque Restauration, douze tasses et leurs verseuses à décor bleu et or (500 francs) à Dieppe. Des services de table sont accessibles à moins de 1 000 francs, et les prix montent avec l'ancienneté, la qualité du décor et le nombre de pièces.

Parmi les différents ensembles proposés cette semaine, on pourra enchérir sur quarante-quatre pièces, dont dix-neuf assiettes plates en porcelaine ornée d'un filet coloré, du dix-neuvième (800 francs), à Clamecy; soixante-dix pièces à filet or en limoges, fin dix-neuvième (1 500 à 2 000 francs), à Nogent-le-Rotrou; quatre-vingts pièces en faïence de Gien à fond vert, fin dix-neuvième (3 000 à 4 000 francs), à Bayeux. Un peu plus cher, deux cent vingt pièces dont quarante-huit assiettes plates en porcelaine de Paris à décor fleuri (6 000 à 8 000 francs), à Tonnerre.

CATHERINE BEDEL

## *Ici et là*

### Ile-de-France

**Samedi 10 avril**

**Corbeil**, 14 h : vins, alcools, 16 h : tapis d'Orient; **Sens**, 14 h 30 : vins, alcools, mignonnettes.

**Dimanche 11 avril**

**Provins**, 14 h : art africain; **Sens**, 14 h 30 : Extrême-Orient; **Tonnerre**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

### Plus loin

**Samedi 10 avril**

**Châlons-sur-Marne**, 14 h 30 : Extrême-Orient; **Clamecy**, 14 h : mobilier, objets d'art; **Deauville**, 21 h : tableaux modernes; **Lyon** (Sidoine-Apollinaire), 14 h 30 : livres anciens régionalisme; **Nice**, 14 h 30 : collection de céramiques César; **Saint-Jean-de-Luz**, 14 h 30 : archéologie.

**Dimanche 11 avril**

**Bayeux**, 20 h 30 : argenterie, objets de vitrine; **Bernay**, 14 h 30, mobilier, tableaux; **Deauville**, 15 h : tableaux et sculptures modernes; **Dieppe**, 14 h 15 : mobilier, objets d'art; **Honfleur**, 14 h 30 : tableaux modernes et contemporains; **Nice**, 14 h 30 : collection de César; **Nogent-le-Rotrou**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Vire**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

**Lundi 12 avril**

**Bayeux**, 14 h : mobilier, objets d'art; **Lons-le-Saulnier**, 14 h : mobilier, tableaux; **Morlaix**, 14 h : mobilier, objets d'art.

### Foires et salons

**Paris** (av. du Maine), **Antibes**, **Arcachon**, **Biarritz**, **Bayeux**, **Bernay**, **Barjac**, **Gien**, **Beauvais**, **Thouars**, **Cogolin**, **Orange**, **Saint-Malo**, **Nevers**, **Salies-de-Béarn**, **Mandres-les-Roses**.

## BILLET

### L'improbable embargo contre la Libye

La Libye ne se verra pas imposer un embargo pétrolier. Du moins pas à court terme. Appelé à s'intéresser à nouveau au cas de la Libye, pays qui persiste à refuser de livrer deux de ses ressortissants accusés d'être mêlés à l'attentat contre un avion de la PanAm au-dessus de l'Ecosse en 1988, le conseil de sécurité de l'ONU s'est contenté, jeudi 8 avril, de maintenir les sanctions décidées il y a un an. Les liaisons aériennes avec la Libye sont donc toujours interdites. L'embargo sur les ventes d'armes est renouvelé. Et les relations diplomatiques resteront à un niveau minimal.

Mais ce ne sont pas ces mesures qui pourront faire fléchir le régime du colonel Kadhafi. Elles ne sont pas suffisamment contraignantes. Les responsables américains le savent bien qui, poussés par les familles des victimes de l'attentat de Lockerbie, très actives au Congrès, s'efforcent depuis des mois d'obtenir des Nations unies la mise en place d'un embargo pétrolier à l'encontre de la Libye. L'obtenir ce serait toucher Tripoli «à la caisse». La dizaine de milliards de dollars de recettes pétrolières encaissées bon an mal an par la Libye constituent en effet la quasi totalité des ressources du pays.

Mais si la recette paraît simple, il y a peu de chance qu'elle soit jamais mise en œuvre.

Etats-Unis mis à part, les pays industrialisés ont trop à perdre d'un embargo contre le pétrole libyen, sixième producteur de brut au sein de l'OPEP. C'est particulièrement vrai de l'Europe. L'Italie, l'ancienne puissance coloniale, est ainsi le premier acheteur de pétrole libyen – un brut d'excellent qualité soit dit en passant. Vient ensuite l'Allemagne tandis que la Suisse dépend de Tripoli pour près du tiers de ses fournitures en brut. Or, aucun de ces pays ne veut d'un embargo pétrolier. Sur le Vieux Continent, l'opinion publique a oublié l'attentat de Lockerbie. Elle se soucie davantage des événements de Yougoslavie. Et le régime du colonel Kadhafi ne fait plus peur comme par le passé. Surtout, un embargo risquerait de pousser les cours du pétrole à la hausse alors que les pays européens, menacés par une récession économique, aux prises avec un chômage qui touche des millions de salariés, ont besoin de prix aussi bas que possible. Pour ne pas casser une reprise économique que chacun espère proche. Et pour pouvoir taxer davantage les prix des carburants «à la pompe» et partant remplir à peu de frais les caisses d'Etats qui en ont bien besoin. Les Américains devront se faire une raison.

J.-P. T.

□ **Air France assurera la plupart des vols au cours du week-end.** – En dépit du mouvement de grève contre la nouvelle grille horaire observé depuis une semaine par le personnel au sol à Orly-Sud, la compagnie Air France compte assurer la plupart des vols au cours du week-end de Pâques. Les vols à destination des Antilles seront remplacés soit par des vols au départ de la Belgique (les passagers étant acheminés en car d'Orly-Sud à Bruxelles), soit par des vols assurés par une autre compagnie au départ d'Orly-Sud. Les vols vers le Maghreb seront partiellement assurés à partir de Lille. Les passagers qui doivent se rendre à New-York (aéroport de Newark) pourront emprunter l'un des vols quotidiens d'Air France à destination de New-York (aéroport John F. Kennedy) au départ de Roissy. Quant au préavis de grève déposé par le Syndicat des mécaniciens au sol, son effet ne devrait se faire sentir qu'au bout de plusieurs jours.

▶ **Renseignements : départ au 05-05-11-55 ; arrivée au 05-05-15-55 ; réservation au 44-08-24-24.**

Conséquence de la faible marge de manœuvre de l'administration Clinton

# Le budget des Etats-Unis pour 1994 évoluera peu

**Rien qui ressemble davantage à une leçon de modestie politique que la présentation du projet de loi de finances par une nouvelle administration : en dépit de la volonté de changement affichée par l'équipe Clinton, les grandes masses du budget fédéral 1994, annoncées jeudi 8 avril, évoluent peu, tant nombre de dépenses sont incompressibles.**

WASHINGTON

*de notre correspondant*

C'est dans ces chiffres que se mesure la faible marge de manœuvre des gouvernants, qu'ils soient démocrates ou républicains, et la relativité des discours sur le désengagement de l'Etat fédéral du temps des administrations précédentes. Sur un projet de budget 1994 (l'année fiscale commençant le 1er octobre) prévoyant des dépenses d'un montant de 1 520 milliards de dollars, la répartition des grands postes évolue peu ou pas du tout : 21 % pour la sécurité sociale (essentiellement les retraites), 18 % pour la défense, 16 % pour les deux grands programmes fédéraux de couverture médicale (Medicare et Medicaid), pas moins de 14 % pour le paiement de la dette publique, et 21 % pour le «reste».

A peu de choses près, ces pourcentages étaient les mêmes l'an passé ; l'enveloppe «dépenses» 1994, par exemple, ne dépasse que de 3 % celle de 1993. Plus de la moitié du budget est quasiment intangible, constituée de dépenses sociales qui sont autant de droits acquis ou automatiques (*entitlements*) et dont le volume croît tous les ans ou presque. Bref, d'un budget à l'autre, la structure générale de l'intervention de l'Etat fédéral dans la vie économique et sociale reste sensiblement la même.

### *Le poids des dépenses sociales obligatoires*

C'est dans les «détails» qu'il faut chercher la marque de l'impulsion politique. La hausse de la fiscalité annoncée par le président Bill Clinton dans son discours sur l'état de l'Union, le 17 février, devrait permettre un début de réduction du déficit budgétaire : avec un montant de recettes de 1 256 milliards de dollars, le déficit doit être de 264 milliards en 1994 (pour 290 en 1992 et sans doute 319 milliards en 1993).

Même s'il représente encore une masse de 278 milliards de dollars, le budget de la défense subit le gros des coupes dans les dépenses publiques, notamment avec de fortes réductions de personnels. Tel quel, il constitue, en pourcentage du produit intérieur brut, le plus faible budget militaire des Etats-Unis depuis 1945, et il en aurait été de même avec le programme Bush.

Au volet dépenses, l'empreinte du programme de M. Clinton se retrouve dans l'augmentation des sommes consacrées à l'amélioration des routes (déjà largement programmée par l'équipe Bush) et des grandes infrastructures, au reclassement des chômeurs, à la formation professionnelle et à l'éducation en général.

Masses impressionnantes, la sécurité sociale et les dépenses de santé de l'Etat, c'est-à-dire l'aide médicale aux personnes âgées (Medicare) et aux pauvres (Medicaid), ne cessent d'augmenter. Sans maîtrise de ces postes-là, toute réduction sérieuse et durable du déficit paraît illusoire. Leur poids rend d'autant plus impératif le financement par de nouveaux impôts – sans doute des taxes sur le tabac, l'alcool, les ventes d'armes individuelles – de la réforme de la santé que l'épouse du président, Hillary Clinton, devrait en principe présenter le mois prochain mais qui sera vraisemblablement retardée tant la tâche paraît complexe et l'enjeu explosif.

La «touche» Clinton se retrouve encore çà et là. Le projet prévoit de nouveau des fonds fédéraux pour l'avortement. Le budget des affaires étrangères comprend des sommes pour l'aide au contrôle de l'accroissement de la population mondiale, fonds supprimés durant les douze années d'administration républicaine.

Le chapitre de l'aide à l'étranger entend porter de 400 à 700 millions de dollars l'aide directe à la Russie ; comme prévu, il ne modifie aucunement les deux plus gros postes, l'aide à Israël (3 milliards de dollars) et à l'Egypte (2 milliards).

Le débat sur le détail de chaque chapitre du projet de loi de finances ne commencera pas avant plusieurs semaines. Il se déroulera parallèlement à celui déjà en cours sur le correctif budgétaire 1993 que constitue la partie «stimulation» du programme annoncé en février par M. Clinton. C'est là que le président est en difficulté au Sénat (*le Monde* du 9 avril).

ALAIN FRACHON

□ **Forte hausse prévue des dépenses d'investissement aux Etats-Unis.** – Les entreprises américaines prévoient d'accroître de 8,3 % cette année par rapport à 1992 leurs dépenses d'investissement, a indiqué, jeudi 8 avril, le département du commerce, se fondant sur une enquête réalisée au premier trimestre. En 1992, ces dépenses ont augmenté de 5 % par rapport à 1991.

□ **900 suppressions d'emplois chez American Airlines.** – La première compagnie aérienne américaine, American Airlines, va licencier au moins 900 de ses salariés, dont 500 pilotes. Les réductions de personnel dépasseront probablement 2 000, soit plus de 2 % de l'ensemble de ses effectifs actuels, et débuteront à l'automne. American a accusé une perte nette de 935 millions de dollars (5,1 milliards de francs) en 1992. Comme les autres compagnies aériennes américaines, elle souffre d'une surcapacité. Lundi dernier, Delta Airlines, la troisième compagnie aérienne américaine, avait annoncé le licenciement de 600 de ses pilotes et la mise au parking de 28 de ses avions. United Airlines (UAL), le deuxième transporteur aérien américain, avait indiqué en janvier qu'il licencierait 2 800 salariés et qu'il renonçait à ses plans d'embauche de 1 900 personnes.

Les difficultés des hommes d'affaires étrangers

# Pièges de la corruption au Nigéria

**Plongé dans une crise économique sévère, le Nigéria est devenu au fil des années le pays de toutes les corruptions. Un haut responsable nigérian vient de mettre en garde les hommes d'affaires étrangers contre un nouveau type d'escroqueries.**

Le Nigéria est un pays malade. Une dette impossible à rembourser, une inflation supérieure à 50 % l'an, une monnaie nationale, le naira, qui perd chaque jour de sa valeur, le pays n'en finit pas de s'enfoncer dans la crise. Et ce n'est pas l'élection présidentielle promise pour la mi-juin qui y changera grand-chose : au pouvoir depuis huit ans, les militaires ont pris soin de sélectionner deux candidats à eux. Quel que soit le résultat des urnes, ils resteront aux commandes.

Navire en perdition depuis la dégringolade des prix du pétrole en 1986, le Nigéria – plus peuplé à lui seul que l'ensemble des pays francophones – est devenu le royaume de la grande débrouille. La corruption prospère. Les pots-de-vins sont monnaie courante. Les escrocs pullulent.

Il y a quelques jours, un haut fonctionnaire nigérian expliquait que certains de ses compatriotes s'étaient fait une spécialité d'attirer au Nigéria des hommes d'affaires étrangers en leur faisant miroiter la signature de contrats mirifiques. Une fois débarqués à Lagos, la capitale, les malheureux étaient en fait délestés de leur argent. Des millions de dollars auraient ainsi été extorqués.

### *Fausses factures et commissions*

C'est ce genre de mésaventure qu'a failli connaître récemment – à deux reprises – un fabricant lyonnais de machines-outils, la société Favrin. Au départ, une offre dépourvue d'ambiguïté transmise par télécopie : dans un cas, un cadre de la compagnie pétrolière nationale, la NNPC, propose à la PME lyonnaise de servir de boîte à lettres pour le transfert dans ses comptes de 30,2 millions de dollars (165 millions de francs). La somme, écrit-il, avait été mise de côté *«par des politiciens rusés (...) avant la prise de pouvoir de l'armée en 1983»*.

Le responsable de la NNPC et deux de ses collègues, avec l'appui *«de hauts responsables du ministère des finances et de la banque centrale du Nigéria»*, veulent mettre la main dessus pour se lancer dans le *«business privé»*. Mais ils sont prêts à abandonner la moitié de la somme à la société française en échange de trois factures vierges mais signées. Officiellement, la firme lyonnaise sera censée fournir des équipements pour une raffinerie de pétrole.

### *Doutes sur les transferts*

A l'automne dernier, d'autres interlocuteurs nigérians approchent la société française. L'affaire dans son principe est du même type que la précédente. En échange de 16,5 millions de dollars (80 millions de francs) de fausses factures – elles doivent porter sur l'équipement de l'aéroport d'Abuja, la nouvelle capitale fédérale, – la PME lyonnaise se voit proposer une commission de 35 %.

Le PDG de Favrin s'étonne-t-il du procédé ? Met-il en doute la possibilité de transférer les sommes annoncées ? Pour le rassurer, l'un de ses interlocuteurs n'hésite pas à évoquer, dans une autre télécopie, plusieurs transferts récents et leurs bénéficiaires : un ancien ministre du pétrole pour *«57 millions de dollars»* ; *«dix responsables de la banque centrale* [pour] *1,5 milliard de dollars»*. *«Vous savez bien que la corruption règne en Afrique* [et que ce ne sont pas] *nos grands hommes du gouvernement* [qui vont] *arrêter de tels transferts»*, conclut-il.

Et de fait les autorisations signées de hauts responsables nigérians arrivent en France. Ne restent plus à lever que les ultimes obstacles avant le transfert effectif des fonds. Des obstacles mineurs mais qui nécessitent, assure-t-on au patron de la société lyonnaise, sa venue au Nigéria. Avec dans ses valises quelques milliers de dollars en billets pour conclure l'affaire.

Le président de Favrin aura la sagesse de ne pas se rendre au Nigéria. L'eût-il fait, il aurait sans doute connu le sort de ces dizaines d'hommes d'affaires étrangers pris au piège de gains trop faciles.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Les opérations commenceront au mois de mai

# L'Italie à la veille des privatisations

Le gouvernement italien a approuvé, jeudi 8 avril, le plan et le calendrier des privatisations du secteur public annoncées l'automne dernier. Ces privatisations, qui débuteront le mois prochain, concerneront des sociétés représentant globalement un chiffre d'affaires annuel de 177 000 milliards de lires, soit l'équivalent de 600 milliards de francs.

Dès le mois de mai, Nuvo Pignone (turbines à gaz, groupe énergétique ENI) et SME (produits alimentaires, groupe IRI) seront prêts pour la privatisation. En juin-juillet, l'Etat mettra sur le marché le secteur restauration de SME. En août, ce sera la cession de la majorité des actions de la banque publique Credito Italiano (groupe IRI) et, vers décembre, la mise sur le marché de la Banque commerciale Italiana.

L'ENEL (groupe public électrique) sera privatisé à partir de 1994, et la STET (téléphones-télématique) entre 1994 et 1995. En ce qui concerne l'ENI (office national des hydrocarbures), le conseil des ministres a approuvé une privatisation totale du secteur énergétique intéressant à terme toutes les sociétés du groupe.

Il s'agit du premier calendrier des privatisations approuvé par le gouvernement, pour accélérer le rythme d'opérations qui, de l'avis du président du Conseil Giuliano Amato, étaient trop lentes. – *(AFP.)*

## INDICATEURS

**ÉTATS-UNIS**

● **Prix de gros : + 0,4 % en mars.** – L'indice des prix de gros a augmenté de 0,4 % en mars par rapport à février. Cette forte hausse suit une augmentation équivalente enregistrée en février. Sur l'ensemble du premier trimestre, les prix de gros ont augmenté au rythme annuel de 3,9 %. En 1992, les prix de gros avaient augmenté de 1,6 %. La flambée de mars s'explique essentiellement par les prix de l'énergie (+ 1,3 %) et par une accélération des prix de l'alimentation (+ 0,5 %). Si l'on exclut ces deux postes de l'indice – postes qui fluctuent beaucoup d'un mois à l'autre – la hausse des prix de gros en mars n'a été que 0,1 %.

## *AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS*

# ÉCONOMIE

## SOCIAL

Une étude de l'INSEE

### Le périmètre des entreprises publiques a été beaucoup modifié de 1988 à 1991

Après les mouvements dus aux privatisations de 1987, les rachats ou les ventes de sociétés, puis avec l'arrivée de La Poste et de France Télécom, en provenance de l'administration, la France comprenait, en 1991, 2 622 entreprises publiques. Celles-ci, contrôlées par l'État, employaient 1 763 000 salariés. Mais, en trois ans, de 1988 à 1991, les effectifs se sont réduits de 40 000 personnes – hors PTT, – estime l'INSEE qui vient de publier une étude (*INSEE première*, nº 253) consacrée à ce secteur, qui représente 11,6 % de l'emploi salarié des activités marchandes non agricoles.

Dans l'énergie, avec EDF, GDF, Charbonnages de France, Elf et le Commissariat à l'énergie atomique, les entreprises publiques rassemblent les trois quarts des effectifs salariés. Dans les transports, avec la SNCF, la RATP, le groupe Air France, la Compagnie générale maritime, les Ports autonomes et Aéroports de Paris, elles en emploient 38 %. Elles dominent les télécommunications, avec 89 % des effectifs, grâce à La Poste et à France Télécom.

Dans l'industrie manufacturière, les groupes publics pèsent 10 % de l'emploi salarié. Cela s'explique par la taille d'entreprises telles que Usinor-Sacilor, Rhône-Poulenc, Pechiney, Bull, Thomson, Renault, l'Aérospatiale, la SNECMA, etc. Dans les banques, le secteur public totalise 38 % des emplois, notamment avec ces mastodontes que sont la BNP, le Crédit lyonnais, la Banque de France et quelques autres. Trois groupes publics d'assurances, UAP, AGF et GAN emploient 21 % des salariés du secteur. Et ainsi de suite, dans les services (France 2, France 3, Radio-France), à l'exclusion, pratiquement, du bâtiment, du commerce, de l'agriculture, des industries de biens de consommation ou de l'agroalimentaire (la SITA, l'Office national des forêts).

Globalement, ces entreprises ont connu, ces dernières années, un développement international. Elles contrôleraient, au travers de leurs filiales françaises, un millier de filiales étrangères, *« dont plus des 2/3 à 100 % »*. Mais des changements sont aussi intervenus. En 1987, les privatisations ont concerné en fait près de 1 100 entreprises, employant 330 000 salariés.

A la suite de mouvements, les 2 000 restantes sont devenues 2 600, qui se répartissent entre 1 500 « permanentes », 1 100 nouvelles « entrantes » et 500 « sortantes ». On constate que la « respiration » du secteur public a été importante puisque le GIAT-industrie, La Poste et France Télécom l'ont intégrée tandis que de nombreuses restructurations ont eu lieu. Chaque groupe, en moyenne, contrôle 34 entreprises contre 28 en 1988.

Sans tenir compte des 450 000 salariés des ex-PTT, ces entreprises auraient, ensemble, perdu 40 000 emplois et seulement 21 000 si l'on limite l'observation aux sociétés « permanentes ». Comme ailleurs, ce qui ne les distingue pas du secteur privé concurrentiel, ces suppressions sont principalement dues aux gains de productivité. Elles ont concerné 10 000 personnes à la SNCF et aux Charbonnages de France, entre 5 000 et 8 000 chez Usinor-Sacilor, Pechiney et Renault.

□ **Le gouvernement nomme un conciliateur chez Kimberly-Clark Sopalin.** –Le nouveau ministre du travail, Michel Giraud, a désigné, jeudi 8 avril, Jean-Marc Boulanger, inspecteur général des affaires sociales, pour mener une mission de conciliation dans le conflit qui oppose la direction de l'usine Kimberly-Clark Sopalin de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) aux délégués de la CGT qui occupent l'établissement depuis près de deux mois. M. Boulanger, qui a rencontré, jeudi après-midi, successivement les deux parties, a indiqué qu'il souhaitait *« trouver une solution dans les tout prochains jours »* dans ce conflit qui dure depuis l'annonce, le 19 novembre 1992, du plan de restructuration européenne de la société.

## CONJONCTURE

Alors que le marché stagne

### Le Crédit foncier juge incertaine la reprise de l'immobilier

**Les experts du Crédit foncier ont établi, jeudi 8 avril, un tableau extrêmement sombre de l'immobilier français en 1992 et se sont montrés sceptiques sur les chances d'une reprise en 1993.**

*« En 1990, la crise est apparue. En 1991, elle s'est généralisée. En 1992, elle s'est aggravée »* : le diagnostic annuel des experts du Crédit foncier sur le marché immobilier français est particulièrement mauvais. *« Sur tous les marchés abordés »* – logement en Ile-de-France et en province, immobilier d'entreprise – *« le constat est pessimiste »*, ont-ils affirmé jeudi 8 avril en présentant à la presse leur analyse. L'avenir ne s'annonce guère meilleur : dans le logement francilien, *« il y aura au mieux une modeste embellie »* et *« il est prématuré d'affirmer que 1993 sera l'année de la reprise »*. En province, *« à court terme on ne peut guère espérer mieux qu'une reprise molle »*. Dans l'immobilier d'entreprise, *« sans reprise économique, aucune embellie n'est à prévoir »*.

Pour le logement en Ile-de-France, *« 1992 a été une année sombre, mais on a peut-être atteint le fond »*. Dans le neuf, les ventes ont atteint *« un plancher historique »* avec à peine 9 000 ventes en 1992 dont 1 000 à Paris. Et ce, malgré des baisses de prix : on trouve désormais des programmes à moins de 25 000 francs le mètre carré à Paris, à moins de 20 000 francs en proche périphérie et à moins de 15 000 francs en deuxième couronne, ont indiqué les experts. En outre, les promoteurs ont multiplié les offres : *« Tout se négocie, à commencer par les prix »*, reconnaissent-ils. Néanmoins, le coup de frein des mises en vente – dû à des ajournements de projets ou des mises en location de programmes initialement destinés à être vendus – a permis une légère décrue de l'offre.

Dans l'ancien, le ralentissement a été aussi sensible : à Paris, les experts notent que les prix sont revenus en francs constants aux niveaux pratiqués dans le courant de l'année 1987. Les folies des années 1987-1990 sont donc gommées et *« la bulle spéculative a été éliminée »*.

#### La mévente des bureaux anciens

Le logement en province, qui n'a pas connu les mêmes excès que la capitale, vit une situation inégale : *« La crise s'est manifestée par une nette contraction du nombre de transactions alors que la baisse des prix a été contenue. »* Dans le neuf, les prix évoluent selon les villes, les ventes de grands logements étant difficiles. Dans l'ancien, le marché des maisons est resté stable, mais les lotissements récents situés en périphérie ont été *« très difficiles à vendre malgré les prix modérés »*. Dans le locatif, l'offre abondante de petits logements a permis une détente des loyers, mais les valeurs restent soutenues pour les grands appartements.

En ce qui concerne l'immobilier d'entreprise, la situation est tragique : *« La crise actuelle est une crise majeure »*, assurent les experts du Crédit foncier. En Ile-de-France, les surfaces placées (un million de mètres carrés) ont baissé d'un quart en 1992 et de près de moitié par rapport à 1989, année record. Le stock à court terme atteint 4 millions de mètres carrés. Sont particulièrement touchés *« les bureaux anciens qui risquent de rester vides, sauf placement à prix cassés »* et les bureaux neufs haut de gamme dans la capitale.

Par ricochet, les loyers des bureaux baissent de 10 à 15 % pour les meilleurs produits, de 20 à 25 % pour ceux qui le sont moins. Le Crédit foncier note en particulier *« la tendance à la multiplication des rénégociations de loyers »*, mais estiment que l' *« on ne peut parler de phénomène de casse pour les bureaux de prestige parisien »*.

FRANÇOISE VAYSSE

## FINANCES

Grâce à un développement maîtrisé

### Le résultat du Crédit mutuel a progressé de 13 %

*« Nous tirons bien notre épingle du jeu »*, a déclaré, non sans fierté, jeudi 8 avril, Etienne Pflimlin, président du Crédit mutuel, première des grandes banques mutualistes et coopératives à annoncer son résultat annuel. Dans un environnement difficile, le Crédit mutuel a réussi à améliorer son résultat net de 13 % pour le porter à 1,5 milliard de francs. Ce résultat, l'un des meilleurs de la place, selon M. Pflimlin, a été obtenu grâce à une parfaite maîtrise du développement, notamment en matière de rentabilité et de sélectivité.

Le produit net bancaire (PNB) a augmenté de 10,5 % pour s'établir à 16,7 milliards de francs, et, grâce à la monétique, secteur dans lequel le Crédit mutuel occupe le quatrième rang, les commissions ont progressé de 20 % et représentent aujourd'hui 16,7 % du PNB contre 15,3 % en 1991. Les frais généraux ont connu une croissance maîtrisée de 6,5 % pour revenir de 73 % à 70 % du PNB.

Mais, comme le notait M. Pflimlin, *« les investissements nécessaires ont généré des coûts qui généreront plus tard des économies... »*. Les effectifs sont passés de 22 300 à 22 000, et une lente décroissance est encore à l'ordre du jour, dans la mesure du possible sans licenciement mais en jouant sur la mobilité des salariés.

A l'instar des autres établissements de crédit, le Crédit mutuel n'échappe pas à une augmentation de ses provisions face aux risques domestiques et professionnels, notamment sur les PME. La dotation nette aux provisions a augmenté de 34 % pour atteindre 2 milliards de francs, soit 1 % de l'encours des crédits, et le taux de provisionnement est de 53 %.

L'affectation du Livret bleu au logement social, résultat de l'accord intervenu en mars 1991 (*le Monde* des 17 et 18 mars 1991) entre le ministère des finances et le Crédit mutuel a également pesé sur le résultat final à hauteur de 160 millions de francs, après 50 millions de francs en 1991. Le Crédit mutuel y a consacré, en 1992, 3,6 milliards de francs, soit un total de 8,2 milliards de francs pour les deux premières années d'application du protocole.

Autre motif de satisfaction pour M. Pflimlin : les dépôts ont augmenté de 8,3 % contre 7 % en moyenne pour le reste de la profession bancaire. En matière de crédit, leur croissance a atteint 5,3 % alors que celle de la profession est de 3,7 %. Le crédit à la consommation, comme l'année précédente, a connu un relatif ralentissement (+ 1,6 %). En revanche, le crédit accordé aux professionnels progressait de 8 % pour finalement représenter 26 % de l'encours total des crédits. A la fin de 1992, le total de l'épargne gérée par le Crédit mutuel s'élevait à 387 milliards de francs.

F. Bn.

## INDUSTRIE

Malgré des déconvenues dans le secteur de l'acier

### La Société générale de Belgique limite les dégâts

BRUXELLES

*de notre correspondant*

Le résultat net de la Société générale de Belgique en 1992 est encore en recul – 6,2 milliards de francs belges (1 milliard de francs français), contre 7,6 milliards (1,25 milliard de francs) en 1991 et 12,2 milliards (2 milliards de francs) en 1990, – mais les dégâts ont été limités, compte tenu de la mauvaise conjoncture, et la progression du résultat courant est un signe encourageant.

Tel est l'essentiel de la conférence de presse tenue à Bruxelles, jeudi 8 avril, par Etienne Davignon et Gérard Mestrallet, président et administrateur délégué de la société, pour la présentation de l'exercice 1992 du premier holding belge. Le résultat courant atteint 6,1 milliards de francs belges, soit 38 % de plus qu'en 1991. En revanche, le résultat exceptionnel s'est réduit à 100 millions, alors qu'il était de 3,1 milliards en 1991 en raison d'importantes cessions d'actifs.

En 1991, les résultats de l'Union minière, dont la SGB détient 81,9 % du capital, avaient été particulièrement mauvais. Le géant des non-ferreux accuse encore une perte nette consolidée, mais son résultat courant est positif, à hauteur de 577 millions de francs belges (95 millions de francs) en ce qui concerne la part de la SGB. Sans donner plus de détails qu'il y a quelques semaines (*le Monde* du 10 mars), M. Mestrallet a confirmé qu' *« on recherche un partenaire industriel au niveau du groupe »*.

Cette année, ce sont les résultats négatifs de l'Arbed qui ont donné le plus de souci à la SGB, qui possède un quart de son capital. Malgré la mise en place d'un plan de crise et des accords de synergie avec Usinor-Sacilor dans les produits longs, la part du groupe dans le résultat courant accuse un déficit de plus d'un milliard de francs belges (165 millions de francs).

#### Bon comportement des filiales

Confirmant la volonté de la SGB de *« réduire sa sensibilité aux cycles industriels »*, M. Davignon a indiqué que le holding avait eu des conversations avec le gouvernement luxembourgeois, principal actionnaire de l'Arbed. Les deux parties sont convenues de mettre sur pied une société commune dont la mission sera de rechercher ensemble un partenaire industriel *« dans le contexte des regroupements sidérurgiques qui ne manqueront pas d'avoir lieu d'ici à 1995. »*

En valeur boursière, la part des services représente 56 % du portefeuille de la SGB et celle de l'industrie 46 %. Le bon comportement des filiales actives dans les services pourrait inciter la SGB à opérer certains reclassements. Mais M. Davignon a qualifié de *« Monopoly-fiction »* les informations prêtant au holding l'intention de vendre ses parts du groupe cimentier CBR pour entrer dans la Lyonnaise des eaux.

J. L. G.

## AGRICULTURE

37 % d'installations nouvelles de moins en 1992

### Le CNJA demande des aides pour les agriculteurs débutants

Christian Jacob, président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), a présenté, jeudi 8 avril, deux jours après son entrevue avec Edouard Balladur, une plate-forme de revendications intitulée : « Quatre priorités pour cent jours ».

L'ensemble de ces mesures a pour but de redonner courage aux jeunes qui choisissent le métier d'agriculteur. Or une statistique inquiétante vient d'être publiée : pour un agriculteur qui s'installe, quatre s'en vont. Le nombre des nouvelles installations en 1992 a baissé de 37 %.

Les priorités énoncées par Christian Jacob sont les suivantes :

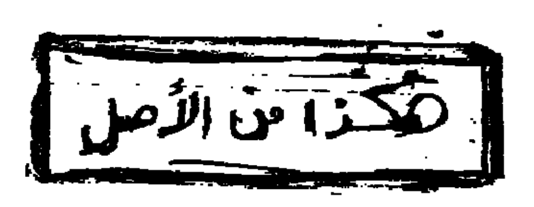
– accorder aux jeunes un prêt global bonifié et assouplir le dispositif d'abattement fiscal ;

– désendetter les entreprises agricoles ;

– créer un fonds de gestion de l'espace et des territoires alimenté par la CEE et par l'Etat (taxe sur les bureaux et revalorisation de 1 % de la TVA sur les produits alimentaires) ;

– moderniser les prélèvements obligatoires sur l'entreprise agricole, en agissant sur les cotisations sociales, la fiscalité et le statut juridique.





# COMMUNICATION

Au terme d'un premier colloque sur la communication

## Le roi du Maroc crée un conseil supérieur de l'information

RABAT

*correspondance*

*« Au secours ! La médiocrité s'installe dans les médias, à la télé surtout ! »* Ce cri du cœur de Taieb Laalej, l'un des chansonniers les plus réputés du pays, lancé au cours d'un des multiples débats qui ont marqué pendant trois jours, du 29 au 31 mars, le premier colloque sur l'information et la communication au Maroc, illustre bien la passion avec laquelle plusieurs centaines de professionnels de la presse et de la communication ont vécu cet événement. Ou plutôt ce *« grand défoulement »* selon l'expression de Latifa Akharbach, cette universitaire et journaliste qui ajoute : *« Après trente ans d'indépendance, il était temps de faire un arrêt sur image. »* Cette immense mise à plat de l'espace médiatique marocain, opérée par le biais de plusieurs commissions invitées à réfléchir sur de nombreux thèmes touchant aussi bien à une charte déontologique qu'au statut du journaliste ou à la formation professionnelle, a débouché sur un certain nombre de résultats.

Les participants ont d'abord, et sans surprise, entériné une suggestion du roi Hassan II qui, dans un message adressé au colloque, avait proposé la création d'un conseil supérieur de l'information ayant pour objet de réguler le système médiatique national, en tenant compte des bouleversements techniques et de l'évolution du pays.

Ils ont aussi adopté diverses recommandations concernant, par exemple, la réforme du code de la presse, le droit à l'information et à la liberté d'expression, l'élaboration d'une convention collective régissant les rapports entre patrons de presse et journalistes, l'amélioration des conditions de travail des journalistes, etc.

### Un contexte électoral

Mais si le ministre de l'intérieur et de l'information, Driss Basri, principal promoteur de cette manifestation, a affirmé, au cours de la séance de clôture, qu'il sera *« du devoir de l'Etat d'examiner, à travers le futur conseil supérieur de l'information, les points importants relatifs au développement de la profession qui ont été examinés pendant le colloque »*, nombre de participants ne cachent pas leur scepticisme. Tout en se félicitant du climat de liberté qui a régné, ils expriment la crainte, au lendemain des débats, que ce colloque n'apparaisse bientôt plus que comme un coup d'épée dans l'eau : *« Les aspects budgétaires ont été superbement ignorés »*, déplorent plusieurs responsables de presse.

L'amertume est particulièrement vive chez les photographes et journalistes sportifs, grands absents des travaux ; ils en tirent la conclusion qu'on les considère comme des professionnels de seconde zone.

De nombreux participants se demandent aussi pour quelle raison les autorités ont attendu aussi longtemps avant de se pencher sur le sort des métiers de l'information et de la communication, qui connaissent depuis très longtemps d'énormes difficultés. Si le roi Hassan II cherche naturellement à adapter aux réalités modernes ce secteur stratégique, les motivations de M. Basri peuvent être différentes. A l'approche des élections législatives du 25 juin, le ministre de l'intérieur et de l'information – qui vient de vivre des semaines difficiles avec l'affaire Tabet (1), et que certains participants au colloque n'ont pas hésité à égratigner, lui reprochant par exemple de favoriser la presse étrangère au détriment des médias nationaux – tient sans doute à présenter l'image d'un homme ouvert, de celui qui, en tout cas, aura mis la presse nationale sur les rails de la modernité. De l'avis de beaucoup de participants au colloque, M. Basri ne coiffera plus la double casquette de ministre de l'intérieur et de ministre de l'information dans le gouvernement qui sera constitué après les législatives. Un grand ministère de la communication pourrait en effet voir le jour. L'actuel ministre pourrait donc se prévaloir d'un rôle moteur.

MOUNA EL BANNA

(1) Du nom d'un commissaire des renseignements généraux condamné à mort, le 15 mars dernier, pour avoir violé plus de cinq cents femmes.

L'organisation de la presse en Espagne

## L'« autorégulation » des journalistes catalans

BARCELONE

*de notre envoyée spéciale*

Après la résistance au régime franquiste, dans le fol élan qui poussait à reconstruire la démocratie en Espagne, la presse catalane n'avait pas pris le temps de coucher sur le papier ses principes d'éthique. Le vent de l'Histoire animait les âmes, elle faisait de la déontologie comme M. Jourdain de la prose. Dix-huit ans se sont écoulés depuis la mort de Franco. Les journalistes catalans ont jugé que le moment était venu de réglementer les usages de leur profession.

Un premier congrès les avait réunis à Barcelone en 1978, témoignant de leur consensus. Un second les a rassemblés du 29 octobre au 1er novembre 1992, pour l'édification de leur charte. Ils furent deux mille au rendez-vous – soit un travailleur sur trois répertoriés dans ce secteur en Catalogne – pour conjuguer *« sérieux de l'info et reflet du pluralisme social »*. La province autonome s'est voulue une fois encore pionnière et elle œuvre à entraîner Madrid et le reste du pays sur la voie de la moralisation des médias.

Le code éthique élaboré par les journalistes catalans reprend pour l'essentiel les grands principes professionnels des autres chartes. Il affirme l'obligation de *« séparer »* l'information de l'opinion, d'employer des méthodes *« dignes »* pour obtenir ces informations, le refus des *« rétributions et gratifications »* provenant de tiers, l'interdiction d'utiliser *« à des fins personnelles »* des informations privilégiées, etc.

L'originalité de la démarche catalane réside surtout dans sa genèse, amorcée par une poignée de journalistes dont fait partie Josep Pernau, le directeur-éditorialiste d'*El Periodico*, qui préside actuellement le Collège des journalistes de Catalogne.

Cette association est issue du Groupe démocratique de journalistes créé en 1966 pour résister au franquisme. Organisatrice du premier congrès en 1978, elle s'est toujours voulue ouverte à toutes les tendances. Jouissant d'un incontestable crédit, c'est elle qui a porté la nouvelle charte sur les fonts baptismaux.

Il s'agit d'abord de remédier aux erreurs de la période postfranquiste dans les milieux de la presse. De nombreux journalistes avaient participé, au coude à coude avec les acteurs politiques, à la lutte contre le dictateur. Ce dernier disparu, les fraternités nées dans la résistance ont pesé lourd, parfois trop. Certaines alliances ont engendré des situations conflictuelles. *« Il y a eu confusion entre le rôle d'acteur de l'Histoire, et celui de témoin qui doit être avant tout celui du journaliste »*, dit-on au Collège. Ainsi s'expliquent les violentes diatribes qui opposent encore certaines rédactions concurrentes.

Mais l'opinion publique y voit surtout une *« agressivité »* qu'elle juge *« excessive »* et tel est aussi, désormais, le sentiment d'une partie des journalistes eux-mêmes, qui voient décliner leur prestige après avoir été les chéris des foules.

Cette « agressivité » se déverse principalement par l'intermédiaire des canaux de la radio et de la télévision, de plus en plus nombreux depuis le boom du secteur privé. Les « prédicateurs » de table ronde privilégiant l'idéologie au détriment de l'information ont fini par lasser. De même que le sensationnalisme à tous crins. Le public n'a guère apprécié, par exemple, de voir à l'écran l'image d'une enfant de cinq ans violée à Séville. Il y a eu aussi quelques cas de corruption. La profession s'est divisée.

A Madrid, la charte catalane proposée à la discussion à l'Association de la presse a du mal à recueillir des signatures. Mais en Catalogne, journalistes, directeurs de rédactions et propriétaires de médias y souscrivent massivement. *« Pour le respect de cette charte, nous mettons au point une commission d'appel*, précise Josep Pernau. *Celle-ci pourra être saisie, en cas d'irrégularités, par les citoyens ou les organes professionnels comme le Collège ; elle sera formée de personnalités indépendantes ; elle n'exercera pas d'autre sanction que morale. »*

En revanche, la presse catalane se déclare opposée à tout renforcement du code pénal, comme cela avait été envisagé il y a quelque temps par les autorités espagnoles après quelques épisodes scabreux.

Tomas Delclos, sous-directeur du quotidien *El Pais*, fait partie, lui aussi, des pionniers de la charte. Il se prononce sans hésitation pour *« l'autorégulation de la profession »*. Face aux dérives, *« il fallait éviter*, dit-il, *que le gouvernement ne prenne l'initiative en légiférant »*. Le rédacteur en chef chargé des suppléments du quotidien *La Vanguardia*, Vladimir De Semir, exprime la même conviction. Ici, de la base au sommet de la pyramide professionnelle, tous les journalistes refusent *« une censure venue d'en haut, ou une juridiction spéciale »*, les ayant *« trop »* connues pendant des décennies.

Dans l'immense salle de rédaction d'*El Pais*, une affiche appelle à une assemblée générale pour *« constituer un syndicat des journalistes de Catalogne parce que l'expérience européenne* [en la matière] *est hautement positive »*. L'organisation syndicale constitue en effet la deuxième priorité de la presse catalane, qui se défend toutefois *« de tout corporatisme »*. Il existe, certes, des sections « presse » à l'intérieur des deux principales centrales nationales – les Commissions ouvrières et l'Union générale des travailleurs (UGT). – mais leurs effectifs fondent parce que ces organisations sont jugées peu efficaces pour défendre les intérêts spécifiques des professionnels de la presse, *« fortement prolétarisés »* par le développement des technologies. Les Commissions ouvrières ont déjà donné leur accord pour la création de syndicats indépendants. L'UGT fait attendre sa réponse.

Josep Pernau ne voit aucun inconvénient, pour sa part, à ce que les membres de sa profession suivent ainsi deux voies d'organisation complémentaires. Il sait que le Collège des journalistes de Catalogne *« ne perdra pas sa raison d'être »*. Il est même le premier à dire que les choses évoluent si vite, dans la presse catalane, que sa charte est... *« déjà insuffisante. »*

DANIELLE ROUARD

# VIE DES ENTREPRISES

Pour résorber en douceur les sureffectifs

## Bull propose aux syndicats un «plan emploi 1993»

**La direction et les instances représentatives du personnel de Bull SA sont parvenues, jeudi 8 avril, à un accord pour engager une nouvelle procédure en vue d'adapter les effectifs salariés en France à la situation économique de l'entreprise. Conformément à cet accord, qui annule le précédent plan de départs volontaires présenté le 11 mars par la direction, les élus du comité central d'entreprise examineront, le 21 avril, un projet de «plan emploi 1993» prévoyant notamment *«des mesures sociales d'accompagnement, dont des départs volontaires»*. Mais cette nouvelle mouture ne lève pas toutes les ambiguïtés de la précédente version.**

La direction de Bull a donc finalement accepté de revoir sa copie. Ma:, sans pour autant donner entière satisfaction aux organisations syndicales, et encore moins à l'inspection du travail. Cette dernière avait, en effet, récemment exigé de la direction qu'elle prépare un plan social en bonne et due forme pour accompagner les quelque 1 000 suppressions d'emplois déjà prévues au titre de 1993 dans les établissements français du constructeur informatique (*le Monde* du 26 mars).

Le projet de «plan emploi», qui sera soumis le 21 avril aux élus du CCE, devrait, certes, présenter des garanties supplémentaires par rapport au précédent programme de départs volontaires. En revanche, cette nouvelle version ne dévoile toujours rien quant aux intentions de la direction si les économies de son plan se révèlent insuffisantes. Une hypothèse pourtant plus que probable : alors que la direction envisage de supprimer *«de 6 % à 7 %»* des emplois, le turn-over des personnels n'a pas excédé 2 % en 1992. *«Nous aviserons alors en fonction de la conjoncture économique et du reliquat de suppressions de postes à obtenir»*, se contente d'affirmer Hervé Hannebicque, directeur des ressources humaines du groupe.

Tout en souhaitant qu' *«il n'y ait pas d'hypocrisie de la part de la direction»* quant à l'issue de ce «plan emploi», la CFDT, majoritaire dans la maison, n'en a pas moins accepté d'engager la discussion. Le contenu de ce plan équivaudrait déjà, selon elle, *«à un quasi plan social»*. Outre le maintien de l'ouverture des départs volontaires et la mise en préretraite de 120 salariés, ce dispositif prévoirait en effet l'ouverture de négociations sur des thèmes chers aux délégués CFDT : révision de la politique salariale et des qualifications des personnels, aménagement du temps de travail, cessation progressive d'acitivité, rapatriement d'une partie de la sous-traitance et redéploiement en interne des compétences.

Du point de vue de la direction, ce «plan emploi» devrait déjà se révéler moins coûteux qu'un plan social (1). Mais il devrait surtout lui permettre, pour la première fois, de distinguer les salariés susceptibles, selon Hervé Hannebicque, *«de se débrouiller tout seuls pour retrouver un emploi»* de *«ceux sur lesquels l'entreprise doit concentrer ses efforts pour éviter qu'ils n'aillent grossir les rangs des chômeurs»*. Si la direction devait en venir à présenter un plan social, ces derniers pourrraient ainsi bénéficier des services d'une société de reconversion que le directeur des ressources humaines de Bull envisage de créer. *«Celle-ci*, précise-t-il, *garantirait aux salariés en sureffectif une offre valable d'emploi en leur permettant d'assurer des missions temporaires dans différentes entreprises.»*

Reste que ces traitements différenciés des licenciements ne s'inscrivent pas dans un cadre juridique favorable, comme le relevait récemment Dominique Balmary, délégué à l'emploi. *«Cette évolution vers un traitement individualisé des salariés licenciés ou assimilés entre encore largement en contradiction avec la procédure collective de licenciement telle qu'elle a été définie par les ordonnances de 1945»*, affirmait-il. Juridiquement floues et semées d'embuches, ces pratiques supposent des rapports de confiance sans faille entre les partenaires sociaux chargés de les gérer au quotidien. Une condition qui, hélas ! ne s'applique pas encore à ceux du groupe informatique...

**VALÉRIE DEVILLECHABROLLE**

(1) Alors que la nouvelle législation relative aux licenciements économiques oblige les employeurs à veiller, dans le cadre d'un plan social, au reclassement des salariés licenciés, cette obligation coûteuse ne s'applique pas aux départs volontaires.

En raison d'un faible engagement dans l'immobilier

## Bénéfice étale pour la Société générale

Dans un contexte économique difficile et *«fortement perturbé»*, la Société générale a toutefois réussi à afficher un résultat tout à fait honorable puisqu'elle est parvenue pour l'exercice 1992 à maintenir son résultat en affichant un recul de 3 % à 3,27 milliards de francs contre 3,37 milliards de francs pour l'exercice précédent.

Si Marc Viénot, président de la banque, qui présentait les comptes pour l'année 1992, est convenu que *«le dernier trimestre de l'année 1992 a été particulièrement difficile»*, il n'a pas manqué de souligner que *«le volume d'activité qu'a conservé la banque lui a permis de maintenir son résultat»*.

La dotation aux provisions est, toutefois, en augmentation de 11 % pour s'établir à 6,067 milliards de francs, soit un montant nettement inférieur aux provisions effectuées par le Crédit lyonnais ou la BNP. Une fois encore, comme en 1991, la prudence a fini par payer : en étant peu engagée sur l'immobilier, la Société générale n'a pas eu les soucis de nombre de ses consœurs. Les encours sur les professionnels de l'immobilier ne représentent que 11,1 milliards de francs en France et 9,2 milliards de francs à l'étranger, couverts à hauteur de 10 %, les encours plus sensibles étant pour leur part couverts à hauteur de 46 %. Le plus gros des provisions concernent en fait les risques commerciaux. Selon M. Viénot, si l'on constatait auparavant des défaillances d'entreprise de type «moyenne grosse», la crise affecte aujourd'hui les entreprises de taille petite et moyenne. En conséquence, les provisions passées concernent à 95 % les risques commerciaux, donc principalement le crédit aux entreprises.

Le résultat brut d'exploitation a modestement progressé de 2,4 % à 10,7 milliards de francs. Il résulte d'un produit net bancaire (PNB) en hausse de 3,1 % et de frais de gestion en hausse de 3,4 %.

### «Si on fait aussi bien qu'en 1992...»

Les différentes activités du groupe ont connu des évolutions contrastées. Pour le réseau domestique, l'activité est restée stable et *«bonne»*. Le réseau international s'est développé notamment aux Etats-Unis et en Australie. En ce qui concerne la gestion mobilière, le service titre a affiché un certain recul alors que la gestion d'OPCVM s'est plutôt bien comportée. La croissance des crédits du groupe est restée limitée, en hausse de 5,6 %. Les dépôts à vue et d'épargne ont également peu progressé (+ 3,4 %). En revanche, les comptes à terme, certificats de dépôt et bons de caisse – fortement rémunérés – ont progressé de 29,5 %. Les fonds propres ont progressé de 20 % à 44 milliards de francs grâce à une réévaluation d'une partie du patrimoine immobilier pour un montant de 4,2 milliards de francs.

Interrogé sur les prévisions de résultats pour l'année en cours, M. Viénot a déclaré : *«Si on fait aussi bien qu'en 1992, je me féliciterai de la performance du groupe.»*

**F. Bn.**

## CHIFFRES ET MOUVEMENTS

### CESSIONS

□ **Jet Alsace repris par Transcapital.** – La compagnie de charters Jet Alsace, ancienne filiale de Minerve placée en redressement judiciaire le 17 février, a été reprise par Transcapital Holdings, une société basée à Gibraltar, et va adopter le nom de TransAlsace. La décision du tribunal du commerce est assortie d'une clause suspensive : que le repreneur obtienne le feu vert du CSAM (Conseil supérieur de l'aviation marchande). Le plan de Transcapital Holdings a été préféré à celui de la compagnie française Air Evasion.

□ **Rémy Cointreau cède sa part dans les foies gras Bizac.** – Le groupe de vins et spiritueux Rémy Cointreau a cédé au groupe agroalimentaire allemand Appel Frenzel sa participation de 50 % dans la société de foies gras Bizac, pour environ 32 millions de francs. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique du groupe de désinvestissement d'actifs non stratégiques, a précisé, jeudi 8 avril, Rémy Cointreau, et permettra de dégager une *«légère plus-value»* pour son exercice 1993-1994 qui a débuté le 1er avril. La société Bizac réalise un chiffre d'affaires de quelque 160 millions de francs par an.

### COOPÉRATIONS

□ **Audi veut développer un *«modèle sportif»* avec Porsche.** – La société Audi AG (filiale du groupe automobile allemand Volkswagen) va développer un nouveau *«modèle sportif»* en commun avec Porsche. Produit par Porsche mais vendu sous la marque Audi, il sera inspiré d'un modèle existant déjà dans la gamme d'Audi et devrait être mis sur le marché au début de 1994. Le nouveau président du directoire d'Audi, Franz-Josef Kortuem, avait remplacé le 1er janvier l'actuel président du directoire de Volkswagen Ferdinand Piëch, qui est également le petit-fils du fondateur de Porsche. M. Piëch est avec sa famille un actionnaire majoritaire de Porsche. Les sociétés Audi et Porsche avaient déjà collaboré entre 1976 et 1991, période au cours de laquelle Audi a produit 313 000 voitures de la marque Porsche (modèles 924 et 944).

□ **AGF Seguros et Banesto annoncent un plan de rapprochement en Espagne.** – Les Assurances générales de France (AGF) et le groupe bancaire espagnol Banesto (Banco Espanol de Credito) ont annoncé récemment un rapprochement de leurs filiales AGF Seguros et Union y el Fenix Espanol (UFE) en Espagne. Ce processus pourrait conduire à une fusion des deux filiales. *«Les deux groupes Banesto et AGF, après avoir examiné les comptes et la situation des deux compagnies d'assurances, UFE et AGF Seguros, ont décidé de mettre en œuvre ensemble un plan stratégique de rapprochement entre elles, dans le cadre du partenariat d'ensemble entre les deux groupes»*, indique un communiqué des deux groupes. AGF et le groupe Banesto avaient signé en 1991 un accord global de coopération.

### ACCORD

□ **United Airlines convertit des commandes fermes en options.** – United Airlines (UAL) a annoncé un accord avec Boeing aux termes duquel la deuxième compagnie américaine aérienne peut convertir 49 commandes fermes d'avions en options. Aux termes de cet accord, United peut reporter la livraison de ces appareils entre 1996 et 1999. Les avions doivent en principe lui être livrés entre 1993 et 1996. Cependant, si United ne prend pas livraison des appareils avant l'an 2000, elle perdra des dépôts de garantie substantiels. Les 49 commandes fermes reconverties en options incluent trente et un Boeing 737, huit 747-400, deux 757-200 et huit 767-300.

### RÉSULTATS

□ **Celatose : bénéfice net en hausse de 8,3 %.** – Celatose, numéro un français des changes complets pour bébés, a réalisé l'an dernier un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 41,8 millions de francs contre 38,6 millions de francs en 1991, soit une progression de 8,3 %. Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 2,6 % à 1,18 milliard de francs contre 1,15 milliard en 1991. Pour 1993, le groupe est très prudent, indiquant simplement que *«la conjoncture particulièrement difficile des derniers mois de 1992 et surtout du début 1993 ont entraîné un net infléchissement du chiffre d'affaires, dont les répercussions se feront sentir sur les comptes de l'exercice en cours»*.

□ **Sefimeg : progression de 3,8 % en 1992.** – La société foncière Sefimeg a enregistré un résultat net en hausse de 3,8 % en 1992 à 510,6 MF, tandis que ses grands actionnaires se sont regroupés dans une société commune, la Financière Sefimeg. La plus grosse société immobilière de France (patrimoine évalué entre 10,5 et 11 milliards de francs), a enregistré des recettes totales de 618,5 millions, en légère baisse de 0,8 %, les recettes locatives s'établissant à 551,7 millions (+0,3 %). Par ailleurs, Fimalac, Foncier Portefeuille (groupe Crédit foncier), les Mutuelles du Mans, Clinvest et Altus-Finance ont regroupé la plus grande partie de leurs participations au sein d'une nouvelle société, la Financière Sefimeg. Cette dernière, dont le président sera Marc Ladreit de Lacharrière, et le vice-président Philippe Chareyre (président de l'Immobilière-Constructions de Paris), détiendra directement 27,91 % du capital de Sefimeg. Indirectement, ils en détiennent 30,98 %.

## A nos lecteurs

**Les marchés qui sont fermés vendredi 9 avril et lundi 12 avril en raison des fêtes de Pâques sont les suivants :**

**Vendredi, les Bourses de Zurich, Francfort, Paris, Londres, Amsterdam, Stockholm, Madrid, New-York, Hongkong, Singapour et Chicago seront fermées.**

**En revanche, les marchés des changes resteront ouverts. Celui de New-York fonctionnera cependant selon un horaire réduit.**

**Lundi, les Bourses de Zurich, Francfort, Paris, Londres, Milan, Amsterdam et Hongkong seront fermées.**

**En raison du chômage boursier de Paris, nous ne publions pas aujourd'hui la page Bourse de Paris.**

La crise de la pétrochimie et des engrais

## Les résultats d'Elf-Atochem ont fortement baissé

*«Les trois premiers mois de l'année sont en ligne avec la mauvaise période du dernier trimestre 1992, c'est ce qui nous inquiète»*, a indiqué, jeudi 8 avril, Jacques Puéchal, président d'Elf-Atochem, pour qui *«1993 sera sans nul doute une année difficile»*. Ce groupe chimique, filiale d'Elf, a vu ses résultats fondre l'an dernier en raison de la récession européenne, des perturbations monétaires et surtout de la crise dans deux de ses secteurs d'activités, la pétrochimie et les engrais.

Si le chiffre d'affaires a baissé de 8,6 % à 45,7 milliards de francs, le bénéfice net est tombé à 30 millions de francs contre 1,5 milliard l'année précédente. Le résultat d'exploitation a perdu en l'espace d'un an 59 %, revenant à 1,1 milliard. Les deux tiers de ce recul, soit 1 milliard de francs, proviennent des secteurs pétrochimie et engrais qui ne représentent que le tiers de l'activité du groupe.

Se refusant de sombrer dans la *«sinistrose ambiante»*, M. Puéchal a présenté une série de mesures destinées à *«faire face»* à la crise qui vont d'une gestion très stricte des frais fixes, à une diminution des investissements et au report de la construction d'une unité d'alkylation à Lavéra (Bouches-du-Rhône), en passant par un renforcement dans la chimie de spécialités, activité très rentable, et par une diversification de l'implantation internationale pour mieux résister aux turbulences monétaires. Evoquant la crise de la pétrochimie due à une surabondance de l'offre et des installations en Europe, le président d'Elf-Atochem a rappelé que son groupe avait déjà réduit ses installations, notamment lors de l'absorption avec Orkem. Quant à la politique agricole commune (PAC), elle entraînera une baisse de 20 à 25 % de la consommation d'engrais en Europe. *«Les sept acteurs dans ce secteur vont devoir s'adapter.»*

**D. G.**



# MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS, 8 avril ⬆ Légère progression

Estimant à première vue que le discours du premier ministre Edouard Balladur n'était pas celui d'une relance économique significative, la Bourse de Paris a terminé la séance de jeudi, la dernière de la semaine pascale, sur une note tout juste soutenue (+ 0,15 %). L'indice CAC 40 a joué au Yo-Yo tout au long de la séance, au rythme des espoirs ou des déceptions. En hausse de 0,40 % à l'ouverture, cet indice dépassait le niveau des 2 000 points pour afficher juste avant l'appel d'offres un gain supérieur à 1 %.

La décision de la Banque de France de maintenir à 9,10 % le taux d'intérêt pour les appels d'offres suscitait une première déception, l'indice n'accusant plus qu'un gain de 0,31 % deux minutes après cet événement.

Une demi-heure après que M. Balladur eut pris la parole devant les députés, le marché retrouvait du tonus, le CAC 40 étant en hausse de 1,32 % (plus haut de la journée). Mais au fil du discours, des prises de bénéfices ont ramené la hausse à 0,15 % à la clôture, le CAC 40 atteignant 1986,86 points.

Peu à peu, les opérateurs ont pris conscience que le discours n'était pas celui d'une relance économique spectaculaire. *«Il n'y avait pas suffisamment de mesures concrètes»*, déplorait le gestionnaire d'une société de Bourse.

Un autre analyste estimait que le discours recélait *«beaucoup de bonnes intentions mais que l'on ne voyait pas comment elles pourraient être concrétisées, en raison notamment du déficit budgétaire de la France»* (plus de 330 milliards de francs en 1993). Mais la plupart des opérateurs déclaraient qu'ils avaient le week-end de quatre jours pour relire le discours et tirer les conclusions de ce programme.

## NEW-YORK, 8 avril = Stable

Wall Street a terminé quasiment inchangée jeudi 8 avril, se redressant dans la dernière heure de transactions après avoir évolué en baisse durant la séance en raison de liquidations de titres dans le secteur médical et dans les produits de consommation courante. L'annonce d'une hausse de 0,1 % seulement des prix de gros – hors alimentation en énergie – en mars aux Etats-Unis, avait permis à Wall Street d'ouvrir en hausse. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 396,48 en baisse de 0,54 point, soit un repli symbolique de 0,02 %. Le volume des échanges a été élevé avec quelque 284 millions de valeurs traitées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse : 983 contre 880. 612 titres ont été inchangés.

Les valeurs du tabac ont continué à reculer en raison de spéculations selon lesquelles la baisse du prix des cigarettes Marlboro de Philip Morris pourrait encourager l'introduction d'une taxe fédérale sur les cigarettes, selon des analystes. Le recul des valeurs médicales a été amorcé par la chute du titre de US Surgical, qui prévoit une baisse importante de ses ventes aux troisième et quatrième trimestres 1993.

Wall Street a également souffert d'une baisse du titre d'Alcoa en réaction à l'annonce d'une baisse de moitié de son bénéfice net au premier trimestre 1993.

| VALEURS | Cours du 7 avril | Cours du 8 avril |
|---|---|---|
| Alcoa | 62 3/8 | 60 3/8 |
| ATT | 58 | 58 3/4 |
| Boeing | 35 3/8 | 36 |
| Chase Manhattan Bank | 36 1/4 | 35 3/4 |
| Du Pont de Nemours | 50 5/8 | 50 1/8 |
| Eastman Kodak | 54 3/8 | 55 |
| Exxon | 68 1/8 | 68 |
| Ford | 54 5/8 | 54 5/8 |
| General Electric | 91 3/4 | 92 |
| General Motors | 39 1/4 | 39 1/2 |
| Goodyear | 75 3/8 | 77 7/8 |
| IBM | 52 1/4 | 51 |
| ITT | 78 1/8 | 78 5/8 |
| Mobil Oil | 70 1/2 | 70 1/2 |
| Pfizer | 59 1/2 | 58 3/4 |
| Schlumberger | 64 3/4 | 64 3/8 |
| Texaco | 64 1/4 | 63 7/8 |
| UAL Corp. ex-Allegis | 137 | 136 1/8 |
| Union Carbide | 18 | 17 7/8 |
| United Tech. | 48 3/4 | 47 5/8 |
| Westinghouse | 14 3/8 | 15 1/8 |
| Xerox Corp. | 79 1/2 | 79 5/8 |

## LONDRES, 8 avril = Inchangée

Les valeurs ont terminé la semaine calmement, jeudi 8 avril, au Stock Exchange à Londres, de nombreux opérateurs ayant déjà entamé le long week-end de Pâques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 0,3 point, soit 0,01 %, à 2 821,8 points, après avoir ouvert en hausse de 5,1 points. Le volume des échanges a diminué à 449,2 millions de titres contre 506,2 millions la veille.

Selon un opérateur, le marché a été un peu déçu que la baisse attendue des taux d'intérêt français ne se soit pas matérialisée.

Les entreprises de construction et le secteur immobilier ont été plutôt fermes, mais les supermarchés ont reculé. La compagnie d'assurance Sun Alliance a perdu 5 pence à 349 malgré l'annonce d'une perte avant impôts divisée par trois en 1992, les analystes étant inquiets devant le montant des pertes enregistrées dans l'assurance des crédits immobiliers hypothécaires.

| VALEURS | Cours du 7 avril | Cours du 8 avril |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,59 | 5,62 |
| B.P. | 3,05 | 3,04 |
| B.T.R. | 6,01 | 5,99 |
| Cadbury | 4,73 | 4,68 |
| De Beers | 11,13 | 11,13 |
| Glaxo | 5,85 | 5,73 |
| G.U.S. | 26,45 | 26,45 |
| I.C.I. | 11,40 | 11,40 |
| Reuters | 13,30 | 13,37 |
| RTZ | 6,58 | 6,65 |
| Shell | 5,85 | 5,87 |
| Unilever | 11,30 | 11,17 |

## TOKYO, 9 avril ⬇ Prises de bénéfices

La Bourse de Tokyo a baissé, vendredi 9 avril, au terme d'une séance en dents de scie. L'indice Nikkei a perdu 75,09 points à 19 892,18 points, soit un recul de 0,38 %. Environ 750 millions de titres ont changé de mains contre 700 millions la veille.

Des prises de bénéfices et ajustements de positions habituels avant le week-end ont pesé sur les cours; mais la Bourse reste bien orientée dans l'attente, la semaine prochaine, de l'annonce du plan de relance gouvernemental.

Les acheteurs étrangers des derniers jours ont été moins nombreux à se manifester parce qu'ils devaient être pour la plupart en congé vendredi, notent des courtiers japonais.

| VALEURS | Cours du 8 avril | Cours du 9 avril |
|---|---|---|
| Ajinomoto | 1 340 | 1 340 |
| Bridgestone | 1 340 | 1 330 |
| Canon | 1 510 | 1 510 |
| Fuji Bank | 2 070 | 2 080 |
| Honda Motors | 1 510 | 1 470 |
| Matsushita Electric | 1 370 | 1 330 |
| Mitsubishi Heavy | 686 | 658 |
| Sony Corp. | 5 000 | 4 940 |
| Toyota Motors | 1 720 | 1 700 |

## CHANGES

### Dollar : 5,43 F ⬇

Le marché des changes était extrêmement calme vendredi 9 avril, plusieurs places étant déjà fermées pour le week-end pascal. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,43 francs contre 5,46 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France. Le franc se redressait, et le taux au jour le jour baissait fortement.

| | | |
|---|---|---|
| FRANCFORT | 8 avril | 9 avril |
| Dollar (en DM) | 1,6078 | 1,6060 |
| TOKYO | 8 avril | 9 avril |
| Dollar (en yens) | 113,75 | 113,15 |

### MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (9 avril) ........ 9 13/16-9 15/16 %
New-York (8 avril) ........ 2 3/4 %

## BOURSES

| | 7 avril | 8 avril |
|---|---|---|
| (SBF, base 100 : 31-12-81) | | |
| Indice général CAC | 539,69 | 535,30 |
| (SBF, base 1000 : 31-12-87) | | |
| Indice CAC 40 | 1 983,96 | 1 986,86 |

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

| | 7 avril | 8 avril |
|---|---|---|
| Industrielles | 3 397,02 | 3 396,48 |

LONDRES (Indice «Financial Times»)

| | 7 avril | 8 avril |
|---|---|---|
| 100 valeurs | 2 822,10 | 2 821,80 |
| 30 valeurs | 2 182,60 | 2 180,80 |
| Mines d'or | 130 | 128,70 |
| Fonds d'Etat | 97,20 | 97,20 |

FRANCFORT

| | 7 avril | 8 avril |
|---|---|---|
| Dax | 1 650,31 | 1 655,73 |

TOKYO

| | 8 avril | 9 avril |
|---|---|---|
| Nikkei Dow Jones | 19 967,27 | 19 892,18 |
| Indice général | 1 568,70 | 1 563,28 |

## MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS COMPTANT | | COURS TERME TROIS MOIS | |
|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E-U | 5,4360 | 5,4380 | 5,5160 | 5,5220 |
| Yen (100) | 4,8020 | 4,8130 | 4,8720 | 4,8873 |
| Ecu | 6,5791 | 6,5992 | 6,5797 | 6,6062 |
| Deutschemark | 3,3845 | 3,3860 | 3,3943 | 3,3987 |
| Franc suisse | 3,6785 | 3,6861 | 3,7145 | 3,7256 |
| Lire italienne (1000) | 3,4628 | 3,4721 | 3,4434 | 3,4560 |
| Livre sterling | 8,2992 | 8,3162 | 8,3651 | 8,3894 |
| Peseta (100) | 4,7000 | 4,7159 | 4,6336 | 4,6676 |

## TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

| | UN MOIS | | TROIS MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E-U | 3 | 3 1/8 | 3 1/16 | 3 3/16 | 3 3/16 | 3 5/16 |
| Yen (100) | 3 1/16 | 3 3/16 | 3 1/16 | 3 3/16 | 3 1/8 | 3 1/4 |
| Ecu | 8 7/8 | 9 | 8 3/16 | 8 15/16 | 8 3/8 | 8 1/2 |
| Deutschemark | 8 1/16 | 8 3/16 | 7 3/4 | 7 7/8 | 7 3/8 | 7 1/2 |
| Franc suisse | 5 1/8 | 5 1/4 | 4 15/16 | 5 1/16 | 4 3/4 | 4 7/8 |
| Lire italienne (1000) | 11 | 11 3/8 | 11 | 11 3/8 | 11 1/8 | 11 1/2 |
| Livre sterling | 5 3/4 | 5 7/8 | 5 3/4 | 5 7/8 | 5 3/4 | 5 7/8 |
| Peseta (100) | 14 3/8 | 14 7/8 | 14 1/8 | 14 5/8 | 13 1/2 | 14 |
| Franc français | 9 | 9 7/16 | 8 15/16 | 9 3/16 | 13 1/26 | 8 3/4 |

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



# AGENDA

## THÉÂTRE

**Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).**

### SPECTACLES NOUVEAUX

**LE SILENCE ; ELLE EST LA.** Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier (44-58-14-44) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 heures (8).

**LES COQS SE COUCHENT A L'AUBE.** Comédie Caumartin (47-42-43-41) (mer., dim.), 21 heures (8).

**DIALOGUES INSOLENTS.** Berry-Zèbre (43-57-51-55), sam., mer. et jeu. 21 h 30 (10).

**ON VA FAIRE LA COCOTTE, MAIS N'TE PROMÈNE DONC PAS.** Théâtre de Nesle (46-34-61-04) (dim., lun.), 20h (10).

**A L'ABORDAGE.** Sentier des Halles (42-36-37-27) (dim., lun.), 20 h 30 (13).

**DIALOGUE AVEC UNE JEUNE FILLE MORTE.** Essaïon de Paris (42-78-46-42) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 16 h (13).

**HASARD.** Dunois (45-84-72-00), mar., mer. et jeu. 20 h 30 (13).

**LOVE.** Bateau-théâtre la Mare au diable-Rive gauche (40-46-90-72) (dim. soir, lun.), 21 heures ; dim. 17 heures (13).

**SCHUBERT, LE VOYAGEUR DE L'HIVER.** Le Trianon (46-06-63-66) (dim. soir, lun.), 20h30 ; dim. 16 heures (13).

**LE TICKET DU PRESSING.** La Vieille Grille (47-07-22-11) (dim.), 20 h 30 (13).

**UN FILS DE NOTRE TEMPS.** Procréart (45-52-09-14) (sam., dim., lun.), 21 heures (13).

**AKTÉON-THÉATRE** (43-38-74-62). Dérives sur un terrain vague : 19 h. Rel. dim., lun. Les Epousées : 20 h 30. Rel. dim., lun.

**AMANDIERS DE PARIS** (43-66-42-17). Les Nonnes : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h 30.

**ANTOINE - SIMONE-BERRIAU** (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**ARCANE** (43-38-19-70). O. E. S. I. R. : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. jeu., dim. soir.

**ATELIER** (46-06-49-24). Les Passions : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**ATHÉNÉE - LOUIS - JOUVET** (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Sa lettre de mariage : ven., sam. 20 h 30 ; mar. 18 h 30.

**BASTILLE** (43-57-42-14). The Pitchfork Disney : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Phèdre : ven. (dernière) 19 h 30.

**BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE** (40-46-90-72). Le Testament de Pantalone : 19 h 30 ; dim. 19 h. Rel. lun. Le Bal des cuisinières : ven., sam., dim., mer., jeu. (dernière) 19 h. Giacomo : mar. 19 h 30. Love : mar., mer., jeu. 21 h. La Saga HLM : mer., jeu., ven., sam. 22 h 30. Strehler voulait me voir : mar. 21 h. Les Voyageurs de carton : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.

**BATEAU-THÉATRE OURAGAN** (40-46-01-24). Salle Folie-Méricourt. C'était la fin de l'automne : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Fin de programme et le Chant du Coq : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Un monde fou : jeu., ven., sam. 22 h 30 ; dim. 20 h 30. Salle Mistral. Jock : 19 h. Rel. lun. Paris accords et à cris : mer., jeu., ven., sam. 21 h ; dim. 17 h.

**BERRY-ZÈBRE** (43-57-51-55). A la conquête des océans : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h. Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30. Dialogues insolents : sam., mer., jeu. 21 h 30.

**BOUFFES DU NORD** (46-07-34-50). L'Homme qui : 20 h 30 ; sam. 16 h. Rel. dim., lun.

**BOUFFES PARISIENS** (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 20 h 30 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. L'Avare : ven., sam., lun., mar. 21 h.

**BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE** (42-38-35-53). Les Chiards du grand mec : 21 h. Rel. dim., lun.

**LA BRUYÈRE** (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**CAFÉ DE LA GARE** (42-78-52-51). Laurent Violet : 20 h. Rel. dim., lun. Le Graphique de Boscop : 21 h 15. Rel. dim., lun. Les Comédons sont sortis : dim., lun. 20 h 30.

**LE CARRÉ BLANC** (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : jeu., ven., mar. 19 h 45 ; sam. 17 h.

**CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE** (43-28-36-36). Salle I. Mercèdes : mar. 20 h 30. La Pièce perdue : jeu., ven., sam. 21 h ; dim. 16 h 30.

**CARTOUCHERIE-THÉATRE DU CHAUDRON** (43-28-97-04). Woyzeck : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

**CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE** (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**CENTRE CULTUREL DE LA CLEF** (43-39-09-37). La Foi, l'amour, l'espérance : 20 h 30. Rel. dim., lun.

**CINQ DIAMANTS** (45-80-51-31). Le Bal du lieutenant Helt : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.

**CITÉ INTERNATIONALE** (45-89-38-69). Mort à la guerre en temps de paix : ven., sam. (dernière) 21 h.

**COMÉDIE CAUMARTIN** (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h.

**COMÉDIE DE PARIS** (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 21 h ; sam. 19 h, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES** (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**COMÉDIE-FRANCAISE - SALLE RICHELIEU** (40-15-00-15). Le Faiseur : dim. 14 h ; mar., jeu. 20 h 30. Le Malade imaginaire : mer. 14 h ; dim. 20 h 30. Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : lun., mer. 20 h 30. La Serva amorosa : lun. 14 h.

**COMÉDIE-FRANÇAISE THÉATRE DU VIEUX-COLOMBIER** (44-58-14-44). Le Silence ; Elle est là : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30.

**COMÉDIE ITALIENNE** (43-21-22-22). Le Doux Baiser d'amour : 20 h ; dim. 14 h. Rel. dim. soir, lun. L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**DAUNOU** (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h ; dim., lun. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir, lun. soir.

**DÉCHARGEURS (TLD)** (42-36-00-02). Cave du XIIe. Branchés à la loupe : jeu., ven. 20 h 30. Poésies de Jehan Rictus : mar. 21 h. Histoire d'ex : 19 h. Rel. lun., mar. Le Cabaret de la grand-peur : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, mar.

**DEUX ANES** (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses ? : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**DIX-HUIT THÉATRE** (42-26-47-47). Baptême : ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 16 h. Il est trop tard : ven. (dernière) 20 h 30.

**DUNOIS** (45-84-72-00). Hasard : mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.

**ÉDOUARD-VII - SACHA-GUITRY** (47-42-59-92). La Frousse : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**ELDORADO** (42-49-60-27). Une rose au petit déjeuner : 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h. Rel. mer., dim.

**ESPACE ACTEUR** (42-62-35-00). L'Ecole des femmes : ven., sam. (dernière) 20 h 30. Les Gauchers : ven., sam., mar. 20 h 30.

**ESPACE JEMMAPES** (48-03-33-22). L'urgence d'aimer : 18 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Arlequin serviteur de deux maîtres : 21 h ; mer., jeu. 14 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Les Couleurs du rire : lun. 19 h. Echecs et maca : mar. 20 h 30.

**ESPACE MARAIS** (48-04-91-55). Danse avec les fous : jeu., sam. 23 h ; ven. 21 h ; dim. 19 h. Feu la mère de madame : ven., sam. 20 h ; dim. 18 h. L'île des esclaves : ven., sam. 19 h ; dim. 15 h ; mar. 19 h 30. Le Mariage de Figaro : dim. 16 h ; mar. 18 h. Le Mariage forcé : ven., sam. 18 h. La Mouette : sam. 21 h.

**ESPACE PARIS-PLAINE** (40-43-01-82). Quai Ouest : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.

**ESPACE SAINT-SABIN** (47-97-55-20). Iphigénie : ven., sam., lun., jeu. (dernière) 20 h ; dim. 17 h.

**ESSAION DE PARIS** (42-78-46-42). Dialogue avec une jeune fille morte : mar., mer., jeu. 20 h 30. Ne devient pas fou qui veut : sam. 15 h.

**L'EUROPÉEN** (43-87-29-89). Le Banc : 21 h. Rel. dim., lun.

**FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE** (42-50-76-25). Maupassant... Mon bel ami : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30. Etiam Peccata (Même les péchés) : mar. 20 h 45.

**FONTAINE** (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar.

**LE FUNAMBULE THÉATRE** (42-23-88-83). Le Palace : 21 h. Rel. dim., lun.

**GAITÉ-MONTPARNASSE** (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**GRAND EDGAR** (43-35-32-31). Une fille entre nous : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim., lun. Mignonne, allons voir si la rose : 22 h. Rel. dim.

**GUICHET MONTPARNASSE** (43-27-88-61). La Chute : 18 h 30. Rel. dim., lun., mar. Trottoir chagrin : 20 h 30. Rel. dim. Histoire d'en chanter : 22 h 15. Rel. dim. Amours en pièces : lun., mar. 20 h 30. Qui rit le lundi, c'est toujours ça de pris : lun. 19 h.

**HÉBERTOT** (43-87-23-23). Pygmalion : 20 h 45 ; sam. 18 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**HUCHETTE** (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. L'Augmentation : 21 h 30. Rel. dim.

**LUCERNAIRE FORUM** (45-44-57-34). Salle Roger Blin. La Marelle ; Didascalies : ven., sam. (dernière) 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. lun. L'Escalier : 20 h. Rel. lun. René Descartes, la passion d'un exilé volontaire : 21 h 30. Rel. lun. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Rel. lun. Ici tu dois danser : 20 h. Rel. lun. La Si Jolie Vie de Sylvie Joly : 21 h 30. Rel. dim., lun. Diderot, le fils naturel ou les Epreuves de la vertu : lun. 21 h 30.

**MADELEINE** (42-65-07-09). Monsieur Klebs et Rozalie : 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES)** (42-36-27-53). Marinetti et le futurisme : mar. 20 h 30. Pareille à l'amour est la guerre : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h. Poésie albanaise : mar. 20 h 30. La Voix dans l'ombre : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.

**MAISON DES CULTURES DU MONDE** (45-44-72-30). La Fiancée du matin : ven. (dernière) 20 h 30.

**MARAIS** (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.

**MARIE STUART** (45-08-17-80). A Tribute to Eugène O'Neill (en anglais) : dim., lun. 20 h 30. Huis clos : jeu., sam. 18 h 45. Je me tiens devant toi nue : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; sam. 16 h. Remords vivants : jeu. 20 h 30 ; ven. 19 h.

**MARIGNY** (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 21 h ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**MARIGNY (SALLE POPESCO)** (42-25-20-74). Suite royale : 21 h ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun., mar.

**MATHURINS** (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**MÉTAMORPHOSIS** (42-61-33-70). Méliès, le magicien de l'écran : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**MICHEL** (42-65-35-02). Sexe & jalousie : 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**MICHODIÈRE** (47-42-95-22). Partenaires : 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

**MOGADOR** (48-78-04-04). Les Rustres : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

**MONTPARNASSE** (43-22-77-74). Mortadela : 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15. Rel. dim., lun.

**MONTPARNASSE (PETIT)** (43-22-77-30). Le Golem : 21 h. Rel. dim., lun.

**NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD** (43-31-11-99). Jean Cocteau, je reste avec vous : ven., sam. (dernière) 18 h. Retournements : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 30.

**UVRE** (48-74-42-52). Roméo et Jeannette : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**OPÉRA-BASTILLE** (44-73-13-00). La Flûte enchantée : ven., lun. 19 h 30. Manon Lescaut : mar. 19 h 30.

**PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE)** (42-02-27-17). C'est vous qui voyez ! : 20 h 30. Rel. dim., lun.

**PALAIS DES GLACES (PETITE SALLE)** (42-02-27-17). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri ! : 21 h. Rel. dim., lun.

**PALAIS-ROYAL** (42-97-59-81). Une folie : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**PARIS-VILLETTE** (42-02-02-68). Harriet : ven., sam. (dernière) 21 h.

**PETIT THÉATRE DE PARIS** (40-89-02-89). Pastout and Co : mar. 20 h 45. Quatre pièces en un acte : ven., sam. 20 h 30.

**POCHE-MONTPARNASSE** (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**PORTE SAINT-MARTIN** (42-08-00-32). Knock : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. lun. Le Malade imaginaire : mer. 14 h 30.

**PROCRÉART** (45-52-09-14). Un fils de notre temps : mar., mer., jeu. 21 h.

**LE PROLOGUE** (45-75-33-15). Edgar et sa bonne : jeu., sam., lun. 20 h 45 ; dim. 15 h 30. L'Homme en morceaux : mer., ven. 20 h 45 ; sam. 18 h.

**RANELAGH** (42-88-64-44). Les Mille et une Nuits d'Alatiel : 18 h 30 ; dim. 20 h 30. Rel. lun. Les Enfants du silence : 20 h 45 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

**RENAISSANCE** (42-08-18-50). Pétaouchnok : 20 h 30. Rel. dim., lun.

**ROSEAU-THÉATRE** (42-71-30-20). L'homme qui plantait des arbres : 20 h 30. Rel. dim., lun. Les Mésaventures de M. Karl : 22 h 15 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. L'Homme et son double : mar. 22 h 30. Quand on n'a que l'amour : mar. 20 h 30.

**SAINT-GEORGES** (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**LA SEDIRA** (43-79-69-57). Monna Vanna : ven. 20 h 30.

**SENTIER DES HALLES** (42-36-37-27). A l'abordage : mar., mer., jeu. 20 h 30.

**THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU** (45-45-49-77). Fin d'été à la campagne : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

**THÉATRE CLAVEL** (40-11-14-22). Le Pouvoir de vivre : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 30.

**THÉATRE D'EDGAR** (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h. Rel. dim.

**THÉATRE DE DIX-HEURES** (46-06-10-17). Les Meilleures de Guy Montagné : 20 h 30. Rel. dim., lun. Vous allez rire : 22 h. Rel. dim., lun.

**THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI** (48-05-67-89). Belle de Mai. L'Eveil des ténèbres : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 17 h. L'Aberration des étoiles fixes : mar. 21 h. Jeunes filles seules avec peu d'expériences... : mer. 20 h 30. Rendez-vous rue Watt : mer., jeu., ven., sam. 19 h.

**THÉATRE DE MÉNILMONTANT** (46-36-98-60). Le Passé confondu : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. La Passion à Ménilmontant : ven. (dernière) 20 h 30.

**THÉATRE DE NESLE** (46-34-61-04). Juste le temps de vous embrasser : 19 h. Rel. dim. L'Ecole des veuves : lun., mar. 20 h 30. On va faire la cocotte, Mais n'te promène donc pas toute nue : sam., mar., mer., jeu. 20 h.

**THÉATRE DÉJAZET** (48-87-52-55). Coupeurs de virages : 21 h. Rel. dim., lun. Alice au pays des merveilles : ven., sam., dim., lun., mar. (dernière) 15 h.

**THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL** (48-06-72-34). Etre ou ne pas être fille fatale : 19 h ; dim. 18 h. Rel. dim. soir, lun. Le Conte d'hiver : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**THÉATRE GRÉVIN** (42-46-84-47). Eric Thomas : 20 h 30. Rel. dim., lun.

**THÉATRE JACQUES-COURIVAUD** (42-06-59-91). Le Sauvage : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.

**THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU** (42-23-15-85). Madame de Sade : 20 h. Rel. dim., lun. Albedo-Solo : 22 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Histoires de paroles : mer., jeu., ven., sam. 22 h ; dim. 15 h. Merri : ven., sam., mar., jeu. (dernière) 19 h.

**THÉATRE MONTORGUEIL** (42-71-37-58). Quelque chose de pourri dans le royaume : 20 h 30. Rel. dim., lun.

**THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT** (47-27-81-15). Salle Gémier. Lewis, Carroll et Alice : ven. (dernière) 10 h. Salle Jean-Vilar. La Mégère apprivoisée : ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h.

**THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON** (44-41-36-36). Grande salle. John Gabriel Borkman : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE** (43-66-43-60). Grande salle. Demain, une fenêtre sur rue : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Petite salle. Staline : mar. 21 h. Terres mortes : ven., sam. (dernière) 20 h.

**THÉATRE SILVIA MONFORT** (45-31-10-96). Arlequin serviteur de deux maîtres : 20 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

**TOURTOUR** (48-87-82-48). Verlaine : 19 h. Rel. dim., lun. Les Petites Femmes de Maupassant : 20 h 30. Rel. mer., dim., lun. Récits de l'autre côté du réel : mar. 19 h.

**LE TRIANON** (46-06-63-66). Dérapage sur un clair de lune : ven., sam., mar. 18 h 30 ; dim. 14 h 30. Schubert, le voyageur de l'hiver : mar., mer., jeu. 20 h 30.

**TRISTAN-BERNARD** (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h. Rel. dim., lun.

**VARIÉTÉS** (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

**LA VIEILLE GRILLE** (47-07-22-11). Le Ticket du pressing : mar., mer., jeu. 20 h 30.

### RÉGION PARISIENNE

**AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE)** (48-34-67-67). Grande salle. Madame Klein : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.

**CERGY-PONTOISE (THÉATRE 95)** (30-38-11-99). L'homme qui n'avait plus d'amis : ven., sam. (dernière) 21 h.

**GENNEVILLIERS (THÉATRE)** (47-93-26-30). Le Belvédère : ven. (dernière) 20 h 30. Henry VI, l'orage des fous : sam. (dernière) 20 h 30. Henry VI, le cercle dans l'eau : ven. (dernière) 20 h 30. La Tonnelle : sam. (dernière) 20 h 30.

**IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE)** (46-72-37-43). Pour un oui, pour un non : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.

**JUVISY-SUR-ORGE (THÉATRE DE L'ECLIPSE)** (69-21-60-34). Si je t'oublie, Jérusalem... : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.

**MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE)** (60-60-02-63). Les Aventures de Paco Goliard : ven. 20 h 45.

**MONTROUGE (MAISON DE L'ACTEUR)** (47-35-69-30). Mon frère, mon amy : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

**NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS)** (46-14-70-00). Salle polyvalente. Le Temps turbulent : lun., mar. 20 h 30. Il ne faut jurer de rien : ven. (dernière) 21 h.

**NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC)** (46-24-03-83). Il y a des hommes-océans : mer., jeu., ven., sam. 20 h 45. L'Ours ; la Demande en mariage : ven., sam., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.

**NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE)** (47-45-75-80). Andromaque : ven. (dernière) 14 h 30.

**NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON)** (64-62-77-77). La Mouette : ven. 21 h.

**NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON)** (49-31-02-02). La Mouette : ven. 21 h.

**SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE)** (42-43-17-17). Grande salle. Le Procès de Jeanne d'Arc : ven., sam. (dernière) 20 h 45. Le moindre regard : lun., mar. 14 h ; mar. 20 h 30.

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS)** (30-87-07-07). Les Fureurs de l'alcôve : ven. (dernière) 20 h 45.

**SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ)** (48-89-99-10). Le Triomphe de la vie : ven., sam. 20 h 45 ; dim. (dernière) 15 h.

**VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO)** (43-74-73-74). Les Emigrés : ven. 21 h ; dim. (dernière) 18 h.

**VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR)** (46-82-83-88). Porcherie : ven., sam. (dernière) 21 h.

## PARIS EN VISITES

**SAMEDI 10 AVRIL**

« Les fastes du Second Empire » (limité à trente personnes), 11 heures, Opéra Garnier, dans le vestibule, statue de Lulli (Monuments historiques).

« Les élégants salons de l'hôtel d'Evreux », 15 heures, 19, rue des Capucines (Monuments historiques).

« Le Marais médiéval : de l'ancienne église Saint-Paul au cellier d'Ourscamp », 15 heures, 99, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

« Le musée Rodin : l'œuvre du sculpteur à l'hôtel Biron », 15 heures, 77, rue de Varenne (Monuments historiques).

« L'étrange quartier de Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Aménophis III », 12 heures, Grand Palais (Approche de l'Art).

« 1893 : l'Europe des peintres », 10 h 45, Musée d'Orsay, rue de Bellechasse (Paris et son histoire).

« L'architecture novatrice du seizième arrondissement : de Guimard à Le Corbusier », 15 heures, sortie métro Ranelagh (Paris et son histoire).

« 1893 : l'Europe des peintres », 11 heures, Musée d'Orsay, côté quai (D. Bouchard).

« Le Palais-Bourbon », (nombre limité), 14 h 30, Sortie métro Assemblée nationale (D. Bouchard).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 14 h 45 et 17 h 45, métro Abbesses ou Anvers, au pied du funiculaire (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« De la maison de l'escalopier au musée Poulbot : le Montmartre des artistes », 10 h 30 et 14 h 45, métro Blanche (V. de Langlade).

« Jardins secrets et chemins inconnus de la butte Montmartre », 14 h 30 et 16 h 30, métro place Clichy, sortie Caulaincourt (C. A. Messer).

« Le Marais illuminé », 21 heures, métro Bastille, sortie rue Saint-Antoine (C. A. Messer).

« Hôtels du Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Haulier).

« Le village de Charonne », 15 heures, métro Porte-de-Bagnolet, sortie bd Mortier (C. Merle).

« Le musée Notre Dame (documents d'archives), 14 h 45, 10, rue du Cloître-Notre-Dame (Tourisme culturel).

« Les appartements du prince et de la princesse à l'hôtel de Soubise, le plus bel hôtel du dix-huitième siècle du Marais (2) », 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (E. Romann).

« Fastes et mystère », 14 h 30, Opéra Garnier, en haut des marches (Connaissance de Paris).

« Le Marais. Hôtels et jardins. Place des Vosges », 14 h 45, métro Saint-Paul (Art et histoire).

« Maison de Victor Hugo », 15 heures, 6, Place des Vosges (M. Brumfeld).

« L'institut de France », 15 heures, 23, quai de Conti (P. Fernandez).

**DIMANCHE 11 AVRIL**

« L'ancienne cour des miracles et la rue Montorgueil », 15 heures, sortie métro Sentier (Résurrection du passé).

« La collection de Moïse de Camondo » (limité à trente personnes), 14 h 30, 63 rue de Monceau (Monuments historiques).

« Vincennes : de la cité fortifiée de Charles V aux pavillons classiques », 15 heures, entrée du château, côté avenue de Paris (Monuments historiques).

« L'île de la Cité », 15 heures, sortie métro Cité (Monuments historiques).

« Vie et culture dans Montmartre, commune libre », 15 heures, Sortie métro Abbesses (Monuments historiques).

« Messe de Pâques au Bec-Hellouin-du-château de Robert le Diable à celui de Champ-de-Bataille », 7 h 30, place de la Concorde, devant le ministère de la Marine (Paris et son histoire).

« L'Académie française à l'Institut », 15 heures, 23, quai de Conti (Paris et son histoire).

« L'ancienne abbaye royale de Saint-Denis », 15 heures, sortie métro Saint-Denis-Basilique (D. Bouchard).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 11 h 15 et 15 h 30, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 15, porte principale bd Ménilmontant (V. de Langlade).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 11 heures, 14 heures et 16 heures, métro Saint-Paul (C.A. Messer).

« Le Marais illuminé », 21 heures, métro Bastille, sortie rue Saint-Antoine (C.A. Messer).

« Notre-Dame-de-Paris », 15 heures, sortie métro Cité (I. Haulier).

« L'hôtel Matignon », (sur inscription), 11 heures, 57, rue de Varenne (C. Merle).

« Jardins et ruelles du vieux Belleville de la résidence des saints-simoniens au petit cimetière », 14 h 30, métro Pyrénées devant « Twenty » (C. Merle).

« Palais-Royal : trois siècles d'histoire de Paris », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Montmartre une butte sacrée, un village pittoresque et vivant », 10 h 30, métro Anvers, sommet du funiculaire (Paris autrefois).

« Les puces à Saint-Ouen », 15 heures, métro Porte-de-Clignancourt (Paris Autrefois).

« Les fastes de l'Opéra Garnier », 14 h 30, hall, statue de Lulli (Aux arts, Et caetera...).

« Les chefs-d'œuvre du musée Camondo », 14 h 30, 63, rue de Monceau (D. Fleuriot).

## CONFÉRENCES

**SAMEDI 10 AVRIL**

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 10 heures : « L'architecture du dix-neuvième arrondissement », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

**DIMANCHE 11 AVRIL**

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Astrologie et prophétie », par P. Bouelle ; « Le sens mythique de Pâques », par Natya (Conférences Natya).

## CINÉMA

### LES FILMS NOUVEAUX

**CAVALE SANS ISSUE**, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**COUP DE JEUNE** : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**CUISINE ET DÉPENDANCES** : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

**DERNIÈRE LIMITE**, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**FOREVER YOUNG**, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

**LE JOUR DU DÉSESPOIR**, v.o. : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

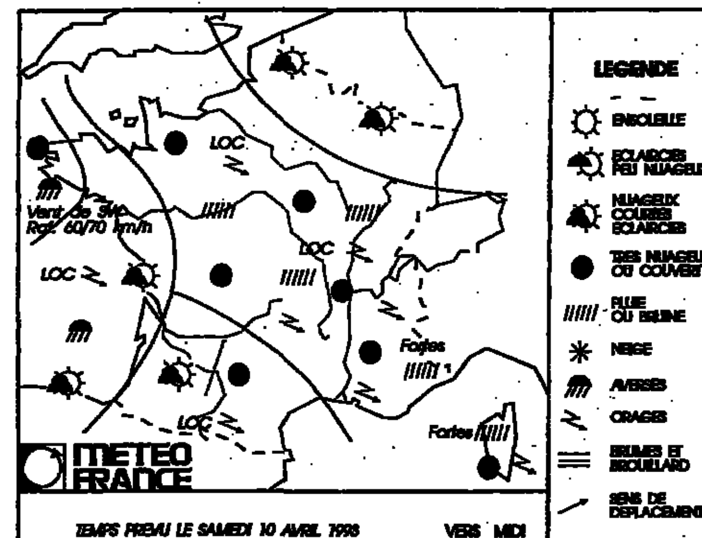
**KRAPATCHOUK** : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

# MÉTÉOROLOGIE

**SITUATION LE 9 AVRIL A 0 HEURE TUC**

METEO FRANCE

**PRÉVISIONS POUR LE 10 AVRIL 1993**




**Pluies orageuses assez fortes dans le sud.** – Nuages et pluies ou ondées orageuses donneront le ton de cette journée, sous des températures tout juste saisonnières.

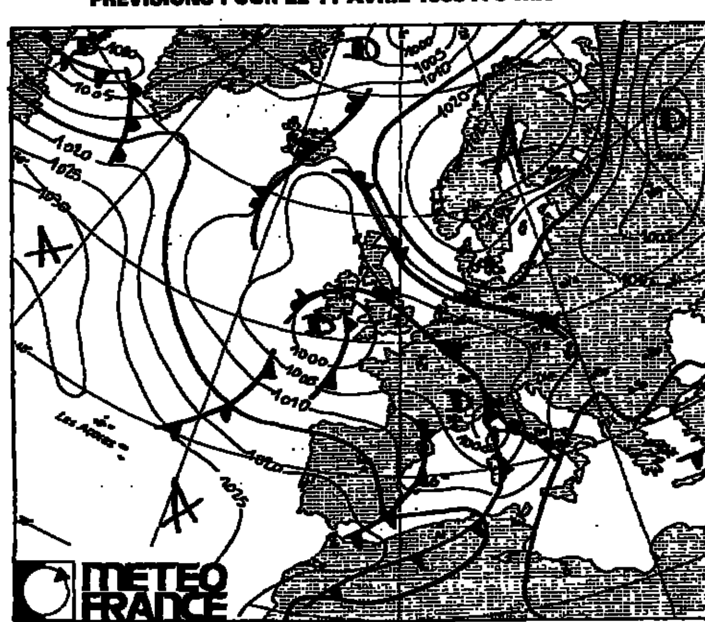
Dès le matin, les précipitations toucheront toutes les régions de l'ouest et du sud du pays, avec quelques orages mêlés aux pluies. Du nord au centre et au nord-est du pays, temps plus calme et seulement nuageux pour la matinée. En revanche, l'après-midi les ondées orageuses discontinues se déclencheront également.

Les pluies les plus fortes seront à attendre, l'après-midi, sur les régions à l'est du Rhône, des Alpes à la Côte-d'Azur et à la Corse.

A noter, dans l'après-midi, un ciel plus variable et des éclaircies entre les averses, pour toute la façade ouest du pays. Attention aux rafales de vent de sud-ouest sur les côtes sud de la Bretagne.

Les températures minimales seront comprises entre 5 et 10 degrés du nord au sud du pays. Les maximales s'étageront entre 12 et 14 degrés du Nord à l'Alsace, 13 à 15 au nord de la Loire, 14 à 17 dans le Sud-Ouest, et 15 à 18 dans le Sud-Est.

**PRÉVISIONS POUR LE 11 AVRIL 1993 A 0 HEURE TUC**




**TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 09-4-93**

Valeurs extrêmes relevées entre le 08-4-1993 à 18 heures TUC et le 09-4-1993 à 6 heures TUC

| FRANCE | | | |
|---|---|---|---|
| AJACCIO | 17 | 8 | D |
| BIARRITZ | 18 | 10 | N |
| BORDEAUX | 23 | 12 | P |
| BOURGES | 15 | 7 | C |
| BREST | 12 | 11 | C |
| CAEN | 14 | 10 | C |
| CHERBOURG | 14 | 10 | C |
| CLERMONT-FER. | 17 | 6 | C |
| DIJON | 14 | 3 | C |
| GRENOBLE | 19 | 7 | B |
| LILLE | 13 | 4 | N |
| LIMOGES | 18 | 10 | C |
| LYON | 16 | 5 | N |
| MARSEILLE | 22 | 11 | D |
| NANCY | 13 | – 1 | D |
| NANTES | 19 | 10 | C |
| NICE | 17 | 10 | C |
| PARIS-MONTS. | 15 | 8 | C |
| PAU | 24 | 11 | N |
| PERPIGNAN | 24 | 11 | N |
| POINTE-A-PITRE | 31 | 22 | N |
| RENNES | 17 | 11 | C |
| ST-ÉTIENNE | 16 | 7 | N |
| STRASBOURG | 14 | 0 | D |
| TOULOUSE | 22 | 10 | C |
| TOURS | 17 | 8 | C |

| ÉTRANGER | | | |
|---|---|---|---|
| ALGER | 25 | 9 | D |
| AMSTERDAM | 11 | 3 | N |
| ATHÈNES | 20 | 11 | C |
| BANGKOK | 30 | 26 | N |
| BARCELONE | 15 | 9 | B |
| BELGRADE | 13 | 3 | D |
| BERLIN | 9 | 0 | D |
| BRUXELLES | 12 | 3 | D |
| COPENHAGUE | 6 | – 1 | D |
| DAKAR | 19 | 19 | D |
| GENÈVE | 15 | 2 | N |
| ISTANBUL | 13 | 8 | N |
| JÉRUSALEM | 15 | 6 | D |
| LE CAIRE | 26 | 13 | D |
| LISBONNE | 20 | 14 | N |
| LONDRES | 13 | 8 | P |
| LOS ANGELES | 23 | 15 | D |
| LUXEMBOURG | 12 | 2 | D |
| MADRID | 27 | 12 | N |
| MARRAKECH | 31 | 14 | D |
| MEXICO | 26 | 18 | N |
| MILAN | 19 | 9 | C |
| MONTRÉAL | 13 | 1 | C |
| MOSCOU | 13 | 5 | C |
| NAIROBI | 26 | 13 | N |
| NEW-DELHI | 32 | 23 | D |
| NEW-YORK | 17 | 6 | C |
| PALMA | 20 | 9 | B |
| PÉKIN | 12 | 3 | N |
| RIO-DE-JANEIRO | – | – | – |
| ROME | 18 | 8 | N |
| ROYAL OBSERVATORY | – | – | – |
| SÉVILLE | 26 | 12 | N |
| SINGAPOUR | 31 | 24 | O |
| STOCKHOLM | 4 | – 5 | D |
| SYDNEY | – | – | – |
| TOKYO | 15 | 6 | A |
| TUNIS | 25 | 10 | D |
| VARSOVIE | 8 | 1 | C |
| VENISE | 16 | 8 | D |
| VIENNE | 10 | 6 | N |

| A | B | C | D | N | O | P | T | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| averse | brouillard | ciel couvert | ciel dégagé | ciel nuageux | orage | pluie | tempête | neige |

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

# CARNET DU Monde

## Naissances

Frédéric et Pascale AMMAR-KHODJA ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

**Adrien,**

le 14 mars 1993.

5, rue Legendre-Hérail,
34000 Montpellier.

## Anniversaires de naissance

Irène et Clément CASSIO souhaitent un heureux anniversaire à

**Jean CASSIO,**

né le 10 avril 1937, à Grasse.

## Décès

– Mme Annie Boulenger,
son épouse,
Mme Marie-Sophie Neagu,
sa fille,
Parents et amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

**M. Jean BOULENGER,**

survenu à Menton (Alpes-Maritimes), le 6 avril 1993, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 15 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, boulevard du Montparnasse, Paris-6e, où l'on se réunira.

Condoléances sur registre.

– Mme Colette Clerc,
son épouse,
Jean-François et Catherine Clerc,
Denis et Marie-France Clerc,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
disent adieu au

**commandant René CLERC,**
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945, TOE,

qui les a quittés dans l'espérance de la *Résurrection et a été inhumé, le* 29 mars 1993, dans l'intimité familiale.

Rue du Général-Poncet,
70140 Pesmes.
5, rue des Saules,
38160 Seyssins.
57, boulevard de la Motte,
21800 Quétigny.

– Etreham.

On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

**M. Pierre DELONGRAYE-MONTIER,**
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Etreham le samedi 3 avril 1993.

– M. et Mme Jean Mamelle,
Mme Jean Le Bourhis,
Mme Sylvette Menegaux,
*ses enfants,*
Gérard et Chantal Mamelle,
Yves et Sylvie Le Mur,
Jean-Christophe Mamelle,
Agnès Mamelle,
Sylvain et Sophie Huet,
Jérôme Le Bourhis,
Xavier et Pascale Le Bourhis,
Mathilde Le Bourhis,
Fabrice et Carole le Foyer de Costil,
Fabrice et Christine Menegaux,
Eric et Violaine Jaouën,
Antoine Menegaux,
*ses petits-enfants,*
Et ses quinze arrière-petits-enfants,
Mme Piedade Da Cunha,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Jeanne LANG,**

survenu le 6 avril 1993, dans sa quatre-vingt-quinzième année,

Priez pour elle.
Et rappellent au souvenir de son époux,

**M. Louis LANG,**
ingénieur général de l'armement (GM),

décédé le 13 décembre 1973.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 13 avril, en l'église Saint-Saturnin, 132, Grande-Rue-Charles-de-Gaulle, Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), où l'on se réunira à 14 heures, suivie de l'inhumation au cimetière sud de Saint-Mandé, dans la sépulture de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Saint-Paul,
92200 Neuilly-sur-Seine.
15, avenue Gambetta,
92410 Ville-d'Avray.
48, rue Monsieur-le-Prince,
75006 Paris.

– Bruno Altissimi,
Claudio Saraceni,
E Pietro Notarianni Ricordano,
con grande affetto e stima,

**Alexandre MNOUCHKINE.**

*(Le Monde du 7 avril.)*

– On nous prie d'annoncer le décès de

**Flavien MONOD,**
journaliste,
parolier,
typographe,
fils aîné de Maximilien Vox,

survenu le 2 avril 1993, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

*De la part de*
Mme Flavien Monod,
Et des familles Monod et Forest.

04700 Lurs-en-Provence.

– Le professeur
et Mme Jean-Jacques Aron,
M. Robert Rosa,
M. et Mme Alain Rosa,
ses enfants,
M. et Mme Olivier Aron,
M. et Mme Fabien Kenig,
M. Jean-Marie Rosa,
M. Jean-François Aron,
Mlle Sandrine Rosa,
Mlle Judith Rosa,
Mlle Delphine Rosa,
ses petits-enfants,
Jean-Elie, Joakim, Rebecca et Abigail,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme André ROSA,**
*née Renée Valensi,*

survenu le 6 avril 1993.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, avenue Raphaël,
75016 Paris.

– M. Michel Pintiaux
et Mme, née Jacqueline Samama,
M. et Mme Jean-Claude Samama,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Jacques SAMAMA,**
née Nadine Abenlacar,

survenu le 8 avril 1993, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

4, cité Chabrol,
63000 Clermont-Ferrand.
41, rue des Tiercelins,
54000 Nancy.

– M. Jacques Verdoux,
son époux,
Mlles Julie et Jeanne Verdoux,
ses filles,
Mme Henri Athouel,
sa mère,
M. et Mme Albert Benhotisân,
Mlle Danielle Athouel,
Mme Sylvette Athouel Paramo,
M. et Mme Guillermo Sanchez,
M. Jean Verdoux,
M. et Mme Yves Rezeau,
ses neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Francine VERDOUX,**
née Athouel,

survenu le 7 avril 1993.

L'inhumation a eu lieu le 9 avril, au cimetière de Bagneux.

45, rue Montorgueil,
75002 Paris.

**CARNET DU MONDE**
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

| | |
|---|---|
| Toutes rubriques | 100 F |
| Abonnés et actionnaires | 90 F |
| Communicat. diverses | 105 F |
| Thèses étudiants | 60 F |

## Anniversaires

– Le 10 avril 1989,

**Claire LISLE**

s'endormait dans l'espérance de la Résurrection.

Ayez une pensée ou une prière pour elle et pour ceux qu'elle aimait.

– Il y a deux ans, le 11 avril 1991,

**Henri WALLON**

nous quittait.

Le 8 juin 1992,

**Marie-Claire,**
son épouse,

l'a rejoint.

En cet anniversaire, jour de Pâques, tous deux sont unis dans nos pensées.

## Communications diverses

– Les membres des familles des déportés partis le 15 mai 1944 par le convoi n° 73 de Drancy à Kaunas-Kovno (Lituanie) et à Tallin-Reval (Estonie) sont informés que l'association des

**Fils et Filles des déportés juifs de France,**
(président, Serge Klarsfeld)

organise, du 16 au 24 mai 1993, un voyage dans les pays baltes et en Pologne, qui leur permettra de se recueillir sur les lieux mêmes où fut anéanti ce convoi, ainsi qu'à Sobibor, à Maidanek, à Auschwitz et au ghetto de Varsovie. Renseignements : FFDJF. Téléphone : 42-89-30-09.

## Conférences

– Conférence et débat avec déjeuner sur place. Journée du 29 avril 1993, sur bateau (port de Suffren, Paris-15e). Thèmes : « L'ex-Union soviétique après la fin de la guerre froide. Les Européens de l'Europe des Douze et le traité de Maastricht. Quel avenir pour l'Afrique (aide humanitaire ou au développement) ? »

Renseignements et inscriptions : 47-23-47-47 (heures de bureau).

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
*(adjoints au directeur de la rédaction)*
Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
*(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

*RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :*
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
*ADMINISTRATION :*
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

# ENVIRONNEMENT

### Après l'explosion d'une cuve de matières radioactives

## Les responsables de la sûreté nucléaire russe ne sont pas d'accord sur la gravité de l'accident de Tomsk

**Accident sérieux ou incident sans conséquence ? Trois jours après l'explosion à Tomsk (Sibérie) d'une cuve d'une trentaine de mètres cubes de matières radioactives (*le Monde* des 8 et 9 avril), les différents acteurs du nucléaire russe ne sont toujours pas parvenus à parler d'une même voix.**

Georgi Kaourov, porte-parole du ministère russe de l'énergie atomique, déclare sans rire : *« Je ne dirais pas qu'il s'agit d'une catastrophe parce que je sais que ce n'est pas une catastrophe. C'est pour ainsi dire un accident sans danger, mais c'est tout de même un accident. »* On ne saurait être moins clair !

Le vice-président de l'Institut Kourchatov de recherches nucléaires, Nikolaï Ponomarov-Stepnoï, indique que le nuage provoqué par l'explosion de Tomsk *« existe bel et bien »* et que sa radioactivité *« est de l'ordre de quelques curies ».* On est bien loin des 2 millions de curies transportées par les vents lors de l'accident de 1957 à Tcheliabinsk, mais ce n'est pas une raison pour se désintéresser de son trajet. Pour le moment, les simulations sur ordinateur faites par l'Institut français de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) montrent que le nuage se déplace vers le nord-est, et ne menace guère que la Sibérie.

Les dangers, s'il y en a, concernent surtout les environs proches de l'usine. Bien que l'on ne connaisse pas avec précision les niveaux de radioactivité des terrains contaminés, il y a tout lieu de croire que les matières répandues par l'explosion « crachent » au moins quelques millirads/heure, sur une zone que le comité russe pour les situations d'urgence estime à quelques 200 kilomètres carrés.

Affaire à suivre donc. D'autant que cinq cents spécialistes travaillent déjà à la décontamination, celle de l'atelier détruit devant attendre sans doute plus longtemps du fait de la radioactivité forte (30 rads/heure) qui règne sur le lieu de l'accident. Une réalité qui conduit des responsables russes à s'interroger sur la vétusté, la propreté et la sûreté de certaines installations nucléaires russes. *« Cet accident,* reconnaît M. Ponomarov-Stepnoï, *nous montre que ces installations du cycle du combustible sont, en termes de sûreté, moins évoluées que les réacteurs nucléaires »* et qu'il faut, comme le propose un conseiller du président Boris Eltsine, *« contrôler tous les sites nucléaires dangereux, et notamment militaires, sur tout le territoire russe ».*

□ **Siemens obtient la condamnation de l'Etat de Hesse.** – La deuxième chambre civile du tribunal régional de Wiesbaden (Allemagne) a condamné, jeudi 8 avril, l'Etat régional de Hesse à verser des dommages et intérêts au groupe Siemens pour avoir ordonné la fermeture de son usine de production de combustible mixte d'oxydes d'uranium et de plutonium (MOX) de Hanau. Cet établissement avait été fermé en juin 1991 par le ministre régional de l'environnement, Joshka Fisher (Verts), à la suite d'incidents mettant en cause la sûreté. M. Fisher avait, ensuite, refusé d'autoriser une reprise de l'activité, malgré une injonction du ministre fédéral de l'environnement, Klaus Toepfer, début 1992. Selon les experts cités par le tribunal, la décision de fermeture en raison de dangers potentiels était infondée. – *(AFP.)*





هكذا من الأصل

# RADIO-TÉLÉVISION

**IMAGES** DANIEL SCHNEIDERMANN

## Une veillée sur TF 1

TF 1, après quelques faux départs, ayant finalement résolu de diffuser « *Télé Vision* », son émission hebdomadaire consacrée aux médias, on ne pouvait faire moins que de s'inviter à la première, prévue à 23 h 45. A l'heure dite, on se trouva en compagnie de Philippe Bouvard et d'une animatrice platinée, Amanda Lear, qui nous promit une surprise pour après la pub. Strip-tease, bavardage, pub, et la surprise promise arriva : des images d'un hermaphrodite brésilien. Bigre ! Etait-on déjà dans « Télé Vision » ? Assistions-nous à un reportage-vérité sur le système TF 1 ? Pas du tout. C'était une vraie émission de TF 1, « *Méfiez-vous des blondes !* », la première émission d'horreur sans effets spéciaux ni autres costumes, que des strings et des trucs en strass.

Après une ultime page de pub, une bande-annonce pour *Des flics à abattre* (samedi à 22 h 30, avis aux amateurs), cette expédition nocturne à TF 1 touchait enfin au but. Béatrice Schoenberg, transfuge de La Cinq, avait pris la place de sa consœur platinée. On put toutefois se demander si l'on avait bien quitté « Méfiez-vous des blondes ! » : un des premiers reportages de « Télé Vision » fut consacré à une émission italienne, animée par un transsexuel, diffusant des vidéos pornos conjugales envoyées par des téléspectateurs. Quelques minutes plus tôt, « *Méfiez-vous des blondes !* » nous avait fait découvrir une autre émission italienne, présentée, elle, par une animatrice nue. On n'en sortait plus. On ne savait qu'admirer davantage, de l'imagination des Italiens ou de la capacité des grands esprits de TF 1 à se rejoindre.

Mais il était écrit que la séquence choc de « Télé Vision » serait politique. Au cours de la soirée du second tour, TF 1 avait laissé ouverts en permanence les micros et les caméras enregistrant les hommes politiques, à leur insu évidemment. Le subterfuge nous valut d'entendre distinctement Jack Lang, attendant de passer à l'antenne, prier une de ses collaboratrices d'aller appeler sa femme Monique *« pour qu'elle demande immédiatement à Kouchner de dire un petit mot sur moi, un homme original qui a réussi à se faire élire dans un département traditionnel »*. Le procédé pouvait apparaître moralement des plus surprenants, mais était-il encore bien l'heure de parler de morale ? On apprit enfin que pour la première fois, un feuilleton français, *Hélène et les garçons*, pourrait bien être diffusé sur une chaîne américaine. A peine le temps de se réjouir pour TF 1 de cette bonne nouvelle annoncée par TF 1, et il était l'heure d'aller rêver de TF 1.

**Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ *Chef-d'œuvre ou classique*.**

## Vendredi 9 avril

### TF 1

20.50 Magazine : Les Marches de la gloire. Présentation du Salon international de la maquette et du modèle réduit. Sujets : Le calvaire de Germain ; Miracle à la tronçonneuse ; A bout portant ; Sauvetage de baleines ; Le rapide de la dent noire ; Le frère africain.
22.35 Magazine : Ushuaïa. La fontaine de Nîmes ; Bûcherons des grands fonds, de François-Xavier Pelletier ; Enfants du fun, de Patrick Passe ; Au bonheur des rats, de Frédéric Hadengue ; Mercier corailleur, de Frédéric Osada.
23.40 Divertissement : Sexy Dingo.
0.15 Série : Les Enquêtes de Remington Steele

### FRANCE 2

20.50 ► Téléfilm : Pris au piège. De Michel Favart.
22.20 Magazine : Bouillon de culture. Spécial danse. Invités : Roland Petit *(J'ai dansé sur les flots)* ; Dominique Khalfouni, Marie-Claude Pietragalla, Ghislaine Thesmar, Violette Verdy, Kader Belarbi, Olivier Fourès, interprètes d'hier et d'aujourd'hui des ballets Roland Petit ; Lilian Ahlefeldt, dédicataire des Mémoires d'Icare, de Serge Lifar.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Cinéma : L'Evangile selon saint Matthieu. ■■■ Film italien de Pier Paolo Pasolini (1964) (v.o.).

### FRANCE 3

20.45 Magazine : Thalassa. En direct du Salon de la maquette et du modèle réduit. Les loutres du Bengale.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Jean-Pierre Cassel. France : fondeurs de cloches ; Japon : Cinecitta à Tokyo ; Angleterre : les taxis noirs de Londres.
22.50 Journal et Météo.
23.15 Conte musical : La Légende de Joseph. D'après Etienne Méhul. Mise en scène de Pierre Jourdan.

### CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Dossier rouge. De Michael Rhodes.
22.05 Divertissement : Ce soir avec les Nouveaux.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Allô ! Maman, c'est encore moi. □ Film américain d'Amy Heckerling (1990).

### ARTE

20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Revue de presse ; Documentaires, etc.
22.10 Magazine : Macadam. Nina Hagen.
23.00 Documentaire : Cinéma, de notre temps. De Janine Bazin et André S. Labarthe. Pasolini l'enragé, de Jean-François Fieschi.
0.05 Musique : Montreux Jazz Festival (rediff.).

### M 6

20.45 Téléfilm : Méthode antigang. De Sam Weisman.
22.25 Série : Mission impossible. La Banque.
23.20 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Présenté par Emmanuel Chain.
23.55 Magazine : Emotions.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Rapline. Cool Sessions.

### FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Du bruit... des sons.
21.28 Poésie sur parole.
21.32 Musique : Black and Blue. Pour saluer Red Mitchell.
22.40 Les Nuits magnétiques. Il est midi. 4. Eblouissements et fantômes.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Jacques Roubaud.
0.50 Musique : Coda.

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (émis de Sarrebruck) : Stabat Mater, de Dvorak, par le Chœur de l'Académie de Francfort, l'orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Christian Mandeal ; sol. : Monica Pick-Hieronimi, soprano, Re Yang Kim, alto, Alexander Stevenson, ténor, Peter Lika, basse.
23.09 Feuilleton : Maldoror.
23.19 Jazz club Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du Latitudes Jazz Club à Paris : Le pianiste Mike Longo avec Thomas Bramerie, contrebasse et Curtis Boyd, batterie.
1.05 Papillons de nuit.

## Samedi 10 avril

### TF 1

13.15 Magazine : Reportages. La concierge est dans l'escalier.
13.50 Jeu : Millionnaire.
14.20 La Une est à vous.
17.20 Magazine : Trente millions d'amis.
17.50 Divertissement : Les Roucasseries.
18.20 Divertissement : Vidéo gag.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal, Essais du Grand Prix d'Europe de formule 1, Tiercé, Météo et Trafic infos.
20.45 Divertissement : Crise de rire. Avec la participation d'Yves Lecoq, Elie et Dieudonné, Dany Brillant, Didier Gustin, Marc Jolivet, Pascal Brunner, Chevallier et Laspalès, Indra, Elie Kakou, les Astrobalding, Muriel Montossey, Lilia, Hélène et les Garçons, Chantal Galia, Johnny Martin, Otto Wessely, des sketches de Muriel Robin, Patrick Sébastien, Smaïn, Jean-Marie Bigard.
22.40 Téléfilm : Des flics à abattre. D'Eric Weston.
0.20 Magazine : Formule sport. Formule 1 : spécial Grand Prix d'Europe à Donington ; Football : championnat de France, Nîmes-PSG, Bordeaux-Montpellier, Lens-Strasbourg, Lyon-Lille.

### FRANCE 2

13.25 Magazine : Géopolis. Russie, la bataille du pouvoir, de Gilles Rabine et Georges Hansen.
14.15 Magazine : Animalia. Nos cousins les lémuriens.
15.15 Magazine : Sport passion. Rugby ; à 15.45, Toulouse-Bègles, match du championnat de France ; à 17.30, Cyclisme : présentation de Paris-Roubaix.
18.05 Série : Matt Houston.
18.55 INC.
19.00 Magazine : Frou-frou. Invitée : Anémone.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Théâtre : C'est encore mieux l'après-midi. Pièce de Ray Cooney.
23.25 Variétés : Taratata. Avec France Gall, Marc Lavoine, Tonton David, les Charts, Renaud Hantson.
0.45 Journal et Météo.

### FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45). Télévision régionale.
14.00 Série : La croisière s'amuse.
15.55 Série : Matlock.
17.40 Magazine : Montagne. La Deuxième Vie de la piste Ho Chi Minh, de Patrick Boitet. Invité : Patrick Gabarrpi, alpiniste.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Le Voyage de Hölderlin en France*, de Jacques-Pierre Amette.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner
20.45 ► Téléfilm : Jules Ferry. De Jacques Rouffio.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Magazine : Zanzi bar. Dieu, poste restante, Jérusalem, documentaire de Frédéric Laffont.
0.05 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos.
0.50 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

### CANAL PLUS

*En clair jusqu'à 14.05*
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.00 Le Journal du cinéma.
14.05 Téléfilm : L'Amour coté en Bourse. De Charlotte Brandström.
15.35 Catch à Bercy.
16.40 Sport : Basket-ball américain. Match de championnat de la NBA : Phoenix-Utah.
*En clair jusqu'à 20.30*
18.00 Dessin animé : Les Razmoket.
18.25 Décode pas Bunny.
19.20 Animaux superstars. Vampires.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top.
20.30 Téléfilm : Poursuite en Arizona. De John Guillermin.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Documentaire : Les dauphins ont-ils une âme ? De Wolfgang Bayer.
23.00 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 31ᵉ journée du championnat de France de D1.
23.30 Cinéma : Popcorn. ■ Film jamaïco-américain de Mark Herrier (1991).
1.00 Sport : Golf.

### ARTE

*Sur le câble jusqu'à 19.00*
17.00 Magazine : Transit. De Daniel Leconte (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Les régions européennes.
19.30 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 10 avril 1943.
20.20 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Le Danemark.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ♦ Documentaire : Une passion mexicaine. De François Reichenbach.
22.00 Téléfilm : Lenz. D'Egon Günther.
23.30 Musique : Montreux Jazz Festival. Quincy Jones, Big Band & Najee, Tevin Campbell, Everett Harp, Kirsten Gustafon, Stéphane Grappelli.
0.00 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

### M 6

13.00 Série : O'Hara.
13.55 Série : Supercopter.
14.50 Série : Les Champions.
15.40 Série : Amicalement vôtre.
16.40 Magazine : Culture rock. La saga de Paul McCartney.
17.10 Série : Le Saint.
18.15 Série : Le Monstre évadé de l'espace.
19.05 Magazine : Turbo. Renaissance d'un mythe : la Voisin ; Grand Prix ; Le musée de Maurice Dufresne ; Labour de modélisme ; Le chef-d'œuvre de Gaston ; Essai : la Clio SRI ; Camion de courses ; La rubrique news.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Divertissement : Tranche de rire.
20.40 Téléfilm : Commando sur Téhéran. D'Andrew V. McLaglen.
0.50 Six minutes première heure.

### FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Henri Dutilleux, compositeur.
20.45 Dramatique. Le Livre des sept jardins, de Claude-Henri Rocquet.
22.35 Musique : Opus. Claude Barthélémy, invité du Festival Banlieues Bleues.
0.05 Rencontre au clair de la nuit... Avec Xavier Gouet.

### FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée lyrique (donnée le 26 avril 1992 lors du Festival Schwetzingen) : L'Occasion fait le larron, de Rossini, par l'Orchestre radio-symphonique de Stuttgart, dir. Gianluigi Gelmetti ; sol. : Stuart Kale, Susan Patterson, Robert Gambill, Natale de Carolis, Monica Bacelli, Allessandro Corbelli. Un secret d'importance ou le Barbier de Salzbourg, de Rendine, par l'Orchestre radio-symphonique de Stuttgart, dir. Gianluigi Gelmetti ; sol. : Francesco Piccoli, José Fardilha, Sara Mingardo, Barbara Frittoli, Donalto di Stefano, Giacomo Prestia, Christian Barberieri, Caterina Calvi, Vito Gobbi...
23.35 Ciné-radio Days. Par François Jenny . Alex North, compositeur américain.
0.30 Sortilèges du flamenco.

## Dimanche 11 avril

### TF 1

11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France ; Retour sur les coupes d'Europe ; Morceaux choisis : Lens-Rome, Saint-Etienne-Kiev, Torino-Bastia ; Top buts.
11.50 Jeu : Millionnaire.
12.18 Météo.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.15 Côté enfants (et à 18.15).
13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
14.20 Sport : Formule 1. Grand Prix d'Europe, en direct de Donington ; A 14.55, Départ de la course ; A 16.50, Le podium.
17.05 Disney Parade. Mickey bienfaiteur.
18.20 Divertissement : Vidéo gag.
18.55 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Black Rain. ■ Film américain de Ridley Scott (1989).
23.00 Magazine : Ciné dimanche.
23.10 Cinéma : Un château en enfer. ■■ Film américain de Sydney Pollack (1969).
1.00 Journal et Météo.
1.05 Magazine : Le Vidéo Club.

### FRANCE 2

11.00 Messe. Célébrée en direct de la chapelle di Santa Croce, à Riva San Vitale (Suisse).
12.00 Bénédiction Urbi et Orbi. Par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, en mondovision et en direct du Vatican
12.30 Pâques au balcon. La Pâque juive et les pâques chrétiennes : orthodoxe, catholique, protestante et arménienne. Invités : Marina Vlady, Didier Decoin, Rosy Varte.
12.59 Journal et Météo.
13.20 Dimanche Martin.
14.55 Série : Mission casse-cou.
15.40 Dimanche Martin (suite).
17.20 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau. A la recherche de l'Atlantide (2ᵉ partie).
18.25 Magazine : Stade 2. Football ; Automobile ; Rugby ; Water-polo.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Pirates. ■■ Film français de Roman Polanski (1986).
22.50 Cinéma : Un nommé La Rocca. ■ Film français de Jean Becker (1961).
0.40 Journal et Météo.
0.55 Sport : Patinage artistique. Trophée Lysiane Lauret.

### FRANCE 3

11.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... Jérusalem (1ᵉʳ volet). Pâques dans la ville sainte. Avec des chants religieux juifs, musulmans, chrétiens et des mélodies populaires yiddish.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Sports 3 dimanche. Cyclisme : Paris-Roubaix, en direct ; A 14.15, Etape du secteur pavé de la forêt d'Arenberg ; A 15.15, Tiercé ; De 16.45 à 17.30, Arrivée au vélodrome du parc des sports à Roubaix.
17.30 Dessin animé : Les Simpson.
18.00 Magazine : Jamais sans mon livre. Présenté par Bernard Rapp. Invités : Alain Decaux ; Bernard Tirtiaux *(le Passeur de lumière : Nivar de Chasseplerre, maître verrier)* ; André Rollin, journaliste au *Canard enchaîné*, à propos de *Rien au-delà*, de Colette Audry ; Yves Berger à propos de *la Maison de l'aube*, de Scott Momaday.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Invités : André Valardy, Karen Cheryl, Bernard Mabille, Linda de Suza.
20.45 Spectacle : Les Superstars de la magie à Las Vegas. Présenté par Sergio. Les grands magiciens Siegfried et Roy, d'origine allemande, accompagnés par les ballets du Lido, au Stardust Hotel de Las Vegas.
21.50 Magazine : A vos amours. Présenté par Caroline Tresca. Invité : Léon Zitrone.
22.35 Journal et Météo.
23.00 Cinéma : Liliom. ■■ Film français de Fritz Lang (1933).

### CANAL PLUS

11.10 Cinéma : Allô ! Maman, c'est encore moi. □ Film américain d'Amy Heckerling (1990).
*En clair jusqu'à 14.00*
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 ► Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Téléfilm : On ne meurt plus d'amour. De Jeff Bleckner
15.35 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.40 Documentaire : Derricks et Wallarous. De Nigel Marven.
17.05 Divertissement : Ce soir avec les Nouveaux (rediff.).
18.00 Cinéma : L'Amour avec des gants. ■ Film italien de Maurizio Nichetti et Guido Manuli (1991).
*En clair jusqu'à 20.35*
19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi. Les satellites ne sont pas éternels.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Linguini Incident. ■ Film américain de Richard Shepard (1990).
22.15 Flash d'informations.
22.20 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football. Golf : dernière journée des Masters à Augusta, en direct.

### ARTE

*Sur le câble jusqu'à 19.00*
17.00 Documentaire : Un siècle de danse. De Sonia Schoonejans. 2. Du ballet académique au classique abstrait (rediff.).
17.55 Documentaire : Chroniques de l'île du roi boiteux. De Jérôme Bouyer. 1. Pâques (rediff.).
19.00 Série : Trois étoiles. D'Antoni Janes (8ᵉ épisode).
19.30 Magazine : Mégamix. De Martin Meissonnier. Afrique du Sud : les sons de la liberté.
20.30 Journal.
20.40 Feuilleton : Die Zweite Heimat. D'Edgar Reitz, avec Frank Röth, Henry Arnold. 12. Le temps des grands discours.
22.40 Feuilleton : Die Zweite Heimat. D'Edgar Reitz, avec Frank Röth, Henry Arnold. 13. L'art ou la vie.

### M 6

11.50 Série : Mariés, deux enfants.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : O'Hara.
13.50 Téléfilm : Jésus de Nazareth. De Franco Zeffirelli.
17.05 Série : L'Exilé.
18.00 Série : Clair de lune.
19.00 Série : Tonnerre mécanique.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Sport 6.
20.50 Cinéma : La Révolte des gladiateurs. ■■ Film franco-italien de Vittorio Cottafavi (1958).
22.20 Magazine : Culture pub. La mode de l'impertinence à la télé, ou jusqu'où peut-on aller trop loin ?
22.45 Cinéma : La Guerre des abîmes. □ Film américain de Jerry Jameson (1980).
0.35 Informations : Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Métal express. Les frères Van Halen, Little Angels.

### FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Orbi et urbi : l'urbanisme et la dimension auditive (rediff.).
22.25 Poésie sur parole.
22.35 Musique : Le Concert Joyeuses Pâques . Œuvres de Charpentier, Honegger, Martin.
0.05 Clair de nuit.

### FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert (donné le 10 avril 1992 à Berlin) : Rinaldo, cantate op. 50, de Brahms ; Messe en mi bémol majeur D 950, de Schubert, par le Chœur de la Radio de Berlin et l'Orchestre radio-symphonique de Berlin, dir. Hans Graf.
22.33 Autoportrait. Claude Ballif, par David Jisse.
23.35 L'Oiseau rare. Par Michèle Lejeune et Maguy Lovano. Vénitienne, de Rivier ; Trois danses op. 6, de Duruflé ; Sonate pour violoncelle et piano en si bémol majeur op. 5, de Dussek.
1.00 Les Fantaisies du voyageur. Par François Picard. Norvège.

Le Monde

Selon le ministre de l'économie

# Les textes sur les privatisations seront prêts la semaine prochaine

Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, s'est engagé, vendredi matin 9 avril sur Europe 1, à proposer au premier ministre les textes relatifs à la réforme de la loi sur les privatisations et à l'indépendance de la Banque de France avant la fin de la semaine prochaine.

Ces lois seront votées par le Parlement lors de la session de printemps. Mais les premières privatisations *« ne pourront avoir lieu avant l'été ». « J'ai l'intention de proposer au premier ministre de renforcer les pouvoirs de la commission de privatisation »*, a précisé le ministre.

M. Alphandéry a assuré que les taux d'intérêt *« baisseront sensiblement d'ici l'été ». « Ils vont baisser tout seuls*, a-t-il ajouté. *Il n'est pas question de pousser à la baisse.* (...) *Du jour où tout le monde est convaincu que la parité franc-mark sera maintenue* (...), *les taux d'intérêts baisseront parce que, naturellement, il ne doivent pas être supérieurs aux taux allemands, ils doivent même être normalement inférieurs. »*

Vendredi matin, pour la première fois depuis la crise monétaire de l'automne, les taux au jour le jour sont revenus au-dessous de 10 %.

Dans un « appel » commun

# M. Mauroy et les fabiusiens demandent qu'une commission indépendante prépare les états généraux du PS

Treize responsables socialistes, dont Louis Mermaz et Pierre Mauroy, ainsi que Jack Lang et Paul Quilès, proches de Laurent Fabius, ont rendu public, jeudi 8 avril, un « Appel pour la tenue des états généraux unitaires du PS et de la gauche », dans lequel ils demandent, *« pour éviter la confiscation par les courants ou par des minorités agissantes, qu'une commission représentative de l'ensemble du parti et présidée par une personnalité n'ayant participé ni à la direction précédente, ni à la direction provisoire définisse le contenu politique des états généraux, les conditions de l'ouverture, le mode d'élaboration des différents textes, le calendrier des travaux »*. Les signataires (1) précisent que ces états généraux, selon eux, devront préparer un *« congrès constituant »* du PS, et non s'y substituer.

Michel Rocard a répondu, vendredi matin, sur Europe 1, que la mise en place d'une telle commission était prévue par la direction provisoire, à laquelle les signataires de l'appel ont refusé, jusqu'à présent, de participer. *« Qu'ils occupent* [les places qui leur sont offertes] *et je suis prêt à discuter »*, a dit le président de la direction provisoire. Les refondateurs, proches de Jacques Delors, devaient décider, vendredi, de publier leur propre texte ou de signer celui des « Treize ». Laurent Fabius lui-même, non signataire de cet appel, entend *« prendre du champ »*.

La réunion des premiers secrétaires des fédérations socialistes, prévue pour le 17 avril, et, surtout, celle du comité directeur, le 24 avril, vont être décisives pour l'avenir. L'appel des « Treize » indique une voie de négociation possible, qui pourrait être empruntée la semaine prochaine. Certains membres de la direction provisoire considèrent, cependant, comme un danger le possible retour des dirigeants de la génération d'Epinay, qui se trouvent écartés, de fait, du processus en cours. *« Les vieux turbans sont prêts à casser ce qui reste »*, a déclaré Jean-Luc Mélenchon, l'un des animateurs de la Gauche socialiste, lors d'une réunion de ce courant jeudi soir.

P. J.

(1) François Bernardini, Michel Charzat, Gérard Collomb, Dominique Dupilet, Claude Fleutiaux, Jean-Pierre Kucheida, Jack Lang, Jean Le Garrec, Pierre Mauroy, Jacques Mellick, Louis Mermaz, Paul Quilès et Ghislaine Toutain.

Mise en service du contournement est de Lyon

# *La fin du bouchon de Fourvière*

LYON

*de notre bureau régional*

La mise en service, samedi 10 avril, de la totalité des soixante-deux kilomètres de l'autoroute A46 contournant Lyon par l'est, un jour où les départs, pour les vacances de printemps, d'automobilistes de la région parisienne s'ajouteront aux déplacements du week-end pascal, devrait, en principe écarter tout risque d'embouteillages dans le trop fameux tunnel de Fourvière. Avec quelques mois de retard, le message spectaculairement diffusé au cours de l'été par Michel Noir et la ville de Lyon – *« Fin 1992, nous ferons sauter le bouchon de Fourvière »* – devient réalité.

Cette voie d'évitement de l'agglomération lyonnaise, un peu plus longue que le parcours traditionnel, a l'avantage de mettre en relation directe les autoroutes A6 (Paris-Lyon), A42 (Lyon-Genève), A43 (Lyon-Greno-ble/Chambéry), A7 (Lyon-Marseille) et A47 (Lyon-Saint-Etienne). C'est dire son importance stratégique, non seulement pour l'agglomération, mais pour toutes les communications françaises ou européennes.

Envisagée depuis plus de vingt ans, cette autoroute qui représente un investissement de 2,6 milliards de francs, a été réalisée par tronçons. Le premier, au nord, (25 km), concédé à la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, est ouvert depuis le 1er novembre 1991. Pour la partie centrale (15 km), baptisée « rocade Est » et située en pleine zone urbaine, la maîtrise d'ouvrage est l'Etat. Enfin, pour la partie sud (22 km) attribuée à la société des Autoroutes du sud de la France (ASF), les droits de péage ont été rachetés par le conseil général du Rhône. Mais seuls les usagers de la région lyonnaise bénéficieront de la gratuité.

Au-delà d'une certaine distance, tous les automobilistes franchissant les barrières de péage de Villefranche-sur-Saône, au nord, ou de Reventin-Vaugris au sud, acquitteront un supplément : 2 francs pour un véhicule (catégorie 1) parti de Paris ; 5 francs pour une voiture de cette catégorie entrée sur l'autoroute A7 à Marseille ou Montpellier ; 1 franc pour un usager arrivant par l'autoroute Lyon-Genève.

Un système de régulation du trafic, en cours d'installation (315 millions de francs d'investissement), devrait permettre en 1995 de guider les automobilistes sur l'un ou l'autre des deux grands axes. Avec la certitude alors de traverser le tunnel de Fourvière sans ralentissement excessif.

B. E.

# *Les lycéens d'Ile-de-France doivent effectuer leur pré-inscription universitaire avant le 13 avril*

Les cent trente mille élèves de classes terminales des lycées d'Ile-de-France ont jusqu'au lundi 12 avril à minuit pour effectuer, par Minitel, leur pré-inscription à l'université.

La procédure télématique RAVEL (recensement automatisé des vœux des élèves, 3614 RAVEL), obligatoire pour les futurs bacheliers franciliens, se déroule en effet en trois phases. La première, qui s'est achevée le 7 février, leur a permis de faire connaître la voie d'enseignement supérieur de leur choix (université, classes préparatoires, institut universitaire de technologie ou section de technicien supérieur).

La deuxième phase, qui s'achève lundi prochain, leur permet de préciser les deux filières universitaires (lettres, langues, droit, économie, sciences, arts, etc.) et les deux établissements d'Ile-de-France où ils souhaitent s'inscrire. La troisième phase, au mois de juin, ne concernera que les lycéens admis dans une filière sélective.

La session du comité central

# Le PC enterre le projet d'assises communistes

Au terme d'une session de deux jours et après avoir entendu plus d'une quarantaine d'intervenants, le comité central du Parti communiste a adopté, jeudi 8 avril, à une très large majorité, le rapport présenté par Robert Hue au nom du bureau politique. Il n'y a eu que huit voix pour s'opposer à cette analyse de la situation politique au lendemain des élections législatives, une abstention, celle de Philippe Herzog, et un refus de vote (Anicet Le Pors).

Ces deux contestataires n'ont pas voté pour autant la proposition de Charles Fiterman d'organiser des assises communistes *« en vue de la création d'un nouveau parti de transformation sociale »* (*le Monde* du 8 avril). En compagnie de Paul Boccara, ils se sont abstenus, jugeant, comme l'explique l'un d'entre eux, qu'*« une telle initiative aurait été mieux venue dans un moment plus dramatique »*. Le projet d'assises, que le secrétaire général du PC, la veille, n'avait pas jugé démocratique, n'a ainsi recueilli que sept voix, celles de Charles Fiterman lui-même, de Jean-Michel Catala, Guy Hermier, Roger Martelli, Jack Ralite, Lucien Sève et Marcel Trigon.

J.-L. S.

□ **Raymond Barre et André Trigano s'apparentent au groupe UDFC.** – La composition des groupes de l'Assemblée nationale a connu, mercredi 7 avril, une légère modification. Raymond Barre (Rhône) et André Trigano (Ariège) ont décidé de n'être qu'apparentés au groupe UDFC alors qu'ils en étaient membres directs. L'effectif du groupe UDFC passe donc de 213 à 211 membres et celui des apparentés au groupe de 2 à 4. En outre, Lucien Brenot (Côte-d'Or), qui était non inscrit, a décidé de s'apparenter au groupe RPR. Le nombre d'apparentés au groupe RPR passe donc de 12 à 13 tandis que celui des non-inscrits baisse de 25 à 24.

□ **Vatican : la veillée pascale consacrée à l'ex-Yougoslavie.** – Conformément à la tradition du jeudi-saint, le pape a lavé le pied à douze prêtres âgés, au cours de la messe évoquant la dernière Cène, jeudi 8 avril dans la basilique Saint-Jean de Latran à Rome. Jean-Paul II avait adressé aux prêtres du monde entier une lettre réaffirmant la valeur et l'importance du célibat ecclésiastique (*le Monde* du 27 mars). Le Vatican a annoncé que la veillée pascale sera consacrée cette année à l'ex-Yougoslavie.

Après la déclaration de politique générale du gouvernement

# Satisfaction patronale, méfiance syndicale

Accueilli avec une satisfaction non dissimulée – mais parfois sélective – par le patronat, le discours de politique générale du premier ministre a été commenté avec une politesse teintée de méfiance par les organisations syndicales.

Dans un communiqué, le CNPF *« constate avec satisfaction que le nouveau gouvernement a pris conscience de la gravité de la situation ». « Les réformes annoncées, tout en s'inscrivant dans la durée, s'attaquent dès à présent aux moyens de sortir de la crise et reprennent en grande partie les propositions que le CNPF n'a cessé de faire depuis quelques mois : décalage d'un mois de la TVA, prêts bonifiés, relance du bâtiment et des travaux publics, transmissions d'entreprises »*. Toutefois, le patronat rappelle que *« l'embauche dépendra d'abord de la reprise de l'activité »* et ne fait aucune allusion aux mises en garde du premier ministre aux patrons qui s'enferment dans une stricte *« productivité financière »* et licencient trop systématiquement. De même, l'appel en faveur d'un développement de la participation des salariés ne trouve guère d'écho au CNPF.

Lucien Rebuffel, président de la CGPME, est franchement enthousiaste. Ce discours, assure-t-il, est *« à la hauteur des circonstances dramatiques du moment ». « Il fallait un choc psychologique pour rétablir la confiance »*, souligne la CGPME qui apprécie les mesures prévues pour améliorer la trésorerie des entreprises.

Les réactions des syndicalistes sont plus mesurées. *« La plupart des orientations ne pourront être jugées qu'en fonction des mesures précises qui seront adoptées »*, indique la CFDT qui considère que *« les délais que se donne le gouvernement pour apprécier la situation de l'emploi doivent être raccourcis »* et *« veillera à ce que les mesures prises ne se réduisent pas à un tête-à-tête entre l'Etat et les entreprises »*. Qualifiant de *« brillant »* le discours de M. Balladur, Marc Blondel, le secrétaire général de FO, se félicite de voir remis *« à l'ordre du jour les thèses ambitieuses du général de Gaulle »*. Malgré tout, il formule des *« réserves »* sur le projet d'organiser des conférences avec les partenaires sociaux car *« les « grands messes » rendent difficiles des examens sereins et responsables »*.

La CFE-CGC félicite le premier ministre de *« n'avoir pas retenu le discours trop facile sur le partage du travail »* mais avoue des *« interrogations »* quant à *« la pertinence des mesures touchant au coût du travail et sur les conditions dans lesquelles les sacrifices demandés à tous seront réellement répartis »*. Plus radicalement, Louis Viannet (CGT) *« conteste l'affirmation selon laquelle le coût du travail serait la cause du chômage »*, redoutant que *« les retombées »* des mesures annoncées soient *« très lourdes pour le financement de la protection sociale »*. Le secrétaire général de la CGT prévient le gouvernement que ses projets *« sont plus que des sujets de désaccord, et vont conduire à des situations conflictuelles »*.

*« Déçue de voir M. Balladur maintenir son projet de financement par l'Etat des allocations familiales »*, la CFTC, accueille néanmoins *« avec intérêt les orientations générales de la politique gouvernementale »*. La centrale chrétienne ne cache pas non plus qu'elle *« reste inquiète sur certains objectifs »*, évoquant *« l'assouplissement des contraintes sur l'emploi »* dont elle craint qu'il s'agisse *« d'une impasse »*.

Enfin, Christian Jacob, président du Centre national des jeunes agriculteurs, approuve l'adoption de mesures *« fiscales, sociales et financières »* pour aider les agriculteurs mais regrette que M. Balladur n'ait *« pas clairement dénoncé »* le pré-accord de Washington sur le volet agricole du GATT.

## Les autres réactions

□ **Jacques Chirac (RPR) : « total soutien ».** – Jacques Chirac, président du RPR, qui n'a pas assisté au discours de M. Balladur en raison des obsèques de son gendre, Philippe Habert, a apporté jeudi 8 avril, dans un communiqué, son *« total soutien »* au premier ministre. Selon M. Chirac, M. Balladur *« a montré, avec force, autorité et modération, qu'il prenait l'exacte mesure des problèmes de la France »*. M. Chirac relève que le premier ministre *« a insisté sur la nécessaire durée de l'action à entreprendre et l'a inscrite, à juste titre, dans un programme de cinq ans »*. Il estime que M. Balladur a tenu *« un langage de tolérance, d'ouverture, de réalisme et de vérité, dans le droit fil de la campagne électorale que nous avons conduite »*.

□ **Valéry Giscard d'Estaing (UDF) : un « oui, plus ».** – Souhaitant que *« l'action de redressement du gouvernement réussisse »*, le président de l'UDF a déclaré, jeudi soir 8 avril, sur France 3 : *« Notre rôle n'est pas de compliquer cette action, c'est au contraire de la soutenir. Ce n'est pas un « oui mais », ce serait plutôt un « oui plus ». « Il faut que cette action soit rapide »* car l'attente des Français *« est très forte »*, a indiqué M. Giscard d'Estaing, qui a jugé commme une *« perspective réaliste »* de retrouver à partir de 1994 un taux de croissance positif et de recommencer à créer des emplois.

□ **Michel Rocard (PS) : « Rien sur l'Europe sociale. »** – M. Rocard, président de la direction provisoire du PS, ancien député des Yvelines, a déclaré, vendredi 9 avril, sur Europe 1 : *« Le premier ministre a fait preuve d'une grande courtoisie et d'une grande dignité qui méritent d'être saluées. J'aurais applaudi aux passages sur le franc fort et sur la ville. Je regrette que rien n'ait été dit sur l'Europe sociale. C'est très dangereux, l'Europe libérale. On va s'arrêter à mi-pente de la construction européenne, et cela m'inquiète. Nous allons avoir un débat très vif sur l'autonomie ou l'indépendance de la Banque de France. »*

□ **Jean-Marie Le Pen (FN) : « La ligne européiste et mondialiste de Maastricht ».** – *« S'il n'était pas écarté du Parlement par une loi électorale inique dont M. Balladur n'a pas annoncé la réforme, le Front national n'aurait pas accordé au premier ministre un vote de confiance »*, a déclaré M. Le Pen. *« On peut douter que son programme constitue une rupture avec la politique des gouvernements précédents dans les domaines essentiels que sont l'immigration, le libre-échangisme, l'insécurité, le chômage, le fiscalisme et le laxisme moral »*, ajoute le président du Front national, précisant que *« la ligne européiste et mondialiste de Maastricht est réaffirmée, en dépit du vote hostile de la grande majorité des électeurs de droite. Ce qui compromet, malgré les bonnes volontés affichées, toute chance de succès »*.

## SOMMAIRE



La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Sans visa » folioté de 29 à 36

Le numéro du « Monde » daté 9 avril 1993 a été tiré à 498 715 exemplaires.

## Demain dans « le Monde »

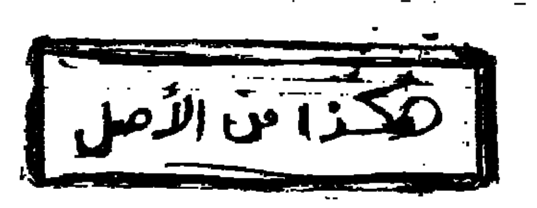
### *« Dates » : il y a cinquante ans, la découverte du charnier de Katyn*

Dans la nuit du 12 au 13 avril 1943, la radio allemande annonçait la découverte, dans la forêt de Katyn, près de Smolensk, d'un charnier contenant les corps de plusieurs milliers d'officiers polonais. Désignée par les nazis comme étant responsable du massacre, l'URSS repoussera ces accusations pendant près d'un demi-siècle. Un mensonge qui ne cessera de peser sur les relations entre Moscou et Varsovie.

### *« Heures locales » : Disney à la mode de chez nous*

Un an après son ouverture, le parc de loisirs de Marne-la-Vallée fait ses comptes. L'objectif de onze millions de visiteurs a été atteint, mais la société américaine entend maintenant mieux tenir compte des goûts du public européen. La nomination d'un directeur général français confirme cette orientation stratégique. Egalement au sommaire de ce supplément de huit pages : une enquête sur l'utilisation par les municipalités de l'image des sportifs, et un reportage à Saint-Quentin dans la série « Cités ».



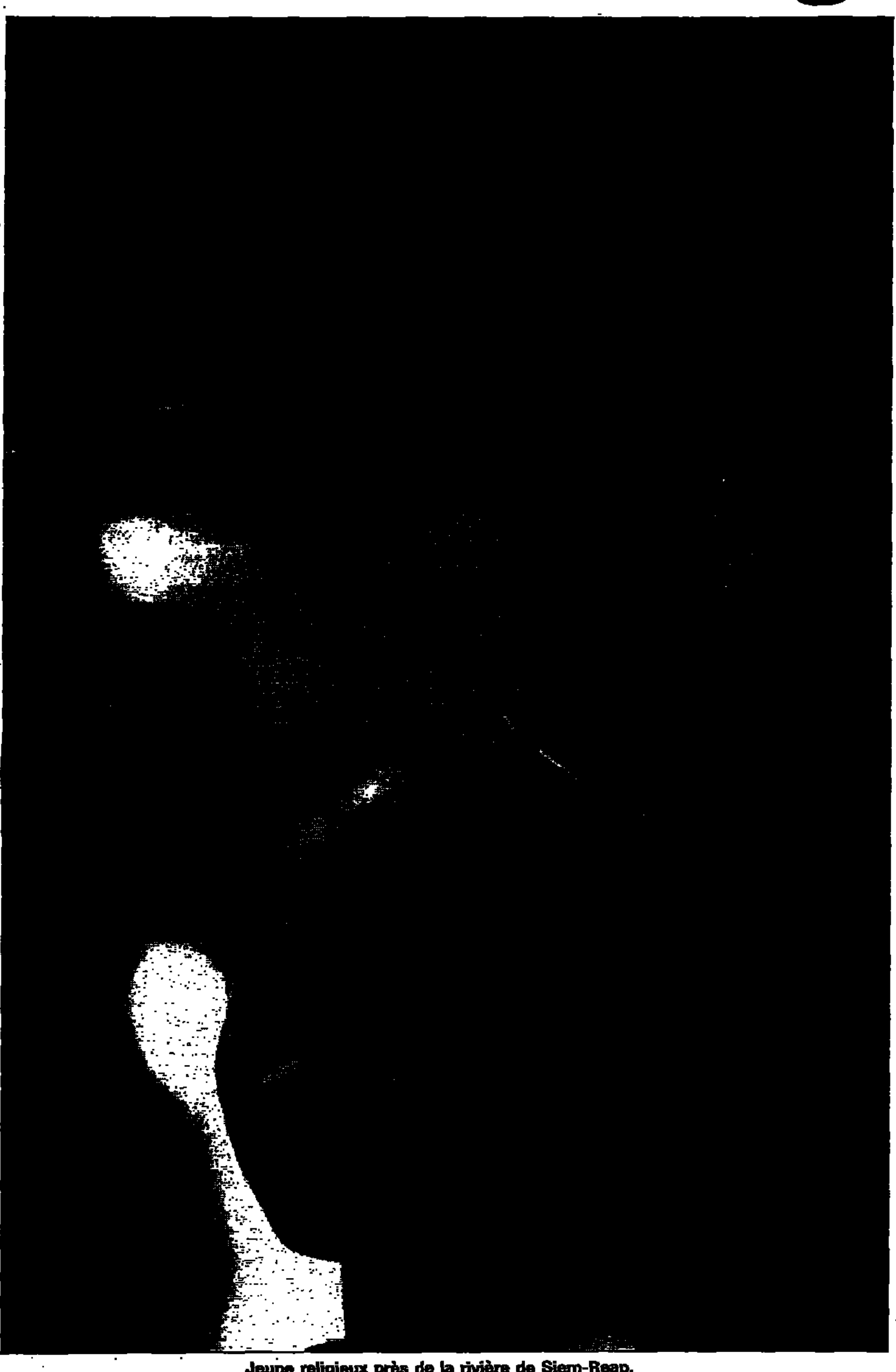


Le Monde

SANS • VISA

# Les ombres d'Angkor

**Le parc d'Angkor, que l'Unesco veut inscrire au patrimoine de l'humanité, est menacé par la reprise de la guerre civile au Cambodge. Encore récemment, une statue du IXe siècle a été volée dans le jardin de la résidence du prince Sihanouk, à proximité des temples d'Angkor, et cinq têtes de statues ont disparu à Angkor-Tom. Après deux décennies de guerres et de massacres, le peuple khmer est-il en voie de perdre, cette fois, le témoignage d'un lointain et prestigieux passé ?**



MARC RIBOUD IN « ANGKOR, SÉRÉNITÉ BOUDDHIQUE », ED. IMPRIMERIE NATIONALE

Jeune religieux près de la rivière de Siem-Reap.

« *C'EST par ici que les cortèges royaux accédaient à Angkor-Vat. Au fur et à mesure qu'ils avançaient, une nouvelle perspective effaçait la précédente, un espace en remplaçait un autre. Regardez avant de monter ces marches, ce que vous voyez maintenant, vous ne le verrez plus dans trois mètres. L'espace n'est plus le même.* » Janos Jelen, un Hongrois qui parle aussi bien le vietnamien que l'anglais, est un passionné de civilisation khmère et fait partager sa passion. L'avenue des cortèges royaux n'est qu'une vulgaire piste face au temple d'Angkor-Vat. Elle n'est empruntée que par des chars à bœufs. A la saison sèche, elle peut également servir de raccourci aux visiteurs attardés et pressés de gagner le terrain d'aviation de Siem-Reap. De leur temps, les Français ont construit une route, plus courte mais latérale, pour relier l'agglomération de Siem-Reap au parc des Temples. Angkor-Vat n'est plus en perspective.

Qu'importe, Angkor a été construit par des dieux. Qui pourrait aujourd'hui en douter ? Leurs traces se retrouvent du plateau de Korat, en Thaïlande, jusque dans le delta du Mékong vietnamien. « *Au début du siècle*, a rapporté Georges Coedès, *on pouvait encore entendre des Cambodgiens cultivés déclarer en toute bonne foi qu'Angkor-Vat avait été, dans la nuit des temps, bâti miraculeusement par l'Architecte céleste, et accueillir avec incrédulité les affirmations des historiens européens prétendant que ce temple prestigieux avait été construit par leurs ancêtres depuis moins d'un millénaire, à une époque où leur pays était, après la Chine, la plus grande puissance de l'Asie du Sud-Est* (1) ». Ces « *Cambodgiens cultivés* » d'il y a près de cent ans avaient sans doute raison : à voir ce que les hommes en font, l'origine mythique d'Angkor séduit davantage que l'histoire des rois-bâtisseurs qui, du IXe au XIIIe siècles, firent rayonner l'empire khmer. S'il reste la huitième merveille du monde, le rayonnement s'en est dissipé.

**Comme le Cambodge,** la pierre souffre. D'indifférence, d'une multitude d'indifférences. Dans un pays sans protection, chacun fait ce qu'il veut, et ce qui est vrai ailleurs l'est aussi dans le parc des temples d'Angkor. A Preah-Khan, temple bouddhiste du XIIe siècle situé non loin d'Angkor-Vat, plus de soixante statues ont récemment perdu leur tête. A Bantey-Srei, joyau de l'art khmer du Xe siècle, temple le mieux préservé, deux têtes ont été coupées récemment et plusieurs tableaux de pierre ont été détachés des murs. Début février, trois jours avant la visite de François Mitterrand, une bande d'hommes armés ont défoncé au B-40 les coffres-forts de la conservation d'Angkor et volé pour un demi-million de dollars de statuettes. Au même moment, leurs complices se répandaient dans la ville voisine de Siem-Reap, en terrorisant les habitants et en réglant, au passage, quelques comptes personnels.

En l'espace de quelques mois, les gamins et gamines qui tournent autour de Janos-Jelen et des quelques visiteurs qui l'écoutent ont appris à baragouiner suffisamment l'anglais pour aider les touristes sans guide. C'est d'autant plus étonnant que le tourisme n'a vraiment repris qu'en 1992. Le matin, les enfants traînent dans les temples, histoire de glaner quelques dollars et, l'après-midi, ils fréquentent l'école à Siem-Reap. Mais tous les touristes ne sont pas innocents. Entièrement libres de leurs mouvements, certains repèrent quelques pièces, fragments de bas-reliefs, têtes de statues, que des voleurs viendront recupérer plus tard. Les enfants l'ignorent-ils ? Les agents des trafiquants d'art khmer agissent encore plus à leur guise dans les centaines de temples secondaires, disséminés à l'extérieur du parc lui-même et qu'on ne peut visiter faute de voies d'accès ou de sécurité. Les pièces rares transitent par la Thaïlande, dont la frontière, poreuse, incontrôlée, ne se situe souvent qu'à deux pas. On a même vu à Banteay-Chmar, un temple proche de la frontière thaïlandaise, des marchands choisir des objets dans l'enceinte du temple alors qu'à l'extérieur des hommes en armes attendaient à bord de camions.

**Siem-Reap, chef-lieu** de la province du même nom, avait commencé à croire au tourisme. Sur l'emplacement de l'autrefois fameuse Auberge des Temples, en lisière d'Angkor-Vat, il ne reste rien, pas même la moindre trace de fondation. Les Khmers rouges, lors de leur passage au pouvoir (1975-1978), l'ont rasée, de même qu'ils ont fait sauter les locaux de la banque centrale à Phnom-Penh, puisque le Cambodge, sous leur férule, devait se passer non seulement d'étrangers mais également de monnaie, d'écoles et même de poste. Mais ils n'ont pas touché au vénérable Grand Hôtel, belle bâtisse de style colonial.

En 1991, cet hôtel et quelques auberges avaient accueilli un peu plus de cinq mille touristes, dont certains, faute de chambres, avaient dû camper, de nuit, à l'aéroport de Siem-Reap. Puisque le cessez-le-feu, décrété en juin 1991, semblait tenir bon, Siem-Reap a même connu, l'année suivante, un petit boom touristique : plus de dix mille visiteurs. Une dizaine de mini-hôtels, dont plusieurs gérés par des Thaïlandais, sont sortis de terre. Mais la sécurité s'est dégradée depuis. En février, il y a eu le commando armé, sans doute d'anciens soldats de l'armée de Phnom-Penh, contre la conservation d'Angkor. Au même moment, plusieurs accrochages ont eu lieu dans une province où les Khmers rouges, plus agressifs, sont très présents, surtout dans le nord-est. A la suite du vol dont a été victime un touriste japonais, Tokyo a conseillé à ses ressortissants de ne plus se rendre à Angkor. Et puis, on l'oublie trop facilement, le plus grave massacre de Vietnamiens à ce jour – celui qui devait marquer le début d'un exode – a été perpétré, le 10 mars, dans un village situé à moins de vingt kilomètres, à vol d'oiseau, d'Angkor-Vat.

Le matin-même, de trente à quarante Khmers rouges avaient réquisitionné, dans un village cambodgien sur la rive du Tonlé-Sap, de petites embarcations de pêche et leurs six propriétaires. Selon ces derniers, le groupe s'était alors dirigé vers une plage non loin du village lacustre de Chong-Kneas, habité en majorité par des Vietnamiens. Les Khmers rouges avaient offert un déjeuner aux bateliers. Ils avaient profité de la pose pour troquer leurs uniformes contre des vêtements civils. Selon un rapport de l'APRONUC, l'autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge, la flotille était allée mouiller à la tombée de la nuit, soit vers 18 h 30, à proximité de Chong-Kneas. Deux heures plus tard, les Khmers rouges sont passés à l'attaque, visant en priorité une grosse embarcation où une cinquantaine de Vietnamiens étaient réunis devant un poste de vidéo.

**Les assaillants ont tiré** dans le tas, tuant femmes et enfants. Dans une embarcation voisine, occupée par une famille de onze membres, ils ont tué neuf personnes, balançant par-dessus bord deux nourrissons blessés. Deux fillettes, âgées de onze et treize ans, n'ont eu la vie sauve qu'en se jetant à l'eau. Bilan : 38 morts et 29 blessés, pour la plupart des femmes et des enfants. Leur forfait accompli, les Khmers rouges se sont fait déposer par les pêcheurs cambodgiens sur la terre ferme. Si les forces régulières de Phnom-Penh avaient été retirées du secteur quelque temps auparavant, le poste de la police fluviale cambodgienne, installé à quelques centaines de mètres de Chong-Kneas et doté de hors-bords armés de mitrailleuses, n'est pas intervenu pendant le massacre. Alerté, les « bérets bleus » bangladais de l'APRONUC, stationnés à Siem-Reap, ont décidé de reporter au lendemain une visite des lieux.

L'indifférence des hommes vaut celle des dieux. Comme il s'agissait de Vietnamiens et que, en près d'un quart de siècle de guerres et de massacres, les Cambodgiens en ont vu bien d'autres, personne n'a bougé. Personne ne s'est même retourné sur le passage du cortège funéraire. Pourtant, le 26 janvier, soit deux semaines auparavant, l'APRONUC était déjà au courant d'un « *risque* » d'attaque contre ce village. Les Khmers rouges avaient réactivé des unités dans le secteur et concentré des hommes à une vingtaine de kilomètres du lieu du massacre. Sans le revendiquer ouvertement, les Khmers rouges se sont félicités du massacre. D'autres partis politiques se sont gardés de le condamner expressément. De Pékin, le prince Sihanouk lui-même a demandé aux Vietnamiens, « *pour leur propre sécurité* », d'évacuer le Cambodge, et ces derniers ont commencé à le faire.

Depuis le début de l'année, la province de Siem-Reap est devenue, après celle de Kompong-Thom, dans le centre, l'une des plus « sensibles » du Cambodge. Les Khmers rouges, sous le commandement de Ta Mok, redoutable unijambiste, en tiennent les collines du centre et le nord-est.

*De notre envoyé spécial*
**Jean-Claude Pomonti**

*Lire la suite page 31*

(1) Cité par Solange Thierry dans *les Khmers* (Seuil, 1964).

## AU SOMMAIRE

# La Malaisie au vert

## KUALA-LUMPUR

LES tours de Kuala-Lumpur dressent leur rectitude islamique dans un ciel auquel les nuages d'après mousson impriment une mobilité extrême. A la mosquée Jame, l'un des repères de la ville, de nombreux jeunes gens se lavent les pieds sous les robinets, se rafraîchissent, portant à leur visage l'eau des bassins en étoile, puis avancent, les épaules légèrement voûtées, vers l'une des salles de prière. Un homme assis en tailleur sur le marbre gris, devant un petit pupitre, lit en suivant le texte avec son doigt.

Voisin de la mosquée, le bâtiment du sultan Abdul Samad. Rose et blanc, avec des dômes en cuivre. A l'ombre projetée d'une tour lointaine, il fait délicieusement bon quand des bouffées de brise soulèvent les voiles ajustés sous le menton des jeunes musulmanes qui sourient en passant. De l'autre côté de l'avenue, immaculés sur la pelouse verte, des joueurs de cricket à la peau brune. Nonchalants, donc malais, et très anglais. Une clameur s'élève : la balle a filé. Les bannières flottent haut dans le vent. Les silhouettes entrent sans hâte dans le Selangor Club.

**Les dragons, féroces et silencieux,** montent la garde tandis que deux petits pékinois, bruyants et inoffensifs, mènent un train d'enfer au bout d'une chaîne. Les portes du temple chinois sont closes. Plus bas, dans la même rue encombrée de voitures et d'une nuée de bus aussi petits que roses, le sanctuaire hindou avale ses dévots. A l'entrée, guirlandes de fleurs, plateaux de pâtisseries, morceaux de sucre que l'on offre à Mariamman, la déesse mère. La nuit tombe sur la grâce légère des saris, sur les jeunes femmes qui viennent, rieuses au-dehors, recueillies au-dedans, joindre les mains et se prosterner devant le dieu éléphant. Une pyramide sculptée s'élève au-dessus du seuil, foisonnement de mythologie réaliste, charnue et colorée, où le vent a semé de petits arbres et des herbes folles.

La Jalan-Kuching longe l'élégante gare de Kuala-Lumpur sur le côté et côtoie tout ce qui compte à « KL » (prononcer à l'anglaise), comme on l'appelle dans la capitale. Ce faisant, elle offre une vue saisissante sur ce Manhattan malaisien, éblouissant avec ses tours rectangulaires, octogonales, trapézoïdales, en marbre blanc ajouré dans le style mauresque, ou en fourreau de kriss, le poignard malais. Dans le quartier chinois, les antiques boutiques lilliputiennes côtoient les géantes qui se haussent du col.

L'autoroute monte vers Cameron-Highlands, une station d'altitude (1524 mètres) très britannique avec son golf magnifiquement arrosé par les pluies de mousson, fines ou lourdes, ses bungalows noyés dans la verdure et ses plantations de thé employant travailleurs indiens et bangladeshis. Ils vivent sur place avec leur famille, leur temple hindou et leur mosquée. Ici aussi, le voile islamique voisine avec la pastille rouge sur le front.

PH. CHARLIAT

Politique appliquée au restaurant (chinois) où une famille (chinoise) dîne accompagnée de la bonne (philippine) aussi menue que la petite fille dont elle a la charge. *« Dans ce pays, il vaut mieux parler chinois si l'on veut survivre »*, note un habitant de la capitale, fils de père indien et de mère chinoise. Car, même s'ils ne sont pas numériquement majoritaires (57 % de Malais, 32 % de Chinois, 10 % d'Indiens ; une population de 18,2 millions d'habitants), les Chinois tiennent le commerce. Ici, on pense que *« le gros dragon* (la Chine) *va avaler le petit dragon* (le Japon) ». Ce qui tend à faire oublier les autres « petits tigres » : Taïwan, Hongkong et Singapour – cette dernière s'étant détachée de la Malaisie en 1965.

**Pour l'heure,** oubliant la diligence conquérante des colons de l'empire du Milieu, abandonnons-nous à la surprise des Cameron-Highlands : le vert domestiqué. Epais tapis dont le dessin régulier épouse à perte de vue les vallonnements du sol. Entre les minces espaces se glissent les femmes. Elles émondent les plants à l'aide de ciseaux. Auparavant, on détachait chaque feuille une à une.

Grandeur et décadence des Orang (homme) Asli (de l'origine), sortis de la forêt tropicale pour vendre le produit de leur cueillette du jour : pousses de fougère, fruits de la jungle, fleurs d'anturium. Ils chassent toujours avec une sarbacane et des flèches trempées dans le poison de l'ipoh (*Antiaris toxicaria*). Debout au bord de la route, un vieil homme, la chemise kaki au ras des fesses, la peau de ses jambes nues fripée par l'âge et le soleil, s'approche lentement, s'arrête et attend. L'habitude de l'immobilité. La perte de leur identité pour ces aborigènes, l'embarras pour le gouvernement qui voudrait, en les sédentarisant, les plier à ses lois, et, pour le visiteur, le sentiment d'une infinie tristesse.

L'allégresse renaît sur l'autoroute. Magnifiques autoroutes malaises taillées dans la forêt. Il ne faudrait pas les multiplier à l'infini car, si le voyageur exulte, la forêt, atteinte dans son intégrité, souffre. Celle qui descend d'Ipoh vers la ville royale de Kuala-Kangsar offre une succession de vues panoramiques. Des blocs oblongs sont semés dans la plaine comme autant de pains de sucre. Puis viennent les maisons sur pilotis cachées dans les arbres et que l'on aperçoit entre les troncs. Puis apparaît le pont sans fin, fil jeté sur la mer pour relier l'île de Penang à l'Etat du même nom.

Les barques de pêche amarrées les unes au autres le long de la jetée roulent, tanguent, soulèvent impérieusement leur proue rougie en signe de bonne chance. Les cordages se tendent, l'eau clapote, les cafards courent sur le plancher. Le soleil brûle, c'est son métier ici. A Chu-Jetty, une petite ville chinoise sur pilotis, les rues en bois se coupent à angle droit, bordées par des maisons à toit pointu couvert de tôles ou de palmes. Tout est très propre. A chaque porte d'entrée, un petit autel rouge, des sandales sur le seuil et, à l'intérieur, le bric-à-brac ou la nudité, selon le tempérament des occupants. *« Manga, mangue »* : un marchand ambulant transporte les fruits sur une bicyclette. Passent les matelots birmans, le *longyi* noué à la taille, le tee-shirt impeccable, les cheveux mouillés lissés en arrière. Ils ont fait leur toilette, s'envoyant des cuvettes d'eau sur la tête, les épaules. Ils viennent de Rangoun avec leur cargaison.

**Les matelots chantent** sur les bateaux birmans. Ils ont roulé des bidons sur le pont, tiré des ballots, poussé des conteneurs bleus. Des tôles bosselées, des nattes donnent de l'ombre. Un visage brûlé de soleil passe devant une ouverture à la balustrade sculptée. Pendant ce temps, la Chine, pieds et torse nus, discute, rit, prend le frais. Le soir tombe, le ferry jaune glisse sur l'eau verdâtre et lourde. Au loin, le pétrolier allume ses feux. Des matelots tirent sur leur cigarette et soufflent de la fumée.

Penang, paradis des arbres tropicaux et des fleurs éclatantes, île aux mille épices et parfums, dont les palaces se bousculent sur la plage de Batu-Feringgi, ne peut rivaliser avec le dépouillement de la côte est. Là vit un peuple de pêcheurs aux barques colorées. Là s'écrasent les vagues violentes de la mer de Chine, là s'écrit la poésie des cocotiers aux troncs penchés, aux palmes brassées par la brise. Les rectangles colorés de batik sèchent sous les vérandas des maisons délicatement juchées sur leurs échasses et les singes cueilleurs de noix sirotent le lait de coco avec une paille.

Il faut une journée pour aller de Penang à Kota-Bharu, traversant d'ouest en est la Malaisie, les rizières de l'Etat du Kedah – principal producteur de riz de la péninsule avec trois à cinq récoltes annuelles, – les plantations d'hévéa et de palmiers à huile de palme du Perak et du Kelantan. A temps pour le retour des pêcheurs au *kampung* (village) de Pantai-Dasar-Sabak.

*Le moteur s'est tu.* Le bras de mer s'allonge entre les cocotiers. La barque effilée, peinte de lignes multicolores, file en silence sur l'eau scintillante. Le village s'est rassemblé. A bord, six hommes debout, la tête enturbannée, semblent glisser sur l'onde verte. De la soute, ils retirent les poissons d'argent qui s'échappent de leurs mains et tombent dans le baquet en plastique. C'est le moment du *chendol*, un dessert rafraîchissant faite de tapioca fermenté, de sucre roux, de farine de riz, de caramel et de glace pilée. Les jeunes filles qui le servent portent le *baju kurung* – une tunique et une longue jupe – en batik, très seyant. Les femmes d'ici sont réputées être les plus jolies de Malaisie et l'Etat du Kelantan est le cœur de la culture malaise.

**Au marché** de Kota-Bharu, les femmes sont des reines. En *baju kurung*, en sarong de toutes couleurs, voilées ou non, elles trônent, assises au milieu des légumes et des fruits de la terre. Dans un octogone de lumière entouré de galeries. Parterre coloré disposé sur des journaux à même le sol : petits monticules ou alignement de piments verts, rouges, légumes très frais dans des cuvettes, des plateaux ronds. Géométrie colorée et savoureuse présentée avec goût et logique : les ronds (oranges, citrons, tomates) dans des corbeilles, les longs (légumes verts) couchés sur le flanc ; les gros (famille des choux) soigneusement empilés ou disposés côte à côte. A 13 h 30, le chant du muezzin ne couvre pas les bavardages.

L'air est différent, riche et parfumé, à Kampung-Belimbing, dans le Pahang. Des arias d'oiseaux s'entrecroisent, mélodieuses : petits pépiements, trilles, crissements, et tous les chants – flûtés, grattés, frottés, modulés, pincés. Un petit chat blanc taquine un serpent qui se tord, le retourne et l'emporte dans sa gueule. Au bord de la rivière, la pirogue de Pak Hashim attend, prête à remonter son cours jusqu'au lac Chini, sous la voûte de la forêt primaire : univers végétal où les oiseaux sont libres et les bêtes sauvages invisibles car elles vivent mieux loin de l'homme. L'eau, miroir tremblé, reflète les arbres qui se rejoignent au-dessus du couloir liquide et nourrissier – troncs énormes et pourtant mangés par les termites – et se prête aux jeux du soleil et de l'ombre. Lorsque Pak Hashim coupe le moteur, la pirogue flotte, dirigée à la rame, et l'on entend les murmures de la forêt. Une étincelle bleue s'envole : c'est un martin-pêcheur. Les racines se tordent comme des serpents qui, parfois, dorment, enroulés aux branches. Les lianes s'élancent et se fixent. La voie d'eau s'élargit, le lac Chini étend les quatre doigts de ses ramifications. Trois maisons d'Orang Asli se reflètent sur la surface étale. Couvrant les rives : la masse des grands arbres. Au commencement était la forêt, et le monde était vert.

**Danielle Tramard**

## *La flamme d'Atlanta*

Le vent n'a pas tout emporté. Et le général Shermann n'a pas pu tout brûler. Malgré sa hargne et sa volonté de rayer la ville de la carte. On ne brûle pas l'Histoire. Le passé ne se consume pas. Il imprègne l'espace, il densifie l'air des rues à l'architecture si moderne, il enrobe de nostalgie la douce végétation qui entoure la ville et camoufle quelques demeures à blanches colonnades. Il transparaît aussi dans la musique, la peinture, l'allure balancée des gens du Sud, dans les prêches des pasteurs, dans les chœurs qui ont vite fait d'embraser la moindre assemblée.

Attention ! Atlanta peut décevoir celui qui ne retiendrait d'elle que ses tours arrogantes, ses chantiers de béton en prévision des JO, ses centres commerciaux à air conditionné, le siège de la chaîne de télévision CNN que l'on peut visiter, voire le centre Jimmy Carter, ridicule par sa suffisance. Vision un peu courte cependant. D'autant que la ville se sillonne facilement, sans craindre de s'y perdre. A explorer donc, par-dessus et par-dessous. Si un quartier semble désert, vérifier de toute urgence que la vie n'y grouille pas en sous-sol ! Bienvenue à « Underground Atlanta », avec ses bars, ses restos, ses boutiques nichés dans les entrailles d'une cité riche en saltimbanques, rappers et promeneurs extravagants. Tout ça manque de musées ? Allons donc ! Que faites-vous du Coca-Cola Pavilion ? Un temple, oui, un hymne à l'Amérique triomphante. Quelle plaisanterie ! Mais quelle science du marketing, de la publicité, du « massage » culturel ! Découvrir l'Amérique c'est, aussi, en passer par là.

Si Atlanta reste avant tout une base pour rayonner dans le Sud, et filer droit sur Savannah... l'inoubliable (*le Monde voyages, Terres d'été*, 31 mars 1993), encore convient-il d'y passer au moins un dimanche, dans le quartier d'Auburn, celui où naquit Martin Luther King et où se ressent si fort l'âme d'Atlanta. Cela vaut toutes les visites dans le vieux Sud et cela remplace cent lectures. Une vraie leçon d'histoire et de sociologie. Une clé pour comprendre l'Amérique. Une bouffée d'émotion. La maison d'enfance du pasteur est là, presque intacte, comme s'il allait entrer d'un moment à l'autre, et des Noirs la visitent, en parlant à voix basse, le visage un peu grave. Dans les rues jouent des enfants, habillés en dimanche et soucieux de ne pas se salir avant la cérémonie, point d'orgue du week-end familial. Et puis il y a l'église, l'Ebenezer Baptist Church, si vivante et si ardente, lorsque le prêtre l'enflamme, lorsque le chœur entre en transe, lorsqu'on donne des nouvelles des absents, lorsqu'elle accueille aussi les amis de passage et quand elle chante si bien, à la mémoire de Luther King et des ancêtres esclaves...

Atlanta est desservie *quotidiennement de Paris via* New-York par la compagnie TWA qui assure également des liaisons depuis New-York, St-Louis, Washington et Boston. Le voyagiste Jetset propose des vols réguliers à partir de 3 600 F A/R pour Atlanta, point de départ d'itinéraires Géorgie/Louisiane ou Géorgie/Floride. Le sud des Etats-Unis est à l'honneur dans la brochure estivale de ce voyagiste (dans les agences et au 42-89-18-00) qui propose notamment divers hôtels à Atlanta (dont le Terrace Garden Inn, 385 F par personne en chambre double) et à Savannah (le Days Inn Historic District, 260 F par personne en chambre double), un système de coupons et divers circuits en voiture, sur les routes du Sud, au départ d'Atlanta, jusqu'à Miami par exemple (2 520 F par personne en chambre double, 7 jours avec hébergement dont 2 nuits à Savannah et voiture en kilométrage illimité) ou en boucle depuis Atlanta (8 jours, 2 600 F) avec étapes à Charleston et Savannah.

**Annick Cojean**

## Guide

● Treize Etats, neuf sultans et un roi élu pour cinq ans parmi ces derniers, dont la plupart des privilèges ont été supprimés en janvier dernier, font de la Malaisie une monarchie constitutionnelle dont la religion officielle est l'Islam. La liberté de culte est respectée, si bien que la péninsule cumule les jours de fête (4 jours de l'An).

Décalage horaire : ajouter 6 heures. Température de 22 degrés à 32 degrés toute l'année, plus fraîche dans les Cameron Highlands (nuits froides). En principe, mousson de mai à septembre sur la côte ouest, de novembre à janvier sur la côte est où il est mortel de vouloir se baigner dans la mer. Jours fériés : samedi après-midi et dimanche à KL, vendredi dans les Etats du Trengganu, Kelantan, Johor, Kedah et Perlis.

Le voyagiste Passion Travel (3, boulevard de Belleville, 75011 Paris, tél. : 43-38-32-56) est le seul à proposer l'itinéraire présenté ici, longeant la côte est. A partir de 11 500 F/personne pour six participants, tout compris, avec nuit à Singapour et vols réguliers Air Malaysia. Correspondant de Passion Travel à KL : l'agence Grace Holidays (tél. : 03-457-35-94, fax : 03-457-39-08). Un guide exceptionnel, Ravindran Menon.

A Paris : Malaysian Airlines (tél. : 47-42-26-00) et ses vols Paris-Kuala-Lumpur (à partir de 6000 F, A/R, dans les agences de voyages). Office du tourisme de Malaisie : 29, rue des Pyramides, 75001, Paris, tél. : 42-97-41-71.

Saveurs de la cuisine chinoise, indienne ou malaise dans les plus minuscules gargotes, très propres (l'eau y est bouillie), à préférer à toutes les étoiles. Déguster, dans les Cameron Highlands, le « steam boat » (fondue chinoise), un repas que l'on fait cuire à son rythme dans l'eau bouillante avant de consommer le bouillon devenu bouillabaisse. A Penang, prendre au moins un dîner à Gurney Drive, au milieu des carioles des cuisiniers.

Arôme du thé au Boh Tea Estate, qui cultive le manipuri et le rajghur jets, des variétés de l'Assam au parfum d'une rare finesse. Le Cameronian est le meilleur avant le boh et le tiger.

On met du boh dans la théière de *Ye Olde Smokehouse* : salons intimistes, fauteuils à oreillettes, cheminées et scones à la crème : à défaut d'y loger, y prendre le thé. La Malaisie possède de très grands hôtels sur ses plages. Le plus beau : le Tanjong Jara Beach Hotel, construit dans la tradition des palais malais, prix d'architecture de l'Aga Khan en 1983. A Kuantan, le Hyatt, qui va s'agrandir et défigurer la baie. A Penang, le E and O (Eastern and Oriental Hotel), colonial, et deux palaces, le Penang Mutiara et le Park Royal. A KL, le directeur du Pan Pacific, un agréable 5 étoiles, est français. Selon une enquête de Visa International, Kuala-Lumpur est l'une des capitales les moins chères de la région Asie-Pacifique en matière de dépenses touristiques (notamment les 5 étoiles).

Lire. *Malaisie*, d'Henri Fauconnier (Stock, 1946), épuisé. Qui rééditera ce texte somptueux que l'on trouve en anglais à la librairie de l'E and O ? *Babouin et autres nouvelles de Malaisie*, Olizane, 1991, une sélection significative d'auteurs malais contemporains. Chez le même éditeur, un guide excellent : *Malaisie*, de Wendy Moore. Gallimard publie deux albums de photographies : *la Malaisie* et *la Malaisie vue du ciel*. Sur l'univers des planteurs : *Amok*, de Stefan Zweig (Stock) ; chez Presses Pocket : les *Nouvelles* de Somerset Maugham et *le Sortilège malais*, de Pierre Boulle. ●

## TÉLEX

**Promotion spéciale** « vacances de Pâques » du voyagiste Sealink sur toutes ses traversées entre la France et la Grande-Bretagne jusqu'au 9 mai. Deux conditions pour bénéficier d'une remise de 30 % : réserver avant le 18 avril et apporter un œuf de Pâques à son agent de voyages.

**Bateaux de croisières** et ferries en vitrine dans le cadre du 1er Salon Croisimer, les 14 et 15 mai, de 10 à 19 heures à l'Espace Demours (7-9, rue Pierre-Demours, 75017 Paris). Au menu, conseils et informations, une sélection « Spécial Salon » et une réduction de 5 % lors de la confirmation de la réservation auprès d'une agence de voyages. Entrée gratuite.

**L'annuaire chèques-vacances 1993,** ce sont plus de 40 000 adresses d'hôtels et de locations de vacances, d'agences de voyages et de compagnies de transport aérien ou maritime. L'édition 1993 s'est enrichie de 8 000 adresses supplémentaires dont 1 000 prestataires culturels (Opéras, festivals) et points d'accueil en Ile-de-France. En tête, conseils d'utilisation et avantages offerts. En vente par correspondance (55 F, port inclus) auprès de l'Agence nationale pour les chèques de vacances, 67-69 rue Martre, BP 209, 92112 Clichy Cedex ou par Minitel 3615 C-Vacances. Renseignements : 47-30-00-11.

**« Les Habsbourg »,** thème de l'exposition présentée en Autriche jusqu'au 31 octobre au château d'Ambras, dans la région d'Innsbruck. Plus de deux cent cinquante œuvres parmi lesquelles des Titien, Van Dyck, Anton Mor, Lucas Cranach et Diego Vélasquez. Une impressionnante galerie de portraits, témoins d'une époque où un simple portrait du futur époux était pour mainte épouse la seule façon de découvrir le destin fixé pour elle par des négociations purement politiques, caractéristiques de la façon dont la célèbre dynastie régna sur l'Europe au seizième siècle. Renseignements à l'Office du tourisme autrichien, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57.

Sélection établie par Patrick Francès et Danielle Tramard.

هكذا من الأصل



# Les ombres d'Angkor

*Suite de la page 29*

Le 12 janvier, deux employés civils de l'APRONUC ont été tués lors de l'attaque, attribuée aux Khmers rouges, d'un campement de l'ONU au nord de la ville de Siem-Reap.

Depuis, les Khmers rouges ont saisi au moins six véhicules de l'APRONUC et refusé de les rendre. Régulièrement, forces de Phnom-Penh et Khmers rouges échangent des tirs d'artillerie. Le 27 mars, ces derniers ont attaqué un autre camp de l'ONU, tuant un «béret bleu» bangladais. La veille, des Khmers rouges avaient tué quatre civils et en avaient blessé cinq autres dans un village. Quelques heures plus tôt, des bandits armés avaient pillé un marché de campagne, y tuant trois personnes. Car le banditisme et même l'anarchie prennent des proportions inquiétantes.

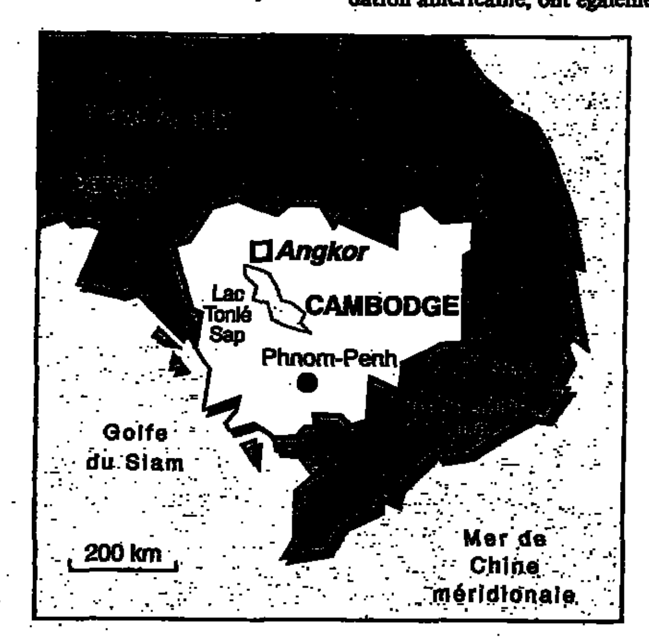
**Dans l'après-midi du 20 mars,** le marché de Siem-Reap a fermé ses portes à la suite d'une panique. La rumeur rapportait que, dans la capitale, le riel, monnaie cambodgienne, avait brutalement chuté : en échange d'un dollar, disait-on, on obtenait 8 000 riels alors qu'il n'en fallait que 2 500 trois jours auparavant. En fait, la dégringolade s'était arrêtée à 5 000 riels, moyennant une fermeture du marché de l'or de la capitale et, surtout, une vigoureuse intervention du gouvernement, appuyé par certains milieux d'affaires sino-khmers. Le riel devait même se remettre un peu en se stabilisant, la semaine suivante, aux alentours de 3 500 riels pour un dollar. Le 24 mars, des soldats de l'armée de Phnom-Penh arrivés à bord de deux camions, trouvant les prix inabordables, ont pillé plusieurs échoppes du marché de Siem-Reap. La police a appelé l'armée au secours et tout est rentré assez vite dans l'ordre. Un soldat de Phnom-Penh touche environ 10 dollars par mois et sa solde peut lui être versée avec deux ou trois mois de retard.

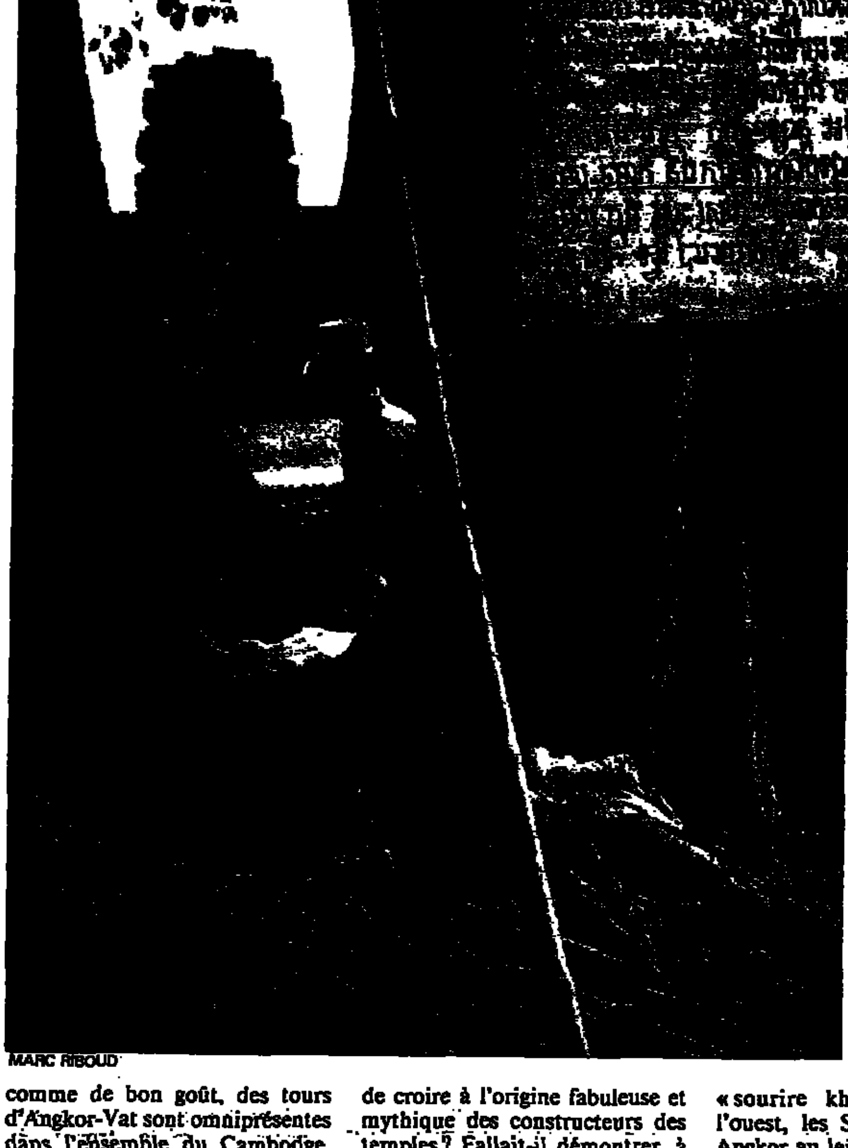
Dans de telles conditions, les touristes se font de plus en plus rares, et les hôteliers d'Angkor – certains n'ont ouvert leurs portes qu'au début de l'année – en sont pour leur compte. Ils perdent de l'argent et se mordent les doigts d'avoir parié sur la paix. Des agences de Bangkok avaient envisagé, faute d'obtenir l'ouverture d'une ligne aérienne Bangkok-Siem-Reap, d'organiser des visites par la route. Depuis que des ingénieurs militaires thaïlandais ont refait les 46 kilomètres de la RN5 qui relient le poste frontalier de Poïpet à la ville cambodgienne de Sisophon, seul le tronçon Sisophon-Siem-Reap (106 kilomètres) demeure, en effet, un cauchemar pour les chauffeurs. Mais cette idée a dû être abandonnée pour des raisons de sécurité.

Les temples ont été moins affectés qu'on ne l'avait pensé par les combats du début des années 70. Des soldats de tous les bords se sont amusés, c'est vrai, à prendre pour cible des statues. Mais, même après le retrait de l'Ecole française d'Extrême-Orient, le parc d'Angkor a rarement été le théâtre de combats. Avec le développement du banditisme, du vandalisme et du trafic des objets d'art, la «paix» voulue par la société internationale s'annonce une épreuve peut-être plus rude. En juin 1990 déjà, la police paramilitaire thaïlandaise a intercepté douze superbes figures mises à l'abri à Bangkok en attendant des jours meilleurs. Depuis, beaucoup de monde s'intéresse au trafic des objets d'art, des seigneurs de guerre locaux, de tous bords, aux petits administrateurs, en passant par les bandits de grand chemin.

**Alors que l'UNESCO** poursuit ses efforts, qui devraient bientôt aboutir, pour qu'Angkor rejoigne le «patrimoine de l'humanité», des travaux de restauration ont lieu dans le parc. Entrepris en 1986 par des ingénieurs indiens, le ravalement, très controversé, d'Angkor-Vat est pratiquement achevé. La pierre, mise à nue, a retrouvé des nuances qu'elle avait perdues. Mais certains conservateurs redoutent que les produits chimiques utilisés abîment les monuments. Les Indiens le nient : leurs procédés, affirment-ils, ont été utilisés ailleurs et sont reconnus internationalement. Plusieurs toitures arrondies des galeries qui relient les cinq tours supérieures se sont néanmoins effritées lors du ravalement. Le plus grave est peut-être que, ainsi mise à nue après avoir perdu une protection séculaire, la pierre risque de tomber malade, ajoute les critiques. Seul l'avenir le dira.

**Des Français, de leur côté,** ont commencé la restauration de la fameuse terrasse des Eléphants. Des travaux, financés par une fondation américaine, ont également été entrepris pour dégager Preah-Khan. L'UNESCO s'efforce, enfin et entre autres choses, d'élaborer un plan de préservation du site. Mais la revanche des hommes peut être terrible et une nouvelle menace pèse sur le parc : la disparition, pure et simple, de la «forêt claire» qui a protégé, au fil des siècles, les temples contre les intempéries. Les ruraux pratiquent, ce qui était interdit autrefois, la gémination : chaque tronc des majestueux arbres qui dominent l'ensemble des temples a été percé et les paysans y ont mis le feu pour en faire sortir la résine, utilisée comme gomme. Ainsi vidés de leur vie, les arbres s'abattent au bout de quelques années. Des coupes sauvages ont également été pratiquées.





MARC RIBOUD

A l'entrée d'Angkor-Vat, un panneau énumère tout ce qu'il est interdit de faire sur le site, notamment tirer des coups de fusil.

Les reproductions, de mauvais comme de bon goût, des tours d'Angkor-Vat sont omniprésentes dans l'ensemble du Cambodge. Elles ornent salons privés, salles de café, restaurants, hôtels, bâtiments publics, emblèmes. Elles figurent même sur le drapeau de l'Etat du Cambodge, le régime au pouvoir à Phnom-Penh. Les hommes accaparent ainsi le souvenir des dieux. Selon la légende khmère, rapporte encore Solange Thierry (2), Pisnukar, l'Architecte céleste, *«d'un seul coup, modela l'ensemble en terre. Puis, grâce à un enduit magique, transforma l'édifice en pierre. C'est pourquoi dans les voûtes même des toitures on ne voit ni poutres ni chevrons».* Comme leurs légendes le rappellent, les Cambodgiens ont-ils tort de croire à l'origine fabuleuse et mythique des constructeurs des temples ? Fallait-il démontrer, à l'heure des redécouvertes, des recherches, des interprétations, que les grands bâtisseurs du IXe au XIIIe siècles ne pouvaient être que leurs ancêtres ?

**Angkor ramené** au niveau des hommes, la réintégration «historique» s'est faite dans un pays qui, à l'issue des terreurs qu'il vient de subir pendant plus de deux décennies, ne sait plus à quel dieu se vouer. Les Cham, venus de l'est, pillèrent Angkor en 1177, à la veille du règne de Jayavarman VII, monarque déjà de la décadence, converti au bouddhisme et au sourire de compassion et de souffrance, l'éternel «sourire khmer». Venus de l'ouest, les Siamois envahirent Angkor au lendemain de la mort de ce roi et mirent à sac les temples en 1431, en provoquant l'abandon l'année suivante. Les habitants du lieu n'en perdirent, au fil des siècles, apparemment pas la trace, puisqu'ils en montrèrent le chemin aux Français au siècle dernier. Mais peut-être y avait-il eu, entre-temps, une rupture secrète dans l'histoire des Khmers. Et que cette césure a eu quelque chose d'irréparable.

*De notre envoyé spécial*
**Jean-Claude Pomonti**

(2) Cité par Solange Thierry dans *les Khmers* (Seuil, 1964).

VILLES

# Maëstricht est-il encore dans Maastricht ?

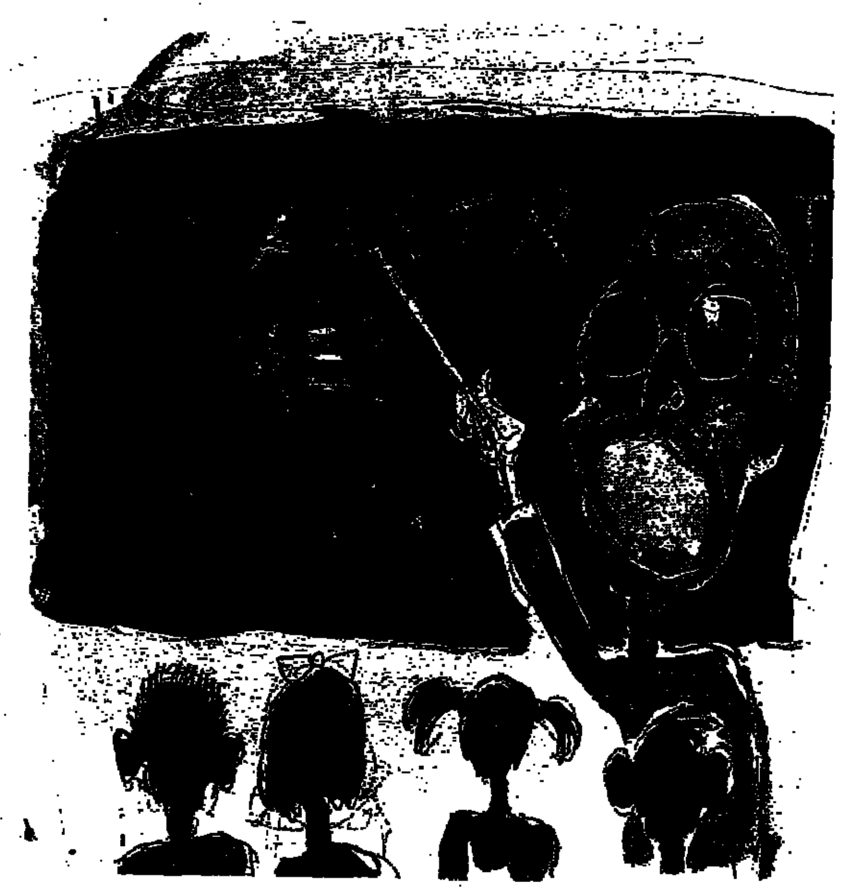
**Faut-il gratter l'Arc de triomphe ? Nous avons, dans «Le Monde sans visa» du 13 mars, évoqué certains aspects «français» – comme la mort de d'Artagnan – de l'histoire de la ville néerlandaise de Maastricht. Le sujet n'est pas pour autant épuisé, telle la controverse à propos de l'orthographe même du nom de la cité-symbole de l'Europe à douze.**

LE modeste camp romain de *Trajectum ad Mosam*, «Passage-de-Meuse», devenu l'illustrissime Maastricht que nous connaissons, s'est écrit durant des siècles, en français, «Maëstricht», comme en témoigne l'Arc de triomphe de l'Etoile à Paris et maints dictionnaires de référence encore en circulation. Maurice Denuzière, dans ces colonnes, en 1973, utilisait la graphie classique avec «aë», à laquelle demeurent fidèles, de nos jours, quelques plumes – stigmatisées comme «nationalistes», – telle celle du président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, par ailleurs antimaastrichien.

Depuis quelques années pourtant, le Petit Robert, à l'article *«Maëstricht»* renvoie *à «Maastricht»*. Une mode orthographique, partie de quelques «spécialistes» hexagonaux et ayant peu à peu gagné presse et administration puis les contrées francophones limitrophes (Wallonie, Romandie, etc.), s'est appliquée à remplacer la manière spécifiquement française de transcrire les termes géographiques étrangers par l'orthographe ou la sonorité dans la langue du terroir originel : on a ainsi *Beijing* (encore que les fidèles de «Pékin» résistent), *Bejaia* (Bougie), *Antananarivo* (Tananarive), *Belarus* (Biélorussie), *Istanbul* (Istamboul), etc. Sans oublier la ville natale du premier ministre Edouard Balladur, Smyrne, que chacun s'escrime à écrire *Izmir*, en turc donc... Quand Christiania décida de s'appeler Oslo ou Bône Annaba, on s'inclina évidemment, mais dans le cas de Smyrne, Pékin ou Bougie il n'y a aucune raison de renoncer à la graphie française.

Néanmoins, les trains d'Etats francophones ne partent plus pour Aix-la-Chapelle mais pour *Aachen*, ni pour Venise ou Milan mais pour *Venezia*, *Milano*, etc. Le Guide vert Michelin nous parle de *Gent* (Gand) ou *Brugge* (Bruges), et tel journal sportif annonçait un match à *'s-Hertogenbosch*, cité néerlandaise connue en français depuis le Moyen Age sous la plaisante appellation de Bois-le-Duc.

Cette tendance ne joue, à propos de la ville du traité européen, que sur une lettre, mais cela a suffi pour que la française Maëstricht cède le pas à la flamingante Maastricht. Faudra-t-il intimer à l'Arc de triomphe un ordre de mise à jour ?



Mais, rétorquent, agacés, certains linguo-xénophiles zélés : *«Le temps de l'impérialisme linguistique est révolu, il faut respecter maintenant écriture et son des idiomes d'origine.»* Dès lors, s'ils ne redoutent pas de se faire éconduire, pourquoi ne demandent-ils pas la réciprocité aux nations étrangères à l'égard du français ? Les Chinois devraient donc ne plus désigner notre pays sous le terme assez malsonnant pour nous de *Faguo*, mais dire tout simplement... France. Et les Anglais, enlever cet insupportable «s» final dont ils ont inutilement affublé Marseille...

Ce que n'ont pas compris les activistes du «retour aux sources» à condition que ce ne soit pas les nôtres, c'est que le génie – et souvent le charme – d'une langue consiste précisément à fabriquer des noms parfois très éloignés du mot indigène. Ainsi les Arabes appellent Venise non pas Venezia, mais *Bondoukia*, et ils y tiennent.

A propos de Maastricht ou plutôt Maëstricht, la mini-modification graphique s'est accompagnée d'un abandon, et c'est sans doute plus grave, de la prononciation traditionnelle française du nom du chef-lieu limbourgeois : MASTRIK. En revanche, sans aucune logique on continue de prononcer Utrecht UTREK. Là aussi il y eut pourtant signature d'un traité fameux (1713-1715), mais il y a également dans cette ville néerlandaise une célèbre étoffe. Le velours d'UTRECHE serait bien rêche à l'oreille...

**Jean-Pierre Péroncel-Hugoz**

# Budapest, cafés froids... et




**S'il est une chose qui appartient à la mythologie de la *Mitteleuropa*, c'est bien les cafés. Ils reflètent, dit-on, l'âme et l'esprit d'une ville. Or, si tel est le cas, Budapest, surnommée la *« plus belle ville du Danube »*, fait aujourd'hui petite figure. Explication.**



PHOTOS B. BOUREL

Le café New-York...

COMPARÉE non seulement à Vienne, l'éternelle rivale, mais aussi à Prague, la capitale magyare compte peu de cafés pour ses deux millions d'habitants rassemblés dans la plus grande agglomération d'Europe centrale. Ou plutôt, elle compte peu de *kavéhàz*, comme disent les Hongrois, des établissements plus élégants que les simples bars ou bistrots de quartier.

Ils sont pourtant une référence majeure de l'histoire contemporaine magyare. La guerre d'indépendance de 1848 contre les Habsbourg est partie du café *Pilvax* de Pest. Soixante-dix ans plus tard, c'est sous les lambris sombres du café de l'*Hôtel Astoria* qu'une poignée de bolcheviks ont donné le coup d'envoi à l'éphémère révolution de 1919. Autre référence, la projection du premier film en Hongrie s'est déroulée au café de l'*Hôtel Royal* en 1896 (1). Sans parler des grandes revues littéraires du début du siècle comme *A Hét* (la Semaine) et *Nyugat* (l'Ouest) qui avaient établi leurs quartiers généraux dans les cafés du centre-ville, notamment au *New York* et au *Central*.

Mais aujourd'hui, point de relève. Si l'apparition de nouveaux cafés est un signe de renouveau social, le résultat ne peut être que décevant. Non seulement leur nombre est assez modeste mais, à quelques rares exceptions près, ils sont faussement branchés, clinquants et prétentieux.

**En revanche, les fast-foods** font recette. Présents avant la fin de l'ancien régime, ils ont, depuis, poussé comme des champignons à travers la ville. C'est là, et non pas dans les cafés, que les lycéens et les étudiants se retrouvent après les cours autour d'un Coca. Budapest est un paradis commercial pour les marchands de hamburgers qui ont réussi à s'implanter à tous les carrefours stratégiques. Le *McDonald's* de la gare de l'Ouest passe pour l'un des plus beaux du monde, installé dans une annexe de la gare construite par le bureau d'Eiffel à la fin du siècle dernier. Le *Burger King*, idéalement situé sur les « Champs-Elysées » de Budapest, a investi les locaux de feu le prestigieux café *Savoy*.

Tout cela décourage Ferenc Bodor. Historien des cafés, il recueille sans relâche depuis des années toutes les traces (photos, anecdotes, etc.) d'une mémoire en voie de disparition. *« Le vrai café de Budapest n'est plus qu'un souvenir. Seules quelques personnes âgées se rappellent encore l'atmosphère des anciens cafés que les yuppies d'aujourd'hui ne veulent pas recréer*, lâche-t-il amèrement. *Il faut maintenant aller à Vienne si l'on veut s'asseoir dans un vrai café, voir des serveurs aimables, avoir un verre d'eau sans le réclamer et voir des clients qui discutent entre eux. »*

Un verdict cruel teinté de fatalisme très magyar mais qui reflète l'amertume de ceux qui ont connu l'apogée de la « culture des cafés » du Budapest de l'avant-guerre. La plupart des bâtiments qui les abritaient ont été détruits, et quelques-uns transformés en *self-service*. En fait, seuls deux vestiges témoignent encore d'un passé définitivement révolu, mais pas si loin que cela.

Il y a d'abord le café *New York* de l'avenue Elisabeth (ex-Lénine), bijou rococo et baroque à souhait, jadis l'un des repaires privilégiés du Tout-Budapest littéraire. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si François Mitterrand a choisi ce lieu pour y recevoir les intellectuels hongrois lors de sa visite, en janvier 1990, renouant ainsi symboliquement avec une tradition que quatre décennies de communisme avaient définitivement enterrée. L'autre rescapé, c'est le café de l'*Hôtel Astoria* avec son décor partiellement art nouveau et son groupe de vieilles dames dignes, elles aussi rescapées d'un autre âge. Elles se retrouvent là en fin d'après-midi et surtout les week-ends, coiffées de chapeaux défraîchis, pour tenir salon autour d'un *rétes* – galette feuilletée – ou d'un gâteau enrobé de crème.

A ce catalogue de souvenirs il faut ajouter les trois grandes pâtisseries de la capitale : le *Gerbeaud*, sur la place Vörösmarty, ainsi que le *Lukacs* et le *Muvesz* sur l'avenue Andrassy. Avec leurs chandeliers, leurs tables en marbre et leurs décorations veloutées, elles incarnent ce charme vieillot qui transpire des rues de Budapest. Mais le regard averti de Ferenc Bodor a déjà décelé des entorses sacrilèges aux coutumes, notamment au *Muvesz* qui vient d'ouvrir après rénovation ; les couvercles qui ornaient les tasses à café en porcelaine ont disparu. Des serveurs, et non des serveuses, ont fait leur apparition (une hérésie !) et ici, comme dans les autres pâtisseries, on sert désormais de la bière...

**Plus que les changements** de décor ce sont les habitudes qui se sont modifiées. Ces établissements-reliques, largement boudés par les Hongrois, et pas seulement pour des raisons financières, sont devenus des ghettos touristiques parsemés de quelques survivants réfractaires. *« Le café est une institution typiquement bourgeoise*, souligne l'historien de l'urbanisme Gabor Gyanyi. *Or, la bourgeoisie a été physiquement et spirituellement anéantie. »*

Ces quarante dernières années ont également profondément bouleversé la géographie de Budapest. Les cafés de jadis étaient fortement concentrés dans le quartier Elisabeth autour du septième arrondissement, où se trouvait aussi le siège de nombreux journaux. Mais aujourd'hui, le voisinage est différent. Des ghettos de pauvreté, surtout tziganes, côtoient à présent le centre-ville. La clientèle potentielle n'est donc plus la même. Quant à l'absence des innombrables terrasses qui bordaient autrefois les boulevards de la capitale, l'explication est sûrement plus prosaïque : elles ont été chassées par la pollution qui étouffe régulièrement la ville !

*« Aujourd'hui, il y a un grand mélange sans vraiment de visage*, constate Balazs Draveczky, le directeur du Musée de la restauration. *Ce n'est pas parce qu'on met un panneau et qu'on sert du café que c'est un café ! »* Lui aussi a toujours en mémoire cette période de l'avant-guerre où Budapest, moitié moins peuplée que maintenant, comptait près de six cents cafés, dont une centaine d'établissements de renom. Avec Berlin, Stalingrad et Varsovie, la capitale magyare a sans doute été l'une des villes européennes les plus détruites par les combats de la Libération. Mais les cafés, accusés d'être des viviers du marché noir et de pensées réactionnaires, ont surtout été victimes de l'homogénéisation sociale dictée par le régime communiste, soucieux d'étouffer toute trace de la vie bourgeoise. *« Dès 1949, les cafés ont progressivement été nationalisés, mais beaucoup avaient déjà fermé. Toutefois, même dans les années 50, il y en avait plus qu'aujourd'hui »*, affirme Ferenc Bodor.

Le communisme a définitivement sonné le glas de l'âge d'or des cafés de Budapest. De la fin du dix-neuvième siècle aux années 30, ils ont été étroitement associés à l'essor et au bouillonnement culturel d'un ville, enfin devenue une vraie capitale. Un essor particulier puisque Budapest s'est construit en un temps record, passant du stade de bourgade danubienne, à la fin des années 1860, à celui de la plus jeune métropole d'Europe au tournant du siècle. *« Que le café* New York, *ouvert en 1894, ait été conçu par le même architecte – Alajos Hauszmann – à qui l'on avait confié la reconstruction du Palais Royal en dit long sur l'importance qu'avaient alors les cafés à Budapest.* (1) »

**La nouvelle bourgeoisie urbaine** magyare, souhaitant à tout prix se démarquer de l'emprise de Vienne – qui a interdit jusqu'en 1873 la réunification des trois villes de Buda, Pest et Obuda pour éviter la création d'une capitale rivale, – puisa une partie de ses symboles dans le répertoire occidental. Outre le *New York*, les grands cafés avaient une prédilection pour les noms étrangers : *Japan, London, Philadelphia* et, autour du Parlement à l'allure très britannique, il y avait même une enclave française avec *Le Blarritz* et *L'Elysée*. Tous ont aujourd'hui disparu.



*« Les cafés de l'époque avaient trois caractéristiques*, estime Gabor Gyaniyi. *C'était des institutions bourgeoises, masculines et fréquentées par des artistes. Pour l'élite culturelle, le café était un deuxième bureau. »* A tout moment, écrit John Lukacs, *« on pouvait s'y procurer du papier gratuit, une plume et de l'encre »*.

A cette vague est venue s'ajouter celle des *expressos* dans les années 30. L'un des premiers, le *Quick*, porte un nom évocateur. Prioritairement destinés à la classe moyenne commerçante qui n'osait pas fréquenter le cercle intellectuel des « grands » cafés, c'étaient des endroits plus petits, aux couleurs fraîches et aux espaces clairs. Ils ont introduit deux nouveautés, le bar américain, autour duquel on pouvait s'asseoir, et la machine à café à vapeur, alors que le café turc était encore largement de rigueur (héritage de l'occupation ottomane au seizième et au dix-septième siècle). *« Les* expressos *incarnaient un mode de vie italien dans un cadre hongrois »*, ironise Ferenc Bodor.

Seul un flot d'établissements a survécu aux ravages de la guerre et du communisme. Les soirées jazz du café de l'*Hôtel Bristol* étaient très courues jusqu'à sa destruction, en 1964, pour faire place au paquebot bétonné de l'*Hôtel Intercontinental*. Il fut un temps où, sur ce même *corso*, la promenade le long du Danube, il n'y avait qu'une terrasse continue de cafés entre le pont des Chaînes et le pont Elizabeth. C'est là qu'il fallait se montrer en sirotant un verre au *Carlton* ou dans le prestigieux jardin d'hiver de l'*Hungaria*.

**A deux pas de là,** le café *Gresham*, à la célèbre façade art nouveau, fut longtemps un repaire favori de la génération du baby-boom avant d'être transformé en restaurant chinois et aujourd'hui en casino. *« On y mangeait des salades françaises avec de la bière est-allemande en écoutant du rock américain, et on se croyait en Europe »*, sourit encore Ferenc Bodor.

Et maintenant ? Hormis les animateurs de la revue *2000* qui se réunissent tous les jeudis après-midi au café *New York*, plus personne n'entretient le flambeau littéraire de jadis. Cependant, un nombre confidentiel de cafés-librairies a refait surface, de même que quelques fantômes comme Mme Olga Auguszt qui, après une interruption de quarante ans, vient d'ouvrir une petite pâtisserie dans une cour du centre-ville.

*« Il est peut-être impossible de revitaliser les traditions du passé*, estime Gabor Gyanyi. *La vie sociale a été douloureusement atomisée par l'ancien régime et l'on assiste de nos jours à un repli généralisé vers la sphère privée. De plus, les ambitions de la classe moyenne ne sont plus les mêmes : elle aspire au statut social, qui est incompatible avec une vie de loisirs. »*

Ferenc Bodor, le chevalier de la nostalgie, reconnaît lui aussi que les habitudes sociales ont changé. *« La continuité a été interrompue et le rythme de la vie s'est accéléré. »* Mais il a du mal à se résigner : *« Les nouveaux bars et les salles de jeux modernes sont noyés par le bruit des machines à sous et par une musique insipide. Les cafés d'autrefois étaient des lieux humains faits pour se rencontrer et discuter. »* Et de lâcher, un rien méprisant : *« Il n'y a que des jeunes en Adidas qui mangent des pizzas sans goût pour fréquenter des endroits pareils !... »*

*De notre correspondant*
**Yves-Michel Riols**

(1) Cité dans le remarquable livre de John Lukacs *Budapest 1900*, éditions Quai Voltaire, 1990, 150 F. A lire aussi, de Ferenc Bodor, *Caffee Houses*, publié par la mairie de Budapest, ainsi que la brochure de l'Institut français, *les Cafés de Budapest*.

**La capitale hongroise est célèbre pour ses établissements de bains, et cette réputation est méritée. Bains turcs et folies rococo, piscines baroques et mosaïques art nouveau, tout un patrimoine monumental inséré dans les rythmes de la vie quotidienne.**

RITES d'entrée. On vous avait déjà proposé des chaussons de feutre pour préserver des parquets historiques, ou des sandales de coton pour fouler des tatamis ; on vous avait déjà fait porter une cape de bure sombre avant de visiter une mosquée. Ici on ne vous demanderait rien de plus que d'adopter la tenue – c'est selon – d'Adam ou d'Eve. Il convenait de ne pas se montrer trop timoré, de jouer le jeu, et même de se jeter à l'eau si l'on était curieux d'architecture, ou si l'on voulait comprendre ce qui attire, jour après jour, générations mêlées, les habitants de Budapest dans ces temples de Neptune, douces étuves et douches glacées, atmosphères sulfurées d'un Eden vaporeux.

Certains sont vastes, solennels, décorés comme des palais, ceux du début de ce siècle comme les bains Szechenyi, ou le célèbre Gellert ; d'autres, plus familiers, fréquentés surtout par le voisinage. Le bain Kiraly, par exemple, l'un des plus anciens, appartient à son quartier, au pied du rocher de Buda, au pied du château. Dès 6 h 30 le matin, un jour pour les femmes, un jour pour les hommes, en alternance, la porte s'ouvre dans le gracieux bâtiment ajouté au dix-huitième siècle à un bain turc. Derrière un guichet grillagé, une sorte de sœur tourière délivre un ticket contre 100 forints (environ 6,50 francs). Tout est calme, autour du jardin clos. Commence alors un parcours souplement ponctué d'inscriptions (*gözfürdö*, bains de vapeur), et, après l'octroi d'une cabine où l'employée notera à la craie votre heure d'arrivée, de haltes à volonté : douches, bains chauds, bains froids, cabines de chaleur sèche, où certaines rougissent en silence, où d'autres continuent la conversation engagée dans le bassin. Jeunes tiges et silhouettes fourbues de rhumatismes, murmures ou tapage, chacune ici a ses habitudes. Un dernier passage, sous une porte voûtée : *« A mendeceben szappant hasznalni tilos ! » (défense d'utiliser du savon dans le bain !)*

**Lieu clos, presque hermétique,** où le bruit de l'eau contribue à l'enfermement. Et pourtant, sous la coupole piquetée de rais de lumière, sous les étoiles de jour qui transpercent la pénombre et les buées tièdes, plongé dans le bassin octogonal aux antiques proportions, le corps flotte deux fois : dans l'eau et dans l'espace de cette architecture calculée au plus juste, où la vapeur estompe les formes, dénoue les réflexes. On pense à une chapelle romane qui autoriserait l'apesanteur. Etrange espèce d'espace.

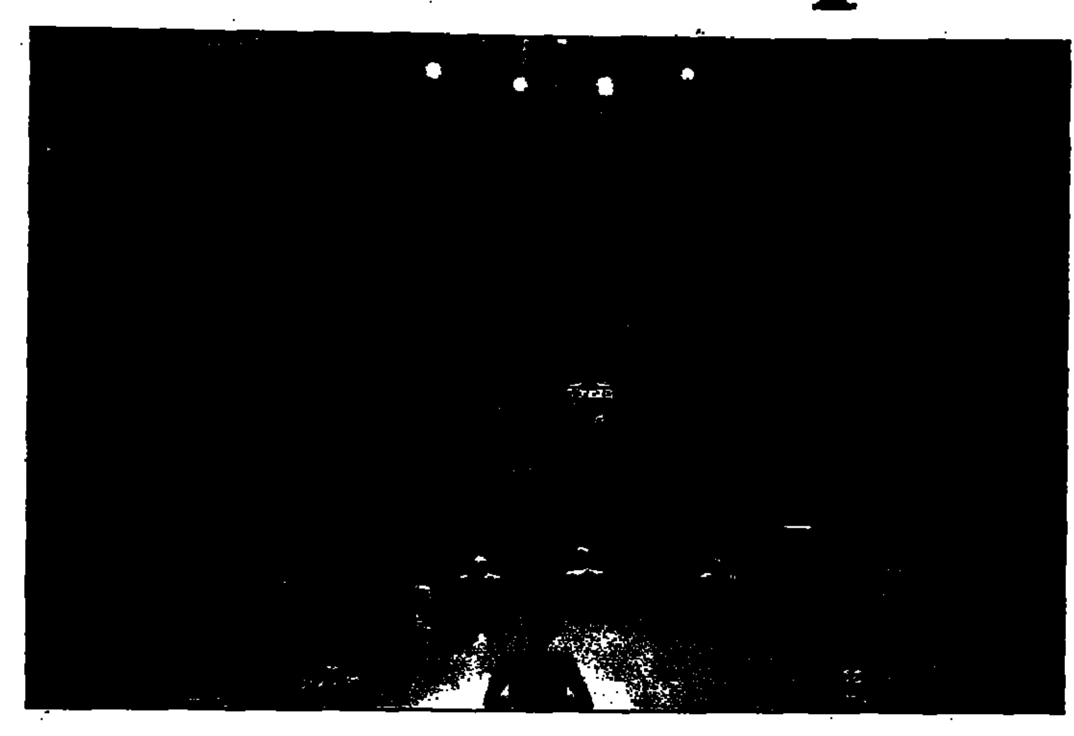
Espace théâtral sans doute, qui a donné au directeur de l'Institut français de Budapest, Alain Lombard, l'idée de présenter prochainement un spectacle chorégraphi-








# bains de vapeur



que de Claude Brumachon dans les thermes Rudas (1), où le bassin d'époque ottomane est plus vaste, entouré de colonnes et la grande piscine bordée d'une double rangée d'arcades. Ce sera une vraie première pour le public féminin, puisque cet établissement-là est réservé habituellement aux hommes et qu'il est considéré comme l'un des plus intéressants du style de l'époque, c'est-à-dire le seizième siècle.

En ayant accepté cette expérience théâtrale, les autorités qui gèrent le patrimoine thermal montrent aussi qu'elles sont conscientes de sa valeur : *« Il ne s'agit pas seulement de baignade, mais également d'émotion esthétique »*, vantait, en anglais et en allemand, une brochure rédigée par la direction municipale des bains à l'intention des investisseurs étrangers pour les attirer dans des opérations conjointes et assurer la rentabilité de ces ensembles. Hôtels à construire, rénovations à entreprendre, gestion concédée, ces projets font craindre aux plus attentifs que se perde ce qui fait actuellement l'intérêt unique de ces endroits : ils sont fréquentés naturellement par des citoyens ordinaires et non par les seuls curistes internationaux.

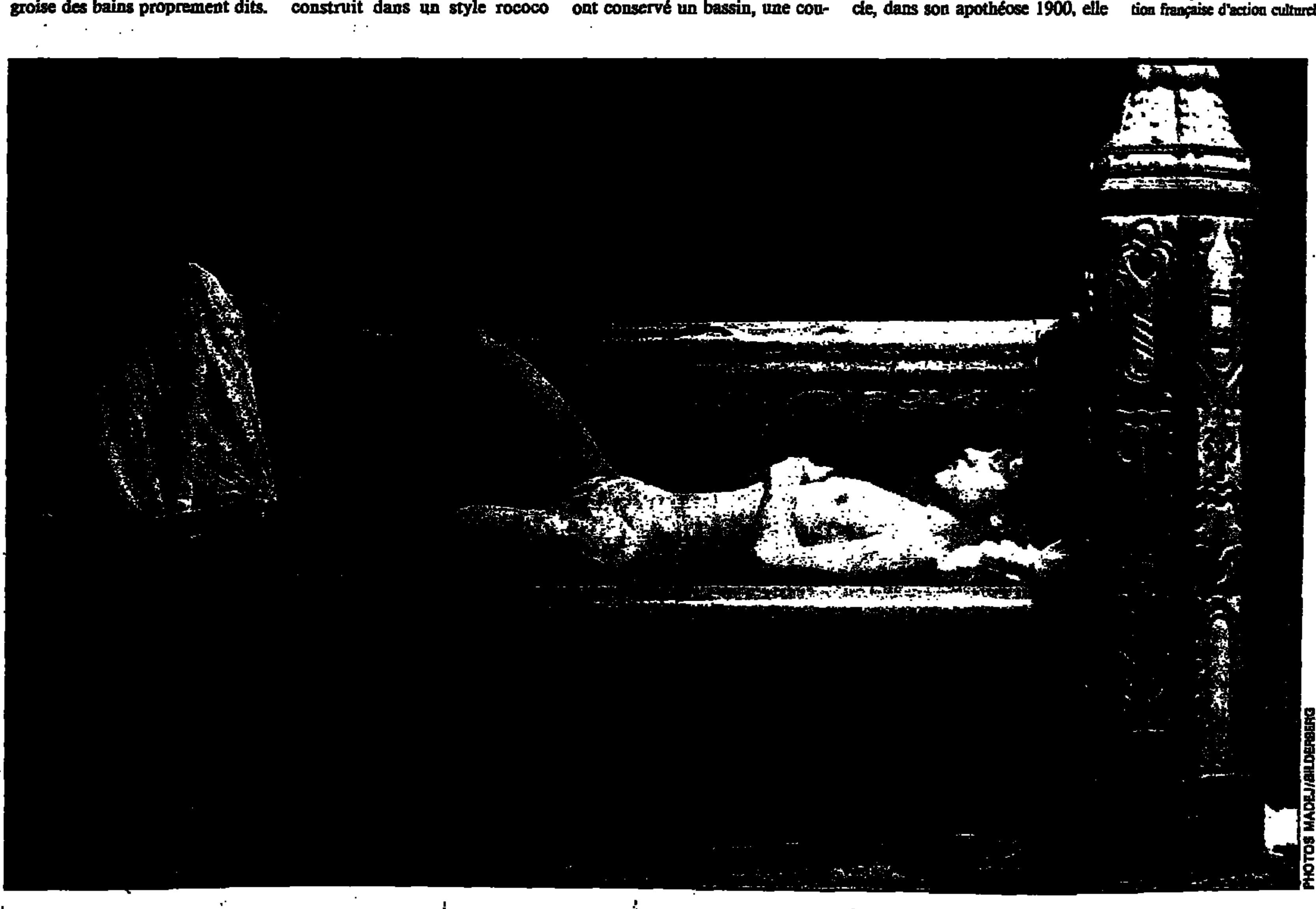
Sans qu'ils aient eu l'idée, comme aux bains Lukacs, d'apposer des ex-voto sur le lieu des bienfaits accomplis ou espérés, nul doute que les habitués qui se dirigent en boitillant vers l'entrée des thermes Gellert n'attendent le meilleur effet du calcium, du magnésium, des sulfates, sulfures et autres acides carboniques que prodiguent les eaux jaillissantes, ou des bains salés, bains de boue et bains de vapeur, dispensés par l'établissement. Pourtant, quelle façade ! Austère, imposante, massive, accolée à celle de l'hôtel, on dirait la poste centrale d'une ville allemande ou une gare de la grande époque.

**Inauguré en septembre 1918,** et complété dans les années 1920 par une piscine extérieure à vagues (fort moderne pour son temps), le bâtiment était vanté à l'époque pour sa *« grandeur architecturale »*, ses *« dimensions classiques avec cependant des détails et ornementations à la hongroise d'effet quelque peu oriental »*. On serait tenté de ne pas être moins admiratif aujourd'hui, tant l'intérieur de l'édifice, avec son hall néoRenaissance, ses colonnes de marbre, ses statues et ses proportions majestueuses, est un beau préambule aux folies art nouveau à la hongroise des bains proprement dits.

Le revêtement bleu, vert et or des salles ornées de céramiques irisées, les *zsolnay*, les sculptures, les bancs, les rampes, la générosité des volumes, la précision du dispositif décoratif, souvent éclairé par des verrières, donnent au lieu une dimension néo-pompéienne, un tour à la fois ludique et majestueux qui résiste au temps. La piscine intérieure, aménagée en 1927 à la place d'une serre, bénéficie d'un toit ouvrant, mais on ne sait plus, avec ses balcons ouvragés et sa colonnade, s'il s'agit d'un bassin de natation ou d'une salle de bal.

Fréquenté par les grands de ce monde dans les années 30 et jusqu'à la guerre, l'hôtel Gellert proprement dit a malencontreusement été modernisé style « sixties » à l'intérieur. Mais son imbrication avec l'établissement thermal et la vue sur le Danube et le pont de la Liberté lui sauvent la mise.

Encore intacts, moins bien entretenus (revêtements décatis, rajouts mal assortis) mais très animés et parfaitement kitsch, les bains Szechenyi, situés dans le grand parc qui accueillit l'exposition du Millénaire de la Hongrie en 1896, sont l'autre attraction monumentale de la ville. Vaste comme le Petit Palais à Paris et construit dans un style rococo 1900 – il a été édifié entre 1909 et 1913, au cœur de cette période heureuse et assez brève que les Hongrois appellent « le temps de paix », – l'ensemble contient un établissement thermal, moins spectaculaire que le Gellert, et dont les proportions évoquent plus nettement l'architecture hospitalière du dix-neuvième siècle.





**Ce qui fait l'intérêt des bains Szechenyi,** ce sont surtout les bassins à ciel ouvert. Entourées d'une double galerie de cabines et de galeries néobaroques, plusieurs piscines aux formes contournées attirent les amateurs en toutes saisons, particulièrement les amateurs de chaud et froid qui apprécient d'y nager dans une eau chaude qui fume au contact de l'air glacé, parmi les statues couvertes de neige.

Préservés par la stagnation économique du régime communiste, les bains ont été, et sont encore, des lieux où l'on se retrouve, et chacun a son style : plus populaire dans les grandes piscines de Szechenyi, où se rencontrent les joueurs d'échecs aquatiques, plus guindé au Gellert, plus intellectuel aux bains Lukacs, où se retrouvaient écrivains, journalistes et faiseurs d'opinion. Les jeunes ne rompent pas, même s'ils préfèrent fréquenter des piscines plus modernes, avec cette pratique assez générale dans la société hongroise, et marquée par une étonnante continuité au sein d'une histoire plutôt mouvementée.

Avant guerre, l'Europe bourgeoise allait volontiers prendre les eaux à Budapest, comme à Carlsbad, à Baden ou à Vichy. La réputation de ce véritable gisement d'eaux thermales ne date pas d'hier. Déjà, les Romains l'avaient exploité, dénommant Aquincum la ville qu'ils établirent au premier siècle avant notre ère en Pannonie, une de leurs provinces. Les conquérants venus avec Arpad s'installèrent eux aussi près des sources. Les Turcs qui régnèrent sur Buda pendant un siècle et demi apportèrent avec eux *« peu de choses durables »*, note un historien, *« si ce n'est les roses et les bains »*. 1541-1686 : à part le tombeau de Gül Pacha, Budapest n'a de monuments ottomans que des thermes. Mais elle semble y tenir. Au point d'avoir reconstruit fidèlement, après les bombardements de la fin de la guerre, celui de la rue Fö, le bain Kiraly. D'autres ont conservé un bassin, une coupole, des colonnades, à l'intérieur d'édifices agrandis plus récemment : Rudas, Lukacs, ou les bains Racz, aujourd'hui isolés au milieu d'un échangeur, seul vestige du quartier de Taban, dont les maisons blanches et basses faisaient sur les pentes du château comme une casbah, quartier de tsiganes assez mal famé pour que la ville le fasse raser en 1937, sans savoir que, deux ans plus tôt, descendant le Danube, un certain Le Corbusier l'avait repéré dans son carnet de croquis comme l'unique point d'intérêt de la capitale hongroise... A ses yeux.

**Si l'Orient avait un Nord,** ce serait Budapest. Même si John Lukacs affirme dans *Budapest 1900* que *« c'était une ville européenne »* et que *« nul Viennois n'aurait dit en 1900 ce que Metternich avait suggéré quatre-vingt-cinq ans plus tôt, que la Hongrie appartenait à l'Orient »*, la capitale magyare a un éclectisme bien à elle : austérité nordique et profusion décorative orientale, tracés haussmanniens et mosaïque sociale de celle qui fut ville-frontière pour les Romains, puis ville de garnison pour les Ottomans. Capitale étourdie de progrès, d'embellissement de puissance à la fin du dix-neuvième siècle, dans son apothéose 1900, elle affirma sa grandeur au seuil de la catastrophe, quand la séparation tant attendue d'avec les empereurs-tuteurs d'Autriche allait s'accompagner de la perte des deux tiers du territoire national. Une autre guerre, qui l'épargnerait presque jusqu'à la fin pour mieux la dévaster en quelques mois de l'hiver 1944-1945 (plus un pont, les trois quarts des immeubles touchés), puis la reconstruction, le communisme et la stagnation.

*« Il faut faire le bilan des avantages de notre retard »*, disent sans relâche les responsables actuels, et notamment l'adjoint à l'urbanisme, Istvan Schneller. C'est vrai notamment de cet extraordinaire patrimoine thermal conservé dans son esprit d'origine et qui devrait pouvoir résister au capitalisme et à l'ouverture.

*De notre envoyée spéciale*
**Michèle Champenois**

(1) Le spectacle de la compagnie Claude Brumachon sera présenté aux bains Rudas, le samedi 24 avril, par l'Institut français de Budapest, avec l'appui de la municipalité et le soutien de l'Association française d'action culturelle (AFAA).

**En haut à gauche, le bassin d'époque ottomane des bains Rudas. En haut à droite et ci-contre, les thermes Gellert.**

# Bridge

nº 1531

### LA BELLE DU CASINO

Le jeu de flanc est plus difficile que celui du déclarant et la raison principale est que, pour bien jouer la défense, il faut connaître la technique qui pourrait permettre au déclarant de gagner son contrat. Voici un exemple tiré de la plus belle donne du Tournoi des champions de 1990 au bridgerama du casino de Deauville.

| | | |
|---|---|---|
| | ♠ V 8 6<br>♥ V<br>♦ A R 10 9 3<br>♣ D 5 4 2 | |
| ♠ R 4 3<br>♥ D 9 7 6 4<br>♦ V 7<br>♣ V 8 6 | N<br>O E<br>S | ♠ 7 2<br>♥ 10 8 3 2<br>♦ D 8 4<br>♣ A R 9 3 |
| | ♠ A D 10 9 5<br>♥ A R 5<br>♦ 6 5 2<br>♣ 10 7 | |

Ann. : E. don. Tous vuln.

| Ouest Kolen | Nord Perron | Est Bertens | Sud Chemla |
|---|---|---|---|
| – | – | passe | 1 ♠ |
| passe | 2 ♦ | passe | 2 ♠ |
| passe | 4 ♠ | passe | passe... |

Ouest fit l'entame normale d'un petit Cœur, et le Valet de Cœur sec du mort fit la levée. Le déclarant joua le Valet de Pique resté maître, et il recommença l'impasse. Ouest prit cette fois avec le Roi de Pique, puis il contre-attaqua le Valet de Trèfle resté maître et le 8 de Trèfle pris par le Roi d'Est qui joua le 2 de Cœur. *Comment Chemla en Sud a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

*Réponse*

Il semblait y avoir encore un Carreau à perdre, mais Chemla comprit que si Est (qui avait certainement encore l'As de Trèfle second) détenait *trois* Carreaux, un squeeze «par la coupe» permettrait de faire le reste : après avoir pris avec l'As de Cœur, il tira As, 10 de Pique et le Roi de Cœur, sur lesquels il jeta un troisième Carreau :

| | | |
|---|---|---|
| | ♦ A R 10 ♣ D 5 | |
| | | ♦ D 8 4 ♣ A 9 |
| | ♠ 9 ♥ R ♦ 6 5 2 | |

Le Hollandais H. Bertens est alors condamné. En effet, s'il défausse le 4 de Carreau, Chemla tire As, Roi de Carreau pour faire *le 6 de Carreau affranchi* (en coupant un Trèfle pour reprendre la main) et, si Est préfère jeter un Trèfle, Sud coupe le 5 de Trèfle *pour libérer la Dame de Trèfle !*

La défense pouvait-elle au début empêcher cette fin de coup ? Oui, car ce type de squeeze avait besoin de *deux* reprises au mort, et il suffisait que l'adversaire *contre-attaque Carreau* après le premier ou le second tour à Trèfle pour faire chuter le contrat...

Dans le match des Polonais contre les Israéliens, Lesniewski trouva sa dixième levée d'une façon assez étonnante : au mort avec le Valet de Cœur, *il joua immédiatement le 2 de Trèfle !* Est mit le Roi, et Sud finit par faire dix levées...

### LE RÉVEIL DE LA CHINE

Parmi les grands pays où le bridge se développe le plus rapidement, la Chine est au premier rang, et le récent séjour à Pékin du président de la Ligue européenne, José Damiani, en a apporté la preuve. Non seulement cet ancien président de notre Fédération a reçu un accueil extraordinaire, mais il a signé un accord avec les dirigeants chinois *pour que les Championnats du monde soient organisés en Chine en 1995*. On savait que Deng Xiaoping était un excellent joueur, mais les autres dirigeants, parmi lesquels Wang Li, le chef de l'Etat, se sont tous empressés de disputer des tournois pendant trois jours.

Cependant, la plus grande contribution de la Chine au bridge international est la participation chaque année de plus de dix mille Chinois au *Simultané Mondial* Epson. Voici une des données les plus intéressantes. Elle a été commentée par Omar Sharif dans une plaquette sur ce tournoi.

| | | |
|---|---|---|
| | ♠ A 8 5 4 3 2<br>♥ A R 8 7<br>♦ V 3<br>♣ 5 | |
| ♠ 10 6<br>♥ 6<br>♦ R D 10 9 8 5 4<br>♣ 6 4 3 | N<br>O E<br>S | ♠ V 9 7<br>♥ D 10 9 5<br>♦ 7<br>♣ R V 9 8 2 |
| | ♠ R D<br>♥ V 4 3 2<br>♦ A 6 2<br>♣ A D 10 7 | |

Ann. : N. donn. N-S vuln.

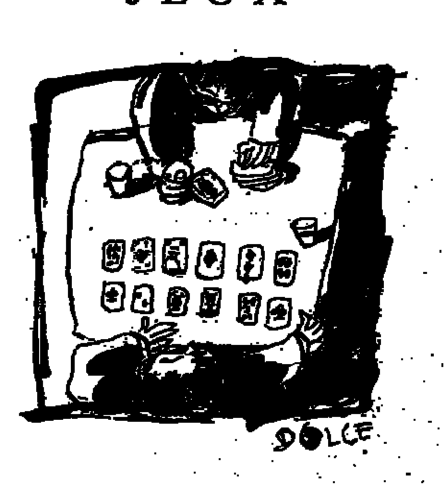
| Ouest X... | Nord Chemla | Est Y... | Sud Sharif |
|---|---|---|---|
| – | 1 ♠ | passe | 2 ♣ |
| 4 ♦ | 4 ♥ | passe | 4 SA |
| passe | 5 ♥ | passe | 6 ♥ |
| passe | passe | contre | 6 SA... |

Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, *comment Omar a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

*Note sur les enchères*

«Le barrage à «4 Carreaux», explique Sharif, est exagéré, et le contre de «6 Cœurs» est trop agressif. Sur ce contre, je me replie à «6 SA». En effet, je sais que Nord détient As, Roi à Cœur, mais pas la Dame car, sur mon BW romain à cinq clés, la réponse «moderne» de «5 Trèfles» m'a montré trois clés, c'est-à-dire deux As et forcément le Roi de Cœur (puisque j'ai les deux autres As). Au tour suivant l'enchère de «5 Carreaux» interrogeait sur la... Dame d'atout, et la réponse de «5 Cœurs» montrait que Chemla ne l'avait pas...»

**Philippe Brugnon**



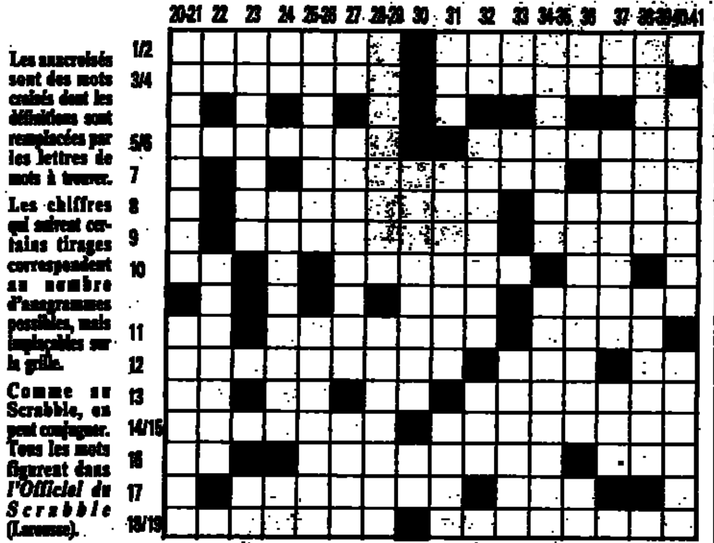
# Anacroisés (R)

nº 762

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



### HORIZONTALEMENT

1. EEOPPSU. – 2. AABEINOS. – 3. EINQRUU. – 4. AENNORU. – 5. IIORSVV. – 6. AAMORTY. – 7. AAEIIPRT. – 8. EEGNNORT (+ 1). – 9. ACEEILPS (+ 1). – 10. AFGLOS. – 11. EIINSSS. – 12. DEEEILNV+R. – 13. EEILOSV (+ 1). – 14. CEEERTT. – 15. ADMORSTU. – 16. AEGINSST (+ 4). – 17. AEIRTTU. – 18. AAELMNS. – 19. AABIRRTU.

### VERTICALEMENT

20. EOOPQRUV. – 21. AADEORR. – 22. EERSTUY. – 23. EINSRSUV. – 24. EIOOPPST. – 25. EEEIPQU. – 26. EEISTTV (+ 1). – 27. ACENNNOR (+ 2). – 28. EFIINSST. – 29. AEGILLL. – 30. AEEEGILS. – 31. AEELRRV. – 32. AEEGMNS (+ 6). – 33. BEORSU (+ 1). – 34. ABNORTY (+ 1). – 35. ACEEIRTU. – 36. ACLOORUU. – 37. AEIRSTV (+ 10). – 38. AEEMSST. – 39. DEILOV. – 40. AEEERTT (+ 1). – 41. AAMSSU (+ 1).

### SOLUTION DU Nº 761

1. MAGICIEN. – 2. GLOBALE. – 3. AMURANT. – 4. RENARDE. – 5. DEGLUANT. – 6. ANTHERE. – 7. MUCILAGE. – 8. LEUCEMIE. – 9. SURPECHES, pêche trop intense. – 10. ERMITE (REEMIT...). – 11. ALEZEE, terme d'héraldique. – 12. BIAISEE. – 13. HAUTBOIS. – 14. CLOPINA. – 15. HOPITAL. – 16. ARANTELE, toile d'araignée (ALATERNE). – 17. ABIETIN, relatif au sapin. – 18. NERONIENS (ENRENIONS). – 19. EXTASIE. – 20. SWEATERS. – 21. MARNAIS (MARINAS, RANIMAS). – 22. BICHONNE (BONNICHE). – 23. UNIFLORE (FLUORINE). – 24. GUNITER. – 25. OPERAT (APOTRE, OPTERA, TOPERA). – 26. CARNELE, bordure d'une pièce de monnaie (CRENELA...). – 27. SPITANTS, enjoués. – 28. INDIRECTE. – 29. ETALIERE. – 30. SHIATSUS, thérapie par les doigts. – 31. GNETUM. – 32. LOGICIEL. – 33. UNANIME. – 34. OUILLERE (OUILLERE, ROUILLEE). – 35. MZABITE. – 36. ATARAXIE. – 37. OSERAIE. – 38. ENTIERE (EREINTE). – 39. ASBESTES (BETASSES, SEBASTES).

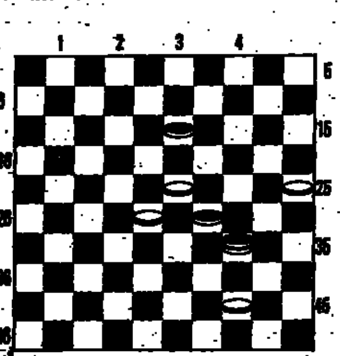
**Michel Charlemagne et Michel Duguet**

# Dames

nº 454

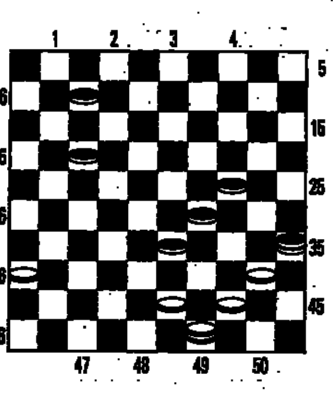
### LE COIN DU DÉBUTANT

• Schéma d'une offre double. Gain avec finesse contre nouvel amateur.



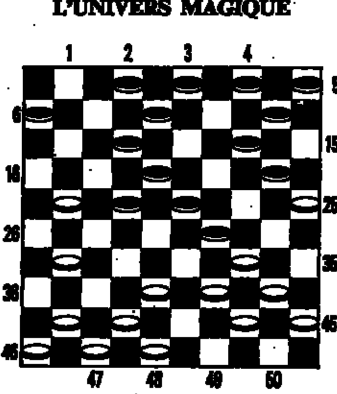
• Les blancs jouent et gagnent : SOLUTION: 44-39 ! et si :
a) (34 x 43...) 23 x 34 (43 x 30) 25 x 34,+.
b) (29 x 18) 39 x 30,+.

### EXEMPLE D'APPLICATION



Les blancs jouent et gagnent : SOLUTION: 44-39 ! et si :
a) (33 x 44) 43-39 (44 x 33) 36-31 (35 x 44) 49 x 39...,+.
b) (35 x 44) 49 x 22 (33 x 44) 22 x 50,+.

### L'UNIVERS MAGIQUE



Au damier parisien, le 27 septembre 1965, entre les maîtres internationaux MOSTOVOY et VERSE.

A l'analyse, MOSTOVOY signala que dans la position ci-dessous les Noirs disposaient d'une combinaison de gain avec coup de dame inattendu à la case... 48.

N + comme suit : (14-19) ! 25 x 14 (29-23) 39 x 17 (18-22) 17 x 28 (23 x 43) 48 x 39 (6-11) 14 x 23 (12-18) 23 x 12 (8 x 48) !,+.

### SOLUTION DU PROBLÈME nº 453

**M. DOUGHON (Dakar)**

Blancs : pions à 20, 23, 24, 28, 29, 30, 33, 34, 39, 40, 41, 43, 48.

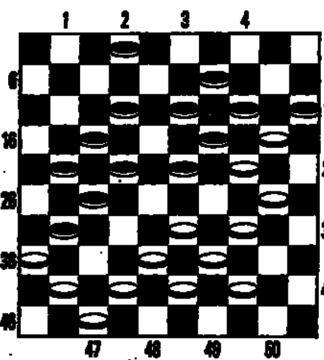
Noirs : pions à 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 15, 17, 21, 36.

23-18 (12 x 32) 48-42 (36 x 49) 29-23, 49 x 35, 30-25 (35 x 28) 33 x 41 (15 x 24) 4 x 16,+. Un mécanisme de coup pratique.

### PROBLÈME

**A. KUYKEN**

**5e prix (c), FFJD, 1963**



Les Blancs jouent et gagnent ; SOLUTION DANS LA PROCHAINE CHRONIQUE.

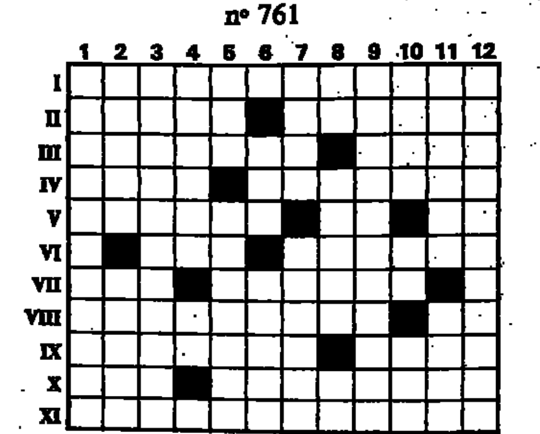
Paris, Espace Jemmapes, 116, quai de Jemmapes, du samedi 15 mai au samedi 22 mai 1993, TOURNOI INTERNATIONAL organisé par la Ville de Paris, l'Eurocopter Athletic Club et la Compagnie des eaux de Paris. Sous le patronage des fédérations mondiale et française du jeu de dames. Séries pour tous niveaux de force. *Démonstrations vidéo pour les scolaires. Inscriptions avant le 5 mai auprès de* M. A-Almanza, 55, rue Sedaine, 93700 Drancy. Tél. : 48.31.70.89 (précédé du 16-1 pour la province) ou 48.31.85.84.

Se recommander du *Monde*.

**Jean Chaze**

# Mots croisés

nº 761



### HORIZONTALEMENT

I. Hante un paradis artificiel. – II. Eus à l'œil. Plus que vivace. – III. Fera [illegible] fortune. Travaille pour l'Europe. – IV. Stupéfia Panurge. Amusai. – V. [illegible] garantissent. Note. En avion. – VI. Internationale. A tailler. – VII. Distrait. Fait le lien. – VIII. On le juge disgracieux. Symbole. – IX. Fis entrer dans le groupe. Exerçai un droit. – X. Pelée. Dispute. – XI. Nettoyages rustiques.

### VERTICALEMENT

1. Vedette des films d'horreur. – 2. En Moravie. Energie. – 3. Seront sources de conflits. – 4. Pour les tricoteuses. Note. – 5. Nous parle d'elle. Satisfaire corps et âmes. – 6. Bonne manière. R.A.S. – 7. Un pôle tourmenté. Pour qui veut faire pénitence. – 8. Conjonction. Sa ligne est dominante. Eléments d'impôt. – 9. Justifie un sérieux ravalement. – 10. Maître penseur. En bref. Monnaie. – 11. Elle fend les mers. Forcément critique. – 12. Ne peuvent ni voter ni s'abstenir.

### SOLUTION DU Nº 760

**Horizontalement**

I. Dégraissages. – II. Eveille. NATO. – III. Malte. Cadeau. – IV. On. ENE. Nil. – V. Lei. Essen. Er. – VI. Issu. Tissage. – VII. Scanners. Dos. – VIII. Série. Œuvra. – IX. Endroit. Bégu. – X. Ut. Anges. Net. – XI. Redistribués.

**Verticalement**

1. Démolisseur. – 2. Evanescente. – 3. Gel. Isard. – 4. Rite. Unirai. – 5. Alène. Néons. – 6. Il. Este. Igé. – 7. Sec. Siroter. – 8. Anesse. Si. – 9. Andins. Ub. – 10. Gaël. Advenu. – 11. Ets. Egorgée. – 12. Soubresauts.

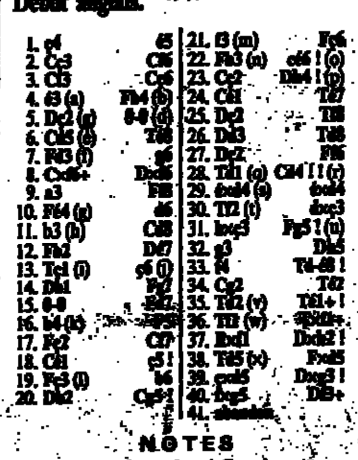
**François Dorlet**

# Echecs

nº 1534

### TOURNOI DES GRANDS MAITRES, Linares, mars 1993

Blancs : L. Ljubojevic.
Noirs : A. Karpov.
Début anglais.



| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. ç4 | é5 | 21. f3 (m) | Fé6 |
| 2. Cç3 | Cf6 | 22. Fa3 (n) | é6 ! (o) |
| 3. Cf3 | Cç6 | 23. Cé2 | Dh4 ! (p) |
| 4. é3 (a) | Fb4 (b) | 24. Cé1 | Té7 |
| 5. Dç2 (c) | 0-0 (d) | 25. Dg2 | Tf8 |
| 6. Cd5 (e) | Té8 | 26. Dh3 | Té8 |
| 7. Fd3 (f) | g6 | 27. Dg2 | Ff6 |
| 8. Cxf6+ | Dxf6 | 28. Tf1 (q) | Cd4 !! (r) |
| 9. a3 | Ff8 | 29. éxd4 (s) | éxd4 |
| 10. Fé4 (g) | d6 | 30. Tf2 (t) | dxç3 |
| 11. b3 (h) | Cd8 | 31. bxç3 | Fg5 ! (u) |
| 12. Fb2 | Dé7 | 32. g3 | Dh5 |
| 13. Tç1 (i) | ç6 (j) | 33. f4 | Té-é8 ! |
| 14. Dd1 | Fg7 | 34. Cg2 | Té2 |
| 15. 0-0 | Fd7 | 35. Té2 (v) | Té1+ ! |
| 16. b4 (k) | f5 | 36. Tf1 (w) | Dxf1+ |
| 17. Fé2 | Cf7 | 37. Rxf1 | Dxd2 ! |
| 18. Cé1 | ç5 ! | 38. Té5 (x) | Fxd5 |
| 19. Fç3 (l) | b6 | 39. çxd5 | Dxg3 ! |
| 20. Db2 | Cg5 ! | 40. fxg5 | Dé3+ |
| | | 41. abandon. | |

### NOTES

*a)* Le «système des 4 C» donne aux Blancs un large choix entre plusieurs continuations : 4. d4 ; 4. d3 ; 4. é4 ; 4. g3 et 4. é3. Cette dernière suite prépare tranquillement l'avance d2-d4.

*b)* Après 4... d5 ; 5. çxd5, Cxd5 ; 6. Fb5 ! les Noirs ont quelques difficultés, 4... d6 est un peu passif ; par exemple, 5. d4, g6 ; 6. Fé2, Fg7 ; 7. dxé5, Cxé5 ; 8. Cxé5, dxé5 ; 9. Dxd8+, Rxd8 ; 10. b3, ç6 ; 11. Fa3, Ff5 ; 12. 0-0-0+, Rç8 ; 13. h3 avec avantage aux Blancs. 4..., *Fé7* est jouable, mais donne facilement aux Blancs une bonne initiative : *5. d4, éxd4 ; 6. éxd4, d5 ; 7. çxd5, Cxd5 ; 8. Fb5 ! Le* coup du texte *(4..., Fb4)* est sans doute le plus populaire et le plus actif.

*c)* Si 5. Cd5, é4 ! ; 6. Cg1, 0-0 et si 5. d4, éxd4 ; 6. Cxd4, 0-0 ; 7. Fé2, Cé4 ! ; 8. Dç2, Té8.

*d)* Ou 5..., Fxç3 ; 6. Dxç3, Dé7 ; 7. a3, d5.

*e)* Maintenant les Noirs ne peuvent plus répondre 6..., é4, comme dans la note c, à cause de 7. Cxf6+, Dxf6 ; 8. Dxé4.

*f)* 7. Df5 est intéressant : 7..., d6 ; 8. Cxf6+, gxf6 ! ; 9. Dh5, d5 ; 10. a3, Ff8 ; 11. d4, Fé6 ; 12. Fd3, é4 ; 13. Fç2, Cé7 ; 14. Cd2, ç6 ! ; 15. 0-0 avec une position compliquée.

*g)* Et non 10. b4 ?, é4 !

*h)* Ou 11. b4, Fg7 ; 12. Fb2, Dé7 ; 13. 0-0, Fg4 ; 14. d3, Cd8 avec une position analogue à celle de la partie Ljubojevic-Karpov dans laquelle les Noirs n'ont pas de vraies difficultés (Miles-Nikolac, Beverwijk, 1977).

*i)* 13. Td1 semble plus logique.

*j)* Menaçant 14..., f5 ; 15. Fd3, é4.

*k)* Donc 11. b4 valait mieux. La stratégie des Blancs est assez hésitante.

*l)* Menaçant le pion b7.

*m)* Si 21. d4, Cé4 !

*n)* Si 22. d4, éxd4 ; 23. éxd4, Dé3+ ; 23. Rh1, çxd4.

*o)* Tenant fermement sous contrôle la case d4.

*p)* On remarquera comment Karpov renforce la pression sur son objectif (la case d4) tout en améliorant la position de ses forces jusqu'au vingt-septième coup, contrairement à son adversaire qui, stratégiquement débordé, n'en finit pas de louvoyer sans but.

*q)* Retournant à son idée initiale (4. é3 d'avancer le pion d en d4.

*r)* Karpov passe à la phase d'exécution.

*s)* Forcé, sinon les Noirs gagnent la qualité après 29. Db2 (si 29. Dd3, é4), Cé2+ ; 30. Rh1, Cg3+ et 31..., Cxf1.

*t)* Si 30. Fb2, Té2 ! ou Fé5 et les Noirs gagnent.

*u)* Forçant la défense g3-f4, après quoi le Fç6 contrôlera la diagonale a8-h1.

*v)* Ou 35. Txé2, Txé2 (si 35..., Dxé2 ; 36. Td2 !) ; 36. Td2, Txd2 ; 37. Dxd2, Ff6 ; 38. Cé3 (si 38. Fd1, Fxç3 ! et si 38. Dxd6, Df3 !), Df3 ; 39. Cd5, Fxç3 ? ! ; 40. Cxç3 (40. Dxç3 ?, Fxd5 !), Dh1+ ; 41. Rf2, Dxh2+ ; 42. Ré1, Dxg3 ; 43. Rd1, h5 ; 44. Rç2, h4.

*w)* Si 36. Cxé1, Txé1 ; 37. Tf1, Df3 ! ; 38. Txé1, Dh1+ ; 39. Rf2, Dxh2+ ; 40. Rf1, Dh1+ ; 41. Rf2, Df3+ ; 42. Rg1, Dxg3+ ; 43. Rf1, Dxf4+ ; 44. Ré2 ?, Df3 mat ou 44. Rg1, Dxd2.

*x)* Si 38. fxg5, Dh1+ ; 39. Rf2, Dxg2+ etc.

*y)* Si 41. Rg1, Té2.

### SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1533

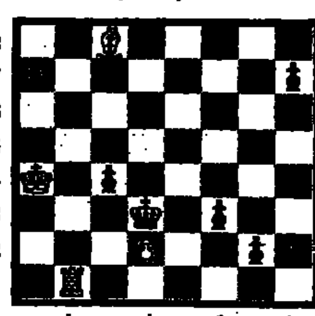
**A. HILDEBRAND (1983)**

(Blancs : Ra5, Fb2. Noirs : Rf8, Fé4, Ca7, Pd6. Nulle.)

1. Rb6, Cç8+ ; 2. Rç7, Ff5 ; 3. Fa3, Ré7 ; 4. Fb4, Fd7 ; 5. Fa3, Ré6 ; 6. Rd8! (et non 6. Fb4?, Ca7 ; 7. Fxd6, Cb5+ avec gain), d5 ; 7. Fç5!, Cd6 ; 8. Fxd6, Rxd6. Pat.

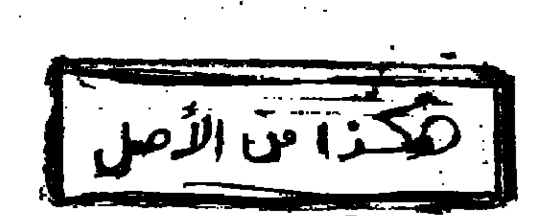
### ÉTUDE Nº 1534

**G. UMNOV (1985)**



Blancs (4) : Ra4, Fç8, Tb1, Pd2.
Noirs (6) : Rd3, Pa7, ç4, f3, g2, h7.
*Les Blancs jouent et gagnent.*

**Claude Lemoine**



# Les brocolis du scandale

LA presse s'est récemment fait l'écho d'un scandale à la Maison Blanche. En effet, avec l'arrivée à la présidence de Bill Clinton, les brocolis (proscrits par George Bush) sont de retour dans les cuisine officielles.

A dire vrai, l'on comprend moins l'ostracisme du second que l'enthousiasme du premier.

Le brocoli est une variété de chou-fleur cultivée pour ses pousses florales longues et charnues. Son nom vient de l'italien *brocolo* (pousse de chou) et nous le devons à l'arrivée en France de Catherine de Médicis et de ses cuisiniers (ce fut, notons-le, la fin de la cuisine purement franque et gauloise, plus proche des cuisines des pays nordiques et, à mon goût, plus solidement sincère. Mais passons...). Donc les Romains se régalaient des brocolis cuits à l'huile d'olive, vin blanc et ail. Les Chinois bien avant eux les apprêtaient à l'aigre-doux, paraît-il.

Le brocoli est donc de la «race» des choux *Brassico oleraces*. Bill Clinton, en lui ouvrant les portes de la Maison Blanche, ne fait que «saluer» les éloges que lui ont prodigués Horace, Martial, Properce et Caton, assurant, lui, que c'est grâce au chou que durant six cents ans les Romaines purent se passer de médecins. Mais peut-être que le président Bush, son prédécesseur, avait lu certains bromatologistes du début du siècle accusant le chou de favoriser l'apparition des goitres ? Il est vrai que, plus récemment, des chercheurs américains (Murrzay, Bass, Stenbock, Evehiem) ont mis en évidence les effets anti-anémiques du chou. Passons donc sur le chou en général, qu'il soit ou non médicament, et venons-en à ces brocolis du scandale, légumes intéressants dans lesquels tout se mange, tige, feuilles et fleurs. Du reste, les diététiciens aujourd'hui le comparent au chou-fleur.

Mais les chefs ?

En notant d'abord qu'Alexandre Dumas, qui le disait fleurissant noir, sauf en Italie, où il fleurit violet, le proposait avec une bonne sauce au beurre ou au gratin avec parmesan.

Mais je me souviens qu'un jour le cher Raymond Oliver (à propos, sa fille Stéphane anime l'*Auberge de la Belle Aventure* à Saint-Léger-en-Yvelines, tél. : 34-86-31-35), Raymond, donc, nous avait préparé des brocolis cuits huit minutes à l'eau bouillante salée (*al dente*, dirait un Italien), bien égouttés puis servis arrosés d'un peu de jus de viande, avec, à part, une saucière de beurre fondu aromatisé de ciboulette ciselée. Mais dans leurs ouvrages de recettes les chefs n'en parlent guère, et vous les trouverez rarement sur les cartes. En Italie non plus. Voici pourtant la recette des brocolis *alla romana :* chauffer en poêlon de l'huile d'olive. Y jeter deux gousses d'ail écrasées, puis 1 kg de brocolis en branches. Secouer pour imbiber d'huile, ajouter sel, poivre, vin blanc, et mijoter à découvert un quart d'heure.



Pourquoi donc n'en parle-t-on pas ? C'est peut-être que leur épluchage est délicat et qu'ils doivent être lavés plus délicatement encore ! Ginette Mathiot propose de les cuire à la vapeur (cinq à huit minutes) avant de les servir avec une crème fleurette tiédie. J'ai lu quelque part aussi la recette des brocolis «à la vendéenne» que voici : cuire en marmite dans 2 litres d'eau 500 grammes de poitrine de porc bien déssalée (une heure et demie après ébullition). Ajouter alors 1 kg de brocolis bien nettoyés, deux gousses d'ail écrasées, saler légèrement et cuire un quart d'heure. Egoutter les brocolis et les remplacer par quelques pommes de terre. Durant leur cuisson, hacher grossièrement les brocolis, les mettre en casserole avec 40 grammes de beurre pour les réchauffer. Couper le lard en tranches et les faire dorer au beurre.

Egoutter les pommes de terre et les couper en rondelles. Disposer sur un plat les brocolis, puis les pommes de terre et enfin les tranches de lard. Arroser des beurres de cuisson et porter au four avant de servir.

**La Reynière**

P.S. : Je viens de me régaler avec des beignets de brocolis sauce tomate. C'est une création de Robert Daubian, chef-patron du *Van Gogh*. C'est une occasion aussi pour vous annoncer que cette belle maison «les pieds dans l'eau» sera peut-être ouverte aussi le samedi soir. *Le Van Gogh*, 2, quai Aulagnier, port Van-Gogh, à Asnières, tél. : 47-91-05-10.

LE CHEF DU MOIS

## Un homme d'azur

TEL patron, tel chef, ai-je entendu dire quelquefois. J'ajouterais pour mon compte : « Tel cadre, telle cuisine ! » Ou, plus exactement, c'est ce qui devrait être. Ce qui est aussi, hélas ! trop souvent vrai lorsqu'il s'agit d'un cadre à la mode, j'allais écrire d'un cadre « m'as-tu vu », sophistiqué tout autant que les plats et leur présentation.

Mais il y a les cas contraires. Ce préambule paraîtra, j'en suis convaincu, parfaitement exact en ce qui concerne *La Voile d'or*, de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Un des *« derniers refuges de la douceur de vivre »*, a-t-on pu écrire. Ce palace-bijou offre en effet à ses clients une terrasse-jardin toute fleurie de géraniums face au petit port où quelques yachts se mêlent aux bateaux des pêcheurs, ainsi qu'une salle à manger au clair décor. Et la cuisine de Jean Crépin fait, tout comme ce talentueux cuisinier, corps avec le cadre.

D'ABORD par la fraîcheur de tout ce qui vient de la mer, acheté tôt matin aux pêcheurs locaux. Ensuite par l'intelligence de l'accommodement, teinté quelquefois d'exotisme, un exotisme léger, bien acclimaté (Jean Crépin ne cache point ses voyages en Extrême-Orient, et ses langoustines de chalut « retour de Chine » en sont la gourmande expression). A noter aussi dans le domaine marin la salade de saint-pierre sauce gaspacho, la royale de loup sauce saint-jeannoise, un buisson de filets de rougets à l'huile d'olive, le mille-feuille de saumon frais au beurre de cerfeuil, et bien d'autres. Le canon d'agneau au thym frais est, lui aussi, entre autres plats « carnés », un mets à recommander, et le chapitre des desserts nous fait entrer joyeux dans le palais de Dame Tartine.

AJOUTONS une carte des vins du terroir et d'ailleurs, parfaitement équilibrée par le sommelier Melkonian, qui chaque année vous propose une où deux découvertes.

Ainsi, avec Crépin et Melkonian, le « patron » de *La Voile d'or*, M. Jean Lorenzi, peut se dire qu'il a bien de la chance. Les clients aussi.

**L. R.**

► **LA VOILE D'OR, 31, avenue Jean-Mermoz à Saint-Jean-Cap-Ferrat (06230). Tél. : 93-01-13-13, t.l.j.**

# Puy-de-Dôme gourmand

Ce département de l'Auvergne est celui des volcans éteints et des sources thermales (Mont-Dore, Châtel-Guyon, Saint-Nectaire, Royat...). Mais aussi, ne l'oublions pas, du Breuil-sur-Couze, fournissant l'hydroxydase, dont les cures à domicile désintoxiquent l'organisme. C'est aussi le pays d'une cuisine solide et savoureuse. Le Breuil-sur-Couze n'est pas loin de Saint-Germain-Lembron et de Nonette, vestiges féodaux où il y a un quart de siècle les « gastronomades » (le mot est cher à Curnonsky !) pouvaient apprécier cette cuisine à *La Beaugravière* du chef Brioudes, aujourd'hui disparu. Mais le Puy-de-Dôme reste un département « gourmand ». Promenons-nous avec appétit autour de sa « capitale », Clermond-Ferrand.

Déjà Maupassant (dans *Mont-Oriol*), fait dire à l'un de ses personnages en cure à Royat : *« On va aller dîner dans un restaurant de Clermont, ceux de Royat ne valent rien ! »* Il est vrai qu'alors n'existait pas, à Royat, *La Belle Meunière* (25, avenue Vallée, tél. : 73-35-80-17), et donc il ne pouvait point connaître les crêpes aux escargots de Jean-Claude Bon ni son agneau de lait en persillade ! Mais Clermond-Ferrand, c'est vrai, est riche en bonnes adresses.

Avant de les découvrir, permettez-moi de vous conseiller d'établir votre base, non loin, à Chamalières, à l'hôtel *Radio* (43, avenue Pierre-Curie, tél. : 73-30-87-83), maison de prestige, dont le patron cuisinier, Michel Mioche, soigne la joue de bœuf et sa queue « en velours », les pieds de cochon aux pois des champs, etc., y compris un pudding auvergnat ! (nombreux menus, de 250 à 500 F, et carte ; fermé dimanche soir et lundi).

A Clermont même, dont le Michelin n'honore que *Jean-Yves Bath* (place du Marché-Saint-Pierre, tél. : 73-31-23-23), même s'il accommode le saumon de fontaine « au tabac de cuisine » (?) Notez aussi *Clavé* (12, rue Saint-Adjutor, tél. : 73-36-46-30) et son velouté de lentilles vertes aux cuisses de grenouilles (menus à partir de 150 F, compter 350 F à 400 F à la carte), *Gérard Anglard* (17, rue Lamartine, tél. : 73-93-52-25), disciple de Bernard Loiseau, et son sandre régional au vin de Boudes (menus 100 F déjeuner semaine et 160 à 280 F, et carte 400 F environ). Et, enfin, Gérard Truchenet (rond-point de la Pardieu, tél. : 73-27-74-17, fermé samedi midi et dimanche), aux déjeuners « affaires » à 120 F – menus et carte (175 à 300 F).

De l'hôtel *Radio*, donc, vous pourrez « rayonner » à l'entour. Passer par les gorges de la Sioule, si pittoresques, et y découvrir le gâteau de pommes de terre ; allez à Riom (son église de façade gothique flamboyant et la célèbre « Vierge à l'oiseau » et, si c'est en juin, assister à son « Festival de piano »). Notez aussi ses musées et *Les Petits Ventres* (6, rue A.-Dubourg, tél. : 73-38-21-65), avec ses petits menus de 100 et 150 F et la carte. Visitez surtout Montpeyroux, village du treizième siècle, classé dominant l'Allier, et son *Auberge de Tralume* (tél. : 73-96-60-09), ses menus, sa carte (comptez 400 F environ). Enfin, vous irez visiter Saint-Nectaire pour ses eaux, mais aussi (et surtout) pour son fromage.

A propos de fromage, n'oubliez pas le pèlerinage d'Ambert et son Musée de la fourme. C'est le pays des « fourmes » (du Forez, de Laguiole, du Mézenc, de Salers même, que l'on nomme plus souvent cantal). Je tiens ce persillé au lait de vache, égal au stilton britannique, comme un « grand » des fromages. A Ambert, il y a aussi un musée historique du papier et une bonne petite escale : *La Chaumière* (41, avenue du Maréchal-Foch, tél. : 73-82-14-94), aux chambres coquettes et aux menus bien abordables (de 78 à 180 F).

Au fil des heures, peut-être irez-vous faire de la voile sur les lacs d'Aydat et de Chambon, les plans d'eau des Fades-Besserves, des Prades et des Hermines. Peut-être découvrirez-vous les tripous, l'andouillette de Mozac, le gigot brayaude, la flognarde au dessert. Et si vous devez rester à Paris, vous savez que vous pouvez « respirer » un peu de ses gourmandes odeurs à *l'Ambassade d'Auvergne* (22, rue du Grenier-Saint-Lazare, Paris-3e tél. : 42-72-31-22). Pas de fermeture (compter 250 à 300 F).

**L. R.**

# MIETTES

**Avec un peu de retard,** je vous signale le Paris gourmand 1993 de Gilles Pudlowski (mais je ne l'avais point reçu). On connaît le genre : l'auteur «raconte» son Paris gourmand avec franchise, humour, férocité quelquefois. On peut n'être pas toujours d'accord, mais du moins ce guide est-il intéressant, sortant de l'immobilisme fastidieux du Michelin, entre autres. Certes, que l'*Apicius* de l'avenue de Villiers gagne sa troisième couronne, *Goumad-Prunier* sa deuxième, nul ne saurait protester. On s'étonnera du «recul» de *La Barrière de Clichy*, de *La Côte-d'Amour* de la rue des Acacias. On voudrait aussi comprendre l'acharnement que Gilles Pudlowski met à ses mauvais jugements du *Bristol* alors qu'il semble toute indulgence pour le *George-V*, par exemple. Passons. Tel quel, c'est le guide à consulter (même si quelques «bons» y sont oubliés et s'il néglige la banlieue – sauf l'abominable Défense !). On y trouvera aussi un guide des spécialités, les meilleures andouillettes (mais pourquoi omettre celles de *La Ferme des Mathurins* ou de *La Ferme Saint-Hubert*, rue Vignon, diplômées de l'AAAAA ?), les meilleurs bouillabaisses, boudins, choucroutes, etc. (éditions J.-C. Lattès, 159 F).

Et pendant que j'y suis permettez-moi de signaler le Guide du casse-croûte de J.-L. Petitrenaud (Hachette éditeur, 98 F), 460 bistrots, cafés, auberges à travers la France. Sur Paris, vous y retrouverez de bonnes adresses, de *La Taverne Henry IV* (place du Pont-Neuf et «table de Maigret», à *Ma Bourgogne* (place des Vosges), du tout nouveau *Berry's* de Patrick Cirotte (rue de Naples) à l'autre *Ma Bourgogne* (144, boulevard Haussmann, où Louis Prin reçoit ses amis de l'Académie Rabelais, verre en main (et ouvre aussi désormais à dîner).

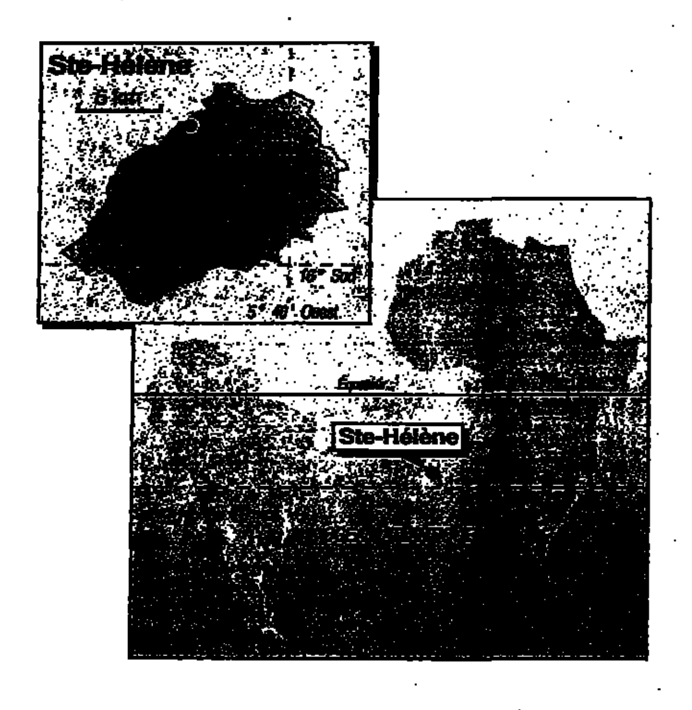
**A la Maison des polytechniciens,** dans l'ancien hôtel de Poulhry, du pur dix-huitième siècle, se trouvait une salle réservée au club des «X». Désormais, point n'est besoin d'être ancien élève de Polytechnique pour s'y régaler d'un menu-carte à 240 F (choix entre sept entrées, autant de plats, fromage et desserts, et vins à petits prix). Cuisine d'Yves Mutin, supervisée par François Clerc, de *La Vieille Fontaine* de Maisons-Laffitte. Notez l'adresse : 12, rue de Poitiers (7e), tél. : 45-48-41-66. Déjeuners seulement de 12 heures à 14 h 30, fermé samedi et dimanche.

**A Genève,** Gilles Dupont vient d'obtenir une étoile au Michelin pour *L'Hôtel du Rhône* et qui est bien méritée. Mais si vous passez par Genève entre le 5 et le 25 avril, notez aussi que le *Café Rafaël* de *L'Hôtel du Rhône* recevra les cuisiniers de l'Hôtel *Taj Mahal* de New-Delhi pour une série de repas de cuisine indienne. En avant les *tandoori !*

**Anniversaires.** C'est du 7 au 9 mai que sera fêté le centenaire de l'*Hôtel du Palais*, de Biarritz. C'est le 6 avril que les «anciens» du restaurant *Greuze*, à Tournus, fêteront les soixante années de cuisine de son fondateur et toujours alerte animateur Jean Ducloux.

# Sainte-Hélène, l'île-prison

**Le vingtième siècle n'a rien changé à sa condition d'île la plus isolée du monde. Sainte-Hélène, possession britannique, ne doit sa survie qu'au *RMS St.-Helena*, un cargo mixte dont le coût de fonctionnement est supporté par le gouvernement. Son premier habitant, Fernando Lopez, était un banni portugais, exilé volontaire. Est-ce pour cela que le nom de l'île demeure synonyme de prison ?**






PHOTOS VINCENT GARNOUGE

Longwood House, une des résidences de Napoléon sur l'île.

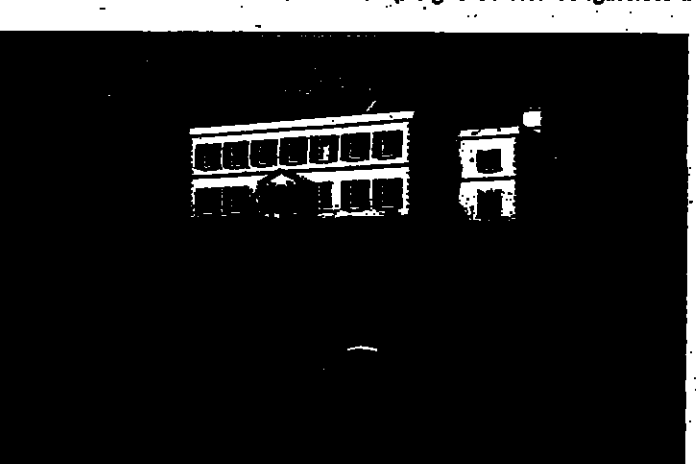
ACCOUDÉ au bastingage du pont arrière, John regarde les côtes s'éloigner sans pouvoir retenir ses larmes. Deux ans. Deux ans, il est resté prisonnier sur ce rocher sombre avant que justice lui sont rendue. Embarqué au Cap (Afrique du Sud), comme chef mécanicien sur un bateau de plaisance hollandais venu des Indes, il ne savait pas que le rafiot était chargé de résine de cannabis. Lorsqu'une avarie de moteur a contraint l'équipage à faire escale à Sainte-Hélène, la police, prévenue par les Sud-Africains, a perquisitionné à bord, trouvé la drogue et arrêté tout le monde. John le Ghanéen pleure sur les années perdues et sur cette épave rouillée, battue par les flots, ancrée dans la baie de Jamestown pour l'éternité. Les officiers du *RMS St.-Helena* ont compris, une respectueuse fraternité prend corps autour de lui. Dans quinze jours, le cargo mixte se glissera, en jouant des marées, dans les écluses de Cardiff. John prendra un avion et regagnera le Ghana en quelques heures.

**Sainte-Hélène.** Le nom évoque le destin de l'Aigle déchu. Mais qui sait où placer ce roc sinistre sur la carte des océans ? Quelque part en Atlantique sud, entre Brésil et Angola, un dieu furieux a fait émerger ces quelques kilomètres carrés de terre noire. L'Angolaise Moçamedes est à près de 2 000 kilomètres, Le Cap. sud inaccessible, à cinq jours de mer et l'Angleterre, île mère, à 7 000 kilomètres. Les hommes pressés traversent en avion les plus vastes continents en quelques heures, Sainte-Hélène impose à ses visiteurs de longs jours de mer avant de dresser devant eux ses hauts murs de basalte noir. Il fallut deux mois à Napoléon en 1815 pour rejoindre son ultime prison, il faut aujourd'hui deux semaines au *RMS St.-Helena*, dernier bateau du Courrier royal, pour transporter passagers, lettres, vivres et tout le nécessaire à la vie quotidienne depuis le port gallois. Le relief tourmenté de l'île interdit, jusque-là d'y construire le moindre aérodrome.

*« Juna de Nova Castella, navigateur portugais, s'était égaré dans les eaux qui séparent l'Afrique de l'Amérique. En 1502, le 18 août, fête de la Sainte-Hélène, mère du premier empereur chrétien, il rencontra une île par le 16e de latitude méridionale et le 11e de longitude : il y toucha et lui donna le nom du jour de la découverte. »* Laissons à Chateaubriand qui a si bien écrit sur Sainte-Hélène sans y être jamais allé, ce préambule historique. Depuis, l'île a conservé sa vocation d'étape pour les navigateurs au long cours. Les galions sur la route des Indes qui y faisaient relâche et provision d'eau douce ont cédé la place aux plaisanciers venus prendre quelque répit dans leur combat contre l'océan, ou à de rares bateaux de croisière ayant inscrit la halte napoléonienne à leur programme pour attirer le chaland. Et les Héléniens ont cessé de cultiver les citronniers dont les fruits aidaient les marins de passage à lutter contre le scorbut. L'île, dont l'existence demeure secrète jusqu'en 1588, sera au dix-septième siècle au cœur de la rivalité entre Anglais et Hollandais pour la suprématie sur les mers. Les Bataves ne renonceront qu'avec l'élargissement de leur colonie du Cap. La Compagnie des Indes orientales, britannique, installe alors des garnisons de soldats commandées par un gouverneur. La colonie de Sainte-Hélène va naître. La population blanche, noire, chinoise, mulâtre témoigne des conquêtes de l'Empire. Les Héléniens ont la peau brune et les yeux bleus, le teint rose ou le regard bridé.

Héritiers d'une histoire commune, les 5 700 habitants de l'île partagent leur destin sans se diviser.

**Ironie du sort,** le premier Français à inscrire son nom dans la saga hélénienne sera vite oublié. Le capitaine Poirier, huguenot en exil, avait été fait gouverneur par la Compagnie des Indes orientales en 1697. Le second donnera à l'île sa renommée universelle, malgré elle, et en fera à jamais un synonyme de prison. La guerre qui éclate entre la France et l'Angleterre en 1803 indiffère les Héléniens qui ne se doutent pas qu'ils verront arriver chez eux, douze ans plus tard, le vaincu de l'affrontement final de Waterloo. L'empereur déchu se morfondra six ans dans les brumes de Sainte-Hélène. Personne dans l'île ne s'en émeut. Ni les Briars, ni Longwood House, ses résidences, ni la tombe de Sane Valley où il fut mis en terre, n'attirent les habitants du caillou. Preuve de ce détachement, tous ces territoires ont aujourd'hui été cédés à la France. Le drapeau tricolore flotte sur les domaines français de Sainte-Hélène et Michel Martineau, consul honoraire et conservateur, veille à leur entretien. Ce zélé serviteur des mânes impériales regrette parfois l'indifférence de la population. Son père, Gilbert Martineau, précédent titulaire du poste, totalise un quart de siècle de présence sur l'île. La France lui doit la restauration des résidences napoléoniennes, une patiente collection d'objets et une vingtaine d'ouvrages sur l'Empereur, sa famille et son époque. Père et fils forment la plus petite communauté française à l'étranger. Ils vivent dans une aile de Longwood House, à quelques mètres du salon où l'homme qui faillit dominer le monde rendit son dernier soupir le 5 mai 1821. Pour tromper l'interminable défilé des heures, l'un écrit, l'autre peint. Les plantes endémiques qui s'épanouissent sous le climat fantasque de l'île inspirent au jeune consul les huiles et aquarelles qui enrichissent son herbier. Michel Martineau met aussi ses talents de botaniste au service du jardin, sans cesse giflé par les vents de l'Atlantique, dont les contours ont été dessinés par l'Empereur lui-même. *« Quand je ne serai plus ici,* disait-il au fidèle Bertrand, *les voyageurs anglais feront le dessin de ce jardin fait par Napoléon. Il n'en est aucun qui ne veuille le visiter. »* La prophétie est restée lettre morte, et les Français de Sainte-Hélène vivent seuls. Les passagers curieux, descendus quelques heures d'un paquebot, viennent rêver un moment sur les destins tragiques et regagnent bien vite le monde des vivants.



La maison du Gouverneur.

La forteresse rend parfois ses prisonniers. Les Héléniens s'en vont travailler à l'Ascension – l'une de ses dépendances – ou aux Falkland. Des contrats de plusieurs mois sur des bases militaires permettent de gagner un peu d'argent avant de retourner sur l'île faire admirer un radio-cassette dernier cri ou une paire de baskets américaines. Les murailles noires qui entourent Sainte-Hélène, les remparts qui enserrent Jamestown – saignée d'habitations et de commerces entre deux falaises, décorée du titre de ville – protègent les îliens alors qu'ils étouffent les visiteurs. Peut importe si Sandy Bay, seule « plage » de l'île, n'est que boue et rochers, la mer ne participe guère au quotidien. On lui tourne le dos, on la nie. Seuls les jeunes gens qui embarquent pour quelques mois ou quelques années sur le *St.-Helena* osent affronter l'océan. Sainte-Hélène, Ténériffe, Cardiff, l'Ascension, Le Cap, puis ils reviendront, à l'écart du bruit et des fureurs du monde, contempler l'immuable Jamestown et son unique artère, Main Street, le sourire et le signe de tête obligatoires à chaque pas. Tout le monde se connaît. Au pub de l'hôtel Consulate, la bière coule, et les histoires de marins font rêver un instant ceux qui ne sont jamais partis. Ce soir, on fête Isobel et Sarah, vingt ans, cadettes sur le *St.-Helena*. Après leur premier passage à l'Ecole navale en Angleterre, elles se sont retrouvées plusieurs semaines sur un brise-glace soviétique. Revenues sur leur île, elles racontent au milieu des rires leurs premiers émois de marin.

**Pendant ce temps,** Sainte-Hélène, pour une fois, s'affaire. La présence du bateau signifie qu'il faut se hâter de poster un courrier qui attend déjà depuis longtemps. La pêcherie de thon veille au chargement de sa production enfermée dans des conteneurs. On se réunit pour fêter ceux qui demain partiront pour travailler ou étudier *overseas*. L'île balance entre passé et présent, les deux se confondent. On s'en va en bateau mais on téléphonera pour donner des nouvelles. On enverra des fax, grâce au satellite, mais les lettres mettront plusieurs semaines pour parvenir à leur destinataire. Ceux qui restent se distrairont en écoutant le service mondial de la BBC ou en regardant une nouvelle cassette vidéo, la télévision n'est jamais arrivée ici. Le paradoxe ne s'arrête pas là. Pays le plus pauvre du monde, si l'on s'en tient au PIB, la « colonie », comme la couronne se plaît à le frapper sur la monnaie locale, vit largement de ses quelque 10 millions de livres de subventions annuelles.

**Deux ou trois familles** se partagent commerces et entreprises, les autres cultivent l'indolence propre aux îliens. Certains ont bien travaillé jusqu'en 1965 pour l'industrie du flax, ce lin importé d'Australie dont on faisait cordages et sacs marins, mais l'arrivée du nylon a eu raison de la petite production locale. Depuis, le flax court à flanc de collines, vole de la terre aux cultures et fascine le regard en ondulant sous le vent. Demain, le bateau s'en ira. Les plus riches remonteront vers cette partie de l'île qui ressemble à la Suisse et tromperont leur ennui en jouant au golf à Deadwood Plain, en attendant la prochaine réception chez le gouverneur à Plantation House. Les autres retrouveront les maisons préfabriquées de Ladder Hill et parleront du prochain match de cricket. Inégaux devant la fortune, les Héléniens le sont aussi devant le climat. Il pleut quatre fois plus à Plantation qu'à Jamestown.

En suivant les lacets de l'unique route qui contourne l'île, le visiteur se perd dans une végétation à l'insolence tropicale, erre sur des terres lunaires avant de revenir vers une campagne aux accents anglais. Mais si le regard s'égare au-delà de la ligne d'horizon, le grondement de l'océan rappelle bien vite au promeneur qu'il est son prisonnier. Comme ces condamnés qui ne regagnent leur geôle qu'en fin de journée. Le reste du temps, ils partagent le sort commun, et c'est assez. Descendants d'esclaves ou de repris de justice, hauts fonctionnaires de la couronne, exilés volontaires, soumis aux caprices du ciel et aux fureurs océanes, ils égrennent le temps comme on purge une peine. Trois ans de mission pour les uns, une vie pour les autres. Hors du temps, oubliée du monde, Sainte-Hélène n'a plus reçu depuis 1984 la visite d'un membre de la famille royale. Encore s'agissait-il du prince Andrew, un marin, venu inaugurer l'école qui porte son nom. Depuis, plus rien. Même les échos de la guerre du Golfe ne sont parvenus ici que très assourdis. L'île tient en échec les théories de McLuhan.

Quitter Sainte-Hélène... En ont-ils rêvé, les Bertrand, Montholon, Las Cases, Gourgaud, compagnons de Napoléon, d'un retour en France après la mort de l'homme qu'ils avaient aimé au point de s'exiler avec lui. Le désespoir de la petite colonie française droguée au mercure, alcoolique, minée par la maladie et la dépression donnera des idées aux Anglais. « L'Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais » n'en finit pas de faire la guerre... et des prisonniers. En 1890, le roi zoulou Dinizulu – grand-père de l'actuel chef de l'Inkhata, Mangosuthu Buthelezi – est déporté avec femmes et enfants. Il y restera sept ans. A la guerre contre les Zoulous succèdent les affrontements anglo-boers, des milliers d'Afrikaners viendront expier leur défaite sur le rocher maudit. Certains retourneront en Afrique du Sud à la fin du conflit, d'autres renonceront aux vastes espaces du Transvaal pour s'inventer une vie sur l'île.

Greg Willis, vingt ans, est leur dernier descendant. Mécanicien à bord du *St.-Helena*, il profite des escales pour entretenir soigneusement le petit cimetière boer de Knollcombes. Lui aussi restera ici. L'Afrique du Sud qu'il retrouve quand le bateau fait relâche au Cap n'est pas celle de ses ancêtres. Prisonniers encore, ces opposants au protectorat britannique sur Bahrein, dans les années 50. De leur passage à Sainte-Hélène ne reste qu'une maison délabrée à flanc de falaise ; ceux-là ont retrouvé leur pays. Faut-il se souvenir encore ? Faut-il partir ? Faut-il rester et se laisser gagner par le parfum douceâtre qui imprègne l'air et la nourriture ? Près des marches centenaires où se prennent les barques qui emmènent au bateau, un vieillard rêve à voix haute. Il dit avoir cent ans, plus peut-être, mais ses yeux sont ceux d'un jeune homme. Le temps se dilue. Un officier du *St.-Helena* raconte qu'il a vu une sirène dans les eaux noires de la baie. On le croit.

*De notre envoyée spéciale*
**Geneviève Fidani**

